



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

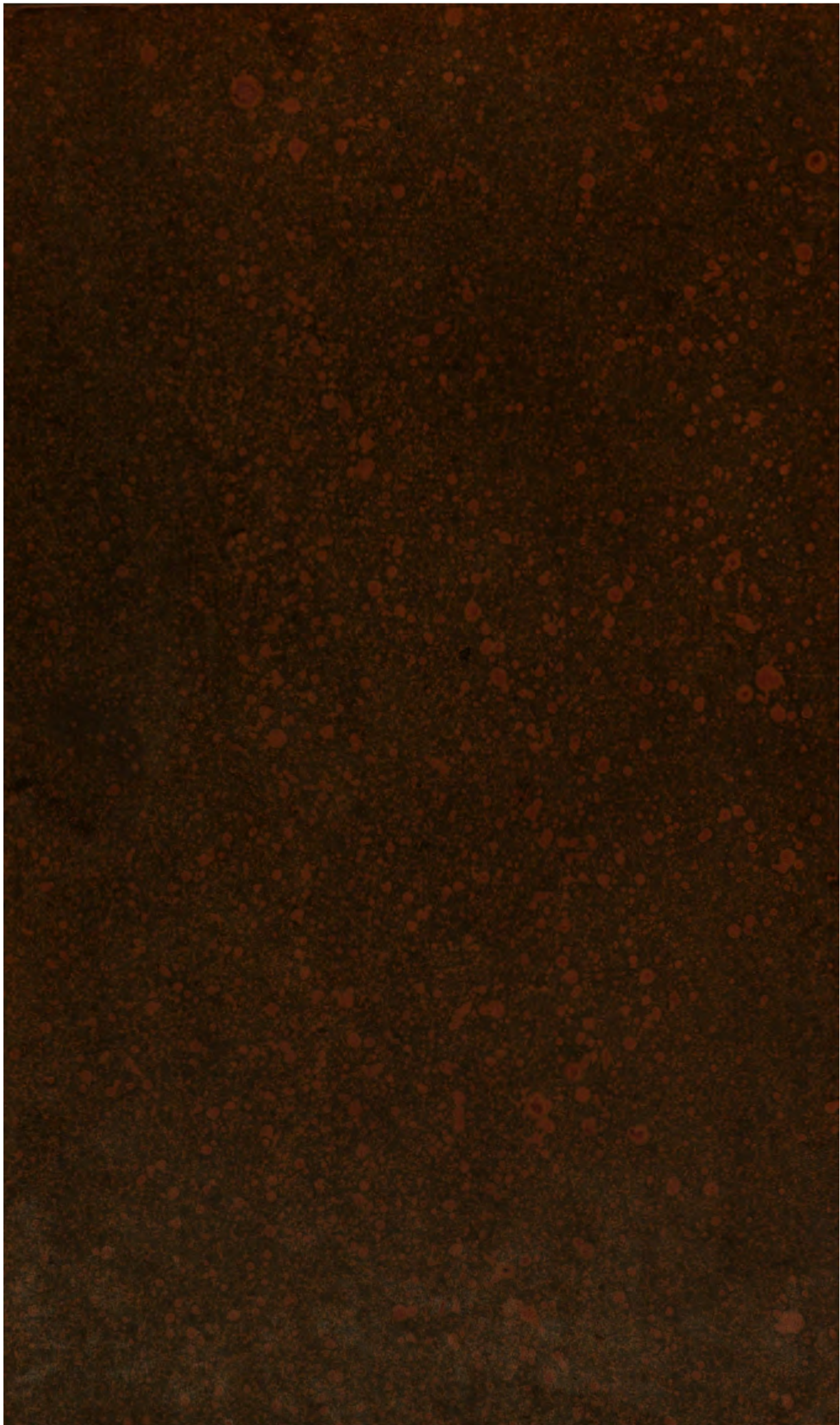
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



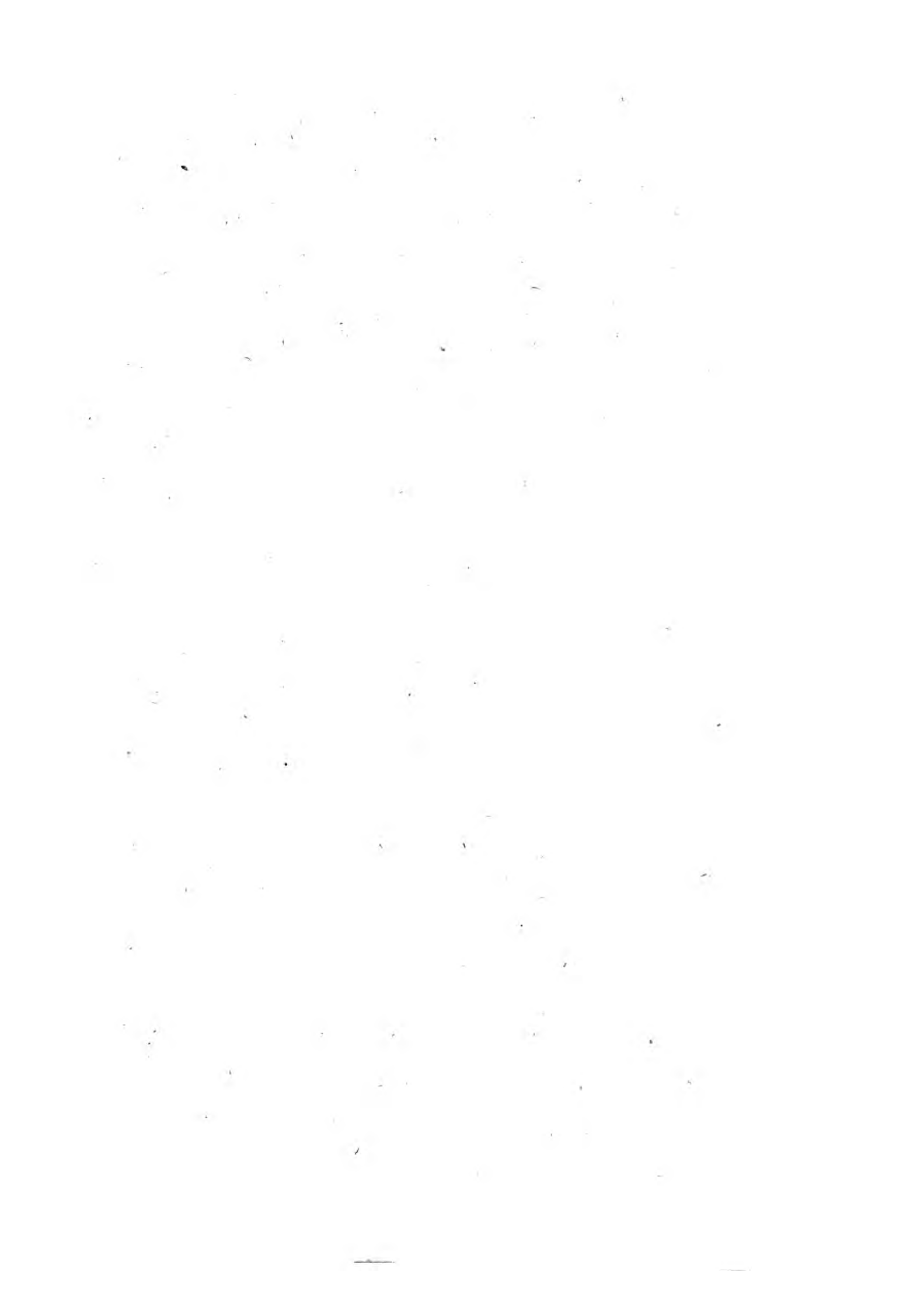
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

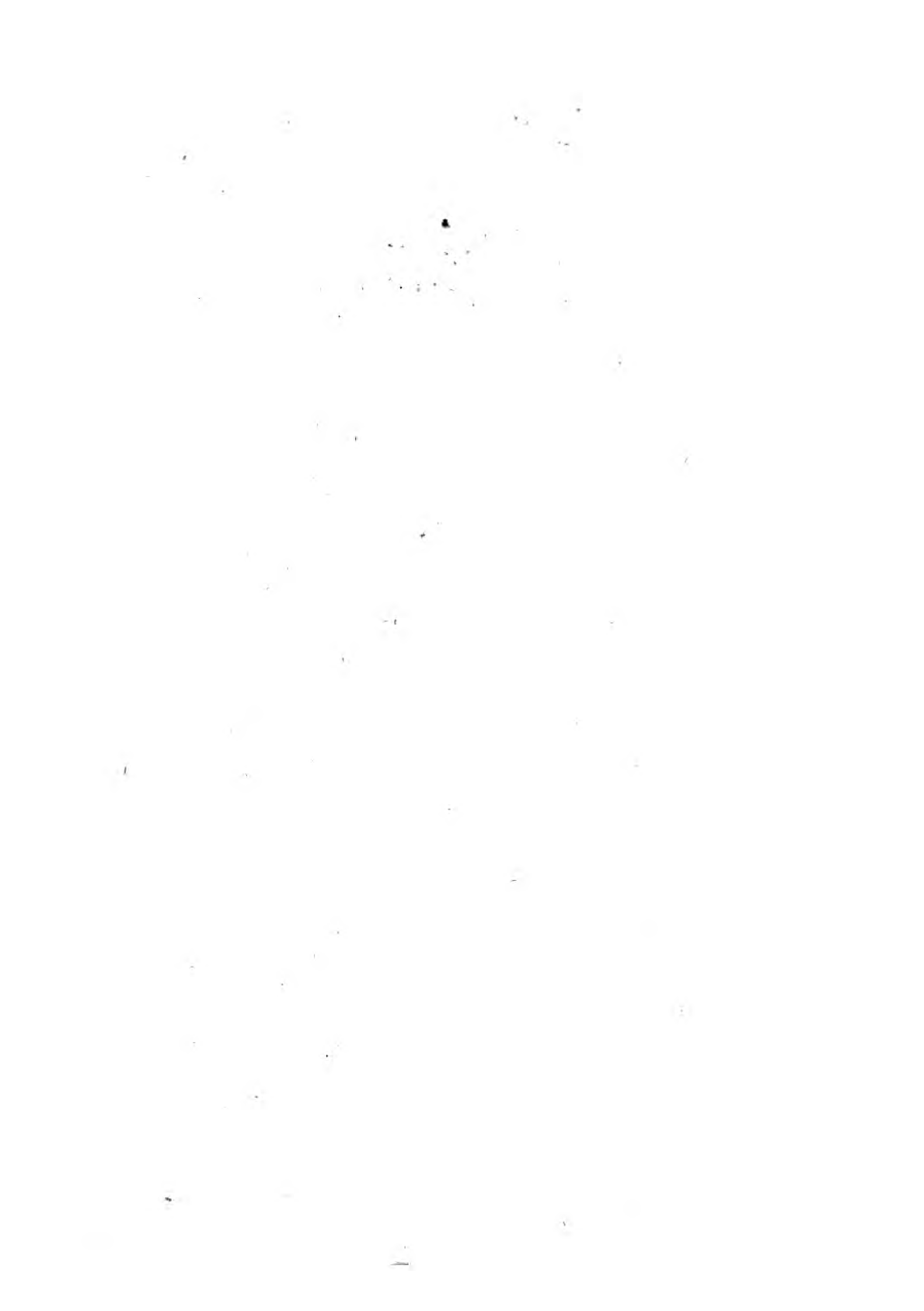


Catalogued

S. A. 180. B. S.

[The remainder of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]





BS. 89
A 180

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XX.

CONTENANT *les Mémoires de Messire GUILL.*
& MARTIN DU BELLAY.

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adresser, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XX.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N^o. 6.

1786.



M É M O I R E S

D E M E S S I R E

GUILLAUME DU BELLAY.

SUITE DU SEPTIÈME LIVRE.

AU mesme temps que ces choses se faisoient en Piemont, le Comte de Nassau, après avoir saccagé Guyse & toutes les villes champestres à l'entour, mettant le feu partout où il passoit, & emmenant proye & butin d'hommes, de bestial, & de biens meubles, conduisoit son armée droit au chemin de Saint Quentin. M. le Marechal de la Marchk, qui avoit jà commencé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinent qu'il entendit ceste nouvelle, deliberé de s'aller mettre dans Saint Quentin, tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiégré en une ville, pour donner preuve du cueur, du soin, de l'industrie & diligence qu'il auroit à endurer un siege, soustenir un assaut, & inventer les moyens de bien garder & deffendre une ville. Mais sur chemin il fut adverty par ses descouvreurs, que l'ennemy ayant eu avis du bon ordre qui estoit mis à la garde

Tome XX.

A

& deffense de Saint Quentin, avoit tourné bride soudainement, & tiroit le chemin de Peronne, pour avoir sceu que ceste ville, encore qu'elle fut forte par la nature & affiete du lieu, n'estoit toutesfois assez fortifiée, & encore moins fournie du nombre de gens qui estoit requis à la tenir contre une si grosse puissance. A ceste cause le Marechal aussi, changeant de deliberation, tourna son chemin devers la ville de Peronne. Environ le dixiesme jour d'Aoust, partant le le camp des ennemis d'un petit village ou plustost cense, appelée la Catelle (a), somma en passant le chasteau d'Aplincourt, qui se rendit incontinent, car il avoit esté abandonné pour non tenable. Le lendemain ils passerent la riviere de Somme au-dessus dudit chasteau, & vindrent gastans & bruslans tout le pays jusques auprès de Peronne. Le mesme jour y estoit entré le Sire de Sercus avecques mille hommes de pied, qu'il avoit en charge particuliere de la legion de Picardie, dont il estoit Capitaine-General, & nonobstant qu'à venir de Ham dont il estoit party environ minuiet, & depesché par Mgr. le Duc de Vendosme, il luy eut convenu passer à travers les villages & censes, qui

(a) Le Catelet, suivant l'Abbé Lambert.

encore fumoient du feu que l'ennemy en passant y avoit bouté, si avoit-il eu si bonnes guides, & tant bien s'estoit tenu sur ses gardes, qu'il y estoit sans aucune perte passé. Le lendemain y entra M. le Mareschal avecques cent hommes d'armes, & luy servit aussi l'obscurité des fumées du pays que les ennemis avoient brulé, à ce qu'il ne fut descouvert par eux sur le chemin. Sur le soir le Comte de Nassau après s'estre longtemps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoistre, s'en vint loger assez près de l'abbaye du mont Saint Quentin, autant fasché en son courage d'avoir failly à surprendre la ville avant que gens y fussent entrez, comme au contraire furent contens MMgrs. les Ducs de Vendosme & de Guyse, quand ils sceurent que lesdits Seigneurs Mareschal & de Sercus estoient entrez dedans à sauveté; car ils avoient bien bonne esperance que les nouvelles bandes qu'ils faisoient lever dans la Picardie & la Champagne, & la levée des Lansquenets qu'ils attendoient sous la charge du Capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, seroient arrivez & prests assez à temps pour venir lever ledit siege de Peronne. Tel estoit l'estat de noz affaires en la Belgique.

Du pays des Lignes , outre les huit mille Suiffes de la levée faite par Messire Louys d'Anguerran , Seigneur de Bois-Rigaut (a), lesquels en plus grande partie estoient arrivez au camp , & en partie y arrivoient de jour en jour par des chemins un peu longs & destournez , mais plus asseurez que le droit chemin pour l'empeschement des passages , Messire Estienne d'Aigue , Seigneur de Beauvois , & Guillaume Sgr. d'Yzernay , l'un des Gentils-hommes de la Chambre , & l'autre Varlet de Chambre ordinaire du Roy , en avoient fait une autre presque de pareil nombre , auxquels à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit assigné , selon qu'ils se desroboient à la file de leur pays , outre le sceu ou sous dissimulation des Superieurs & Magistrats de leurs Cantons , on bailloit guides & commissaires pour les conduire par les estappes , qui à ceste fin avoient esté ordonnées par le plus court chemin droit à Valence (1), où ils estoient recueillis (b) par commandement du Roy ,

(a) Et non pas Boissigant , comme l'écrit l'Abbé Lambert.

(b) L'Abbé Lambert fait dire à Guillaume du Bellay que le Roi passoit ses Suiffes en revue : le Texte ne porte point cela.

DE MESS. GUILLE. DU BELLAY. 5

qui à tous les Capitaines fit faire present de chaines d'or pesant chacune cent escus, & les adressoit au Sire de Montmorency son Lieutenant-General, lequel ainsi qu'ils arrivoient leur faisoit delivrer les quartiers au camp pour se loger chacun avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp & au dedans du fort, tous ceux qui sans son ordonnance avoient dressez leurs tentes, ou fait leurs loges au dehors. En quoy faisant, & usant parmy ses soldats d'une severité de discipline militaire attrempée d'equité, selon les occasions, il obtint en bien peu de temps, que nonobstant que son armée consistast en nations, non-seulement diverses quant aux pays, mais aussi en opinions & sectes contraires, l'ordre & police furent tels entre eux, que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus l'apparence d'une cité policée, que d'un camp ainsi freschement & de diverses nations assemblé.

L'Empereur au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faisoit bien son compte que le Roy ne recouvreroit point ni Lansquenets ni Suisses : à Turin il n'eut jamais pensé qu'il y eut eu moyen de tenir : la Belgicque (a) il la comptoit desjà pour

(a) Par ce mot on entend le Pays-Bas.

chose sienne ; mais peu après qu'il fut entré en Provence & qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au Roy quelques bandes de Lansquenets, que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit, qu'en Italie ses gens estoient desjà prests à marcher ; qu'en la Belgicque la guerre y seroit plus longue & difficile qu'il ne l'avoit esperé ; que sur la mer Oceane ses subjets ordinairement y recevoient perte, & sur la Mediterrannée que noz galleres se pourmenoiert en liberté ; lors eut-il cognoissance qu'il n'auroit sans ayde d'autruy telle issue qu'il la desiroit de son entreprise. Il se delibera d'essayer tous moyens possibles pour attirer le S. Pere, & la ligue d'Italie à communication de frais & societé de ceste guerre. A ceste fin avoit-il depesché Ascagne Colonne avecques pouvoir, instructions, & lettres au Saint Pere, & à tous les Princes & Potentats d'Italie, protestant envers eux (non qu'ainsi fut, mais pource que cela seroit à son intention) qu'entreprenant la guerre contre le Royaume de France, jamais il ne l'avoit fait pour sa particuliere & propre querelle, mais en contemplation (a) du bien public & du repos commun de toute l'Italie.

(a) Mais dans la vue.

pour divertir l'insatiable cupidité du Roy, de la continuation de faire guerre en icelle; qu'eux-mesmes sçavoient bien, & il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée, pour obtenir du Roy que leurs differends fussent plustost vuidez par ordre & forme de droit & justice, ou par appoinctement equitable, que non par armes & voye de fait, & jusques à s'estre condescendu de donner au Duc d'Angoulesme, troisieme fils dudit Seigneur Roy, l'Estat & Duché de Milan, qui toutesfois luy appartenoit, non-seulement comme Empereur, mais en son propre nom; premierement comme chose conquise par armes, & par le droit de la guerre, & secondement comme cedée à luy par le transport du vray Seigneur Francisque Sforce, qui estoit droit indubitable; que quand il ne tiendroit qu'à vider ses mains dudit Estat & Duché de Milan, pour qu'il se trouvast moyen de paix en la Chrestienté, il estoit de son costé prest à y entendre, & d'en disposer entierement par le consentement & advis commun de tous les Princes & Potentats d'Italie; tant s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grande recommandation que le public; mais que nonobstant tous les devoirs où il s'estoit

mis si grandement, le Roy de France avoit toujours superbement & obstinément refusé toutes honnestes & raisonnables offres, & preferé la guerre injuste, cruelle, & d'incertaine issuë à une honneste & utile paix, jusques à dresser encore à present nouvelle armée en Italie; en quoy il donnoit à cognoistre, combien il avoit plus d'affection à travailler l'Italie qu'à deffendre son propre Royaume, auquel il avoit si grand faix de guerre sur les bras; que si toutesfois on obvioit à ce que le Roy de France ne mit ensemble les forces qu'il avoit levées en Italie, le Seigneur Empereur ne doutoit point qu'il ne remportast de France une si grande & insigne victoire, qu'il assureroit à perpetuité le repos & tranquillité d'Italie, attendu qu'autre quelconque ne la troubloit, sinon seulement ledit Roy de France.

Toutes ces choses donc considerées, il concluoit en ses instructions, que comme ainsi fut que luy qui estoit leur Prince Souverain & Empereur, eut lors à entretenir en terre & en mer, en divers lieux, & en mesme temps, quatre grosses & puissantes armées, plus pour le bien & repos d'entre eux, que pour aucune offense à luy particulierement faite, & à ce que l'Italie ne soit

DE MESS. GUILL. DU BELLAY. 9

assujettie à domination & Seigneurie estrangere, leur vray office & devoir estoit de luy donner en leur propre cause, ayde & secours; ou pour mieux entreprendre de consentement commun, & à communs despens avecques luy, la deffence de la liberté d'Italie; à laquelle faillans à ce besoin, en quoy pourront-ils jamais recognoistre l'obligation qu'ils ont envers elle, qui les a heureusement produits, eslevez, nourris, en la meilleur & plus gracieuse contrée du monde? ou quelle chose peut-elle jamais avoir à faire d'eux, si elle ne l'a en la deffense & protection de sa liberté? Telles estoient les remonstrances que le Seigneur Ascagne estoit chargé de faire universellement à tous, & particulièrement à chacun des Estats, Princes & Potentats d'Italie. Au Saint Pere il avoit à les faire presque pareilles, mais il estoit expressément chargé de luy dire & faire entendre comment le Turc dressoit ses preparatifs pour faire en Chrestienté une descente plus grande & mieux equippee qu'il n'en avoit encore fait jamais; qu'à la prochaine primevere il seroit prest à y descendre en personne, qu'en mesme temps il vouloit & par terre & par mer assaillir le Royaume de Naples & de Sicile, & là se fortifier, & y

faire son magasin de tous equipages de guerre, pour à sa commodité poursuivre le surplus de l'Italie, & de là se transporter par toute la Chrestienté. Afin que le Saint Pere n'en fut en doute, avoit aussi le Seigneur Ascagne charge de remonstrer à Sa Sainteté, comment desjà Barberouffe estoit arrivé avecques son armée en la mer Mediterannée, qui la tenoit en telle subjection que le navigage par icelle estoit interdit, au moins mal seur aux Chrestiens; mesmement parce que le Roy de France s'estoit allié avecques le Turc, qu'il avoit osté le masque, & cessé toutes dissimulations; car ouvertement il le pressoit de descendre, si bien que, toutes excusations cessantes, le Saint Pere ne pouvoit dissimuler, que pour donner exemple à tous les Estats de la Chrestienté, il ne fut le premier à les exhorter, & à commencer luy-mesme à prendre les armes, & que chacun en ce commun danger apportast quelque remede & soulagement, ainsi que le requeroit leur devoir envers leur commune patrie, la foy & la Religion Chrestienne, ensemble la consideration de la cause, du temps, du salut present, & de la liberté à l'advenir. Il adjoustoit encore, afin que ceste entreprise ne fut infructueuse à Sa Sainteté; que l'Em

pereur (en ce faisant) estoit content & luy offroit de disposer entierement de l'Estat & Duché de Milan, ainsi qu'il plairoit à Sa Saincteté, & à la Seigneurie de Venise en ordonner.

Le premier jour d'Aoust estoit le Seigneur Ascagne arrivé à Rome; le lendemain il eut audience & exposa sa creance, en presence & compagnie du Comte de Sisfuentes, Ambassadeur ordinaire de l'Empereur envers le Sainct Pere. Après s'estant ledit Comte retiré, il parla encore à Sa Saincteté à part, & luy offrit que l'Empereur cederait & transporterait l'Estat & Duché de Milan à l'un des neveux de Sa Saincteté, & ferait au surplus que le Duc de Ferrare (touchant les choses qu'il avoit controversées (a) avecques elle), & le Duc d'Urbain (touchant le Duché de Camerin) en transfigeroient & appointeroient au contentement & gré de Sa Saincteté, moyennant qu'elle fut seulement contente d'entrer en la ligue d'Italie: c'estoit-à-dire d'en chasser entierement le Roy de France. A Gennes, à Luques, à Florence, à Siene, avoit le Seigneur Ascagne exposé sa creance en y passant, & de tous avoit remporté une mesme responce, qui fut

(a) Qui étoient l'objet de leurs différends.

en somme , que tout autant qu'ils valloient & pouvoient , ils employeroient de très-bon cueur , ainsi qu'il leur seroit ordonné par le commun advis de Nostre Saint Pere , & de Sa Majesté Imperiale , au bien , deffence , & salut d'Italie. Le Saint Pere après qu'il eut singulierement loüé l'affection du Seigneur Empereur , à procurer le bien & repos particulier d'Italie , & le commun de la Chrestienté , respondit au surplus qu'il ne pouvoit blasmer l'advis de Sa Majesté Imperiale , de transferer , si possible estoit , la guerre hors d'Italie ; mais qu'il loüeroit plus qu'elle ne fut ni là , ni ailleurs entre les Chrestiens ; car en quelque part qu'elle se fasse , soit en France , soit en Italie , tousjours falloit-il que le sang Chrestien y fut espandu , & qu'il s'en ensuivit l'amoin-drissement & debilitation des principales forces de la Chrestienté. Quant au Turc , Sa Saincteté estoit bien affeurée qu'on ne scauroit le convier à un spectacle plus à son gré , qu'à veoir une si cruelle & mortelle guerre entre les deux plus puissans Monarques d'icelle ; car il estoit bien à penser que quiconque en ceste guerre fut le vainqueur ou le vaincu , c'estoit faire un pont & bailler le choix au Turc de venir après assaillir qui

bon luy sembleroit, se tenant seur que sa victoire ne pouvoit estre finon dommageable & prejudiciable aux forces & puissance du vainqueur mesme, mais que tant osoit bien Sa Sainteté asseurer le Seigneur Empereur, que pour ceste année qui lors couroit, le Turc ne feroit aucune descente en Chrestienté; car Sa Sainteté avoit eu plusieurs advis certains, mesme par la voye des Ambassadeurs Venitiens à Constantinople, que le Turc estoit resolu entierement de ne faire autre chose pour le demeurant d'icelle année, finon de reparer, en tant que possible luy seroit, la perte & dommage qu'il avoit receu en Afrique, recouvrer la commodité qu'il s'estoit preparée, & depuis avoit perduë de faire quand bon luy semblera descente en Italie. Bien advoüoit Sa Sainteté qu'il estoit vray que le Turc cependant vouloit donner ordre (encore qu'en cela il faillit) de preparer sa descente, pour l'année suivante, renforcer le nombre & equipage de ses vaisseaux de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions, & à la levée de ses gens de guerre, pour faire ladite descente avecques gros effort & grosse puissance, qu'il n'estoit rien plus vray que ses desseings tendoient sur la Sicile & sur l'Italie, ainsi que

le mandoit Sa Majesté Imperiale ; que pour à ce remedier & obvier , il n'estoit possible de choisir un meilleur chemin que celuy qui estoit par Sa Majesté mis en avant , que de condonner (a) chacun au bien public ses querelles & inimitiez particulieres , & que tous ensemble d'un mutuel consentement s'appliquassent à la conservation & deffense du salut & repos commun ; qu'à ceste cause , autant qu'il congratuloit à la Majesté dudit Empereur, ceste sienne continuation en bonne & saincte volonté de renouveler la praticque de paix & union , autant desiroit-il d'y employer & de mettre non son seul bien , mais aussi sa propre vie en hazard , pour estre arbitre & moyeneur (b) de ceste paix , pour laquelle sienne affection & volonté mettre à execution , il ne sçauroit trouver meilleure entrée que de perseverer dans la neutralité , sans condamner prejudiciablement la cause de l'une des parties , en adherant & se joignant à l'autre. Tant s'en falloit que par une telle voye & moyen il voulut mettre en sa Maison aucun Estat ni Principauté , au dommage , regret ou desplaisir d'autrui , & que quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien & de grace , que de le rendre l'un des

(a) Que de sacrifier.

(b) Entremetteur.

moindres instrumens qu'il employast à l'exécution d'un si grand heur (a), ceste volonté de Dieu par luy ensuivie, luy seroit suffisant contentement & satisfaction de son travail, si que plustost il souhaiteroit la mort, que d'en chercher ou accepter autre loyer ni recompense.

Desja estoit l'Empereur arrivé à Aix, lors qu'il eut nouvelle de ceste responce. Sur son chemin il avoit receu quelque perte, mais non si grande en effect, comme elle luy avoit esté grieve & ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient fait le dommage : car ce avoient esté seulement les payfans & montagnards, qui se tenoient embuschez és destours & au dessus des passages estroits le long des Alpes, & par occasions sortoient à l'improviste aucunesfois sur les avantcoureurs, & aucunesfois sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit esslargir aucunement, & ne cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fut forcé de s'arrêter & de se deffendre, sans toutesfois avoir moyen de grandement endommager lesdits païsans ; lesquels soudainement qu'ils se voyoient pressez, se retiroient amont, par des chemins oblicques & incogneus à autres

(a) D'un si grand avantage.

qu'à eux mesmes, ainsi que s'ils se fussent evanoüis de veuë. Au desloger fut contraint l'Empereur de passer au long d'une tourelle, en laquelle estoient enfermez jusques au nombre de cinquante hommes (a) du pays, avec les arquebuses qu'ils avoient recouvertes ; en intention de choisir le Seigneur Empereur à leur advis, & quand il passeroit, descharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en put advenir après : car ils sçavoient bien qu'ils ne pourroient executer une telle entreprise, sans que la vengeance ne s'en ensuivist ; en effect il s'en fallut bien peu qu'ils n'executassent leur intention : car ils en tuerent un qu'ils pensoient estre l'Empereur, à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois, & de la suite de gens qui luy deferoient & faisoient honneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon, & y arrester son camp, qui en souffrit moult de malaise ; la tour fut batue, & les payfans contraints de se rendre à la mercy dudit

(a) Cinq Gentilshommes s'étoient mis à leur tête ; l'Histoire nous a conservé leurs noms. On les appelloit Albod, Chasteauneuf, Balbe, Escragnole & Boniface : les dévastations commises par les troupes de l'Empereur avoient irrité les payfans qu'ils commandoient ; & l'Empereur faillit être la victime de leur ressentiment.

Seigneur

Seigneur Empereur, lequel les fit tous pendre tant par courroux de sa demeure, que pour exemple qu'autres n'eussent par après la hardiesse de faire telles entreprises. Adverty, qu'en un petit plain (a) environné de bois à l'entour, & assis sur la croupe d'une montagne, à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de païsans avecques femmes, enfans, & bestial, il fit mettre le feu és bois en diverses lieux au dessus du vent, de maniere que tous y furent miserablement bruslez ; aucuns en dehors, se voulans sauver du feu, tomberent és mains des ennemis, qui jamais n'en receurent un à mercy, dont fut depuis le populaire (b) si aigry & animé contre l'Empereur & son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains, ne trouva d'eux plus gratieuse composition que cruelle & inhumaine mort.

(a) Ce que du Bellay appelle *un plain environné de bois*, étoit une enceinte faite pour se mettre à l'abri des incursions des peuples Barbaresques. La cruauté de l'Empereur dans cette circonstance indigna tellement les Provençaux, que les Payfans & les Montagnards prirent tous les armes. Quand François I vint se mettre à la tête de son armée en Provence, les femmes offrirent à ce Monarque leurs maris & leurs enfans pour combattre sous ses ordres.

(b) Le peuple.

A Aix (2) arriva un courrier envoyé par le Seigneur Ascagne, avecques lettres & avis de tout ce que ledit Seigneur avoit exploicté ou fait de sa commiffion, de laquelle il n'avoit remporté le fruit qu'en avoit le Seigneur Empereur esperé. Si commença lors en confiderant & pesant les affaires plus foigneusement & diligemment qu'il n'avoit fait auparavant, & les choses estans encore en leur entier, d'apercevoir & cognoiftre que ce n'estoit entreprise legere, que d'affaillir un Roy de France dans son Royaume; il voyoit bien (mais un peu tard) qu'il ne luy seroit aucunement possible de fournir & de satisfaire long - temps à l'entretienement de tant d'armées qu'il avoit en mesme temps. Pour y remedier en quelque partie, & puis qu'il estoit entié en lieu dont il ne se pouvoit ou vouloit ainsi legerement retirer, il s'advisa d'envoyer à Anvers, & prier les marchands (aufquels il avoit baillé grandes assignations de remboursement sur les deniers qui luy avoient esté ottroyez par les Estats, & qui provenoient du revenu ordinaire de ses Royaumes d'Espagne, Naples & Sicile) qu'ils se contentassent de luy prolonger un an le terme de leur remboursement, afin qu'il se put ayder d'icelles assignations, en leur

donnant recompense telle qu'ils voudroient, de l'interest qu'ils pourroient avoir à cause de ceste plus longue attente de leurs deniers. Pour les y induire il n'y obmist moyen quelconque de persuasion, entrelassant ensemble prieres, promesses, recompense, & crainte de plus long retardement, s'il advenoit de male adventure, qu'estant ceste guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit esperé du commencement, son armée (que Dieu ne voulust) se vint à deffaire par faute de payement. Quoy advenant il estoit à craindre que son ennemy poulsast sa victoire si avant, que Sa Majesté fust par ce moyen contrainte de leur faillir à son grand desplaisir & dommage.

Ceste depesche faite, l'Empereur ayant en son cueur un extreme & merveilleux regret, qu'ayant tant eu d'heureuses victoires és guerres qui avoient été menées par la conduite seulement de ses Capitaines, luy estant en personne avecques si puissante armée, & après avoir bravadé de la sorte que chacun sçavoit, il fust contraint de s'arrester si longuement sans faire aucune execution ou honorable exploit de guerre : il print en soy mesme deliberation nouvelle, ou pour mieux, se resolut, mais trop tard, de mettre à execution

celle qu'il avoit auparavant prise, d'essayer sa fortune, & d'affaillir vivement son ennemy, laquelle deliberation luy eust esté avantageuse, s'il l'eust executée à temps, & comme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'estoient encore unies, & que son peuple estoit intimidé par la soudaine & non attendue descente d'un si puissant ennemy. Au dessoubs d'Aix, ayant la ville au doz, estoit son camp logé en une plaine, & sur deux collines doucement eslevées, & par les deux costez regardantes en icelle plaine, la petite riviere de Lary (a), qui coule au long des murs de la ville passant par le milieu en la longueur de fondit camp. Estant le quinziésme jour d'Aoust en iceluy camp, il choisit jusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens, & cinq mille Lansquenets, & sans declarer son intention à autres qu'aux Capitaines, il les fit partir environ minuidt, afin d'arriver où il pretendoit, avant que nos gens en eussent nouvelles; luy mesme avant le jour fut prest à cheval, menant en sa compagnie le Duc d'Alve (b) Espagnol, le Seigneur Alphonse,

(a) L'Abbé Lambert a jugé à propos d'ôter à cette riviere le nom que lui donne du Bellay.

(b) Le Duc d'Albe.

d'Avalos Marquis du Guast, & le Seigneur Dom Ferrant de Gonzague, Italiens, & le Comte de Horne, Alleman, accompagnez de toute la fleur de ses gens de cheval. Avecques ceste troupe il suivit ses gens de pied un peu après le soleil levé assez près de la ville de Marseille, en une combe (a), qui s'estendoit jusques à la plage de la marine.

En ceste combe il fit arrester ses gens, & prenant seulement le Marquis avecques luy & un bon nombre d'arcquebusiers, il marcha en personne pour recognoistre la ville, tenant tousjours les chemins creux pour n'estre descouvert de ceux de dedans, jusques à ce qu'il arriva près de la ville à un ject de canon, où se tint couvert d'une mafure de maisons n'aguères abatues. De là il fit passer le Marquis outre la mafure avecques gens choisis arcquebusiers, pour recognoistre de près un endroit qu'on luy avoit dit estre opportun à y planter l'artillerie, & sur le costé que l'on tenoit la ville plus foible & moins deffensible. Le Marquis en regardant l'affiette du lieu, apperceut en mesme temps, que la ville avoit esté diligemment remparée en cest en-

(a) Dans le fond d'un vallon qui s'étendoit jusqu'au bord de la mer. Le mot Combe vient du Latin *Cumba* (Voyez le Gloss. de du Cange, Tome II, p. 1224.)

droit, qu'il avoit esté descouvert de ceux qui faisoient le guet sur les rempars, & que desjà estoient fortis gens de la ville, qui avoient prins le chemin haut, afin de le venir enclore par derriere. La cause de sa descouverte fut telle : Les chevaux que l'Empereur avoit laissé en la combe, commencerent fort à hannir, & tant que la combe enclose de montagnes d'une part, & de la mer d'autre en retentissoit, en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville. Cela fut cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles furent d'autant plus attentifs à regarder autour des masures & chemins creux, autant que leur vueuë pouvoit estendre, & regardant ainsi curieusement, ils descouvrirent le Marquis; le voyans près & avecques peu de compagnie, ils avoient mis des arquebusiers dehors en assez bon nombre, tendans à l'enclore s'il n'avoit autre suite que ce qu'ils en descouvrirent, & pour estre au besoing assez forts, au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours, & chemins croizans entre les collines. Le Marquis, voyant qu'il estoit descouvert, se retira par autre chemin qu'il n'estoit venu vers la masure dont il estoit party, & fut cause que ceux du guet apperceurent que

derriere icelle il y avoit encore gens : & pour ce firent-ils encore faillir du renfort , & adressans à cest endroit la bouche de quelques canons ils y mirent incontinent feu , & firent un tel exploit à cause des pierres que les coups de canon escarterent en donnant contre ladite mafure , qu'il y eut beaucoup de morts & de bleffez. L'Empereur en toute diligence se retira plus loing de la ville , & hors de la portée du canon , en une valée qui estoit couverte entierement d'un grand & large rocher , dont sortoit une fontaine d'eau vive , auprès de laquelle il fist un leger repas. Puis après avoir communiqué sa deliberation avecques les principaux des Capitaines estans avecques luy , il ordonna le Duc d'Alve , & le Comte de Horne , pour demourer ès environs de Marseille , monstrant contenance de la vouloir assieger , & ledit Marquis du Guast avec le nombre de douze cens chevaux , & le Capitaine Paule Saxe , avecques six enseignes de gens de pied , pour aller recognoistre la ville d'Arles , & s'il leur sembloit qu'elle fust pour estre facilement emportée d'assaut , le faire à sçavoir au Duc d'Alve , & Comte d'Horne , à ce qu'ils vinssent se joindre à eux , pendant que luy en personne y viendroit avecques toute sa force. Il leur donna charge

toutesfois au cas que ladite ville leur semblast estre en telle deffence, qu'elle fust pour y amuser long-temps son camp, qu'en ce cas ils se retirassent avecques lesdits d'Alve, & d'Horne, devant Marseille (3), jusques à ce qu'ils eussent de luy autres nouvelles.

Ces choses ainsi ordonnées, l'Empereur se retira en son camp par le mesme chemin qu'il estoit venu. Nos gens que je vous ay dit estre sortis hors de Marseille (ainsi que les ennemis soudainement estonnez à cause des coups de canon qui avoient donné dedans ladite masure, se retiroient hors de batterie espars en divers lieux, selon que chacun s'estoit trouvé à propos de se mettre en lieu de sauveté, & comme gens qui n'avoient pas bonne cognoissance ni du pays, ni des chemins) en surprindrent & prindrent aucuns, lesquels ils emmenerent au Seigneur de Barbezieux, Lieutenant du Roy, & aux autres Capitaines estans en ladite ville de Marseille. Par iceux prisonniers entendirent les Capitaines comme l'Empereur, estoit en personne avecques peu de compagnie derriere la masure alors que les canons y furent tirez, ayant en teste une salade bourguignonne, avecques une pennage de violet blanc & orenge, & sur son harnois vestu d'un saye de damas

blanc. Ceste nouvelle ouye , il ne faut demander s'il y eut prou de gens qui furent d'advis de faire sur luy une faillie & que la consequence de prendre ou tuer un Empereur en quoy gisoit toute la victoire , n'estoit si petite qu'elle ne valust bien le hazard de perdre quelques gens au pis aller. Les autres auxquels plaisoient moins les choses precipitées & de hazard , estoient d'advis de ne point desgarnir la ville : estimans bien que l'Empereur ne seroit venu si près sans avoir telle troupe en sa queuë , qu'elle seroit suffisante à un besoin de combattre toute la garnison de Marseille , & que paraventure faisoit il marcher toute son armée après luy. De le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion : l'une , qu'à ceux qui faisoient le guet , il sembloit veoir assez loin de la ville (c'estoit en la vallée ou l'Empereur avoit laissé ses gens) entreluire du harnois à la reverberation du soleil qui donnoit dessus ; l'autre , que les prisonniers disoient n'avoir rien sceu quand ils partirent du camp , ni où on les conduisoit , ni que l'empereur deust venir les acconsuivre (a). A ceste cause il leur sembloit bien à craindre , que si on mettoit grosse troupe de gens hors de la ville,

(a) Les accompagner.

& que, l'escarmouche attachée, survinssent les ennemis avecques trop grande puissance ceux de la ville fussent contraints de laisser leur visage hacher leurs gens en pieces, ou s'ils se mettoient à les soustenir ils fussent repoussez, de sorte que les ennemis paraventure entraissent pelle-messe avecques eux dedans la ville. Les autres en ceste disputation choisirent une voye moyenne, qui fut de retirer ceux qui estoient sortis sans les souffrir marcher plus avant, de peur qu'ils ne s'embarquassent (a) en quelque embusche, & au lieu d'iceux en envoyer d'autres tout fraiz sur les fregattes & barques de pescheurs, lesquels allassent terre à terre costoyant la plage hors de la veuë de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gagné le dessus de l'endroit où il leur sembloit avoir veu entreluire des harnois; qu'arrivant là, s'ils voyoient qu'il y eut gens & cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouverts, ils prissent terre, & tournoiaissent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarrigues (b) donner alarme ausdits ennemis, &

(a) De peur qu'ils ne tombassent.

(b) On appelle *Guarrigue* en Provence & en Languedoc des côteaux couverts de bois taillis, où croissent ordinairement la Lavande, la Sariette, & autres plan-

missent peine en montrant contenance de se vouloir en combattant retirer, d'attirer les ennemis jusques au droit d'une certaine plage qu'on leur designeroit, en laquelle on envoieit quelques galleres qui temporiferoient jusques à ce qu'ils veissent leur point, & le voyant à propos, deschargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviste. Faisans leur compte, qu'ainsi advenant, il ne se pouvoit faire que, sans danger de recevoir honte ni dommage, ils ne feissent grosse tuerie, & pourroit estre (comme souvent tombent les hazards aussi tost sur les grans que sur les petits) que l'Empereur mesme, ou quelques autres gros personnages se trouveroient au droit de la male - aventure.

Ceste opinion fut suivie & mise à execution; mais l'Empereur estoit desja party. Nos gens, quand ils furent mis à terre, ainsi qu'il avoit esté advisé, firent un long circuit parmy les myrtes, lentisques, & autres arbuistes dont le pays est couvert, & puis se laisserent voir loing, comme si ce fussent des gens qui vinssent d'une autre part qu'ils ne venoient. Le Duc d'Alve, si si tost qu'il les apperceut, envoya quelques chevaux legers au devant, auxquels il donna charge d'en approcher si près qu'ils pussent
tes de ce genre. (Lisez l'Hist. de Nîmes, par Gautier, &c.)

estimer le nombre qu'ils pouvoient estre, & lui en mander nouvelles incontinent. Les chevaux legers estant arrivez, & voyant les nostres estre si peu, envoyerent promptement en avertir le Duc, & eux cependant pour le amuser, afin qu'ils se retirassent, & en esperance de les attirer en lieu qu'il ne s'en fauvasst un pour porter la nouvelle, les commencerent à vouloir charger. Les nostres qui estoient tous arcquebufiers, deschargean contre eux leurs arcquebuses, monstrent contenance de les craindre bien peu, qui estoit ce que lesdits chevaux legers desiroient le plus; car ils tendoient seulement à fin d'amuser les nostres, tant que la grosse troupe de leurs arrivast : les nostres, en cas pareil, tendoient à fin d'attirer ladite grosse troupe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à se descouvrir. Lors les nostres, comme si ce leur eut esté chose inopinée, firent semblant de s'estonner, & recullerent tousjours sans se mettre en fuite abandonnée, tant que les ennemis fussent à l'endroit qu'eux avoit charge de les attirer : lors ils tournerent soudainement le dos, & se sauverent parmy les arbusstes. Sur ce point commencerent coups de canon de tirer à furie de nos galleres parmy la plage, qui estoit descouverte au beau mi

lieu des ennemis , & leur feirent en peu d'heures un tel dommage , que les corps des uns , les bras & jambes des autres estendus sur la place , la lamentation des mourans , la consternation & desolation des fuyans , estonnerent tant ceux qui estoient sains & entiers , qu'ils tascherent tous à eviter le danger , au lieu d'en faire l'esprouve. Leur fuitte fut soudaine & plaine d'espouventement ; mais il advint une chose qui la leur creut encore grandement : car nos gens qui s'estoient retirez parmy les arbustes & garrigues , chargerent si furieusement sur les fuyans , qu'ils furent cause de les mettre en opinion qu'ils fussent avant-coureurs de l'avant-garde de nostre camp , lequel sur les nouvelles du deslogement de l'Empereur , se fust aussi deslogé d'Avignon , en intention de presenter la bataille. Le mieux qu'ils sceurent faire fut de se rallier & retirer ensemble plus à l'escart & loing de la marine en une vallée , ceinte à l'entour de rochers & collines , èsquelles ils assirent leur guet , pour veoir si aucun viendroit sur eux. Là fist le Duc d'Alve revuë de ses gens , & trouva en avoir beaucoup perdu , & mesmement de gens de nom , entre les autres le Comte de Horne , & un autre capitaine Allemand , son parent , lesquels

furent de tous moult regrettez. Les nostres se retirerent à Marseille avecques bien peu de perte. Es mains des ennemis en tomba un en vie , qui fut amené prisonnier au Duc lequel entendit par luy tout le discours de ceste entreprise , & sceut qu'il n'estoit nouvelle que le camp du Roy fust deslogé. Le Duc & les autres capitaines , en vengeance de la perte qu'ils avoient faite de gens de bien , firent cruellement tirer ledit prisonnier à quatre chevaux , sous couleur qu'estoit Italien , & avoit esté n'agueres à l'ouldre de l'Empereur , luy mettant à sus par ceste occasion , qu'il estoit transfuge & traistr envers ledit seigneur.

Le Marquis du Guast , & le Capitaine Paul Saxe avoient , durant ce temps , continué le chemin qui leur avoit esté ordonné ; ils avoient traversé tout le plain de Craux , dit autrement les Champs pierreux , sans y avoir trouvé rencontre , & à costé dudit plain , vers les marais , assez près du pont de Craux s'arrestèrent , & prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le Capitaine Paule Saxe demoura au dit lieu avecques la troupe : le Marquis , avec seulement trente chevaux , vint jusques au pont , & y en laissa vingt à la garde , luy avecques le surplus passa le pont , & vint

jusques à un tertre regardant sur la ville, lequel on lui avoit dit estre moult propice, (ainsi qu'il estoit à la vérité) pour la tenir en extrême subjection : car y asséant quelques pieces d'artillerie, & faisant batterie par le costé, dont la ceinture ou courtine se venoit encoingner avec celle qui est au-dessous d'icelle montagne, elles eussent battu par dedans la ville, au long d'icelle courtine où seroit fait la batterie, en sorte que ceux de dedans ne se fussent osez presenter à soutenir l'assaut. En ceste sorte s'arresta le Marquis, & se tenant derriere deux moulins à vent qui le couvroient, il apperceut clairement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il esperoit trouver, & luy en cas pareil fut descouvert & apperceu des nostres. Mais tant y a, que si l'Empereur, avant que le sire Montmorency se fust advisé de faire fortifier ladite ville, y fut venu droit ainsi qu'il avoit deliberé, sans point de faute il n'eust trouvé aucune resistance, s'en fust saisi facilement, & de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement & à son choix, de nous assaillir ou en Prouvence, ou en Languedoc, ainsi que le temps luy eust mieux présenté l'occasion d'entreprendre l'une ou l'autre; mais en peu de temps elle

fut en telle reparation , au moyen de la sollicitation qu'en fist ledit Lieutenant-Genera de la diligence dans les Capitaines, de l'assidu & travail des soldats, & du devoir des habitans y userent, qu'au treiziesme jour elle estoit en la plus grande assurance du côté dont treize jours auparavant elle estoit la plus doutable & moins en estat de se deffendre.

La ville d'Arles siet sur le Rhosne, à l'endroit de la pointe où il se fend en deux, allant par deux bouches se descharger en mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire, nommée la Camarolle (a). Le premier jour d'Aoust y entrerent les Seigneurs Jean Carracciol, Prince de Melphe, & Steph Colonne Romain, avec pouvoir égal ensemble de Lieutenant de Roy en ladite ville. Le dit jour y entra Messire Antoine d'Ancier ville, Seigneur de *Villiers aux corneilles* Commissaire de l'artillerie, avec douze pieces d'artillerie, grosses & moyennes, & deux cens cinquante pionniers ordonnez au service d'icelles pieces. Le lendemain y arriva le Capitaine Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & vingt hommes d'armes de celle du Seigneur de Boisy, le

(a) La Camargue : Ici l'Abbé Lambert a ajouté au Texte de du Bellay, que *cette petite Isle est extrêmement fertile.*

que

quels menoit le Seigneur de Montreul-Bonnin, son Lieutenant. Bonneval estant ordonné avec le Comte de Tende pour faire le degast, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, avoit receu lettres du Seigneur de Montmorency, par lesquelles luy estant mandé se retirer en ladite ville d'Arles, pour estre compaignon à garde d'icelle avec les dessusdits Melse & Colonne, & luy ayant adressé sa compaignie, il passa en diligence par le camp, afin de plus ampleinent entendre dud. Seigneur Lieutenant-General, ce qu'il auroit à faire, & quel ordre avoit esté mis à la fortification de ladite ville, laquelle il sçavoit avoir esté auparavant très-mal tenable. Son sejour au camp fut assez brief : de-là passant à Tarascon, où il rencontra sa compaignie, il visita le chasteau du lieu, ainsi que Beaucaire assise de l'autre costé du Rhosne, comme par ledit Seigneur Lieutenant-General il luy avoit esté ordonné; & il luy fit sçavoir son advis, de ce qu'il avoit veu. Suivant cet advis, Montmorency ne voulant obmettre chose qui fut reparable par humaine prévoyance, fit reparer lesdites places, & y mit le Seigneur de Rabodenge, Eschanson ordinaire, & de S. Remy, Commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrivé que fut ledit Capitaine à Arles, il

presenta ses lettres & communiqua sa charge au Prince de Melfe , & à Stefe Colonne qui avoient jà commencé quelques fortifications aux endroits plus debiles. Mais quelque commencement qu'il y eut , les habitans estoient hommes & femmes fort estonnez principalement le menu peuple , à cause que plusieurs Dames, qui ordinairement y faisoient leur demeure (ainsi que la coustume du pays est autre qu'elle n'est au cueur de France que les gentils-hommes & gentils-femmes tiennent ès villes) avoient fait serrer leur bagage, pour se retirer ailleurs, ce qui donna grand espouventement audit menu peuple & occasion de craindre que la ville fut en apparent danger de tomber en inconvenient. Mais le Capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit François, & que les gens de ville entendoient son langage mieux que celui des autres, aussi qu'il apportoit assurance au Sire de Montmorency, (auquel avoit tout le pays une grande confiance) de ne leur laisser avoir faute de choses quelconques nécessaires à la garde & deffence d'icelle, lesdites Dames se rassurerent, & ne deslogerent point & deslors commencerent tous & grands & petits à mettre la main à l'œuvre ; ceux qui avoient le moyen offroient à y employer

leur propre bourse. En ladite ville estoient alors environ cent trente hommes d'armes des compagnies dessusnommées : mille hommes de pied Gascons sous la charge de Jean de Foix, Comte de Carmain, mille Champenois, sous la charge de M^{re} Jean d'Anglure, Seigneur de Jour, & trois à quatre cens arquebusiers Italiens : ce nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant, pour soustenir la continuation des assauts qui pourroient y estre donnez par un camp Imperial (a). De bleds il y avoit bien grande quantité, mais peu de farine, & pas un moulin, parquoy il fut ordonné de faire jusques à vingt-cinq moulins à bras & à chevaux. De vins il y en avoit très-peu, mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, & les Chefs de bonne volonté pour à un besoin boire de l'eau, aussi les soldats; car à la necessité, tous breuvages sont bons à qui a volonté de bien faire : toutesfois il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs ils avoient moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à cornes de la dite isle de la Camarolle, qui estoit vis-à-vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel il y en avoit en abondance; de poudres il n'y avoit pas grande quantité, ni d'autres

(a) Par une armée Impériale.

munitions servant au fait de l'artillerie.

Toutes choses ainsi considérées, il fut advisé que le Prince de Melfe, qu'on pria d'accepter ceste charge, (ce que très-volontiers il fist pour le service du Roy) iroit au camp près d'Avignon, pour en advertir le Sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses necessaires & requises à la deffence & seureté de ladite ville. Advint pendant que le Prince de Melfe fist son voyage, quelque debat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglure, & l'autre Italien tellement s'alluma la noise entr'eux premierement, & puis après entre les compagnons de l'un & de l'autre, qu'à la fin presqu toute la compagnie s'esmeut & banda contre les Italiens, lesquels estoient par trop petit nombre au prix des Champenois. Tell fut la meffée qu'il en mourut de soixante quatre-vingt d'une part & de l'autre; furent les Italiens repoussez jusques dedans le logis du Seigneur Stephe Colonne, auquel ils se retirerent pour estre ledit Seigneur de leur langue, & Lieutenant du Roy en ceste ville mais les Champenois estoient desjà si eschauffez, que sans aucune consideration du lieu (a) que tenoit ce Seigneur, non-seulement i

(a) De la dignité.

s'efforcèrent d'entrer pesse-messe avecques les Italiens, ains y accoururent à enseigne desployée, comme si c'eust esté contre les ennemis du Roy. Ils attrainerent une piece d'artillerie jusques à la porte, les uns prests à la descharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arquebuse contre ceux qui se monstroient aux fenestres, afin de parlementer avecques eux, & d'appaiser la noise; ils en avoient desjà tué trois ou quatre. Les autres montans sur les maisons pour les descouvrir, & y entrer. De maniere qu'il estoit apparent d'y arriver un gros & lourd inconvenient pour le service du Roy, si le Capitaine Bonneval, oyant le bruit de ceste esmotion, n'y fust accouru soudainement avecques seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouverent à son logis; à tous les autres il fist sçavoir qu'ils le suivissent montez & armez, luy pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advint, ayant seulement une rondelle au poing, & son espée au costé, sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Arrivé au lieu de ce tumulte, il fist commandement au Seigneur de Villiers, qu'il rencontra, de retirer l'artillerie, qui luy estoit chose fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attrainée par force & en despit des

canonniers. Aussi fist-il commandement au Seigneur d'Anglure, qu'il eust à faire retirer ses gens; mais peu y valut son commandement, ni le credit que trouva ledit Anglure avecques ses gens.

Sur ce point arriverent les Seigneurs de Broffes, Lieutenant de Bonneval, & de Montreuil-Bonnin, Lieutenant du Seigneur de Boisy avecques leur gendarmerie bien armée & bien montée, & la lance sur la cuisse ainsi qu'il leur avoit esté ordonné, dont Bonneval en renvoya vingt, auxquels il donna charge d'aller assembler de logis en logis tous les Italiens qu'ils trouveroient pour les mener à un destour & lieu fort qu'il avoit autrefois choisi derrière l'Eglise qu'on appelle la Majou & que sur la vie ils donnassent ordre qu'auxdits Italiens ne fust fait mal ni desplaisir. Aux autres il commanda de s'arrester auprès du logis du Seigneur Colonne, jusqu'à ce qu'il le commandast à ce qu'ils auroient à faire. Il luy avecques dix hommes d'armes qu'il fit mettre à pied se pourmenant à l'entour des logis, trouva moyen de les mettre dedans par un huis de derrière, leur commanda qu'ils se monstrassent aux fenestres, afin que les mutins cogneussent que le logis estoit gardé de gens. Ce fait il s'en retourna vers les n

tins, lesquels voyans les hommes d'armes aux fenestres, firent contenance de se vouloir mutiner contre le Seigneur de Bonneval; mais il leur monstra tel visage, usant de remonstrances & de menaces, & leur faisant entendre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoient, à sa queue estoit desjà en armes sur la place pour se venir joindre à luy, la bande du Comte de Carmain (a), lequel ils sçavoient estre son nepveu germain (b), & qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison, qu'à la fin ils se retirerent, joint qu'ils voyoient le Seigneur de Villiers, Commissaire de l'artillerie, & d'Anglure leur Capitaine rangez avecques le Seigneur de Bonneval, qui grandement s'aquitterent à rapaiser les choses & avoient suite d'aucuns de la mesme compagnie, auxquels desplaisoit ceste mutinerie & façon de faire, contre un Chevalier de l'Ordre & Lieutenant du Roy.

La mutinerie appaisée, Colonne envoya prier Bonneval de s'en venir vers luy à son logis, & luy declara qu'attendu l'outrage qui luy avoit esté fait, il estoit deliberé de ne

(a) Les Comtes de Carmain sortoient de la Maison de Foix par les femmes, suivant André Duchesne.

(b) C'est-à-dire, son neveu, à la mode de Bretagne.

plus demeurer en la ville, & le pria très-
instamment de l'en vouloir mettre dehors,
& faire accompagner jusques en lieu de feu-
reté. Bonneval au contraire luy remonstra
que ayant ledit Seigneur Colonne charge de
la ville de par le Roy, & l'Empereur estant
jà si près qu'au plain (a) d'Avillanne au
dessoubz d'Aix, il n'en devoit ainsi defloger,
ains faire à sçavoir au Roy ou à M. le Grand-
Maistre, comment les choses s'estoient passées,
à ce qu'on luy ostast & chastiaast les mutins;
& qu'en leur lieu on luy envoyast d'autres
gens plus obeïssans & de meilleur service,
qu'attendant la responce du Roy, il ne de-
voit, & ne pouvoit rien craindre; car en-
core estoit la force entre les bons obeïssans;
sur ce il luy offroit de venir luy-mesme cou-
cher audit logis avecques luy, & de faire
que toute la gendarmerie avecques la moitié
des bandes du Comte de Carmain feroient
le guet toute la nuit, afin qu'il n'y advint
nouveau desordre. Mais quelque remonstrance
qu'il sçeust faire, le Seigneur Colonne (crai-
gnant que ceste premiere picque n'en engen-
drast encore quelque autre, dont le service
du Roy se portast pis, & que luy receust
honte & reproche, alleguant aussi qu'il ne

(a) Que dans la plaine d'Avillane.

laissoit la ville sans Chef, y estant le Seigneur de Bonneval, qui pour estre (a) de la langue pourroit plustost que luy tirer obeïssance des gens mesmes qui avoient fait ceste esmotion, s'il advenoit que l'Empereur approchast avant qu'on y en eust envoy   d'autres) il persevera en son opinion de se retirer au camp, ou vers le Roy, & tant insista que Bonneval y assentit (b). Pource il fit monter    cheval jusques    trente hommes d'armes des siens, dont il ordonna    dix de marcher devant, & apr  s eux les gens dudit Seigneur Colonne, & puis luy-mesme avecques dix autres hommes d'armes en leur compagnie, & les autres dix derriere, tant qu'ils arriverent au port de Trinquetaille, auquel passa le Seigneur Colonne, & prenant cong   dudit Bonneval, luy recommanda & pria de mettre en pareille feuret   ce peu de soldats Italiens qu'il avoit laissez en la ville, ce qu'il fit avecques le mesme ordre, audit port de Trinquetaille il leur fit delivrer des vivres jusques au lendemain. Ce fait il commanda tr  s-express  ment    d'Anglure qu'il fait chercher parmy ses bandes, & qu'il luy representast les principaux auteurs de l'esmotion; pendant que d'Anglure en fit la diligence, lequel estoit

(a) Qui   tant Fran  ois.

(b) Y consentit.

de sa personne gentil compagnon & de bonne volonté, mais très-mal accompagné de gens, il fit une depeſche à M. le Grand-Maiſtre, l'advertiſſant de ce qui eſtoit advenu, & le priant d'envoyer homme d'autorité, pour entendre comment les choſes s'eſtoient paſſées. Le Grand-Maiſtre y renvoya incontinent le Prince de Melphe, & avecques luy Meſſire Poton Raffin (a), Senefchal d'Agenois, & l'un des Capitaines de ſes gardes; après eux il envoya bon equipage d'artillerie, & d'autres choſes neceſſaires; car outre ce qu'il eſtoit generalement ententif a pourveoir & faire toutes choſes qui pourroient apporter nuifance, empeschement, ou retardement à l'ennemy, & qu'il ſçavoit quel avantage ſeroit audit ennemy de ſe pouvoir ſaiſir de cette ville, il avoit encore particuliere-ment une ſinguliere affection à la bien fournir de toutes choſes, d'autant que luy presque ſeul & contre l'opinion de pluſieurs, avoit eſté d'avis de la fortifier; à ceſte cauſe, ſi mal en fuſt advenu, on luy euſt peu mettre

(a) L'Abbé Lambert l'appelle *Roffin*. Son vrai nom étoit François Raffin, dit *Poton*: il fut Sénéchal de l'Agenois, Gouverneur d'Agen, Capitaine des Gardes du Corps, & Chevalier de l'Ordre du Roi. (Voyez les Mémoires de Condé, édition in-4°, Tome I, p. 18.)

en avant, qu'il eust esté meilleur & plus expedient de la laisser ouverte & deseparée à l'ennemy, que la fortifiant insuffisamment, donner à l'ennemy l'honneur de l'avoir prise d'affaut, à la grande augmentation de la gloire & reputation de ses forces & diminution du cueur & de l'esperance des nostres. Le Seigneur d'Anglure delivra ès mains du Seigneur de Bonneval deux des mutins de ses bandes, dont l'un se disoit estre Gentil-homme : lesquels furent executez & pendus aux gouttieres de la maison de la ville, & furent ses bandes renvoyées au camp, & luy demeura en la ville fort malade.

Ses bandes arrivées au camp, furent publicquement & en signe d'ignominie leurs enseignes ostées & dés-arborées, tous les mutins declarez indignes & inhabiles à jamais de prendre solde au service du Roy ; & en leur lieu furent envoyez deux mille hommes, dont estoit Chef & Colonel Messire Louys de Luxembourg, Comte de Rouffy, lequel toutesfois & un sien frere nommé Jean de Luxembourg, Seigneur de Chistelle (a), furent tost après contremandez par ledit Seigneur Lieutenant du Roy, pour les

(a) Ghistelles.

tenir près de la personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le Seigneur de Marieu (a) de Dauphiné avoit la charge de cinq cens; & le Seigneur de la Goutte de Bourbonnois les autres; & furent envoyez au lieu des mille que ledit de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduisoit le Seigneur du Palais de la Comté de Foix, & cinq cens autres que conduisoit le Baron de Rixou, du pays de Languedoc.

Les reparations cependant se continuoient, en sorte que du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut dès le troisieme jour moins de danger qu'en tous les autres, & y avoit jà six grands boulevers & plateformes en deffence. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulevers, & ès autres lieux, où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville à un ancien theatre dit *les Arenes*, lequel regarde merveilleusement bien & à propos le tertre & haut lieu dont nous avons cy-devant parlé, de sorte que gens en troupe ne s'y pouvoient aucunement tenir à couvert. Sur ce theatre fut advisé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoient battre de toutes parts à l'environ.

(a) Nous croyons qu'il faut lire *Marcieu*.

Toutes ces fortifications voyoit le Marquis du Guast du haut lieu où il s'estoit embusché derriere les moulins à vent, ainsi que j'ay dit cy dessus, & bien jugeoit à l'œil, qu'il avoit esté suffisamment remedié contre toutes les commoditez qu'il avoit esperé trouver au siege & batterie de la ville : mais tost après il eut moyen (& non sans danger de sa vie) d'en juger par experience ; non que de l'œil : car il fut descouvert des nostres, & fut incontinent par le Seneschal d'Agenois, lequel se promenoit avecques Bonneval, monstre au Seigneur de Villiers, Commissaire très-diligent & très experimenté au fait de l'artillerie, lequel promptement adressa si à propos devers le lieu où estoit le Marquis, les deux pieces estans sur le theatre des Arenes, que si le Marquis voyant mettre le feu, ne se fust tiré à costé, il n'eust failli d'arriver à la fin de sa vie. Les boulets qui tomberent près de luy, & feirent jaillir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheval sur lequel il estoit monté, qui de fortune en avoit esté atteint, qu'il retourna la teste vers le chemin dont il estoit venu, & n'en sceut le Marquis estre maistre qu'il n'arrivast au pont où il avoit laissé les vingts chevaux de garde. De-là il se retira reconduisant ses gens plus

viste qu'il n'estoit venu, car il entendit le bruit de l'alarme qui se donnoit en la ville, & craignoit d'estre surpris avant d'arriver au lieu où il avoit laissé sa troupe, qui estoit derriere le dessusdit lieu haut, tirant vers les maraiz, hors de veuë & descouverte de la ville, & auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes. Cela avoit esté la cause que l'on craignoit ledit haut lieu regardant en la ville. Les Seigneurs Prince de Melphe, de Bonneval, & Seneschal d'Ageinois, voulurent bien que l'alarme se donnast chaude dans la ville, non qu'ils voulussent faire quelque grosse faillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouverent de si bonne & prompte volonté que dessors esperance de s'en bien ayder accompagna l'affection qu'ils avoient de ce faire. Les murailles furent incontinent garnies, & de chacune bande le nombre ordonné, & au lieu qui leur estoit assigné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient fixez & toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faute, & ne parloit-on sinon de sortir hors à toute force. Mais les Chefs qui avoient souvent nouvelles du camp des ennemis, &

mesme par un religieux de l'ordre Saint François, que le Seigneur de Bonneval y entretenoit & par lequel ils avoient sceu, que l'Empereur menaçoit fort de venir à Arles, ne les voulurent laisser faillir, craignans que le camp Imperial fut à la queue : ils loüerent toutesfois leur bonne volonté, & les priant de l'entretenir, & d'en réserver l'exécution au temps que les Chefs jugeroient estre opportun, & leur commanderoient de ce faire : ils meirent seulement dix hommes d'armes dehors, ausquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suite pouvoient avoir eüe ceux qui avoient esté decouverts de la ville, & quelle pourroit estre l'intention des ennemis. Ces hommes d'armes allerent fort avant sans trouver à qui parler : bien virent à la piste des chevaux en la vallée où ils avoyent esté embuschez le long des maraiz, & le train de la retraite tant d'eux que des gens de pied : mais il s'en estoient allez plus viste qu'ils n'estoient venus, de sorte que leur diligence les osta de veüe & de cognoissance des nostres. Deux payfans furent trouvez dans des guarrigues, qui là s'estoient mussez de peur. Par eux entendirent nos gens faire le rapport, que les ennemis s'estoient retirez avecques la grosse troupe,

& avoient tous ensemble passé le long d'un lieu qui s'appelle Saint Martin, à plus d'une grande lieuë de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Cependant arriverent les vivres, artillerie, & autres munitions qui devoient suivre les Prince de Melphe, & Seneschal d'Agenois, entre autres choses dix ou douze bateaux de vin, qui estoient quant aux vivres ce dont ils avoient plus de besoin : & de poudres pour artillerie & arcquebuses, ensemble des matieres requises à faire lances, pots, & grenades, dont ils feirent faire grande quantité, par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier, & lequel avoit esté au service de la religion de Rhodes. En ce temps arriverent quelque galleres de l'Empereur au devant de la tour de la bouche du Rhosne, laquelle ils canonnerent longtemps. Ceux qui estoient dedans ne monstrent point contenance de gens estonnez, ains se deffendirent très-bien, & donnerent des coups d'artillerie dans l'une desdites galleres, dont ils feirent gros dommage aux ennemis, & à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuyez d'avoir failly à leur entreprise : car ils avoient delibéré s'ils la pouvoient prendre, de faire là

un pont pour passer en Languedoc, en esperance de se saisir de plusieurs bonnes & riches villes du pays, mais mal garnies de gens de guerre, & encore plus mal fortifiées. Pour crainte qu'ils ne vinssent au dessus de leur entreprise d'icelle tour, avoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre és villes de Nimes, Besiers, & autres, & moyen de commencer à y remparer, outre les gens que le Seigneur de Champdeniers (a) avoit paravant levez ou commandez estre prests au besoin dans tout le Gouvernement du Languedoc, lesquels servirent bien un temps après; mais pour le present n'en fut mestier, dont le Roy se contenta grandement du Capitaine qui avoit la charge de ladite tour, lequel outre qu'il estoit gentil compagnon & serviteur affectionné, s'efforçoit encore de faire service, d'autant plus qu'il avoit en sa jeunesse fait quelque coup en une querelle & debat, dont il taschoit effacer la coulpe & memoire par son bien faire, ainsi qu'il fit; car en recognoissance de ce service, le Roy luy pardonna son mal-talent: & a depuis eu ledit compagnon, nommé Vi-

(a) Le Seigneur de Champdenier étoit de la Maison de Rochechouart. (Voyez Belleforest, Tome II, p. 1494.)

comte , charge de cinq cens hommes de pied au service dudit Seigneur.

Peu de temps après advint autre mutinerie d'aussi mauvaise & dangereuse consequence que la premiere , & fut la cause & commencement en ceste maniere : deux compagnons de la bande du Capitaine Arzac de la Bresse , natif d'auprès de Bordeaux , en la basse Gascogne , lequel avoit cinq cens hommes sous la charge du Comte de Carmain , estans un jour à leur guet , veirent passer deux vivandiers qui menoient des moutons au camp , & soudainement descendirent de la muraille par les eschelles qui tous les jours s'y dressoient aux matins , & aux soirs se retiroient , pour cause des gens qui y besongnoient pour la fortification de la ville : par force ils prirent cinq ou six moutons desdits vivandiers , lesquels en vindrent faire la plainte au Comte de Carmain , parce qu'ils estoient de ses bandes , luy requerant de leur en faire raison. A quoy faire il ne fut aucunement refusant , mais fit incontinent prendre les deliquans , & mettre entre les mains du Prince de Melphe , & du Seigneur de Bonneval , qui les feirent mener en la prison de la ville. Bientost après , Arzac vint au logis du Seigneur de Bonneval , le supplier de luy vouloir ren-

dre leſdits compagnons, & que ceſte faute leur fut pardonnée, lequel fit reſponſe qu'il en parleroit au Prince de Melphe : car de ſoy-meſme il ne le vouloit, ni ne devoit faire, attendu l'importance & la conſequence d'un tel cas, qui pouvoit eſtre de mauvais exemple pour deux raiſons ; l'une d'avoir abandonné ſon guet pour aller au pillage, & par deſſus les murs de la ville ; l'autre, pour ce que ſi juſtice n'avoit lieu contre ceux qui deſtrouffent les vivandiers, c'eſtoit pour mettre la ville en neceſſité, meſme l'Empereur eſtant ſi près comme il eſtoit. Arzac repliqua ce que bon luy ſembla, & entre autres choſes, que ſi les compagnons n'eſtoient rendus, il y avoit beaucoup de gens ès bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le Seigneur de Bonneval reſpondit en luy commandant de par le Roy, qu'il eut luy meſme à mettre hors de la ville tous ceux de ſa bande qui ne trouveroient bon que Juſtice fut faite des infraçteurs de la diſcipline militaire, & des ſtatuts & ordonnances de la guerre. A ce, Arzac ne fit aucune reſponſe, mais ſortit dehors avecques viſage & contenance d'homme non content & marry. Advint le ſoir après ſoupper, qu'eſtans leſdits Seigneurs Prince de Melphe, & de Bonne-

val, hors la ville où ils asseoyent un guet de seureté, les compagnons de guerre qu'ils avoient accoustumé d'y asseoir, espendus en divers lieux, pour obvier à toutes occasions de surprise, la bande dudit Arzac qui estoit de cinq cens hommes, se mutina, & commençant à crier *Gasconne*, pour esmouvoir les autres de la mesme nation, ils coururent droit à la maison de la ville, mettans peine & diligence de briser les portes, & de forcer si peu de garde qui estoit dedans : & à ce qu'aucun ne vint à les secourir, garnirent de picquiers & arcquebutiers tous les coings d'une petite place qui estoit devant la maison. Le bruit de ce desordre vint aux oreilles du Comte de Carmain, lequel pour estre leur Colonel, y vint promptement & se mit au devant d'eux l'espée à la main, faisant ce que possible luy fut pour appaiser la mutinerie, & faire retirer chacun en son logis : mais peu valurent ses remonstrances, ains il faillit deux ou trois fois à estre tué. Le Prince de Melphe, & le Seigneur de Bonneval, advertis de ceste esmotion, y arriverent aussi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desjà la maison de la ville ne fut forcée, tous les registres & papiers bruslez, & les compagnons de guerre, ensemble tous les autres

prisonniers qui s'y trouverent plainement mis en liberté.

Pour ce soir ne feurent d'avis les Chefs d'en faire autre demonstration, dans le doute qu'en faisant chercher les delinquans, il advint autre inconvenient, comme pillage de maisons, ou forcemens de femmes, & telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté quand ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons, de nuit *qui* (comme dit le proverbe commun) *n'a point de honte* : ils adviserent que cependant le Seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les Capitaines des autres bandes un à un, à ce qu'ils gagnassent les principaux des compagnons chacun de sa bande, pour tenir main & avoir raison des auteurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison, & quel detrimement seroit envers le Roy, & à tous les gens de guerre de la nation Francoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, & que ce seroit occasion audit Seigneur de prendre à son service gens d'estrangeres nations, & de plus ne se servir de ceux de la sienne. Tant usa Bonneval de remonstrances avecques autorité, que tous luy promirent tenir la main à faire justice des mal-

faicteurs , jusques à faire mettre en pieces tous ceux qui oseroient y contredire. Le lendemain matin le Prince de Melphe , & Bonneval , après avoir communiqué ensemble , feirent venir à eux le Comte de Carmain , auquel ils ordonnerent de faire sonner le tabourin , & mettre ses enseignes aux champs , apprester ses bandes pour les conduire au camp près d'Avignon : car ils n'estoient deliberez de tenir gens aussi mutins dans une ville de telle importance , & où ils attendoient le siege de jour à autre : toutes remonstrances cessans , & après toutes resistances , furent lesdites bandes contraintes de sortir hors par la porte de Craux. Par la porte du costé de Tarascon , firent lesdits de Melphe , & de Bonneval , sortir la gendarmerie à cheval , ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes , & trois ou quatre cens du pays , que conduisoit le Seigneur d'Eguiers , habitant en ladite ville. Ce fait , ils commanderent au Comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part , pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune : & lors ils appellerent à eux Arzac , Capitaine de celle des deux bandes qui avoit fait l'esmotion , luy commanderent de leur amener les prin-

cipaux mutins de sa bande. Arzac leur amena deux pauvres compagnons qu'il disoit estre ceux là. Mais pour ce ne se tindrent les Chefs satisfaits, luy commandant qu'il en amenast encore d'autres, & de plus apparens, car ils les vouloient faire pendre en presence des autres troupes : à quoy respondit Arzac, *que qui voudroit pendre tous ceux qui en estoient coupables, il ne faudroit aucun en excepter.* Si furent lesdits compagnons delivrez au Prevost, qui les fit pendre en la presence de toutes les troupes, lesquelles firent bon visage, difans toutes à une voix, *que telle & plus rigoureuse punition meritoient gens mutins, desobeïssans, & indignes de se trouver en bonne compagnie.* Lors fut audit Arzac son enseigne ostée, & luy & sa bande chassez de la compagnie, lesquels passerent au long des bandes sans tabourin : & leur fut commandé se retirer au camp vers le Seigneur de Montmorency, auquel ils remirent, ou de leur user de grace, ou d'executer le surplus de la punition qu'ils avoient desservie : repressa le Comte de Carmain audit Arzac son enseigne, pour aller jusques au camp, à condition qu'il ne la put par après desployer sans la permission dudit Seigneur Lieutenant-General du Roy : mais le Capitaine print autre che-

min, & ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on fit : car le Seigneur Lieutenant-General avoit deliberé de s'en prendre à luy mesme & non aux compagnons, lesquels aussi se departirent & escarterent par chemins divers les uns des autres : depuis ceste demonstration faite, ne fut en la ville d'Arles nouvelle d'aucun malfait de desobeissance, ni de mutinement. Si laisseray à tant ce propos, & retourneray au Roy, & aux nouvelles qui luy vindrent à Valence, de l'arrivée de l'Empereur devant Marseille.

Ceste nouvelle (encore que tost après ensuivist celle du retour, & du peu d'esperance que l'Empereur avoit remportée de sa venue à Marseille) fut toutesfois en peu d'heures espendue, voire augmentée parmy la Cour, de sorte que non-seulement on devoit & de sa venue, & des approches desjà faites devant la ville, mais que dedans huit jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort : arriva ce commun bruit du populaire jusqu'aux grands, & non point comme chose que l'on craignist, ni doutast, auquel cas on va seulement devifans les uns aux autres en crainte & en l'oreille, mais à haute voix & publicquement, comme de chose desirée,

& de laquelle on esperoit heureuse yssue. Ne faut icy demander si Mgr. Henry, nouveau Dauphin & Duc de Bretagne, lequel estoit auprès de la personne du Roy, son Seigneur & pere, eut en la teste de grands partiz incontinent ceste nouvelle ouye, ni s'il fut bien empessant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledit Seigneur plus grand & plus favorable accez, pour luy aider & tenir main à impetrer son congé d'aller au camp. Fut si grande son affection & ardeur à ceste entreprise, que pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'Empereur au double plus entreprenant & prompt de nous venir assaillir, que l'yssue & l'effect ne le monstrent : tant y a que tous les devis & propos de luy avecques ses familiers n'estoient jamais autres que de ceste affaire. S'il advenoit (disoient-ils entr'eux) que de maleadventure l'Empereur y arrivast plustost que luy, en sorte qu'il ne fust assez à temps pour le recueillir, quelle esperance pourroit estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'apprendre la guerre, ni de faire preuve de sa personne en si juste & honorable querelle, ni contre si digne & sortable ennemy, au degré auquel il avoit plu à Dieu le constituer, qu'en la querelle & défense de la Pa-

trie, & pour en repousser un agresseur, & contre un Empereur auparavant, & tant de fois victorieux, & par apparence de l'appareil que nous avions & du bon droit que nous soustenions, exposé maintenant à estre vaincu? & quoique soit tel ennemy, qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouvoit estre sinon l'une des plus honorables & triomphantes qui fut oncques rapportée d'homme; qu'enfin estant vaincu en bien combattant, on ne pouvoit avecques la perte en rapporter honte. Telles estoient ses considerations & remonstrances, & desquelles toutesfois ne se promettant assez briefve expedition, par le seul credit de ceux qui lors estoient autour du Roy, ainsi que rien n'est assez prompt à qui ardemment desire & attend, il y voulut adjouster tous autres moyens, & envoya message sur message jusques au camp devers le Sire de Montmorency, duquel il eut lettres au Roy, & homme portant parolles à ceste fin, telles que luy voulut les souhaitter. Le Roy qui, en effect, avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur & affection au fait des armes & à faire actes de vertu, comme il les avoit lorsqu'il estoit en l'aage où maintenant il voyoit estre son fils, plus il approu-

voit en luy - mesme ceste sienne bonne & prompte volonté, plus il se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant, par ce simulé refus, luy enflamber davantage le cueur ja embrasé d'honneste desir d'acquérir gloire & honneur en sa premiere jeunesse. A la fin il se laissa vaincre de prieres, ou pour mieux dire, faignant de se laisser vaincre, il luy accorda comme demy envis (a) la chose que plus il desiroit. Desjà voyoit-il ses forces unies & prestes, & telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerité) pouvoir assembler (b) desormais avecques son ennemy, & mettre à execution la volonté qu'il avoit tousjours eüe, de tirer droit en personne là où tiroit sondit ennemy pour le combattre. A ceste cause, sçachant que son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son ayde) tomber en inconvenient de honte, ni de perte, aussi que luy estoit pour le suivre bientost après ; il voulut, pour eslever & nourrir ceste plante d'honneur & vertu fructifiante au noble cueur de ce jeune

(a) Comme contraint.

(b) Pour se mesurer avec son ennemy.

Prince, luy donner le tiltre de General d'une telle armée, & contre un si puiffant ennemy que l'Empereur en propre personne.

Doncques accordé qu'il luy eut ceste requeste, se retournant vers luy & de regard & de pensée, luy commença dire en ceste maniere : « Vous allez, mon fils, avecques mon » bon congé, & d'une affection & desir que » je ne blasme en vous, apprendre un mestier, que pour l'attente à laquelle vous » estes nourry, il est requis & necessaire que » vous sçachiez, pour toutesfois en user, » quand pour ce faire vous aurez esperance » d'estraindre les occasions d'en user par » après, ou plus souvent, ou à la plus » grande foule & hazard de la Republique. » Vous trouverez-là M. le Grand-Maistre, & » avecques luy plusieurs bons Capitaines, » ausquels je doyy pour le grand desir qu'ils » ont de faire bon service à moy & à la » Couronne. A luy vous direz particuliere- » ment comment vous allez-là, non pour » commander à present, mais pour apprendre » à commander au temps advenir : à luy & » aux autres ensemble vous direz comment » vous y allez, pour apprendre d'eux leur » mestier, & les prierez qu'ils vous donnent » le moyen de faire tel apprentissage que ce

» soit à vostre honneur, au leur, au service
» de Dieu premierement, & puis de la chose
» publique de ce Royaume. Soyez doux &
» privé parmy eux, & mettez peine d'ac-
» querir leur grace, ainsi qu'avoit très-bien
» commencé vostre frere : & gaignez ce
» point sur toutes choses, que l'on vous
» trouve tel, que si vous n'estiez celuy que
» vous estes, on eust cause de desirer que
» vous le fussiez ». Après ces remonstrances,
M. le Dauphin print congé de luy, & ne
tarda gueres à estre prest de desloger. Là se
cogneut l'ardant desir & affection de la jeune
noblesse de la Cour au mestier & exercice
des armes : car il n'y eut celuy, auquel na-
turelle inclination & appetit de gloire &
honneur ne fist trouver en un instant son ap-
pareil & équippage prest à partir. Trois jours
après arriva M. le Dauphin en son camp, &
vint le Sire de Montmorency au-devant de
luy jusqu'au-delà du pont de Sorgue, le re-
cueillir, avecques bon nombre de Capitaines
& autres plus apparens du camp : ceste com-
pagnie le conduisit en son logis, lequel il
luy laissa comme à superieur & chef par des-
sus luy. Mais M. le Dauphin ne le voulut
souffrir desloger, ains se contenta d'une par-
tie dudit logis, & demourerent logez en-

semble, le Sire de Montmorency faisant sa charge ainsi qu'il avoit fait auparavant, & mondit Seigneur se gouvernant entierement en toutes choses par son conseil & advis.

Desjà estoit venue au camp la nouvelle comment l'Empereur estoit party de devant Marseille; mais le Duc d'Alve & les autres que ledit Seigneur y avoit laissez, tenoient encore la ville assiégée, plus toutesfois par contenance, que sous espoir ou intention de la forcer, & seulement dans l'esperance, ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraire faillie, ou le camp du Roy à venir donner secours aux assiegez, & par ce moyen en quelque lieu opportun à leur avantage pour le combattre; car l'Empereur estoit si près, qu'ayant advis du deslogement du camp du Roy, il pouvoit facilement prevenir, & se venir à temps joindre à eux, mais pour neant fut leur deliberation: car ceux de dedans avoient de bons chefs qui ne les laissoient sortir, sinon à propos, & au dommage de l'ennemy. Quant au deslogement du camp, le Sire de Montmorency qui avoit déjà deliberé ce qu'il en vouloit & devoit faire, & tous les jours ou par espies, ou par tesmoignage des prisonniers, ou par tous les deux accordans ensemble, avoit certaines nouvelles

du camp ennemy, & de toutes les entreprises qui se dresseoient, voire des deliberations de leur conseil, & incontinent qu'ils s'oublioient d'icelles mettre à execution, encore qu'il se voyoit en main la victoire seure, & sans hazarder leurs forces ni l'estat du Roy son maistre : si est-ce que nonobstant qu'il eut tousjours, depuis la surprise de Brignolles, tendu principalement à ceste fin, de faire que noz gens en fussent d'autant plus advisez & retenus à essayer la fortune, que l'ennemy en estoit plus hazardeux & entreprenant, il n'avoit voulu toutesfois laisser perdre le cueur & hardiesse aux nostres ; mais selon qu'il avoit les advertissemens des entreprises de l'ennemy, luy-mesme (autant que jugement d'homme le pouvoit prévoir) ordonnoit qui, comme, & jusques à quel but on iroit au-devant de luy, & comme plus ou moins il voyoit procéder les choses, plus ou moins il laschoit la bride, ou la retenoit à ceux qu'il avoit ordonnez pour faire les executions de son conseil. Par ce moyen il fit, sans rien mettre en hazard, telle revanche de Brignolles, que le camp ennemy ne fut oncques un jour ou sans alarme, ou sans nouvelle de quelque rencontre, & ne passa jamais jour que leurs gens & les nostres ne s'assemblas-

sent les uns contre les autres en quelque lieu, mais tous les jours & sans aucun en excepter, au désavantage & perte de l'ennemy, & oncques ne fut aux Imperiaux possible de partir si secrettement, ni à heures & temps incertains, ni par chemins si estranges & divers, que du venir ou du retour ils ne fussent rencontrez des nostres. S'ils sortoient forts, ils mangeoient ce qu'ils pouvoient trouver, & en leur camp n'apportoient aucun rafraischissement : foibles, ils estoient taillez en pieces, ou pour le moins battus & pris, de sorte qu'ils ne sçavoient pas bien se resouldre du chemin qu'ils devoient tenir, ou de se laisser affamer par crainte de ne s'oser esloigner du camp, ou de se mettre en peril évident du glaive de l'ennemy, pour éviter la mort (a) odieuse & reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de temps que Jean Paul de Cere, passant avecques la compagnie de Gensdarmes dont il avoit la charge, & quelques chevaux-legers Italiens, & Messire Martin du Bellay, avecques deux cens salades dont il avoit la charge, & trois enseignes de gens de pied Italiens, furent advertis par les espies, qu'auprès de Lormarin, petite ville, par laquelle estoit leur

(a) Pour éviter une mort honteuse.

chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes troupes de gens de cheval des ennemis, avoient mis embusche de leurs gens en divers lieux & endroits, afin que s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or estoit advenu que sur le chemin qu'eux-mesmes faisoient s'embattirent lesdits gens de cheval ennemis, chassans devant eux un gros butin & de bestes blanches & d'aumailles, qu'ils avoient assemblez parmy les champs aux environs, & les avoient chargez si furieusement & à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considerer quel nombre ils estoient, & par quel nombre ils estoient chargez; car ils estoient de quatre vingts à cent, bien équipez & montez; le Seigneur Jean Paul n'en avoit point plus de quatorze, mais avecques ce peu de gens il rescouit (a) le butin, & print environ trente prisonniers; plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez: tant est vray ce que l'on dit qu'en une rouverte, ni l'effrayé pour la peur qui l'estonne, ni le vainqueur pour le contentement de sa victoire a esgard à nombrer ses gens. Les ennemis desireux de venger ceste honte, avoient mis quelques jours après cent arcquebusiers

(a) Il recouvra.

dans le chasteau de Lormarin, pour y faire une retraite & refuge de leurs coureurs, & en esperance auffi que s'ils pouvoient attirer nos gens à les venir chasser, ils se tiendroient prests par un autre chemin pour enclorre & surprendre nos gens. Le Seigneur Jean Paul ayant eu advis de leur entreprise, le fait à sçavoir aux Seigneurs de la Fayette & de Curton (a), qui se joignirent avecques luy, & outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenèrent deux cens bons arcquebusiers. Avec ceste troupe ils deslogerent de Cavaillon, garnis d'eschelles faites à la haste, lesquelles, après avoir garny de tous costez les advenuës, de peur de surprise & inconvenient, ils dresserent contre les murailles, donnerent un si furieux assault, qu'ayant tué tous ceux qui vaillamment leur resisterent, ils prindrent le chasteau de force, & tous les autres amenèrent prisonniers avecques eux sans trouver aucune rencontre ny encombrer (b), combien que Dom Ferrand de Gonzague leur eust couppé chemin avecques douze cens chevaux & seize enseignes de gens de pied; mais par nos gens de cheval qui avoient

(a) Joachim de Chabannes, Baron de Curton.

(b) Ni obstacle.

esté mis sur les advenuës, avoient esté pris quatre des avant-coureurs dudit Gonzague, & par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tendoit, & en quel lieu il attendoit les nostres, parquoy ils se retirerent par autre chemin.

Es mesmes jours coururent les ennemis à Cenas, villette distante de leur camp environ de huit milles, & deux de Cavaillon. Le Seigneur Jean Paul adverty par ses espies, y alla incontinent en courage de les y rencontrer, mais il trouva que jà ils estoient partis; à ceste cause se mettant à chemin de la retraite, il envoya seulement douze chevaux des siens pour rebrouffer le chemin jusqu'à Salon de Craux, qui rencontrèrent environ quarante fourrageurs des ennemis, partie à pied, partie à cheval, lesquels ils chargerent de premiere rencontre, & leur faisant abandonner leur butin, qui après fut rescoux (a) par les payfans, les amenerent tous quarante prisonniers à Cavaillon. A Toulon avoit fait l'Empereur amas de toutes bestes de charge qu'il avoit pu recouvrer en tout le pays, depuis Aix jusques à Nice & par-delà, pour apporter le biscuit qu'il avoit fait faire audit Toulon, afin de subvenir à

(a) Fut repris.

la faute qu'avoit son camp de farines, moulins & fours. Les payfans qui furent advertis du jour que le biscuit devoit partir, firent si bon guet, & assirent leurs embusches si à propos, qu'ils amenerent, tuerent, ou bleferent toutes lesdites bestes, en sorte qu'elles n'eussent plus sceu faire service, & continuant en ceste maniere, tendoit ledit camp Imperial à extrême indigence & nécessité de vivres. De toutes ces entreprises & autres semblables qui seroient longues à raconter, estoit le Sire de Montmorency adverty ordinairement, & bien pouvoit cognoistre à l'œil, que la famine avant peu de jours contraindroit & reduiroit l'ennemy à la necessité, ou de nous venir assaillir à nostre fort & à son desavantage, ou d'abandonner la Provence avecques grosse honte & dommage, & ne voyoit point quel interest il y avoit de ne le pas faire sans combat & sans hazard, en luy ostant le moyen des choses sans lesquelles il ne pouvoit demeurer, plustost que de vaincre en hazardant une bataille.

Telle avoit tousjours esté sa deliberation; mais il y avoit eu gens en sa compagnie, qui encore que du commencement après avoir esté la chose debattue d'une part &

d'autre, s'y fussent tous condescendus, ne la pouvoient toutesfois assez bien gouster. Soit qu'en effet ils eussent plus defferé à son autorité, que changé leur opinion, ou qu'ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, & que depuis voyans les forces du Roy multipliées & suffisantes pour combattre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leur premiere opinion. Mais tant y a qu'en eux-mesmes, & quelquefois en leurs devis privez & particuliers, ils ne louoient pas tant ceste sienne prudence & maturité, qu'ils ne laissassent (a) part en luy, à la faute de cueur & de hardiesse. Mais depuis que Monseigneur fut arrivé au camp, & qu'ils trouverent toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime & craint moins les hazards & dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez : alors recommencerent-ils, toutes les fois qu'on assembloit le Conseil pour adviser à ce qui estoit à faire, & pour deliberer à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus près de l'ennemy, ou de continuer la guerre par temporisement, ainsi que l'on avoit com-

(a) Qu'ils ne l'imputassent à défaut de courage & de hardiesse.

mencé, à en parler plus librement & hardiment, & à demander avecques instance que l'on marchast en avant, & qu'on levast le siege devant Marseille. Jà estoient de cest advis, non-seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais avecques eux aucuns de ceux qui avoient esté auparavant d'opinion contraire : soit qu'ils se departissent de la premiere pour la confiance qu'ils avoient des forces qu'alors ils voyoient au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier & complaire à l'appetit de leur jeune Prince, qu'ils voyoient bruller d'ardeur de s'esprouver à la guerre, & de faire courir le bruit de sa vertu.

« Pourquoi (disoient-ils entre eux) ne luy
 » obtempereroient-ils en un si noble & hon-
 » neste desir ? Pourquoi l'abuseroient-ils,
 » & quasi malignement le frauderoient-ils
 » d'une si belle & apparente occasion que
 » Dieu luy offroit maintenant d'acquérir
 » gloire & reputation aux armes en sa pre-
 » miere & florissante jeunesse ? Quelle raison
 » y avoit-il, qu'ayans les grandes forces que
 » le Roy avoit assemblées si chèrement, ils
 » s'arrestassent & appareffassent au mesme
 » camp où ils s'estoient fortifiez, & comme
 » couverts, lorsqu'ils estoient foibles & nul-
 » lement suffisans pour resister ou se presen-

» ter à l'ennemy ? Leur devoit-il suffire ,
 » estans si forts & si puissans au-dessus de
 » l'ennemy , de se tenir enclos attendant
 » qu'il vint les assaillir , mais qui pis est ,
 » souffrir & endurer qu'il fit si peu d'estime
 » d'eux , que de venir à leur barbe assieger
 » une telle ville que Marseille , avecques une
 » si petite troupe de gens , qu'il n'y en avoit
 » assez pour faire litiere & pour fouler aux
 » pieds de leurs chevaux , avant que l'Em-
 » pereur eut loisir de venir au secours avec-
 » ques la grosse troupe de ses gens ? *Nenny ,*
nenny , disoient-ils , *c'est sur nostre honneur*
que nous prenons & voulons que si l'on mar-
che en avant , on nous reprochera par après
que nous n'entendons , & ne valons rien au
mestier , si jamais ceux qui assiegent Marseille
se peuvent sauver & garentir de nous .

Il y en avoit toutesfois d'autres qui persif-
 toient en leur premiere opinion , & trou-
 voient qu'il estoit beaucoup plus seur de
 remparer (a) sans coup ferir contre l'ennemy ,
 en continuant seulement de luy rompre de
 toutes parts les vivres , ainsi qu'ils avoient
 très-bien fait jusques alors . Car ils sçavoient
 que Marseille estoit si bien fournie & de gens
 & de vivres , & de toutes autres munitions

(a) De se fortifier.

& au demeurant si bien réparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du monde, & qu'à ceste cause (en continuant ce que dessus) il estoit force necessairement que la puissance de l'Empereur se deffit & se séparast d'elle-mesme, pour la famine & mortalité qui estoit, & se multiplieroit tousjours en son camp. Quant au Sire de Montmorency, le Roy, en le despeschant luy avoit si bien fait entendre son intention, il l'avoit si bien retenuë, & jusques à present suivie de point en point, qu'il ne vouloit, sur un bon commencement, se mettre en hazard de mauvaise yssue, nonobstant qu'il eut diligemment & soigneusement préparé toutes choses pour combattre dès le lendemain : si estoit-il toujours constant & resolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discrétion de fortune, chose qui fut de consequence, sinon qu'il en fut contraint par une extrême necessité, telle que par prévoyance humaine, elle ne se peut éviter, ni prévoir.

« Et pourquoy (disoit-il) ayant la victoire certaine en main, l'eust-il à son escient remise en hazard, veu qu'il ne dépend moins d'honneur & de gloire de vaincre son ennemy par conseil & bonne

» conduite, que par bataille? Pourquoi eust-
» il abusé du sang & de la vie de ses gens,
» dont il estoit force qu'en une bataille il en
» mourust, & communément des gens de
» bien, encore qu'il en rapportast la plus
» heureuse victoire du monde » ? Monsei-
gneur oyant les raisons qui se deduisoient
pour l'une & pour l'autre partie, combien
qu'il variaist quelquesfois entre les deux opi-
nions, & que la naturelle inclination de son
cœur ardent & magnanime le tiraist plus à
l'opinion contraire, voulut estre toutesfois
maistre de soy, & s'arresta pour resolution à
l'advis du Sieur de Montmorency. A vray
dire, encore que le Duc d'Alve, & les autres
qui estoient devant Marseille, n'eussent pas
grand nombre de gens avecques eux, si
n'estoient-ils point si loing du camp de l'Em-
pereur, que s'il eust eu nouvelles du deslo-
gement de nostre camp d'Avignon, il ne luy
eut esté facile, ou de se venir mettre au-
devant de nous entre Avignon & Marseille,
ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit
devant, plustost que nous ne fussions arrivez
à leur presenter la bataille ; si une fois il
se fust joint à eux, la bataille ne pouvoit estre
sans quelque incertaineté de la victoire, &
là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy

donnoit un grand pays ouvert sur nous, au contraire quand elle eut esté pour nous, elle ne nous donnoit conquête de chose qui desjà ne fut nostre; pource, conclut mondit Seigneur (a) que l'on se conduiroit de-là en avant, ainsi qu'il avoit esté fait jusques alors, sinon que les desseins nouveaux de l'ennemy apportassent occasion de nouveau conseil.

(a) Dans ce Conseil, qui fut tenu en présence du Dauphin, on voit que du Bellay attribue à ce jeune Prince la gloire d'avoir embrassé l'avis de Montmorency. L'Abbé Lambert a tellement altéré le Texte en cette partie, qu'à peine y est-il question du Dauphin.

Fin du septième Livre.

M É M O I R E S

D E M E S S I R E

M A R T I N D U B E L L A Y ,

L I V R E H U I T I È M E .

S O M M A I R E

*Contenant les évènements arrivés depuis 1536
jusques en 1541.*

LE Marquis Jean-Louis, détenu prisonnier en France, est mis en liberté, & reçoit de Sa Majesté l'investiture du Marquisat de Saluces. Conseil tenu au camp de Valence. Le Roi se rend à celui d'Avignon. Retraite de l'armée ennemie. Combien elle souffre dans les chemins. La Gendarmerie & une partie de l'Infanterie Françoisè, marche au secours de Peronne. Levée du fameux siège de cette place. Le Roi retourne à Lyon, après avoir réparé les dommages que la guerre avoit causés en Provence. Il envoie une Ambassade en Angleterre. Fait procéder à la condamnation du scélérat qui avoit empoisonné Monsieur le Dauphin. Mort du Maréchal de Fleuranges. Mariage de Magdeleine de France, avec Jacques V, Roi

d'Ecoffe. Le Comte Rangoné met le siège devant Gênes, & échoue dans son entreprise. Les Impériaux levent le siège de Turin, & on leur enleve plusieurs places du Piemont. Burie essaye de surprendre Casal, & est fait prisonnier. Procédure faite contre Charles V, par François I. Les Comtés d'Artois, de Flandres & de Charolois sont déclarés réunis à la Couronne. Prise d'Hesdin, de Lillers & de Saint-Venant par les François. Le Roi fait fortifier Saint-Pol. Les ennemis reprennent cette place. Se rendent maîtres de Montreuil. Assiègent Terouanne, & battent le détachement qui étoit venu la ravitailler. Trêve conclue pour la Picardie & les Pays-Bas. D'Humieres se rend maître d'Albe, fait fortifier Quieras, & est obligé de se retirer à Pignerol, à cause de la mutinerie des Lansquenets. Ces places sont reprises par le Marquis du Guast qui vient bloquer Pignerol. Le Pas de Suse est forcé par le Maréchal de Montmorency. Le Dauphin recouvre la plûpart des places que les François avoient perdues. Il présente inutilement la bataille aux ennemis. L'on convient d'une suspension d'armes, & elle est prorogée pour dix ans par la médiation du Pape. Le Maréchal de Montmorency est fait Connétable. Entrevûe de l'Empereur & du Roi à Ai-

gues-Mortes. Revolte de Gand. Passage de l'Empereur par la France. Grands honneurs qu'on lui rend. Mariage du Duc de Cleves avec Jeanne d'Albret. Langei par sa prévoyance & ses soins, fait succéder l'abondance à une affreuse famine qui désoloit le Piémont.

DE toutes parts avoit l'Empereur nouvelles desavantageuses pour luy, & ne voyoit en son camp que famine & mortalité. Mais le grand regret qu'il avoit de se retirer sans rien faire, estant venu en si grand equipage, d'avoir parlé si bravement, & rejeté si audacieusement tous les propos qu'on luy avoit tenu de prendre appointment avecques le Roy, ensemble la haine qu'il luy portoit, & l'esperance qu'il avoit mise en sa bonne fortune, qu'il pensoit devoir estre immuable & invincible, jointt, que la vertu & proüesse tant de fois esprouvée de ses Capitaines & soldats, l'entretenoient (a) en son outrage; de jour en jour il attendoit qu'André Dorie luy apportast deniers & rafraichissement de vivres & quelques bonnes nouvelles, aussi que du costé de Picardie le Comte de Nassau fait quelque chose qui contraignit le Roy à divertir ses forces.

(a) Irritoient son amour-propre humilié.

Le Roy d'autre part estoit à Valence, & faisoit en toute diligence remparer la ville pour y donner obstacle nouveau aux desseins de l'Empereur, si delaisant son entreprise de Provence il eut voulu prendre le chemin du Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes parties de son Royaume, & de son camp d'Italie, & de ses alliez & confederez; il pourvoyoit à tout selon l'exigence & occurrence des temps, en intention de ne marcher à son camp, sinon que l'Empereur vint l'affaillir, auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il veit ses forces si bien unies & assemblées, qu'il put (sans rien évidemment hazarder) aller chercher son ennemy, sçachant de quelle consequence luy seroit de perdre une bataille en son Royaume contre l'Empereur, & quelle ouverture son ennemy auroit après une victoire, de pousser outre, là où au contraire l'Empereur ne pouvoit rien perdre du sien.

En ce temps arriva le Seigneur André Dorie avecques les galleres de l'Empereur, qui luy apporta d'Espagne vivres & argent, & vint devers luy au camp, & fut par Sa Majesté recueilly fort humainement & honorablement : sur sa venue fut le Conseil assemblé par plusieurs fois; quelle chose y fut

conclue? je ne sçay; mais il fait publier un Edict parmy son camp, que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre & reveue, à toucher deniers, & à s'appareiller de partir au jour que l'on leur feroit à sçavoir, garnis chacun de vivres pour huit ou dix jours, afin qu'ils n'en eussent faute sur le chemin qu'ils feroient, pour aller où il les entendoit mener. Il avoit un peu auparavant envoyé son artillerie à Marseille la vieille, & icelle fait embarquer en ses galeres, ce qui avoit donné soupçon au Roy, qu'il eut deliberé d'aller par mer faire descente en quelque autre part, où il n'eut esté mis si bon ordre aux affaires, & à ceste cause estoit ledit Seigneur attentif & tousjours prest à tourner le visage là où tireroit son dit enemy. Soit que le vent fut trop contraire, ou que l'Empereur changeast d'opinion à la venuë dudit Dorie, il fait desembarquer son artillerie, & la remener en son camp: chose qui donna occasion de penser qu'il voulut venir assaillir le camp du Roy, ou aller après le Duc d'Alve mettre le siege devant Marseille.

Le Roy eut nouvelles comment son camp de-là les Monts avoit mis en son obeïssance grande partie du Piémont, & tout le Mar-

quisat de Salusses , horsmis quelques chasteaux. Plusieurs de son Conseil estoient d'avis, & luy conseilloient d'annexer ce Marquisat au Dauphiné , comme commis & confisqué à luy par la rebellion & felonnie du Marquis François ; mais ledit Seigneur ayma mieux ensuivre sa naturelle clemence & liberalité, que l'opinion de son Conseil. A ceste cause il avoit mandé au Cardinal du Bellay, son Lieutenant-General à Paris, qu'il meit hors de prison le Marquis Jean Louys , frere dudit François, lequel Jean Louis avoit esté privé du Marquisat, & constitué prisonnier pour autre rebellion par luy commise. Venu que fut ledit Jean Louis au lieu de Valence, & présenté au Roy, ledit Seigneur ès presences du Duc de Touteville (a), Comte de Saint-Pol, Gouverneur, & son Lieutenant-General au Dauphiné, du Cardinal de Lorraine, & de l'Archevesque de Milan, & plusieurs autres, l'investit, & receut de luy le serment de fidelité contre & envers tous, comme son vassal & obligé à cause dudit

(a) François de Bourbon-Vendôme, Comte de S. Pol. Il venoit d'être créé Duc d'Estouteville, & non pas de Touteville, comme l'écrit du Bellay. La terre d'Estouteville lui appartenoit depuis son mariage avec la riche héritière de la Maison de Villebon.

Dauphiné,

Dauphiné, dont meut & depend le Marquisat. Puis ordonna luy estre delivré argent, pour s'équiper & dresser son train, & s'en aller audit Marquisat, & jusques-là le fait accompagner & conduire par l'Escuyer Saint-Julian (a), Gentil-homme Gascon nourry en la maison de Salusses, qui avoit esté guidon de la compagnie du feu Marquis Michel Antoine, & depuis sa mort Lieutenant du Marquis François, auquel de Saint-Julian, iceluy Seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées & venues du nouveau Marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre par le Marquis François, lequel estoit plus cault (b) & malicieux que luy.

A quoy faire Saint-Julian s'acquitta soigneusement & bon mestier en fut : car peu de semaines après ledit François vint en la ville de Carmagnolle, & manda faire entendre sa venuë à son frere, estant au chasteau dudit lieu, & qu'il vouloit aller parler à luy. Jean Louis, encore qu'il fut bien & prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondit frere le plus fort audit chasteau, de ne se fier en luy que bien à point, & qu'aucuns serveurs du Roy estans avecques luy protesta-

(a) S. Julien.

(b) Plus rusé.

sent de rebellion envers le Roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit Marquis rebelle, ce nonobstant il luy fait ouvrir la porte; arrivant sondit frere, il vint au-devant de luy, & s'embrasserent l'un l'autre avecques larmes & souspirs, principalement le Marquis François, lequel en peu de jours fait tant par belles & douces paroles, accommodant son visage & contenance à icelles, que son frere n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint après. Car le Marquis François ayant par confiance (a) de l'autre, meilleur moyen de l'abuser & surprendre, le tira hors de Carmaignolle, & le mena prisonnier au chasteau de Valferiere (b); il eut pu en assez brief temps reduire dans sa main le Marquisat, si le Sieur de S. Julian (prevoyant dès le commencement que la simplicité ou stupidité dudit Jean Louis à la longue ne tourneroit à bien) n'eut cependant pratiqué le Capitaine Salvadour d'Aguerres, Capitaine pour le Marquis François de la place forte & chasteau d'Urezeul, luy remonstrant qu'estant né subject du Roy, & mis à la garde d'icelle place par ledit Marquis François, estant subject & serviteur dudit Seigneur, il

(a) Par l'excès de confiance.

(b) Au Château de Valferiere.

ne pouvoit estre, par le serment qu'il avoit fait audit Marquis, obligé ny contraint à chose que vraisemblablement il n'eut voulu (quoyque ce soit) & n'eut pu honnestement promettre ni jurer : parquoy le Roy, son souverain Seigneur, ne pouvoit estre compris en la generalité du serment qu'il avoit fait audit Marquis, de luy garder la place envers & contre tous. Tant luy remonstra S. Julian lesdites raisons appertement (a) veritables, que d'Aguerres luy avoit livré la place, & la tenoit S. Julian au nom du Roy, ce qui fut chose moult grievve & desplaisante au Marquis François; il disoit souvent qu'*U-rezeul luy estoit une busche en l'œil, & le gardoit de se pouvoir faire & dire Marquis paisible.*

Pendant que ces choses advindrent, le Roy eut nouvelles que l'Empereur avoit fait reveuë de tous ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par édict public en tout son camp, que tous se tinssent prests à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, & à se garnir chacun de vivres pour huit ou dix jours, & les emporter avecques soy où il les voudroit mener ainsi qu'à esté dit cy-dessus; mais en quel

(a) Évidemment.

lieu, il ne leur declara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de Mgr. le Dauphin à Avignon. Ceste nouvelle rapportée au Roy, il assembla son Conseil pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire, car son intention estoit d'aller se joindre avecques le Dauphin son fils : & puisque l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi, & s'il estoit possible de rencontrer son ennemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy, & mettre à execution en presence de si gros exercites (a), ce que par le cartel autresfois envoyé à l'Empereur, il n'avoit sceu executer. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire, & qu'il devoit laisser cest honneur à son fils, duquel on pouvoit esperer que usant du bon conseil de Mgr. le Grand-Maistre de Montmorency, & d'autres experimentez & sages Capitaines estans auprès de luy, accompagnez de bon droit & juste querelle, il scauroit bien donner à cognoistre à l'Empereur, qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans, maisons, & Eglises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue ge-

(a) *Exercites* signifie armées, & vient du mot latin *exercitus*.

neralement en toutes choses, & principalement en fait de guerre : & que s'il advenoit (que Dieu ne voulut) que l'Empereur eut du meilleur, ledit Seigneur en se tenant à Valence, avecques les forces qu'il y avoit, & celles qui journallement y affluoient, encore seroit pour recueillir les reliques (a) de son ost, & de tout ensemble dresser un nouvel exercite : avecques lequel il pourroit donner à son ennemy nouvelle bataille, & luy oster des mains la victoire, accumulant plusieurs exemples anciens & modernes, estrangers & domestiques sur ce passage.

Finablement il fut conclud que ledit Seigneur envoyroit en son camp d'Avignon, sçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur, & quel seroit l'advis sur ceste affaire du Dauphin, du Grand-Maistre, & des Capitaines estans auprès de luy : à ce s'accorda le Roy, mais en son cueur il avoit jà resolu ce qu'il en feroit. Au Seigneur de Langey fut donné ceste charge, lequel estoit le jour precedent venu au camp apporter les susdites nouvelles du camp de l'Empereur. Langey arrivé devers M. le Dauphin & le Grand-Maistre, le Conseil incontinent assemblé de

(a) Les restes de son armée.

notable nombre de Capitaines, il exposa sa charge, & ce qui en sa presence avoit esté debattu devant le Roy. Long temps dura ce Conseil, & après toutes les raisons pour & contre, bien & meurement debattues & pesées d'une part & d'autre, la conclusion fut que le Roy ne devoit venir, allegans iceux Capitaines, outre les raisons deduites cy-avant, que si l'Empereur venoit assaillir le camp dudit Seigneur, ce ne seroit honte à Mgr. le Dauphin, ni pareillement au Grand-Maistre, de se tenir en leur fort, & de contraindre l'ennemy de les y assaillir à son desavantage, chose que l'Empereur ne feroit jamais, estant adverty de l'equippage & forteresse dudit camp : ainsi seroit-il contraint de se retirer en despit de luy avecques grande perte de reputation. Là où estant le Roy en personne en son camp, si l'Empereur y venoit, & seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit après retirer, au cas que le Roy ne sortist hors de son fort, & se vanter de l'estre venu chercher à la portée du canon près, & en ses pays, sans que ledit Seigneur eust eu le cueur & la hardiesse de le recueillir; que si le Roy pour oster ceste occasion & couleur à son ennemy, vouloit fortir hors de son camp,

lequel estoit environné de remparts & grands fosses, le danger seroit qu'au sortir par les issues qui estoient estroites, il advint du desordre, & que l'Empereur assaillit les gens dudit Seigneur moytié fortis, & moytié dedans.

Outre ceste raison, il y avoit des serviteurs du Roy beaucoup, autant en son camp qu'auprès de sa personne, lesquels estoient entez en une superstitieuse crainte de la personne du seigneur Roy, à cause de certaines (a) pronostications malicieusement semées & divulguées par les Imperiaux, lesquelles menassoient fort le Roy de mort, ou de prison en cette année. Tellement avoient elles trouvé foy & crédulité ès oreilles & cueurs, non seulement du simple peuple, mais des gros & notables personnages, que mesme à Rome aux changes fut argent (b) baillé sur ceste

(a) L'Astrologie judiciaire, cette maladie de l'esprit humain étoit alors fort à la mode : on la verra sous les règnes suivans jouer le plus grand rôle. Gauric est fameux dans l'Histoire : peut-être ses prestiges trouvent-ils encore de nos jours des admirateurs. A la fin du siècle dernier, le Comte de Boulainvilliers n'a-t-il pas écrit très-sérieusement en faveur de cette prétendue science ?

(b) Nous remarquerons que l'Abbé Lambert dans son édition a supprimé les détails qui peignent, on ne peut mieux, la folle crédulité & les opinions du tems.

opinion. Avant le departement du conseil , arriverent nouvelles confirmatives des precedentes , que l'Empereur deslogeoit son camp ; mais ne sçavoit-on encore si c'estoit pour venir assaillir celuy du Roy , ou pour venir assieger Marseille , ou pour quelque autre intention. De le rapporter au Roy , fut aussi donnée charge à Langey , mais principalement & sur toutes choses de le desmouvoir & desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport de Langey , ni d'autres qui furent l'un sur l'autre depechez devers le Roy , demeurassent ou divertissent aucunement ledit seigneur , que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux , & que chacun se tint prest à desloger le lendemain , disant qu'il ne souffriroit jamais que veritablement on luy put reprocher , que l'Empereur en personne l'estant venu assaillir de si près , il fut demeuré à Valence , pour luy servir de providiatour (a) ; qu'il entendoit bien que la plupart de ceux qui luy desconseilloient , estoient persuadez & seduits par ces vaines & folles pronostications , auxquelles , luy qui estoit Roy Treschrestien , ne devoit , ni ne vouloit adjouster

(a) Provediteur, Officier Vénitien , dont les fonctions répondent à celles des Intendants de nos armées.

foy, ains esperoit que pour la bonne & ferme confiance qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend de croire en telles superflicieufes propheties, le dit Seigneur, Seigneur (a) & maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire, pour subvertir (b) & faire apparoistre mensongers tous les devins, & reprouvables pronosticateurs.

Le lendemain après avoir devotement prié Dieu de luy estre en ayde, & d'adresser & (c) convertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne & grosse garnison audit Valence, & le deuxiesme jour arriva en son camp, accompagné triomphamment, tant du renfort qu'il amenoit avecques luy, que du grand nombre de gendarmerie de son camp, qui luy estoit venu au devant. Il n'y eut pas sejourné longtemps, qu'en donnant ordre & se preparant pour recevoir ou donner la bataille, qu'il luy vint nouvelles, mesme par le capitaine Martin du Bellay, comme l'Empereur & tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin par où il estoit venu le long de la mer, laissant derriere luy, outre les morts qui estoient en nombre infini, & tel que l'air en estoit corrompu tout à l'entour, une grande

(a) Seigneur & maître des armées.

(b) Pour renverser. (c) De benir son voyage.

multitude de malades , lesquels ne pouvoient à pied ni à cheval suivre le camp. Je n'ay encore sceu (combien que j'y aye mis peine) entendre au vray , si la nouvelle venue aux oreilles de l'Empereur , de l'arrivée du Roy en son camp , le meut de reprendre le chemin d'Italie , ou si dès son partement il avoit deliberé de ce faire : bien ai-je entendu qu'à la revue qu'il feit avant son partement d'Aix , il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice , il n'en pouvoit mettre en bataille plus de vingt-cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit , furent Antoine (1) de Leve , Marc de Buthin , & un autre Capitaine de Lansquenets sien parent , le Comte d'Horne , Baptiste Castalde , & autres : quoy que ce soit , la retraite fut pour les premieres journées , assez precipitante ; il la continua (2) de ceste sorte jusqu'a ce qu'il se veit fort esloigné de son ennemy. Le jour qu'il deslogea , il alla coucher à Trez , & sur la queuë fut donnée alarme par les gens du pays qui avoient prins les armes , auquel alarme fut tué le Maistre d'hostel du Seigneur Dom Francisque d'Est , frere du Duc de Ferrare , & assez d'autres , & journallement leur estoit donnée fascherie par les payfans , lesquels

estoyent armez des armes laissées par les malades & mourans, & avoient assiegé tous les passages & destroits des chemins, & desmoly les ponts qui estoient sur les torrents alors impetueux, pour la descente de la montagne, dont les ennemis se trouverent fort travaillez. L'Empereur ce voyant, fait assembler force pionniers pour rhabiller les passages, & cependant fait recueillir au mieux qu'il peut, & mettre au milieu entre l'avant-garde & l'arriere-garde tous les malades & blesez, afin de les sauver hors du danger de leur ennemy. Mais il n'y sceut tel ordre mettre que de jour en jour il n'en demeurast grand nombre de ceux qui estoient si foibles, qu'ils aymoient mieux demeurer au long des roches, & attendre là, que les payfans irritez d'ire & de courroux à l'encontre d'eux, les achevasent de tuer, & mettre hors de la misere où ils estoient, que de languir de maladie, endurans le travail & ennuy du chemin. Pour soustenir les payfans, furent envoyez les chevaux legers, lesquels ferroient les ennemis de si près, qu'ils en souffroient beaucoup de faim, parcequ'il leur estoit chose mal aisée de se mettre aucunement hors du chemin pour fourrager, de maniere que depuis Aix jusques à Frejus, où l'Empereur avoit

premierement logé son camp, tous les chemins estoient jonchez de morts & de malades, de harnois, lances, piques, arcquebouses & autres armes, & de chevaux abandonnez, qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes & chevaux tous amassez en un tas les uns parmy les autres, & tant de costé que de travers les mourans pelle-messe parmy les morts, rendans un spectacle si horrible & piteux, qu'il estoit miserable jusques aux obstinez & pertinax ennemis : & quiconque a veu la desolation, ne la peut estimer moindre que celle que *descrivent Joseph en la destruction de Hierusalem, & Thucidide en la guerre de Peloponesse*. Je dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prins à ceste poursuite avec ma compagnie, & pareillement le Seigneur Jean Paul de Cere & le Comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marseille je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval. En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'Empereur depuis son partement d'Aix jusques au-dit Frejus, le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avec ses Espagnols, mais crainte des Lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust departy d'eux, les laissant en hazard &

d' danger de l'ennemy , luy fist changer ceste deliberation.

Le Roy cependant avoit fait faire la revuë , & payer ses gens de guerre , en intention de marcher en personne à la suite de son ennemy , & quelque part qu'il put l'attaindre ne perdre ceste occasion de luy donner la bataille , & d'une mesme impression passer en Italie , où il avoit desjà son camp puissant à la campagne. Mais sur ces entrefaites luy vindrent nouvelles par un Gentilhomme nommé Longueval , expressément envoyé de la part du Marechal de la Marchk , de la grande & horrible batterie de Peronne , & que les murailles en plusieurs endroits estoient rompues & debrisées , en sorte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir , ny defendre longuement , encore que mondit Seigneur le Marechal de la Marchk , & les autres Capitaines fussent deliberez , & en asseuroient ledit Seigneur par lettres & rapport du Gentilhomme , que jamais ils ne la rendroient par composition quelconque , & *que l'ennemy n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres , ou qu'ils fussent tous morts de faim.* A ceste cause le Roy fist incontinent marcher & acheminer vers Lyon une grande (a) partie de sa

(a) Ce fut là une des principales raisons , & peut-

gendarmerie, & jusqu'au nombre de dix mille hommes de pied François (3), délibéré de les suivre après, à grandes journées, pour secourir la ville de Peronne, s'il y pouvoit arriver à temps, & au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust réparée & renvitaillée; car il sçavoit de quelle conséquence cela luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autant que l'eust l'Empereur tousjours secourue & envitaillée facilement, & à peu de despenfe, pour estre voisine de plusieurs fortes places des fiennes.

Du costé de Paris, le Cardinal du Bellay (qui estoit Lieutenant du Roy audit lieu) voyant l'affaire qui se presentoit à Peronne, & afin d'avoir moyen de pouvoir secourir MM. de Vendosme & de Guyse, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroient ou voudroient faire, avenant qu'il en fust besoin. Pour cet effect, il

être la meilleure qui empêcha François I & le Connétable de suivre Charles-Quint en Italie, & de profiter du délabrement où étoit son armée. On a reproché au Monarque François & à son Général de n'avoir pas tiré des circonstances tout le parti qu'ils pouvoient. Si on veut voir les absurdités politiques enfantées par plusieurs Ecrivains sur cet objet, on n'a qu'à parcourir l'Observation n° 3.

assembla le Prevost des Marchands avec les Eschevins en la maison de la ville où (après leur avoir remonstré le danger qui leur pouvoit advenir , si Peronne tomboit ès mains des ennemis) ils offrirent de soldoyer dix mille hommes , autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement ils luy firent offre d'une fonte d'artillerie , avec grande munition de pouldres & de boulets : puis ils luy offrirent , pour remparer les lieux plus nécessaires de la ville de Paris , cinquante mille pionniers , ou plus , s'il estoit besoin ; de ces offres il accepta seulement la fonte d'un nombre d'artillerie , & le payement de dix mille hommes quand le besoin seroit , dont la finance fut soudainement levée , & fut baillé la charge desdits dix mille hommes au Seigneur d'Estree. Aussi fut-il accepté par ledit Cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers , plus pour faire contenance de fortification qu'autrement , afin que l'ennemy d'autant moins eust envie de le venir assaillir. Ce fait , il voulut entendre quels vivres estoient dedans la ville , cognoissant qu'il ne seroit temps d'y pourvoir quand l'ennemy seroit à la porte : mais après avoir fait faire la description , il se trouva que vingt ans au precedent n'avoit esté si mal pourveuë : & ce pour deux

raisons, c'est que les Parisiens n'ont accoutumé d'en faire provisions, se confians sur le cours du marché, à l'occasion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivieres venant tomber dans la Seine, lesquelles arrivent des regions les plus fertiles d'Europe : mais ceste sterilité estoit advenue d'autant que l'hyver (a) precedent la riviere estoit gelée, de sorte qu'elle fut trois mois sans porter bateau, & l'esté pour les sechereffes, avoit esté si basse, qu'à peine pouvoit-elle porter les bateaux passagers.

Néanmoins pour monstrier l'uberté du pays, auquel est assise la ville de Paris, dès qu'il fut ordonné par le Cardinal, que de fix lieuës à la ronde chacun eust à amener ce qu'il luy seroit commode de vivres, &

(a) Ces événemens, qui dépendoient de l'intempérie des saisons, devoient souvent se renouveler dans des tems où une police exacte & surveillante ne s'occupoit point journellement de l'approvisionnement de cette Capitale. Rien ne prouve mieux les talents de Jean du Bellay, & la confiance qu'on avoit en lui, que la célérité avec laquelle il remédia à la disette, & mit Paris à l'abri d'une insulte. Si de grands services rendus à la patrie méritent une statue, quel homme en fut plus digne que ce Cardinal ? Voyez le précis de sa vie dans la Notice de notre premier Volume des *Mémoires de du Bellay*.

mesme

mesme de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou greniers, il se trouva en huit jours dans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit, & pour trente mille hommes de guerre davantage. Mais ayant fait le Cardinal les preparatifs cy devant declarez, & la levée desdits dix mille hommes, luy furent apportées nouvelles par un gentil-homme envoyé de la part du Mareschal de la Marchk, comme le Comte de Nassau avoit levé son siege, & s'estoit retiré, lequel gentil-homme passant outre, & trouvant le Roy en son camp, luy apporta pareilles nouvelles.

Vous avez entendu par le precedent livre comme le Comte de Nassau estoit arrivé devant Peronne, & avoit assis son camp près du mont Sainct Quentin; il reste à vous descrire le progrès du siege.

Le douziesme jour d'Aoust le camp des ennemis vint loger en une cense près de Peronne, avec environ mille à douze cens chevaux, & neuf enseignes de gens de pied; le lendemain ils vindrent passer l'eau à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit ainsi que j'ay dit, car il n'y avoit point de garnison, là au tour ils pillerent aucuns villages & firent butin de bestial.

Or faut entendre devant de passer outre, que la ville de Peronne estoit despourvuë de toutes choses, desorte que les habitans furent esbranlez d'abandonner la ville. Mais peu de jours au precedent, le Seigneur d'Estremel (a) gentil-homme voisin dudit lieu, se mist dedans avec sa femme & ses enfans, & y fist conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins à ses despens, & y apporta tout l'argent tant sien que celuy de ses amis, pour soldoyer les hommes, chose qui assura le peuple, dont le Roy pour connoissance, par après luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison, & une Generalité (b) de France. Dedans la ville estoient le Seigneur Mareschal de la Marchk, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, & le sieur de Moyencourt son Lieutenant, Messire

(a) D'Estourmel, Gentilhomme de Picardie.

(b) C'est-à-dire, qu'il le nomma un des Généraux. Du Bellay entend-il par-là un des Généraux des Finances, où Receveur Général d'un des seize Départemens créés par François I ? Ces derniers percevoient les Impositions de leur Généralité. Les premiers avoient l'inspection sur toutes les Finances du Royaume. Dès le tems de François I, on distinguoit ceux-ci en Généraux pour la Finance, & en Généraux pour la Justice. Ce fut au mois de Juillet 1543 que ce Monarque les érigea en Cour Souveraine sous le nom de *Cour des Aides*.

Philippe de Bonlinvilier (a), Comte de Dampmartin , avec la compagnie de cinquante hommes d'armes de Mgr. le Duc d'Angoulesme , depuis Duc d'Orleans , dont il estoit Lieutenant : le Seigneur de Sercu avec mille hommes de pied : le Seigneur de Saint Saifeval (b) avec autres mille , tous deux de la legion de Picardie. Le Comte de Nassau , pour eslargir son camp , aussi craignant qu'il ne se fist assemblée de gens es places d'entour , pour luy rompre & couper les vivres , envoya par trompette sommer le chasteau de Clery , seant sur la riviere de Somme , à deux lieuës de Peronne. Le Capitaine du chasteau (car le Seigneur en estoit absent au service du Roy au camp d'Avignon) print terme de respondre , & cependant envoya vers Monsieur le Mareschal de la Marchk , lequel ordonna cent soldats , tant de la bande du Seigneur de Sercu que de Saint Saifeval pour s'aller mettre dedans : ce qu'ils firent , & passerent à costé du camp des ennemis sans dommage , mais non sans escarmouche par gens du camp Imperial , qui les suivirent sur la queuë.

(a) De Boulainvilliers.

(b) L'Abbé Lambert l'appelle le Seigneur de Saifeval.

Le Comte de Nassau y fist mener dix pieces d'artillerie , dont il fist une furieuse batterie : toutesfois pour ce jour il ne vint à bout de son entreprise , & perdit quelques gens qui furent tuez par ceux de dedans à coups d'arquebuses à croc. Le lendemain matin il feit recommencer la batterie , & si bien luy vint à propos , que ce jour là Monsieur le Marechal de la Marchk avoit fait brusser les faulxbourgs de Peronne , pour cause qu'aucunes enseignes de gens de pied des ennemis s'y estoient venuz loger. Sur quoy prenant ledit Comte de Nassau occasion & couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne estoit prise d'affault , pillée & brussée, leur persuada tellement qu'ils se rendirent à sa volonté, desquels il en fist pendre sept à la porte du chasteau , & les autres furent mis à rançon à quatre escus pour teste.

Le lendemain , qui fut le 16. jour dudit mois d'Aoust , une troupe élue des ennemis se vint présenter devant la porte de Peronne pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche, lesquels sortirent jusqu'au nombre de cent à six vingts, qui après avoir escarmouché quelque temps , voyans que les ennemis se multiploient de gens venans les uns après les autres à la file , se retirerent dedans la ville ,

& y amenerent quelques prisonniers, & y fut pris & blessé le Seigneur de Rocourt, Guidon de M. de Reux. Dedans les vignes entre le chasteau & la porte S. Nicolas, assez près du fossé, en un lieu assez eminent, & dont l'on peut regarder dedans la ville, là feirent les ennemis asseoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenser ceux de la ville, allans venans, ou pour remparer, ou pour se tenir aux deffences, desquelles pieces ils tirerent jusques à la nuit, mais ce fut sans tuer, ni blesser personne. Le jour suivant, ils assirent six doubles canons au droit de la porte S. Nicolas, & trois canons pour battre des moulins à eauë, seans auprès de la porte de Paris, afin que ceux du dedans n'eussent moyen de mouldre. Mais peu leur eust proffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver si bas que les meulles & mouvemens des moulins; mais un Meunier, venu des pais de l'Empereur habiter esdits moulins, passa devers eux, & les advisa de faire une tranchée au lieu qu'il leur monstra, laquelle faite ils osterent l'eauë aux moulins, & mirent à see une grande partie des marais, esquels consistoit la plus grande part de la force & conservation de la ville: sans une fontaine que ceux de la ville firent venir tomber ausdits moulins, pour

renforcer si peu d'eau qui encore y couloit ; la ville fut tombée en grosse nécessité de farines. Cependant on fit telle quantité de moulins à bras & à chevaux, qu'on repara le dommage que les ennemis avoient fait par leur tranchées.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses & continuelles par deux jours en suivans : l'une contre la porte Saint Nicolas , l'autre contre la porte de Paris , & tellement qu'ils y firent breche raisonnable pour assault ; toutesfois ils furent d'avis (afin de ne hazarder leurs gens) de faire encore batterie tout le lendemain, ce qu'ils firent depuis la pointe du jour jusques à la nuit , au rapport de ceux qui estoient dedans ; ils tirerent ce jour là 1800 coups de canon , chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuit fut faite telle diligence de remparer , tant par les gens de guerre , qui tous mirent la main à l'œuvre , chaque Capitaine ayant pris un quartier en sa charge , comme par les gens de la ville , lesquels tant pour l'affection qu'ils ont à leur Prince , comme pour la crainte du mal traitement , si la ville estoit prise d'assault , y travaillerent hommes & femmes de tous aages & conditions , qu'au lendemain matin qui fut le vingtiesme du

mois, les ennemis se deliberans de venir à l'assault, veirent les bresches entierement reparées à force de fagots, de fiens, de terre & de grosses balles de laine, tellement qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura jusques environ deux heures après midy. Marcherent en avant à l'assault, c'est à sçavoir, à la porte Saint Nicolas, les Allemans jusques au nombre de six mille hommes, & à la porte de Paris les Hennuyers, Artoisiens, & Flamans jusques au nombre de deux mille. Le Comte de Nassau, avec quatre cens chevaux, y conduisit les Allemans, & se tint près du mont S. Quentin, regardant l'assaut, & prenant garde en quelle part il faudroit donner secours. Le Comte de Reux, Grand Maistre de la Maison de l'Empereur, avec autres trois cens chevaux, conduisoit les Hennuyers, Artoisiens & Flamans. Monsieur le Marechal, le Comte de Dampmartin, le Seigneur de Moyencourt, & tous les autres Capitaines, chacun selon sa charge cependant, ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens, & les asseoir aux deffences. Le Comte de Dampmartin gardoit la breche du costé de la porte S. Nicolas : le Seigneur (a)

(a) Ici du Bellay lui-même ne le nomme plus de Saint Saifeval.

de Saifeval celle de la porte de Paris, & le sieur de-Sercu avoit la charge de la breche d'au-dessous de Saint Fourcin, & tellement feirent leur devoir chacun en son endroit, que les ennemis furent repoussez, & y perdirent jusques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans il y eut quelques blessez, mais n'y mourut autre de nom que le Commandeur d'Estrepaigny nommé de Humieres, auquel la teste fut emportée d'un coup de canon. Les Comtes de Nassau & de Reux voyans les choses aller autrement qu'ils ne desiroient, firent sonner la retraite.

Les trois jours suivans ils tirerent continuellement à coup perdu dans la ville contre les maisons, & y firent du dommage beaucoup. Le jour de la feste S. Barthelemy, le Comte de Nassau envoya par un trompette sommer ceux de dedans, *qu'ils eussent à se rendre sous vingt-quatre heures, autrement s'il prenoit la ville il la mettroit à feu & à sang.* A quoy fut respondu par M. le Marechal (a), vu

(a) On rapporte autrement la réponse du brave Maréchal de Fleuranges : « Héraut, répondit-il, vous » direz au Comte de Nassau qu'il trouvera tout le monde » disposé à lui obéir, lorsqu'il sera ici, mais il nous » permettra de le saluer en passant ».

l'advis & opinion de tous les autres Capitaines, qu'ils avoient delibéré de si bien garder la ville qu'on n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres, mais que plustost ils esperoient en sortir par dessus ceux des ennemis. Le Comte de Nassau, ceste responce ouye, ordonna qu'au lendemain on recommençast la batterie de plus fort en plus fort, & par tous les endroits & quartiers de la ville: à quoy il fut si bien obey par le Maistre d'Artillerie, ayant soixante douze pieces d'artillerie en batterie, qu'il fit breche en plusieurs lieux, & endommagea fort la grosse tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans de remparer tout, durant la nuit, que l'ennemy veit au lendemain matin qu'il avoit fait breche pour néant. Le jour de Saint Louys ils recommencerent la batterie par quatre lieux, avec six canons entre deux tours, estans entre la porte Saint Nicolas & la porte Saint Sauveur, & d'autres dix contre lesdites portes, & contre la courtine des murailles, depuis une porte jusques à l'autre. Un peu au-dessus ils avoient mis six pieces dont ils battoient continuellement la breche du jour précédent, pour endommager le rempart qu'on y avoit fait & empescher qu'on y remparast davantage. D'autres sept pieces ils continuerent la bat-

terie commencée les jours precedens contre la porte de Paris, & contre la courtine prochaine, & dura ceste batterie jusques sur les trois heures après midy. Alors cessant la batterie, vindrent les ennemis en grande furie, les uns avecques nombre d'eschelles bonnes, & bien doubles & renforcées, pour les dresser contre les murailles, les autres à l'endroit des breches, en esperance que donnant l'affaut en plusieurs & divers lieux, ceux de dedans ne suffiroient à mettre gens par tous endroits. Par trois fois ils s'efforcèrent de monter, & par trois fois furent vaillamment repoussez avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois porte-enseignes, qui furent tuez sur la breche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le Seigneur de Saifeval, & bien cinquante hommes d'armes, & archers de plusieurs bandes.

Les Seigneurs de Nassau & de Reux, qui estoient cependant (a) en armes, l'un du

(a) Par rapport au siège de Peronne, quoique du Bellay n'ait omis aucun détail, nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage intitulé : *Rélation du siège mémorable de Peronne en 1526* écrite par Quentin & de Vaux, & publiée par le Père Férier de l'Ordre des Minimes. Paris. Muguet, 1682, in-12. On y voit plusieurs faits

costé du Mont Saint-Quentin , l'autre du costé de la porte de Paris , voyans la perte & dommage de leurs gens , feirent sonner la retraite , auquel son se trouverent leurs gens beaucoup plus prompts & diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assaut : car de la haste qu'ils eurent de se retirer , ils laisserent vingt-six eschelles dressées contre la muraille , lesquelles furent , par ceux de la ville , tirées dedans. Le Mareschal & autres Capitaines (cela fait) se retirerent à l'Eglise pour louer & remercier Dieu , & là trouverent le Clergé , qui durant l'assaut avoit fait procession autour de la ville , recommandant à Dieu la protection & conservation d'icelle. Voyans les Seigneurs de Nassau & de Reux qu'ils ne pouvoient rien profiter , & cognoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'avoit en garde le Comte de Dampmartin , & celle qu'avoit en garde le Seigneur de Sercu , dont ils estoient merueilleusement offensez , se convertirent à la mine ; mais cependant ne laissoient à tirer ordinairement contre les maisons de la ville à coup perdu , jettans feux artificiels pour particuliers qui prouvent que la valeur des troupes se communiqua aux habitans. Les femmes sur-tout s'y signalèrent par leur patriotisme.

embrazer lefdites maisons, qui font en grand partie édifices de bois, & de fait en brulerent un bon nombre : car quand ils voyoient le feu allumé en une maison, ils drefsoient vers elle l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y assemblast à estaindre le feu, de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre : & par un jour entre autres eut esté la ville en danger d'estre brulée, si Dieu n'eut, par sa grace, envoyé une forte pluye, laquelle estaingnit le feu, & non sans que ceste chose fut, par amis & ennemis, tournée à miracle divin.

Le Mareschal & les autres Capitaines estoient bien advertis que les ennemis s'estoient mis à miner, mais ils ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause ils meirent dehors le Capitaine Damiette, enseigne du Seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du Seigneur de Sercu, & de Saifeval, lesquels sortis par une fausse porte du chasteau, marcherent du costé qu'ils veirent les tranchées, & trouverent les pionniers & mineurs au droit de la grosse tour du chasteau, sur lesquels ils chargerent à l'improviste, & en tuerent jusques au nombre de 24 ou 25 ; ils en amenerent six, en-

tre lesquels estoit un Capitaine nommé le Sgr. Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers : ceux - cy rapporterent au vray, l'estat & endroit de la mine, à quoy il fut diligemment pourveu pour contreminer, mais si mal advint que le Comte de Dampmartin y fut tué, ainsi que je diray cy-après. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant Capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faute qu'ils avoient d'arquebusiers & de pouldres : car ils en avoient si peu que, si l'ennemy fut retourné donner l'affaut, à bien grand peine eussent-ils eu moyen de se deffendre. Mais quelques jours auparavant le Mareschal prevoyant ceste necessité avoit à force de dons & de promesses persuadé à un bon soldat (a) d'entreprendre le voyage de-

(b) Ce brave homme, dont nos Historiens ne nous ont pas transmis le nom, s'appelloit Jean de Haizecourt. Né à Mondidier d'une famille bourgeoise, il servoit en qualité de simple soldat. Depuis, il devint Procureur du Roi de l'Electon dans sa patrie. Il se chargea d'aller solliciter de prompts secours. Pour y parvenir, il fut obligé de passer la riviere à la nage, à la vue & sous le fer des ennemis. La Cour le récompensa, en lui accordant la permission de composer ses armoiries de la porte & de la bartière de Peronne ; sçavoir, d'azur à un def-

vers MM. de Vendosme, & de Guise, estans à Ham, pour les advertir de cest affaire. Le messager descendu par une corde ès maraiz, chemina tant. qu'il en sortit hors, & eut si bonne fortune qu'il arriva devers lesdits Seigneurs, qui au plus diligemment que possible fut, y donnerent ordre.

Claude de Lorraine, Duc de Guyse, print ceste charge sur luy, deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes, & arriva de nuict auprès du camp des ennemis, du costé où estoit logé M. de Reux : & après avoir conduit secrettement & sans bruit jusques sur le bord des maraiz environ quatre cens arquebusiers choisis, ausquels il bailla pour guide le mesme messager qui estoit venu vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroits du camp des ennemis, & avoit de propos deliberé, amené tous les Trompettes qu'il avoit pu assembler, lesquels tous en un mesme instant espendus de tou-

sus de porte & une barrière d'or, à côté de deux fleurs de lys d'or, soutenues de deux croiffans d'argent. De Haizecourt, dont on ne peut trop louer le patriotisme & le courage, mourut regretté de ses concitoyens le 18 Mai 1543. (Extrait de l'Histoire de Mondidier, par le Père Daire, p. 205.)

tes parts, leur commanda de sonner dedans, en telle sorte que le camp Imperial se mit en armes; se joignirent ensemble les Seigneurs de Nassau, & de Reux, chacun en son ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arcquebusiers dont j'ay parlé, durant ce gros alarme, qui empeschoit que l'ennemy entendit ailleurs, & qu'il put ouyr le flot de l'eauë, par où ils cheminoient, suyvans leurs guides, arriverent au mesme lieu, par où le guide avoit passé, & furent tirez dedans, chacun un sac de pouldre pesant dix livres sur leur col. Desja commençoit le jour à poindre, & s'estoit M. de Guyse retiré avecques sa troupe en lieu où il estoit hors du danger de l'ennemy, quand ses arcquebusiers furent descouverts, & furent monstrez aux Comtes de Nassau, & de Reux, montans à la file sur la muraille, chose qui merveilleusement leur despleut, car ils ne sçavoient pas bien quel nombre de gens, ni quelle quantité de pouldres on pouvoit avoir mis dedans. Pour aller sur la queuë du Duc de Guyse, qui se retiroit, ayant exploité son entreprise à souhait, ils ordonnerent quelque nombre de chevaux, mais ledit Seigneur avoit mis ses gens en bataille, de sorte que l'ennemy ne l'osa enfoncer. Le quatriesme

jour de Septembre, le Comte de Nassau envoÿa un Trompette vers ledit Seigneur Marechal de la Marchk, luy dire de sa part, *que s'il vouloit luy rendre la ville en proye & pillage pour trois jours durant, il donneroit la vie sauve à luy, & à tous les Capitaines & gens de guerre, sinon il mettroit tout à feu & à sang, sans excepter personne, de quelque estat ou condition qu'il fut.* A quoy fut respondu par ledit Marechal, *que si alors qu'il avoit faute & d'arcquebusiers & de pouldres, on luy eut porté ceste parole, il n'eut voulu y prester l'oreille, & moins le feroit à present qu'il avoit en abondance ce qu'au paravant luy deffailloit, pour recueillir son ennemy.*

Ceste responce ouye par le Comte, il commanda qu'au lendemain au matin on mit le feu en la mine, qui desja estoit preste sous la grosse (a) tour du chasteau. Ce matin mesme le Comte de Dampmartin (lequel, jour & nuit travailloit incessamment à faire tout ce qu'un bon Chef & Capitaine doit faire en telle necessité, & mesme avoit mis quatorze

(a) C'étoit cette fameuse tour où Charles le Simple avoit été enfermé, & où Louis XI frémit pour sa liberté, lorsqu'il fut assez imprudent pour se mettre à la discrétion de Charles le Téméraire.

chesnes

chesnes pour estançons , afin de soustenir le costé de la tour devers la ville , & aussi avoit fait une platte-forme au milieu du chasteau de la hauteur desdites chesnes , pour estant ladite tour par terre , venir au combat) estoit de bon matin entré en une contremine qu'il faisoit pour eventer celle des ennemis : pendant qu'il y estoit , fut mis le feu à ladite mine , laquelle emporta grande partie d'icelle grosse tour , & sous les ruines accabla ledit Seigneur Comte , dont ce fut aux François très-grand dommage , car il estoit bon Capitaine , & bien homme de guerre. Le Roy depuis en memoire & contemplation des services qu'il luy avoit faits , retira & print en sa protection les enfans du Comte. La tour ainsi abbatue , les ennemis y vindrent donner l'assaut , desquels de prime face y entra trois ou quatre enseignes des ennemis sur le haut du chasteau par la ruine : mais le Seigneur de Moyencourt , avecques trente ou quarante hommes d'armes tant de la compagnie de M. le Marechal , dont il estoit Lieutenant , que de celle du Comte , rassurant les soldats qui estoient estonnez , chargea les ennemis de telle vigueur , qu'il les renversa dans les fossez , & recouit (a) le

(a) Reprit.

Seigneur de Coudray & autres desdites compagnies, lesquels estoient enterrez sous la tour : parquoy l'assaut des Imperiaux fut inutile, & y perdirent deux ou trois cens hommes. Le jour ensuivant qui estoit la feste Nostre Dame, ils commencerent la batterie contre ce qui estoit demeuré debout de ladite grosse tour du chasteau, & la ruinerent entierement : puis y donnerent un autre assaut autant furieux que nul des autres ; mais ils en furent si vaillamment repoussez, qu'il leur fut force de se retirer, & le lendemain furent trouvez morts en la tour plus de trois cens Lansquenets, & vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain ils tirerent encore à coup perdu contre les maisons de la ville : le Dimanche suivant ils battirent tout le jour la tour du Beffroy, où estoit assise la cloche du guet de la ville, & feirent contenance de donner assaut, & en effect dresserent grand nombre d'eschelles contre les murailles, mais sur les dix heures du soir ils commencerent à retirer leur artillerie, & sur les deux heures après minuit ils deslogerent, & meirent le feu en leurs loges, & par toutes les maisons des villages voisins. Le Comte de Nassau, avecques ses Lansquenets, print le chemin d'Arras : le Seigneur du Reux, le chemin

vers Cambray , avecques les Hennuyers , Artoisiens , & Flamens , & les Liegeois & Namurois devers Bapaulme , menant chacune troupe avecques soy une partie de l'artillerie.

Ceste nouvelle entendue par le Roy , il fait faire parmi son camp une procession generale , où assisterent tous les Princes temporels & spirituels , mesmes tous les Capitaines & gens de guerre pour louer Dieu de l'ayde & faveur qu'il luy avoit fait. Après la procession faite , & le repas prins , il assembla son Conseil , & mit en deliberation , à sçavoir s'il devoit suivant sa premiere intention , marcher à la suite de l'Empereur , & passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le Conseil qu'estant desja sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lyon , avecques le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnez , l'Empereur , avant que le Roy eut reuny son camp , pourroit estre esloigné si avant que ledit Seigneur Roy ne le pourroit plus suivre , & que de passer en Italie sa personne , ayant l'hyver desja si près , il ne sembloit estre chose raisonnable ; toutesfois ne fut le Roy , ni son Conseil d'avis de rompre encore son camp ; car il estoit bien adverti que l'Empereur estoit arresté (comme j'ay dit) au lieu de Frejus :

& combien que ce fut l'opinion de tous , que le vent contraire l'y retenoit , le Roy nonobstant, craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal executé qu'il avoit , & ne s'esloignoit au vray-semblable , que si le Roy se feut legerement party, l'occasion s'offrante eut peu mouvoir le Seigneur Empereur de rebourfer (a) son chemin , & de nouveau tenter fortune : si est-ce que son esperance ne tendoit point si haut , & avoit esté mis en deliberation de son Conseil, qu'il s'embarquast avecques ses Espagnols, & se retirast en Espagne : mais la crainte que les Lansquenets ne se mutinassent (comme par effet en fut quelque apparence) s'il se fut party d'eux, les laissant au hazard & danger de l'ennemy, luy fait changer ceste deliberation.

Journellement estoit le Roy adverty par nos gens qui estoient à la fuite de l'Empereur, & par espies & prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp Imperial, si est-ce que doubte de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprise , retenoit (& non sans cause) le Roy en souspeçon : si ne voulut-il cependant perdre le temps ; ains donna charge de son camp au Marechal

(a) De revenir sur ses pas.

d'Aubigny ; avecques la suite de sa maison, prenant en sa compagnie le Seigneur de Montmorency, il delibera d'aller visiter le pays qui avoit esté gasté par les ennemis, afin de donner ordre par tout, & de soulager son peuple qui avoit enduré la guerre ; aussi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit estre faites par après, ès principalles villes de la frontiere, tant de Provence, que de Languedoc. Premièrement il visita Marseille : à Aix, il ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la desolation qui y avoit esté faite, mais y envoya le Seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien visiter, & de luy faire rapport des plus necessaires & urgentes reparations qu'il y conviendroit faire. Langey partant de Marseille, vint à Aix, laquelle il trouva fort gastée & desolée de toutes les desolations que guerre peut amener en une ville rendue à l'ennemy sans resistance, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit usé à son partement, bien que plusieurs eussent esté de cest advis ; mais l'Empereur le deffendit (a) expressement, & ne fut mis le

(a) Voici encore un échantillon qui fera juger de la fidélité de la traduction de l'Abbé Lambert, Tome IV de son édition, p. 239. « On voulut (fait-il dire à du Bellay) persuader à l'Empereur de la brû-

feu sinon au Palais, où se tenoit le Parlement, & principalement à la chambre des Comptes, & ce par commandement du Duc de Savoye, lequel voulut assister en personne à la veoir brusser. Il ne se sçait que par imagination, qu'en ce faisant il ait esperé brusser tous les tiltres, hommages, & denombrements rendus au Comte de Provence, par la noblesse, villes & communautez de Piemont, & par lesquels il se peut faire foy, que ledit pays de Piemont, appartient au Comte de Provence.

Mais en cela son esperance a esté vaine, car dès le commencement que la ville fut jugée non gardable, M. le Grand - Maistre prevoyant ce qu'advenir pourroit, & qui advint, avoit fait encasser (a) tous iceux tiltres & enseignemens, & les avoit sur mullets envoyez en un sien chasteau, forte place nommée les Baulx. Langey aiant appellé avecques luy le President, un nombre de Conseillers,

» ler : mais il jugea sagement que ce seroit trop donner
 » à la raillerie, que de se vanger sur des murailles, de
 » l'affront qu'il venoit de recevoir. Il permit cepen-
 » dant que le Duc de Savoye mît le feu au Palais ».
 Nous nous abstenons de réflexions : le Lecteur les fera
 lui même en comparant cette copie avec l'original.

(a) Mettre dans des caisses.

& les principaux de la ville qui s'y trouverent pour lors, & en l'advis des maistres charpentiers, maçons, & autres servans au fait de bastimens, fait estimer combien il pourroit couster à reparer le dommage fait, & l'estimation faite en deniers, retourna vers le Roy, qu'il trouva sur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledit Seigneur après avoir ouy son rapport, ordonna ladite somme estre delivrée és mains des tresoriers, & Commissaires, pour employer aux réparations.

Le Roy après avoir visité la ville d'Arles, s'en retourna à Avignon, pour estre près de son camp; là vint devers luy de la part du Comte de Tende, lequel depuis le partement du Capitaine Bonneval d'avecques luy, avoit tousjours avecques le Seigneur Jean Paul & autres, suivy la retraite de l'Empereur jusques à Nice, dont il envoyoit asseurer & donner certaine & indubitable nouvelle au Roy, que non seulement l'Empereur (s'il eut voulu retourner en arriere) n'eut eu le moyen de trouver vivres, mais que mesme ledit Comte, & ceux qui estoient avecques luy, encore qu'ils eussent le pays favorable, estoient la pluspart du temps sans manger un jour entier, & leurs chevaux

sans manger autre chose que du broult (a).

Sur ce, ledit Seigneur se delibera de retourner à Lyon, & là faire quelque sejour pour donner ordre à ses affaires, & en passant revisiter les villes de Tarascon, Baucaire & Valence, pour ordonner sur la despense qu'il jugeroit estre necessaire par chacun mois, pour continuer les fortifications commencées. En chemin il receut des lettres de l'Evesque de Tarbe, son Ambassadeur resident auprès du Roy d'Angleterre, par lesquelles il fut adverty, que les Ambassadeurs estans auprès de luy, de la part dudit Seigneur Roy d'Angleterre, avoient informé leur maistre autrement que la verité n'estoit, du fait de la venue & retraite de l'Empereur, & de toutes choses qui en dependoient, disans lesdits Ambassadeurs, que l'Empereur s'estoit retiré seulement par un stratageme, & que voyant Sa Majesté, que pour dommage qui se fait au pays du Roy, il ne le pouvoit attirer à la bataille, avoit voulu essayer ce moyen de retraite, pour voir si le Roy pen-

(a) On entend par *broult* les sommités de la pousse des arbres. Selon l'Abbé Lambert, c'étoit l'herbe qui croissoit dans les champs. Cette interprétation a été adoptée par plusieurs de nos Historiens.

tant icelle retraite estre veritable , prendroit courage de le suivre , & que luy par ce moyen attirast ledit Roy à la bataille : pour faire sa retraite plus vray-semblable , luy-mesme avoit fait courir le bruit , qu'en son camp on mouroit de faim , & que desja il avoit perdu plus que le tiers de ses gens , & en apparence grande de bientost perdre le demeurant , s'il ne se retiroit : mais qu'en effet il n'avoit telle faute de vivres que l'on disoit , & n'avoit point perdu jusques à deux mille hommes depuis son partement d'Italie ; adjoustant lesdits Ambassadeurs , que jamais depuis la prise des Seigneurs de Montejan , & de Boisy , homme du camp du Roy , n'avoit osé entreprendre de donner un seul alarme au camp du Seigneur Empereur , ni mesmement le suivre sur la queuë à son deslogement d'Aix ; & que ce voyant , l'Empereur s'estoit arresté à Nice , attendant que le Roy fut esloigné , pour incontinent retourner en Provence , qu'il trouveroit desgarnie d'hommes : & qu'il pourroit avant que le Roy eut rallié ses forces , occuper toutes les places de consequence , tant de la Provence que du Languedoc , jusques à l'entrée d'Espagne , & que pour conduire ceste entreprise plus briefvement à effet , il avoit fait lever gens

en Espagne, pour venir au devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnez au Roy d'Angleterre, par ses Ambassadeurs. Mais quant à la retraite de l'Empereur, & ce qui avoit esté fait depuis la prinse desdits Seigneurs de Boisy & de Montejan, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant aux desseins de l'Empereur, de se faire Seigneur & maistre des païs de Provence, & de Languedoc, pour avoir tout à luy, depuis Italie, jusques en Espagne, il est vraysemblable que ledit Empereur s'estoit bien autant promis de felicité, sur laquelle il est accoustumé de fonder principalement ses entreprises. Quoyqu'il en soit, il ne tarda pas beaucoup après la retraite de l'Empereur, que les Espagnols, descendirent en la frontiere de Languedoc, gastans & pillans tout ce qu'ils trouvoient és villes champestres & ouvertes : mais le Lieutenant (a) de Mgr. le Grand-maistre au gouvernement dudit pays de Languedoc, fait tel amas de gens du pays, sans mettre le Roy en aucune despense pour ceste inopinée descente, que les payfans re-

(a) D'après ce qu'on a vu dans le Livre précédent, il est à présumer que cet Officier étoit le Seigneur de Champdenier de la maison de Rochechouart.

Poussèrent & rompirent les Espagnols d'une telle ardeur & furie, qu'aussi tost fut adverty le Roy de leur retraite, comme de leur descente.

Le Roy après avoir pesé la consequence de ce faux advertissement donné au Roy d'Angleterre par ses Ambassadeurs, & pour raison aussi qu'il avoit deliberé donner Madame Magdaleine sa fille au Roy d'Escoffe, qui la demandoit à femme (chose que ledit Roy d'Angleterre avoit tousjours craint & empesché) à quoy toutesfois le Roy ne pouvoit faillir honnestement, veu l'instance & longue poursuite qu'en avoit fait le Roy d'Escoffe. Sur la nouvelle à ce Prince venue du gros encombrement de guerre qui estoit sur les bras du Roy de tant de parts, il s'estoit en un mesme temps, de son propre mouvement, non seulement offert de courir une mesme fortune avecques luy, mais s'estoit resolu & mis en chemin pour ceste intention de venir en personne à son secours, avecques bon nombre de gens de sa nation ; acte qui bien meritoit d'estre grandement recogneu. Pour ces deux causes, c'est à sçavoir pour faire entendre au Roy d'Angleterre la verité du fait de Provence, dont le Seigneur de la Pommeraye, son maistre d'hostel, jà cogneu & bien

voulu dudit Roy , pour les Ambassades qu'il y avoit faites , estoit amplement informé , & pour faire trouver bon audit Roy d'Angleterre , le mariage de la fille du Roy , avec le Roy d'Escoffe ; aussi pour entendre l'intention d'iceluy Roy d'Angleterre , sur une ouverture que ses Ambassadeurs avoient souvent mise en avant au Seigneur Roy , qui estoit du mariage de M. le Duc d'Orleans , avecques Madame Marie , fille du Roy d'Angleterre , & de la Royne Catherine sa premiere femme : le Roy ne voulant perdre l'amitié dudit Roy d'Angleterre , & desirant selon sa naturelle inclination de demeurer ferme en ses alliances & ne les changer que par contrainte , depescha ledit de la Pommeraye en Angleterre , lequel y estant arrivé & gratieusement recueilly , exposa sa charge sur les trois points dessusdits.

Quant au premier , il le dissuada tellement quellement , mais non du tout entierement , de l'opinion qu'on luy en avoit imprimée ; quant au second , incontinent qu'il ouyt mentionner (a) de ce mariage d'Escoffe , il s'en troubla de telle sorte , que de quatre jours après , il ne voulut reparler à la Pommeraye , de peur (ainsi qu'il luy fait dire & remonstrer) de se collerer trop fort

(a) Qu'il entendit parler.

contre luy ; cependant il feit reciter audit Pommeraye par les principaux de son Conseil, des doleances , & causes de malcontentement sur cest article : en somme n'y eut jamais moyen à la Pommeraye , de rapaiser ledit Roy d'Angleterre , parquoy fut contraint de se retirer sans faire grand exploit.

Ayant le Roy sur chemin d'Avignon , à Lion , fait ceste depesche , il depescha pareillement M. le Duc de Touteville , Comte de S. Paul avecques le regiment du Comte Guillaume de Fustemberg , & quelque autre nombre , tant de gens de pied , que de cavallerie , pour aller mettre en son obeïssance le país de la Tarantaïse , en Savoye , lequel s'estoit revolté peu de temps auparavant. Le Comte de S. Paul le remit en l'obeïssance du Roy , & pour punition donna à butiner aux Lansquenets toute ladite vallée , & mesme la ville de Conflans. Ainsi doncques donnant ordre à tous ses affaires , arriva le Roy à Lion , auquel lieu il pourvut avecques son Conseil à toutes choses necessaires , tant deçà que delà les monts , chose que je laisseray à reciter , pour retourner aux affaires de Piemont , que j'ay entrelaissez. Devers luy estoient arrivez un peu avant le partement de son camp d'Avignon , & mesme avant qu'il

partit pour aller à Marseille, les Seigneurs d'Annebaut, & Cesar Fregoze, par lesquels il avoit entendu au long tout ce qui s'estoit executé ou entrepris audit pays de Piemont, & autres endroits d'Italie, durant le temps que les choses estoient conduittes ainsi que je les ay racontées tant en Provence & Languedoc, comme en Champagne & Picardie.

Dès environ la my-Juillet, lorsque partit M. le Grand-maistre pour aller à Avignon, Gaucher (a) de Tinteville, Seigneur de Vanlay, fut depeesché par le Roy, pour aller en Italie, pour faire levée de dix à douze mille hommes de pied, & jusques au nombre de six cens chevaux legers. Et parce qu'à la Mirandole, il trouva grande partie des Capitaines de la premiere levée, que j'ay dit avoir esté faite avecques les principaux de leurs bandes, ladite levée fut faite en quinze jours, & se fit l'amas audit lieu de la Mirandole, à la barbe de trois mille Lansquenets, & de sept cens chevaux Allemans, nouvellement venus à Trente, & qui s'estoient logez à Casal Major, vis à vis de ladite Mirandole, ayans toutesfois le Pau entre deux. Les Capitaines furent le Comte Guy de Rangon, Capi-

(a) Frère de Guillaume de Tinteville, Seigneur Deschenetz, impliqué dans l'affaire de Sebastien Montecuculo.

tainé general de ceste armée (a), auquel fut particulièrement donné un Colonel de deux mille hommes, le Seigneur Gaguin de Gonzague, Colonel de deux mille autres; le Seigneur Cesar Fregose, Colonel de deux mille; le Viscomte (b), deux mille; le Chevalier Assal, Gentil-homme Ferrarois, & le Seigneur Pierre Strossy, Gentil-homme Florentin, Colonels chacunde mille; le Comte Belangier (c) de Caldora, Napolitain, & le Capitaine Jean de Turin, chacun cinq cens hommes. Le Chevalier Averolde, Gentilhomme Bressan, & le Seigneur Baubin, chacun quatre cens hommes. Des Capitaines de chevaux legers, le Seigneur Cesar Fregose, deux cens; le Seigneur de Tais, Gentil-homme François de la Chambre du Roy, deux cens.

Le vingtiesme jour d'Aoust, partit de la Mirandole, le Comte Guy de Rangon, & son Camp, & vint la seconde journée loger à moitié du chemin d'entre Parme, & Reige (d): de là commença le camp à marcher en ordonnance, & passant au long des murs de la ville de Parme, vindrent loger à Castel-

(a) Le Comte Guy de Rangone.

(b) Visconti, noble Milanois.

(c) Le Comte Berenger de Caldora, Napolitain.
l'Abbé Lambert fait deux personnages de cet Officier.

(d) Reggio.

guelfo , & au lendemain à cinq milles près de Plaisance. Puis passerent en ordonnance au long des fossez de ladite ville de Plaisance : de là passerent la riviere de la Trebie : sur la minuit y eut quelque alarme , mais il fut trouvé faux. Le vingt-septiesme jour ils vindrent loger à quinze milles de Pavie , en une place qu'ils trouverent abandonnée ; car tout le peuple s'estoit retiré à Pavie. Le vingt-septiesme jour ils arriverent à une petite ville nommée Pontreme , à quatre milles de Tortone (5) , où ils eurent grande faute d'eau , car ceux de la ville , l'avoient destournée , afin que ledit camp n'y logeast , & sur la minuit eurent alarme. Le 28^e jour ils arriverent és faubourgs de Tortone , où ils sejournerent tout le jour jusques sur le soleil couchant : & là se joignit à eux le Seigneur Pierre Strossy. Environ le soleil couchant le Comte Guy , feit donner alarme afin que chacun se ralliaist sous son enseigne ; & quand tous furent ralliez , il les feit marcher en avant , & acheminer toute la nuit , tellement qu'avant la pointe du jour ils eurent passé Saraval (a). Et le vingt-neufviesme jour sans s'arrester jusques à ce qu'ils arriverent à un petit chasteau nommé Bezolin , voisin (ce me semble) de Gennes,

(a) Serravalla.

de quatre milles , & là eurent grande faute de pain. Le trentiesme jour & dixiesme du parlement de la Mirandole, environ les neuf heures du matin, un peu avant l'heure de disner, ils arriverent à un pont voisin de deux milles de Gennes, là où ils s'arresterent, & furent envoyez loger à Besaigne (a), les bandes du Seigneur Cesar, & du Seigneur Viscomte, & les chevaux legers du Seigneur Bandin, & ceux de Michel Ange, pour donner l'assaut à la ville de Gennes par ce costé là. D'autre part vindrent nouvelles au Comte Guy, comme son entreprise estoit descouverte, & qu'il estoit entré dedans la ville deux mille hommes de secours : depuis il a esté sceu qu'un Lucquois du Colonel mesme, du Comte Guy, s'estoit desrobé la nuit precedente, & avoit adverty ceux de la ville, qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, & qu'à son advis le Comte Guy, & le Seigneur Cesar Fregose, venoient pour essayer de les surprendre, veu le chemin qu'ils avoient tenu, & la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour fut amené par les chevaux legers, un prisonnier portant une malle en croupe, lequel estoit serviteur d'un Gentil-homme

(a) Bisagno.

Bourguignon, qui avoit auffi esté prins, mais à l'ayde des payfans qui s'estoient assemblez, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un Gentil-homme, le Secretaire du Cardinal Dorie, lequel incontinent fut delivré, car il estoit du party du Seigneur Cesar, & disoit qu'il estoit venu expressement parler à luy. Cependant furent envoyez aucuns arquebusiers à une Eglise, & certaines maisons environ à un mille de Genes, parce qu'il fut rapporté au Comte Guy, que là s'estoient assemblez quelques gens du pays, lesquels avoient tiré sur ses chevaux legers, quand ils passerent le long de ladite Eglise, & que c'estoient ceux qui avoient fait sauver lesdits Bourguignons: mais incontinent que les arquebusiers y arriverent, les payfans se retirerent à la montagne. D'autre costé furent tuez de coups d'artillerie, qui furent tirez de la ville, deux chevaux du camp François, ainsi que le camp se mettoit en bataille devant la ville, en laquelle bataille, demurerent nos gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit dans la ville quelque nouveauté (a) par le moyen des partisans de Cesar Fregose, mais il ne s'en feit aucune: car il y avoit de-

(a) Quelque mouvement.

dans, outre les gens de la ville, jusques au nombre de trois mille hommes de guerre, dont quinze cens Lansquenets de ceux que j'ay dit estre nouvellement descenduz à Trente. Ce voyant le Comte Guy, fit retirer chacun en son quartier au lieu qu'il avoit choisi pour loger son camp, environ à un mille de Gennes, entre deux montagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, & là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles. Puis environ minuidt tout le camp fut en ordonnance, sans sonner trompette ni tabourin, & commença après à monter à contremont l'une des montagnes, avecques un grand incredible (a) travail; car outre que la montagne estoit haute & la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé, & desja estoient les gens de guerre si mal menez & travaillez de la peine des jours & nuicts passées, avecques le defaut de vivres qu'ils avoient enduré, joint qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaules, qu'il y en avoit beaucoup qui d'athan (b) & lasseté se jettoient par terre, comme recreuz & demi-morts, &

(a) Incroyable.

(b) Vieux mot très-expressif, qui peint un homme hors d'haleine.

falloit à vive force & par menaces, les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour arriva l'avant-garde au pied des murs de la ville, & furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faites à propos, & à vray dire, on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant chacun de ceux qui estoient ordonnez à donner l'assaut, commencerent à monter à mont, & les arquebusiers à coups d'arquebuzes repousserent ceux qui se monstroient à la deffense sur la muraille : & dura cest assaut, continuant avecques grande impetuofité, jusques environ à une heure & demie de soleil : si les eschelles eussent esté de mesure, ainsi qu'elles estoient trop courtes, l'opinion est de beaucoup de gens qu'elle eust esté emportée d'assaut. Quoyqu'il en soit, le Comte Guy, voyant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaigner, & que ses gens estoient tuez d'enhault, sans qu'il leur fut possible de se revenger, fist sonner la retraite. De ceux de dedans il y eut peu de morts & de bleffez : bien y mourut un Capitaine de nom de ceux de dehors, & il y en eut beaucoup d'autres de bleffez & de morts, aucuns disent cinquante, aucuns disent cent :

entre autres y mourut le Seigneur Hector de Carracciole (a), Gentil-homme Napolitain, qui estoit au camp sans charge, & fut enterré dans Gennes, par congé de ceux de la ville, devers lesquels avoit esté envoyé un Trompette pour cest effect. Audit assaut se porta vaillamment entre les autres un Porte-enseigne du Seigneur Gaguin, lequel monta sur la muraille, avecques son enseigne, & quoyqu'il fust malviuy pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dit, & que ceux de dedans luy eussent empoigné son enseigne, pensans la luy arracher des poings, il en rapporta toutesfois la haste (b) avecques une partie du taffetas, l'autre partie luy fut arrachée par pieces.

Sonnée que fut la retraite, le Comte feit retourner ses gens par la mesme montagne qu'ils estoient venuz, ce qui fut fait sans aucune contrarieté & sans que de la ville sortist homme de pied ni de cheval pour donner sur la queuë, sinon quelques uns, estant desja nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux montagnes, qui se monstrent souz quatre enseignes, sur le plus hault de l'autre montaigne : le Comte Guy y envoya des arquebuziers pour essayer à les attirer à l'escar-

(a) Carraccioli.

(b) La pique.

mouche , mais ils se retirerent incontinent. Tout ce jour demeura le Comte en son camp , pour attendre le retour des Colonnel du Seigneur Cesar , & du Seigneur Visconte , & des chevaux legers qui estoient allez avecques eux à Besaigne , lesquels il avoit mandez pour se revenir joindre avecques luy , mais tournerent vers Plaifance par un autre chemin qu'ils n'estoient venuz. Bien arriva le Colonel du Comte , qui le jour precedent avoit esté envoyé pour donner l'assaut en mesme temps au costé du Palais d'André Dorie ; mais l'artillerie des galleres , qui les descouvrit , les contraignit d'abandonner ceste entreprise. Cependant fut mis le feu en quelques villages à l'entour , pour se venger des vilains , qui avoient mis le feu à leurs pailles.

Le Comte , après que son Colonel fut revenu , assembla le Conseil , & fut advisé , attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie , de ne plus hazarder leurs gens autour de Gennes , & sur la minuidt deslogea le camp sans son de trompette ny de tabourin. Le lendemain , qui fut le premier jour de Septembre , ils cheminerent , sans arrester , jusques à ce qu'ils arriverent en certains chasteaux nommez Herma , Taier & Vada , à

bien trente milles de Gennes, au pied des grandes montaignes, où ils ne trouverent pour les chevaux finon quelque peu de bled, & pour les hommes des chataignes; car les habitans estoient fuis és montaignes avecques tous leurs bagages & leurs provifions : en haine de quoy les foldats brullerent quelques villages, & faccagerent lefdits chasteaux, combien que le butin ne fust pas grand. Le lendemain à une heure du jour le camp deflogea, & vint à douze milles de-là, en un chasteau nommé Vifan : & là fut depesché le Seigneur de Vanlay, accompagné de vingt chevaux-legers de Cesar Fregoze, pour aller à Turin advertir le Seigneur d'Annebault de la venuë du Comte & de son camp. Le troiefme jour le Comte marcha quinze milles en avant, jusques à un chasteau nommé Cave, & le lendemain passa la riviere du Tanaro à gué, & vint à un chasteau nommé Serifolles, à quatre milles de Carmaignolle. Les ennemis advertis que le Comte approchoit fi fort, abandonnerent le siege de Turin, faisans courir le bruit qu'ils s'en alloient au-devant du Comte luy presenter la bataille; toutes-fois ils ne luy donnerent aucun empeschement, & il vint le cinquiefme jour du mois loger à Carignan, dans la ville. D'Annebault

voyant le camp desloger, faillit à la queue avecques sept ou huit cens hommes, & en passant le long de la Tour du pont du Pau (de la prinse de laquelle l'Empereur avoit fait si grand cas) la fist sommer de se rendre à sa discretion ; ce qu'ils firent, se voyans hors d'esperance d'avoir secours : le lendemain le Seigneur de Burie sortit avecques sept ou huit cens vaillans hommes, & print Groillan, où il trouva force bleds & vins pour rafreschir Turin. Arrivant le Comte à Carignan, & passant en bataille au long du chasteau, où estoient environ soixante Napolitains pour l'Empereur, lesdits Napolitains tirerent & tuerent un de nos soldats d'un coup d'arquebuze, dont le Comte irrité, les envoya sommer par un trompette de se rendre à luy, ce que refusans de faire, derechef il les envoya sommer avecques commination (a) de les faire tous pendre, s'ils attendoient le canon : à quoy ils demanderent terme d'envoyer devers ceux qui les avoient mis dedans. Sur ceste responce le Comte depescha vers le Seigneur d'Annebault, à ce qu'il luy envoyast de l'artillerie. D'Annebault incontinent ces lettres receuës, partit luy-mesme avecques deux canons &

(a) Avec menace.

deux longues coulevrines, & deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes & cent chevaux-legers, parce qu'il luy convenoit passer au-deffus de Montcaillier, où s'estoit retiré le Seigneur Scalinghe, Gouverneur d'Ast ; Scalinghe voyant arriver le canon, & craignant que le Comte Guy se vint joindre avecques d'Annebault pour assieger Montcaillier, abandonna la ville & se retira à Ast, où estoit tout le camp de l'Empereur. Puis après vindrent nouvelles par les chemins à d'Annebault, comme les Capitaines qu'il avoit envoyez à Quiers, estans advertis que la ville estoit taxée à vingt-cinq mille escus par les Imperiaux pour payer leurs gens (car autre moyen n'avoient-ils d'avoir deniers) marcherent audit lieu de Quiers, & y trouvant mauvaise garde, parce que les soldats estoient empeschez à contraindre les habitans à payer cette finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre qui la tenoient pour l'Empereur.

Au-devant de d'Annebault incontinent que Scalinghe fut deslogé, vindrent les deputez de Montcaillier luy presenter & faire l'obeissance : de-là il passa outre, & arriva qu'il estoit encore matin à Carignan. Ceux du

chasteau voyant l'artillerie, envoyèrent deux des leurs avecques un tabourin parler au Comte, auxquels fut respondu par le Comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoient contraint de faire venir l'artillerie, pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Cependant qu'ils pretendoient la finale responce, fut menée une praticque par un Napolitain qui estoit au Seigneur Gaguin, que ceux qui estoient Napolitains se rendroient à luy : en effet, dès le jour mesme, environ deux heures devant la nuit, le Seigneur Gaguin envoya son Lieutenant avecques ses Lancepessades (a) prendre la possession du chasteau : & à une heure de nuit les Napolitains furent mis dehors, le Capitaine & son Porte-enseigne avecques chacun un cheval, & tous les autres à pied : de leurs chevaux en demeura dix au chasteau, avecques leur enseigne que le Lieutenant retint entre ses mains, disant que le tout ap-

(a) L'Abbé Lambert a supprimé l'article de Lancepessades. Ces Lancepessades étoient alors des gendarmes démontés, qui, n'ayant pas le moyen de servir dans la Gendarmerie, obtenoient une place honorable dans l'Infanterie. Ils commandoient aux simples Fantassins : mais ils étoient subordonnés aux Officiers. Leur nom vient de l'Italien, *Lança spezzada*, lance rompue.

partenoit au Seigneur Gaguin : alors se découvrit la simulté (a) entre lesdits Seigneurs Comte & Gaguin, laquelle n'apporta point de fruit au service du Roy. Audit chasteau furent trouvez, outre le bled, environ trois mille sacs de farine qui estoit desja enfachée (b) pour envoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinent menée à Turin par l'ordonnance & commandement du Comte, & quelque quantité de vin qu'il assembla.

L'onzième jour du mois, vindrent gens de la ville de Salusses faire l'obeïssance au Roy, & demander un Potestat (c) : en vint aussi de plusieurs villes & chasteaux, tant du Piémont que du Marquisat : durant ce temps nos gens prindrent aussi la ville de Quieras. Le quatorzième arriverent lettres du Roy de la retraite de l'Empereur, & des nouvelles gens que le Roy envoyoit pour mettre dedans Turin, sçavoir, deux mille hommes de pied François, sous la charge du Capitaine René, & du Capitaine Godiniere, & autres deux mille sous la charge du

(a) Vieux mot qui signifie *division*, *faction*. (Voyez le Gloss. de du Cange, au mot *simultas*, Tome VI, p. 526.)

(b) Mise dans des sacs.

(c) Un Podestat, espèce de Magistrat municipal.

Chevalier de Birague (a), pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les sieges paffez : mandoit ledit Seigneur à d'Annebault qu'il vint devers luy, enfemble les autres Capitaines, tant de cheval que de pied avecques leurs bandes & compagnies, & qu'il laiffaft ladite ville en garde au Seigneur de Burie, avecques les gens fraiz qu'il luy envoyoit : auquel de Burie il donna la charge de cinquante hommes d'armes, que le Marquis François de Saluffes avoit commandé devant qu'il se fut revolté. Ce mefme jour les Capitaines Saint-Petre, Corfe, & Jean de Turin, avecques leurs gens s'embattirent (b) avecques une troupe d'ennemis, lesquels ils defirent, & en rapporterent quatre enseignes, & amenerent de prifonniers le Capitaine Baron, le Capitaine Senegaille, & le Capitaine Pacier. Le vingt-cinquiesme jour arriva le Marquis Jean Louis de Saluffes à Carignan, envoyé de par le Roy (comme on a dit) & le mefme jour alla coucher à Carmagnolle : ce qui s'est enfuivy de luy a esté raconté cy-devant.

Cependant arriva le Roy à Lyon, & là

(a) C'étoit un des frères de Ludovic de Birague, cousin germain du Chancelier de ce nom.

(a) Se rencontrèrent.

fait assembler tous les Princes de son Sang, Chevaliers de son Ordre, & autres gros personnages de son Royaume, les Legat & Nonce du Pape, les Cardinaux qui lors se trouverent en sa Cour, aussi les Ambassadeurs d'Angleterre, Ecoffe, Portugal, Venise, Ferrare, & autres : ensemble tous les Princes & gros Seigneurs estrangers, tant d'Italie que d'Allemagne, que pour ce temps-là residioient en sa Cour, comme le Duc de Wittemberg (a), Allemand, les Ducs de Somme, d'Arianne, d'Atrie, Prince de Melfe & de Stillianne, Napolitain, le Seigneur Dom Hypolite d'Est, le Marquis de Vigeve de la maison de Trivulce, Milannois, le Seigneur Jean Paul de Cere, Romain, le Seigneur Cesar Fregoze, Genois, le Seigneur Hannibal de Gonzague, Comte de Lanivolare (b), Mantoüian, & autres en très-grand nombre. Lesquels assemblez, il fait en la presence d'eux, lire depuis un bout jusques à l'autre, le procès du malheureux homme qui avoit empoisonné feu M. le Dauphin (6), avecques les interrogatoires, confessions, confrontations, & autres solemnitez

(a) De Wirtemberg.

(b) Il est qualifié du titre de Comte de Lanivotareck, par l'Abbé Lambert.

accoustumées en procès criminel. Après que la lecture dudit procès fut parachevée, & que tous les assistans, au moins ceux qui peuvent, selon la loy, opiner en matieres criminelles, eurent donné leur advis de cest énorme & miserable cas, les Juges procederent à la condamnation, & l'Arrest executé, qui fut d'estre tiré à quatre chevaux.

Le Roy sejourna encore à Lyon quelques jours, & fait, avant d'en desloger, delivrer le payement à tous ses gens de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux Lansquenets & Suiffes, retenant seulement six mille Lansquenets du regiment du Comte Guillaume de Fustemberg, & tous les Capitaines Suiffes, ausquels il donna estat pour vivre & s'entretenir en son Royaume : aux malades & blesez d'iceux Lansquenets & Suiffes, il fait assigner logis & delivrer argent, outre leur solde, pour les faire panser & guerir. De ceux qu'il retint, il envoya les uns en garnison en Picardie, les autres après le Duc de Touteville, Comte de S. Paul, pour le renforcer & chastier aucuns Savoyens qui s'estoient (a) eslevez sur un faux-bruit qu'on avoit fait semer entre eux que l'Empereur avoit donné & gagné la bataille

(a) Qui avoient pris les armes.

contre le Roy. Le Comte de S. Paul feit telle diligence en sa charge, qu'il remist en l'obeïssance du Roy toute la Savoye, & Tarrantaise, & chastia ceux qui avoient esté cause de l'émotion, de sorte que depuis elle a esté obeïssante au Roy, sans y avoir jamais revolte ny tumulte.

Le Roy dès-lors qu'il eut donné ordre à Lyon pour toutes les frontieres de son Royaume, deslogea de Lyon, & sur le chemin au haut de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare & S. Saphorin, où y a un lieu qui s'appelle la Chappelle, auquel lieu estant là au disner, le vint trouver le Roy d'Escoffe, lequel, ainsi comme j'ay dit en autre endroit, ayant eu nouvelles de la descente de l'Empereur ès pays du Roy, avoit fait faire en ses pays discretion (a) de seize mille hommes, pour venir au secours dudit Seigneur, & ce sans requeste ny sceu d'iceluy : & jà s'estoit ledit Roy d'Escoffe embarqué par deux fois, mais avoit esté repoussé par vent contraire, finalement & sans difficulté, arriva jusques en Normandie, avecques aucuns de ses navires, & print terre au Havre de Dieppe. Là où il oüit nouvelles que l'Empereur & le Roy estoient sur le

(a) Choix, assemblée.

point de se donner la bataille, & à ceste cause pour n'y faillir, il print la poste; mais sur le chemin il eut nouvelles de la retraite de l'Empereur, qui fut occasion qu'il modera la diligence de ses postes, pour surattendre son train qui venoit après luy; mais le Roy envoya au-devant de luy pour le hastier, & qu'il laissast venir son train après: & trouva ledit Roy d'Escoffe ainsi que j'ay dit cy-devant le Roy à ladite Chapelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du Roy, & après plusieurs autres propos, luy demanda l'une de ses filles en mariage.

Le Roy encore qu'il sceust combien il seroit difficile de le faire trouver bon au Roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunement faire tort à la fille de Vendosme, qu'il avoit desja comme future Royne d'Escoffe adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledit Roy, considerant la franche volonté dont il avoit usé envers luy: considerant aussi l'ancienne alliance des deux Royaumes de France & d'Escoffe, & que le pere dudit Roy estoit mort en bataille pour le party du feu Roy Louis douziesme, ne luy voulut aussi plainement accorder, mais remit la chose en deliberation d'entre eux deux, après que ledit Roy auroit veu la
Dame.

Dame. Tant pour ceste cause, que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé, il avoit depeesché par cy-devant le Seigneur de la Pommeraye devers le Roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy-devant en ces Memoires. Encore sur le chemin arriverent devers le Roy les Ambassadeurs des Lignes de Suisse, à la requeste & aux despens des Estats de la Comté de Bourgogne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre rien en ladite Comté : ce que le Seigneur Roy leur accorda pour un an, voulant bien en ceste part gratifier à Messieurs des Lignes, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'avis qu'il y devoit envoyer les bandes du Comte Guillaume, pour là s'hiverner, & cependant y faire fortifier quelque place, & la tenir par cy après en subjection.

Aussi luy vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit donné advertissement comme Nostre S. Pere, de son propre mouvement, avoit proposé en Consistoire le decez de feu Mgr. le Dauphin, que Dieu absolve, remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy & de ses predecesseurs envers le S. Siege Apostolique, qu'on luy fist faire obseques solempnelles, c'est

à sçavoir, comme ils les font pour la mort d'un Cardinal; & que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de Messieurs les Cardinaux que par le Pape Alexandre, en avoient esté faites pour la mort du fils du Roy Ferdinand d'Arragon, & que ledit Alexandre, pour estre Espagnol, avoit ce fait, plus par affection particuliere à sa patrie, que par advis & deliberation du Consistoire: finalement un chacun se reduisit à la volonté du S. Pere, & furent lesdites obseques honorablement faites en la chappelle Papale.

Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au Roy de l'arrivée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage avoit eu beaucoup à souffrir, à cause du mauvais temps qui l'avoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux navires qui luy estoient peries à la veuë du port de Gennes, ésquelles estoit son escuirie en l'une, & son buffet en l'autre, il avoit perdu six de ses galleres, & en icelles bon nombre de gens de bien: & que ledit Seigneur Empereur, ce nonobstant, perseveroit en son accoustumée braverie, menasfant de bientost retourner en France, avecques plus grande & puissante armée qu'il n'avoit encore fait. D'autre costé vindrent nouvelles que les Normands s'estoient de rechef

rencontrez sur la mer avecques les Espagnols, venans du Perou, & avoient fait gros butin fureux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrent aussi lettres d'Allemagne, comme l'Empereur y avoit envoyé retenir des Capitaines, pour lever gens au temps (a) nouveau, & des propos que les Imperiaux fesoient semer à son grand desavantage, & à l'avantage dudit Empereur, mesmement en deguisant la mort de feu Mgr. le Dauphin. De Rome & de plusieurs autres endroits d'Italie, il avoit pareil advertissement. Peu de temps après il eut nouvelles de la mort du Duc Alexandre (b) de Florence : & du costé de Picardie, eut advertissement que les Henuiers commençoient à courrir, & faire butin à la frontiere, & quejà ils estoient bon nombre de gens ensemble.

Parquoy pour adviser à ce qui seroit à faire

(a) Au printems.

(b) Le Duc Alexandre fut assassiné par Laurent de Médicis, son cousin. Sa luxure effrénée causa sa mort. « Il fut (raconte Belleforest, Tome II, p. 1497) occis » en la chambre d'un sien parent, qui l'avoit là conduit » pour le faire jouir d'une Dame de laquelle ce Duc » étoit amoureux ; mais il lui donna un plaisir fort » court, & un fruit de son attente très-cruel ». On peut lire les détails de cet événement tragique dans Paradin, Histoire de notre tems, p. 337.

fur toutes les nouvelles dessusdites, aussi pour la conclusion du Mariage d'Escoffe, le Roy print son chemin par Amboise & Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise, luy vint faire la reverence Mr. le Mareschal de la Marchk, auquel le Roy pour le grand service qu'il luy avoit fait dedans Peronne, fait grand recueil : mais partant de là ledit Mareschal, pour aller à Sedan, parce que nouvellement Messire Robert de la Marchk son pere, estoit trespasfé, par les chemins fut prins d'une fievre, dont il mourut à Longjumeau à cinq lieuës de Paris, qui fut grand dommage, pour avoir esté en son temps gentil Chevalier, & grand homme de guerre. Finablement le Roy passant à Blois, fut conclu le mariage du Roy d'Escoffe, avecques Madame Magdaleine, & là furent fiancez, & remises les nopces à faire à Paris : auquel lieu arrivé, par advis de son Conseil, il donna provision requise à toutes choses. En Allemagne, il escrivit lettres aux Estats de l'Empire, leur racontant au vray comme il estoit allé de la mort du feu Dauphin, & leur offrant de rechef de sousmettre à leurs jugements, ses droits pretendus au Duché de Milan, source & origine de toute ceste guerre. A Rome, il en escrivit aussi à Nostre S. Pere,

& au Consistoire , & à ses Ambassadeurs envoya le double de ce qu'il avoit escrit en Allemagne, afin qu'ils en feissent entendre le contenu à Sa Saincteté, & qu'un chacun sceust en quel devoir il s'estoit mis, & mettoit. Quant à la mort du Duc de Florence, je laisse à l'escire aux autres, parce qu'elle ne touche à ma matiere, seulement me suffit de parler de ce qui touche le Roy, & ses affaires.

Vous avez entendu cy - devant comme le Seigneur de Burie estoit demeuré Gouverneur, & Lieutenant du Roy dans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Casal, faisoient difficulté de recevoir le Duc de Mantouë, pour Marquis de Montferrat (auquel l'Empereur l'avoit adjudgé (7) contre le Duc de Savoye, & le Marquis François de Salusses, qui y pretendoient droit) par le moyen d'un Cordelier, & d'un Gentil-homme de Montferrat, nommé le Comte Guillaume de Bien-dras, & d'un autre nommé Pierre Antoine de Valence, il praticqua un Capitaine Napolitain, nommé le Capitaine Damian Curial, qui estoit en garnison à Casal, au service de l'Empereur : Damian promit au Seigneur de Burie, de luy livrer une des portes de Casal. Le Seigneur de Burie (8), n'en advertit le

Comte Guy de Rangon, lequel estoit Lieutenant du Roy en Piemont, & estoit avecques l'armée vers Savillan, craignant que ladite entreprise, estant entendue de plusieurs hommes, fut descouverte; mais accompagné du Capitaine Chrestofle (a) Guast, qui avoit douze cens hommes de pied Italiens, & du Seigneur de Tais, avecques quelque nombre de cavallerie, il delibera d'executer son entreprise. Or avoit fourny audit Comte de Biendras, une somme d'argent, pour faire provision de pelles, hoiaux, sappes, & autres outils de castadoux, à ce qu'estant dedans la ville, il peut soudain trencher entre la ville & le chasteau, pour empescher les faillies de ceux du chasteau, attendant que le Comte Guy, peut venir à son secours avecques son armée & l'artillerie, pour battre le chasteau lequel estoit forçable, tenant la ville. Mais estant arrivé à Casal, & son entreprise executée, de sorte qu'il estoit Seigneur de la ville, il trouva que le Comte de Biendras, n'avoit fait provision d'outils, comme il avoit promis; cela fut cause pendant qu'il en chercha d'autres pour faire

(a) L'Abbé Lambert l'appelle Christophe Guaston : dans toutes les éditions du Texte de du Bellay, son nom est conforme à celui qu'il porte ici.

trenchée , qu'il se perdit beaucoup de temps , & que le Marquis du Guast (qui estoit Lieutenant-General pour l'Empereur , estant à Ast) eut loisir d'assembler son armée , & de se venir jeter par la porte des champs dans le chasteau , & du chasteau dans la ville , où il trouva les trenchées à peine commencées. Le Seigneur de Burie , qui n'avoit que douze cens hommes de pied , avecques lesquels il soutint le faix d'une si grosse armée , enfin fut forcé par les ennemis , & fut prins prisonnier au combat : aussi furent le Seigneur de Tais , & le Capitaine Chrestofle Guast tués , & tout le reste mort ou prins , horsmis le Comte de Biendras , & le Capitaine Damian , & autres qui estoient (a) de la marchandise , lesquels se sauverent.

Il est apparant que si le Comte (b) Guy , & le Seigneur de Burie , eussent eu bonne intelligence ensemble , & que ledit Comte Guy , avecques l'armée du Roy , se fut voulu jeter près d'Ast , jamais le Marquis du Guast , n'eut entrepris d'aller au secours , craignant qu'en cuidant sauver l'un , il ne perdit l'autre , & par

(a) Qui étoient de la conspiration.

(b) Selon Ferron , le Comte Rangone fut l'auteur de cette entreprise : mais ce qu'il y a de vrai , c'est qu'elle manqua , parce qu'on lui en fit un mystère.

ce moyen l'inconvenient ne fut venu au Seigneur de Burie. Le Roy adverty de la prise dudit de Burie, depescha Messire Guy Guiffroy, Seigneur de Bouttieres (a), pour estre son Lieutenant-General à Turin : & manda au Cardinal de Tournon, qui estoit son Lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendance de ses affaires, qu'il eut à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit necessaire. Le Marquis du Guast, se contenta d'avoir (b) recous la ville de Casal, & après y avoir pourveu, se retira à Ast, pour faire teste au Comte Guy de Rangon.

Estans les nopces du Roy d'Escoffe consommées, dont le festin se fait à la maison Episcopalle à Paris, le Roy fut adverty comme les ennemis ayans renforcé leurs garnisons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entreprises. Entre autres sçachans que les chevaux legers du Vidafme d'Amiens, estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprise pour piller Avennes le Comte, trois lieuës près

(a) Son vrai nom étoit Guigues Guiffrey, Seigneur de Bouttieres. Il avoit été l'élève de Bayard. (Voyez l'Observation, n° 17, Tome XV de la Collection, p. 443.)

(b) D'avoir repris.

d'Arras , lefdits ennemis s'estoient embuschez dedans un village , & à l'arrivée des chevaux legers les avoient defaits non fans soupçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le Roy adverty de ce , envoya à Dourlens , le Capitaine Martin du Bellay , avecques deux cens chevaux legers estans sous sa charge , & peu de temps après y envoya le Capitaine George Capusement , Albanois , aussi Capitaine de deux cens chevaux : & à Vervin , la bande du Comte de Marle , fils aîné du Duc de Vendosme , de cinquante hommes d'armes ; à Saint Quentin , les cent hommes d'armes dudit Duc de Vendosme : & consequemment renforça toutes les autres garnisons de la frontiere , lesquelles garnisons continuerent tout l'hyver en guerre guerroyable (a) , sans faire grandes ni memorables choses , à cause des glaces & excessives neiges qui durerent tout l'hyver , ne pouvans aller les gens de cheval en pays.

Telle fut la provision qui soudainement fut mise pour la Picardie ; mais cependant s'en dresseoit une autre plus grande de force & d'entreprise ; car le Roy assembla en sa bonne ville de Paris , au Palais où se tient sa Cour de Parlement , les Pairs de France ,

(a) C'est-à-dire , à faire des courses.

& les Princes de son Sang, & quarante ou cinquante Evêques, & la Cour de Parlement dudit lieu, & plusieurs autres gros personnages de tous estats. Devant ceste assistance, le Roy present, Monsieur Cappel (a) Advocat du Roy, print la parole, & remonstra les grandes & apparentes rebellions & felonniees que l'Empereur Comte de Flandres, Artois & Charolois, & detenteur de plusieurs autres pays mouvans & tenus de la Couronne de France, avoit commises & perpetrées à l'encontre du Roy son Prince naturel & souverain Seigneur, sur ce concludant & requerant iceux Comtez de Flandres, Artois & Charolois, & autres pays mouvans de la Couronne, estre declarez par arrest, commis & confisquez, adjugez, & réunis à la Couronne.

La requeste ouye dudit Advocat du Roy, eüe sur icelle meure deliberation, fut dit & prononcé, *qu'on envoieit aux frontieres,*

(a) Jacques Cappel, mort en 1541. L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que Cappel fit un long discours. Le Texte ne parle pas de ce long discours. Nous renvoyons ceux qui voudront le lire au Tome I des Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, p. 4. Le Discours de l'Avocat-Général Cappel & le procès-verbal de cette séance y sont amplement détaillés.

ès lieux de sur accès, ajourner à son de trompe ledit Seigneur Empereur, à ce qu'il eut à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, instruits des merites de sa cause, & pour alleguer ce que bon leur sembleroit à l'encontre de ladite demande des Advocat & Procureur du Roy, & tout ce qu'ils avoient à dire : & cependant ausdits Advocat & Procureur ne seroient leurs fins & conclusions adjudées : auxquels personages que ledit Empereur voudroit envoyer, seroit donné bon & seur sauf-conduit de venir & de s'en retourner franchement. Les adjournemens bien & duëment faits par un heraut d'armes du Roy, & n'y comparans aucuns de la part du Seigneur Empereur, fut la demande (g) desdits Advocat & Procureur interinée (a), selon sa forme & teneur : & delibera le Roy d'assembler au premier temps oportun une bonne & puissante armée, pour executer cest arrest en tout, ou en partie. Les ennemis au lieu d'envoyer à Paris alleguer leurs raisons, faisoient leur compte d'entrer ès pays du Roy : advertis que Terouïenne estoit très-mal fournie de vivres, & que de gens de guerre il y avoit assez peu, parce que puis n'agueres (b) la compagnie de cinquante hom-

(a) Enterinée.

(b) Parce que depuis peu.

mes d'armes du Seigneur de Bernieulles, frere puisné du Seigneur de Crequy, Gouverneur de la ville de Terouënnne, revenant de courir après avoir pillé le val (a) de Cassel, attendue sur sa retraite près de Terouënnne avoit esté deffaite, s'estoient lefdits ennemis assemblez à Aire, Betune & Saint Omer, & faisoit le Comte de Reux grande diligence pour surprendre ladite ville, avant qu'on y mit renfort d'hommes. Parquoy le Roy ordonna que le Capitaine Martin du Bellay avecques sa bande, estant lors à Dourlens, s'iroit mettre dedans laditte ville de Terouënnne, lequel du Bellay y entra le premier jour de Febvrier sans dommage, encore que les ennemis eussent sept ou huit cens chevaux sur le passage; mais le verglas & la tourmente fut si grande, & la nuit si obscure, que l'ennemy n'eut le moyen de luy nuire. Environ Quaresme-prenant enfuivant, y entra Sansac avecques pareille charge de deux cens chevaux, & tout le demeurant de l'hyver jusques vers la mi-quaresme, continuans la guerre guerroyable entre les garnisons voisines, tousjours à l'advantage de ceux de Terouënnne: & tous les jours y avoit escarmouches ou de ceux

(a) La Vallée Cassel.

de Terouënnie devant les portes des ennemis , ou des ennemis devant les portes de Terouënnie ; & y vint pour veoir la guerre la pluspart de la jeunesse qui estoit près la personne de Mgr. le Dauphin , comme le Seigneur de Saint André (a) , le Seigneur Dampierre (b) , le Seigneur d'Andoyn (c) , le Seigneur d'Ecars , & le Seigneur de la Noüe (10) , lesquels n'y furent sans avoir chacun jour du passetemps.

Environ la mi-quaresme le Roy depescha le Seigneur d'Annebaut , Capitaine-General des chevaux legers , accompagné des Sgrs. de Taïs , du Seigneur de Termes , & du Seigneur d'Auffun , François ; des Seigneurs More de Novate , de Francisque Bernardin de Vi-mercat (11) , Italiens ; de Georges Capusement , & Theode Manes , Albanois , ayant chacun deux cens chevaux legers ; du Seigneur du Biez , Seneschal & Gouverneur

(a) Jacques d'Albon , qui depuis fut le Maréchal de S. André.

(b) Claude de Clermont , Baron de Dampierre.

(c) Dans la plupart des éditions de du Bellay , on lit le *Seigneur d'Andoyen* : mais nous avons préféré l'édition de 1569 , où l'on a imprimé *Andoyn*. Andoyus, ou Adonius , situé dans le Berry , étoit le nom d'une famille illustre , dont on parlera par la suite.

de Bologne, & du Seigneur de Crequy, Lieutenant du Roy à Montreul, avecques leurs bandes de chacun cinquante hommes d'armes, pour aller mettre vivres en la ville de Terouïenne. L'amas de vivres fait à Montreul, d'Annebaut advertit ceux de la garnison du jour & heure qu'il se trouveroit avecques les vivres, en la forest de Fouquemberghe, afin qu'ils envoyassent descouvrir le pays vers Saint Omer & Aire, puis qu'ils vinssent au-devant de luy, recueillir lesdits vivres. A ceste cause sortirent les chevaux legers de Terouïenne, & eux estans en la campagne trouverent assez près de la ville quelques gens de cheval des garnisons d'Aire & de Saint Omer, lesquels estoient venus pour entendre des nouvelles; mais les chevaux legers incontinent les chargerent & leur donnerent la chasse jusques auprès de leurs barrières, & ce fait se retirerent tout le chemin de Fouquemberghe au devant des vivres, ainsi qu'il leur avoit esté mandé, laissant toutesfois quelque nombre de chevaux au guet, pour advertir s'il fortoit gens des garnisons des ennemis d'alentour.

A Saint Omer estoit le Seigneur de Reux, lequel adverty de la venue des vivres, se mist aux champs incontinent avecques le

nombre de cinq à six cens chevaux des garnisons d'Aire & dudit Saint Omer : puis envoya devant Terouëenne un nombre pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche & luy & sa troupe se vindrent embuscher derriere la justice patibulaire de Terouëenne. Entre les chevaux legers que je vous ay dit cy-devant estre demeurez pour advertir si les ennemis se mettroient aux champs, & les avant-coureurs du Sgr de Reux, se dressa l'escarmouche forte & roide, & eussent lesdits chevaux legers esté renversez; mais ils furent soustenus par une troupe d'hommes d'armes du Seigneur de Bernieulles (a) conduits par le Bastard de Halluin son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivie, qu'elle estoit commencée; car ledit Seigneur de Reux avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant, de peur qu'il ne fut descouvert : & de vray le guet de la ville, encore qu'il fut embulché à la portée d'une moyenne (b) près, ne le pouvoit decouvrir; mais les chevaux legers enfoncerent

(a) De la Maison de Crecquy : l'Abbé Lambert a corrompu son nom en l'appellant le *Seigneur de Bernicle*.

(b) Pièce d'artillerie, ainsi nommée à cause de son calibre.

fi avant qu'ils le decouvrirent, dont ils en-
voyèrent advertir leurs Capitaines qui estoient
allez à Fouquemberghe.

L'intention du Seigneur de Reux estoit
que ceux qui avoient conduits les vivres
jusques à Fouquemberghe, incontinent qu'ils
les auroient livrez à ceux de Terouenne, s'en
retourneroient, ainsi qu'avoit esté la cou-
tume auparavant, & luy en ce cas eut esté
assez fort, pour entreprendre de charger la
garnison, & destrouffer les vivres. Mais au-
trement luy en advint, parce que les Sei-
gneurs d'Annebaut & du Biez advertis par
les chevaux legers de l'embusche, faisoient
marcher leur troupe sur la montagne à la
main gauche, tirant à S. Omer, en lieu à
propos pour secourir les vivres si le Seigneur
de Reux les eut voulu charger; de Reux
voyant les choses ainsi ordonnées, se retira
dedans Saint Omer, & le Seigneur d'An-
nebaut & du Biez vindrent coucher à Te-
roïenne, & renvoyerent le reste de la troupe
à Montreul, afin de ne consumer les vivres :
auquel lieu aussi se retirerent deux jours
après lesdits d'Annebaut & du Biez, après
avoir visité tout le pays à l'environ.

Environ la fin de Mars le Roy commença
de mettre ses forces ensemble, & partant
d'Amiens

d'Amiens vint loger à Fliscourt, de-là à Pernoy : en ce temps-là mourut Charles Duc de Vendosme qui estoit demeuré malade d'une fièvre chaude à Amiens avecques le regret de ce Royaume, pour avoir esté Prince magnanime, ayant fait des grands services à la Couronne. Le Seigneur de Montmorency, Grand-Maistre de France, lequel le Roy avoit fait son Lieutenant-General en son armée, partant de Pernoy avecques l'avant-garde, adverty que la place d'Auchy le chasteau, qui est assise sur la riviere d'Othie (a), mi-chemin de Dourlens à Hedin, portoit grand dommage aux vivres, & aux allans & venans des garnisons des villes de Montreul & Dourlens, delibera de passer par là, & arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans se rendirent leurs bagues sauvés. Le lendemain le Roy y vint loger, puis marcha devant Hedin place forte & de consequence audit Seigneur Roy, pour la seureté de ses autres places, & à l'Empereur fort nuisible estant entre nos mains : faisant les approches devant cette ville fut tué d'un coup d'arcquebuse Messire Antoine de Mailly (b), Seigneur d'Auchy,

(a) D'Auchie.

(b) Antoine de Mailly, d'une des plus illustres Mai-

Capitaine de mille hommes de pied, qui fut grand dommage, & fut blessé en la jambe le Seigneur de Heilly, aussi Capitaine de mille hommes. Les approches faites & commencement de la batterie, ceux de la ville se retirèrent tous avecques leurs biens, femmes & enfans dedans le chasteau : la ville fut prise par les François qui ne trouverent point de resistance ; mais le chasteau estoit à prendre, qui estoit tenu pour bonne place, & laquelle le Comte de Reux avoit très-bien pourveuë de toutes choses necessaires à la garde d'une place d'importance ; si est-ce que le Roy se resolut de l'emporter quoy qu'il luy coustast, & commanda faire les approches.

Dedans ledit chasteau estoit Chef pour l'Empereur le Capitaine Sanfon, vieil Chevalier Namurois, estimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux, le Seigneur de Boubers avecques cinq cens hommes de pied, le Seigneur de Vandeuille, furnommé d'Estrumel, avecques autres cinq cens, & cinq ou six cens Namurois & bas Allemans. Le Roy pour ce jour se logea à Filieres au long de la rivere de Cauche (a) au defions de Picardie, eut un fils nommé comme lui, que nous verrons se signaler au siège de Metz.

(a) De Canche.

Soubs de Hedin, auquel camp estoit le nombre de gens de pied qui s'ensuit, à sçavoir, le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques huit mille Lansquenets, le Seigneur de Sercu, mille hommes de pied Picards, les mille hommes du Seigneur d'Auchy, mort le jour de devant, le Seigneur de Heilly, mille, Saifeval, (a) mille : de Normandie, le Seigneur de Bacqueville mille, le Seigneur de la Salle, mille, le Seigneur de Saint Aubin, mille : de Champagne, le Seigneur de Quincy, mille, le Seigneur de Haraucourt de Lorraine, avecques plusieurs autres bandes qui ne sont icy denommées; le tout revenant au nombre, tant Allemans que François, de vingt-cinq à vingt-six mille hommes de pied.

Le lendemain vint loger le Roy au Mesnil, à un quart de lieuë du chasteau de Hedin, entre Hedin & le chasteau de Contes, auquel chasteau de Contes avoit garnison de par le Seigneur de Reux (car c'est maison à luy appartenante) les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin, & partie au parc, afin de tenir le chasteau assiegé de toutes parts. Aucuns Capitaines qui disoient

(a) Dans l'édition de 1569 ce nom est écrit *Sains Seval*,

avoir bien bonne pratique audit chasteau de Hedin, pour y avoir esté souvent & à loisir dedans, meirent en avant au Roy & à M. le Grand-Maistre sur qui le Roy se repositoit principalement, que le plus expedient estoit de prendre le chasteau par la sappe, & que par batterie ne s'y feroit jamais bresche, obstant (a) la grosse espoisseur de la muraille, & le grand rempart dont elle estoit soustenue; parquoy furent mis pionniers de tous costez pour besogner à la mine, & gros personnages ordonnez sur eux à conduire l'œuvre, comme le Prince de Melphe, les Seigneurs de Barbezieux, & de Burie, & Villiers (b) aux Corneilles, servant pour lors de Maistre de l'artillerie, & fut tellement diligenté, qu'après le sapement qui dura environ quinze jours ou trois semaines, tomba la moitié d'une tour, estant devers la ville en entrant de la ville au chasteau à main gauche : mais la part (c) tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le Roy après avoir consommé beaucoup

(a) A cause de la grande épaisseur.

(b) D'Ancienville, Seigneur de Villiers-aux-Corneilles, Baron de Reveillon, & Vicomte de Souilly.

(c) Mais la partie.

de temps & grand argent à ladite sappe, se delibera de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoient que par batterie on y fit breche, à l'occasion de l'espoisseur du mur & la largeur du rempart; mais luy-mesme en personne alla montrer par un matin l'endroit & lieu, où il vouloit que l'on planta son artillerie, ce qui fut fait, ainsi qu'il ordonna, & si près dudit chasteau que la gueule du canon touchoit jusques au bord du fossé. Si est-ce que les approches ne furent faites sans dommage & perte de Commissaires d'artillerie & canonniers, & entre autres y moururent les Seigneurs de Lufarches & de Pontbriant, tous deux Commissaires d'icelle artillerie, gens bien experimentez. Le Seigneur de Villiers qui pour lors en avoit la superintendance & principale charge usa de telle diligence, que les approches faites, fut la batterie si chaude en deux jours, que le troisieme environ une heure après midy la breche fut faite de bien trente toises.

Le Roy estant en personne à veoir & faire diligenter ladite batterie, fut cause qu'aucuns jeunes Gentils-hommes convoiteux d'honneur & de reputation, voyans le Roy present, tesmoin & remunerateur du bien fait, &

de la vertu d'un chacun, sans attendre le commencement de l'assaut, & avant que l'ordre fut mis à le donner, & sans regarder qui les suivoit, marcherent d'une telle impetuofité, qu'ils donnerent jusques sur le haut de la breche; mais ils n'y furent moins vigoureuſement recueillis qu'ils affaillirent; les uns moururent sur la place, les autres s'en retournerent fort bleſſez : entre les autres fut bleſſé d'un coup d'arcquebuze au travers du corps dont il mourut la nuit, Charles de Bueil, Comte de Sancerre, jeune homme qui avoit grande apparence de suivre la vertu de ſes progeniteurs, & le Seigneur d'Auphigny (a), Lieutenant du Seigneur de Sercu, & le Capitaine Damiette, Portenſeigne de ladite bande, le Seigneur de Haraucourt (b) de Lorraine ayant charge de mille hommes, & ſon frere qui eſtoit ſon Lieutenant, enfans du Seigneur de Paroy, Lieutenant de la compagnie du Duc de Guiſe, & ſon Lieutenant au Gouvernement de la Champagne; le Seigneur de

(a) Selon Belleforeſt, il étoit Picard.

(b) L'Abbé Lambert désigne ces deux frères ſous le nom de *deux frères de la Maison de Harcourt*. Mais dans les anciennes éditions de du Bellay, on lit *Haraucourt*. La Maison d'Haraucourt eſt originaire de Lorraine.

Flieveres (a), fils du Seigneur de Mardicouque, & plusieurs autres blesez. Parquoy le Roy fit publier à son de trompe & de tabourin, que nul sur la vie n'entreprit d'aller à l'assaut, s'il ne luy estoit commandé. Ce fait, il feit retirer toutes les troupes chacun sous son enseigne, pour se rafreschir jusques au lendemain matin, & dès le soir ordonna pour se mettre à pied un bon nombre d'hommes d'armes, avecques cinq ou six cens chevaux legers, & devoit avoir la charge de les conduire le Seigneur d'Annebaut, General des chevaux legers. Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheval, & se jetteroit en bataille sur la venuë de l'ennemy, avecques tous les Lansquenets, & autres gens de pied qui n'estoient ordonnez pour l'assaut, à ce que l'ennemy durant ledit assaut ne vint troubler la feste. Aussi furent ordonnez le Seigneur de Tais, & le Capitaine Martin du Bellay avecques leurs bandes, l'un pour aller (b) rebourser le chemin d'Arras, l'autre celuy de Betune, Aire, & S. Omer, à ce que si l'ennemy marchoit pour donner alarme à

(a) L'Abbé Lambert le nomme, on ne sçait pourquoy, le Seigneur de Flievres.

(b) Pour aller fouiller.

nostre camp, ils en peussent donner advertissement, & que l'alarme ne se donnast la nuit sans raison aux assaillans. Estant l'ordre mis pour assaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les soutenir, & autres pour rafraeschir les assaillans; ceux de dedans qui avoient experimenté le soir de quelle hardiesse & promptitude les autres avoient donné sur la bresche, craignans qu'au lendemain il ne fut en leur puissance de soutenir l'assaut, ceste mesme nuit feirent sortir par la breche un trompette pour aller devers Mgr. le Grand-Maistre, qui estoit dedans les tranchées, sollicitant & donnant ordre aux choses expedientes & necessaires au futur assaut: après un assez long parlement avecques luy, ils se rendirent au Roy leurs bagues sauves, laissant en la place toute l'artillerie, munitions & vivres. Au matin le Grand-Maistre vint apporter ceste nouvelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledit Grand-Maistre accordez aux assiegez, ils sortirent du chasteau après disner, & leur fut baillée escorte pour les conduire en seureté.

Le Roy ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chasteau, du Seigneur de Sercu, qui en avoit autrefois rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes

d'armes & mille hommes de pied , feit marcher son camp à Mouchy le Cayeu, à dix lieües de saint Paul, & le lendemain à Pernes. Et parce que de longtemps on avoit mis en avant audit Seigneur que les ville & chasteau de S. Paul estoient facilement fortifiables, & que cela fait se pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, estant icelle ville assise à six lieuës de Bethune, à neuf d'Arras, à six de Dourlens, à trois de Hedin à six de Terouëne, & à cinq de Liliers : dès son arrivée à Hedin, il avoit envoyé d'Annebault audit Saint Paul pour mettre la ville & chasteau en son obeissance, laquelle avecques le chasteau & tout le pays qui en depend, auparavant, & durant les guerres passées estoient demeurez en la sauvegarde du Roy, toutesfois ledit pays estoit administré par Officiers & Commis de l'Empereur ; mais arrivé que fut le Seigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obeissance du Roy. Audit lieu de S. Paul estoit Seneschal de par l'Empereur le Seigneur de Liguereulles, lequel & autres Officiers qui eussent payé grosse rançon, furent prisonniers du Seigneur d'Annebault ; mais le Roy les fist tous relascher sans payer finance, voulant garder sa sauvegarde en leur endroit jusques à ce jour ; combien que plu

sieurs luy conseillaient du contraire, alleguant des raisons beaucoup, par lesquelles il apparoiſſoit qu'iceux Seneschal & Officiers avoient contrevenu aux articles de la sauvegarde.

Les ville & chasteau renduz à l'obeissance du Roy, ledit Seigneur envoya de nouveau la visiter, pour ſçavoir si & en combien de temps elle estoit fortifiable; les advis furent divers, mais un (a) obtint, dont fut Chef & principal autheur un Italien fortificateur, nommé Antoine du Castel, lequel du Castel entreprint & se fist fort de rendre la ville en six semaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur; & tellement en assura le Roy, qu'à ceste persuasion laissant autres entreprises en arriere, lesquelles il avoit auparavant deliberé d'executer, il logea son camp à Pernes, pour faire teste à l'ennemy pendant que la susdite fortification se feroit.

Pendant que le camp se logeoit, le Grand-Maistre, & le Duc de Guise prenans avec eux quelque nombre de gendarmerie & de chevaux legers, se meirent aux champs pour aller visiter le pays. Lesquels s'approchans de Liliers, ville distante de deux lieuës par-delà Pernes, ayant envoyé quelques avant-

(a) Mais un l'emporta.

coureurs devant, qui venus jusques aux barrières, ne virent personne apparoir ny dedans ny dehors ; si se jetterent quelques-uns à pied, & avecques des eschelles, qu'ils trouverent aux faubourgs, se hazarderent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans resistance ; car en toute la ville n'y avoit personne que des Religieuses en un Monastere auxquelles s'adresserent les avant-coureurs, & d'elles entendirent que le Seigneur de Lievin, Capitaine de la ville, incontinent qu'il eut nouvelle du camp de France qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des marais, avecques toute sa garnison droit à saint Venant, & à Marville sur la riviere du Lys, èsquels lieux estoit logé le Seigneur de Reux avecques une partie du camp de l'Empereur. Ce rapport firent lesdits avant-coureurs au Grand-Maistre, lequel incontinent vint veoir la ville, & commanda que sur peine de la vie il ne fust fait mal ni desplaisir aux biens ni personnes desdites Religieuses ; trouvant la ville à propos d'estre gardée pendant que le camp sejourneroit à Pernes pour tenir le passage en seureté, à ce que ceux de saint Venant & Marville ne vinssent donner l'alarme en nostre camp, il y laissa le Capitaine Martin du Bellay

avecques les deux cens chevaux legers, & luy bailla mille hommes de pied, sous la charge du Capitaine la Lande, pour donner ordre que de ce costé-là ceux de saint Venant & de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux legers & gens de pied ordinairement faisoient des courses ès marais, & en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du pays d'alentour, qui s'estoient retirez auxdits marais, pensans y estre en seureté; mais ceux de S. Venant & de Marville avoient d'autres chemins obliques & traversans à travers les marais, parquoy ne laissoient de sortir par autre costé, & faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs & vivandiers, & faisoient leur retraite au marais en un lieu de merveilleusement forte assiette, nommé saint Venant, & que l'on jugeoit n'estre forçable; car la riviere du Lys en cest endroit fait une isle, laquelle ils avoient fortifiée de remparts, & avecques les escluses faisoient flotter l'eau tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenue qui n'avoit point cent pieds de large, & au travers de ladite advenue avoient fait un fossé large & profond, bien bastioné par les flancs, & sur les bastions

avoient assis bon nombre d'arcquebuzes à croc (12) ès lieux qu'ils jugeoient pouvoir plus offenser leur ennemy s'il approchoit.

Le Grand Maître prenant avec luy le Comte Guillaume de Fustemberg, & quatre mille de ses Lansquenets, avec pareil nombre de gens de pied François, entreprint de forcer ledit passage : si deslogea de Pernes avec bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, & tellement poursuivit son entreprise qu'il le força, mais non sans grande & merueilleuse difficulté ; car d'arrivée les Lansquenets furent repoussez par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes, sans beaucoup de blesez. Jà commençoit le jour à décliner, quand Charles Martel, Seigneur de Bacqueville, (a) Normand, soustenu par le Capitaine la Lande Picard, apperceut un endroit du fossé plus mal garny de gens que n'estoient les autres, & cependant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs, & que les assaillans l'entrenoient, les Normands se jetterent audit fossé sans crainte de

(a) On lit dans Belleforest, Tome II, p. 1498 « que » le Grand-Maître força ce poste par la diligence du » Seigneur de Bacqueville avec son Régiment de Normands ». Si Belleforest est exact, il y avoit donc déjà dans nos armées des corps qu'on appelloit *Régiments*.

mort ou de hazard , & depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main à main , l'envie d'acquérir honneur , & le service qu'ils avoient desir de faire à leur Prince les conduisit si avant , qu'avec grande perte de gens ils forcerent fossé , rempart & bastion. Les ennemis se voyans forcez par cest endroit , abandonnerent les autres deffences , parquoy le surplus des François & Lansquenets entra dedans , & parmy eux le Grand Maistre leur donnant courage , de sorte que les ennemis de toutes parts furent contraints de se mettre en fuite , dont fut faite extreme boucherie par les Normands & Picards , pour revenger (a) la mort de ceux qu'ils avoient perdus audit combat. Restoit encore le second fort à gagner , auquel n'y avoit qu'un pont à garder , lequel estoit entierement barré à grandes & grosses pieces de bois joignantes bien près les unes des autres , & les intervalles des barrieres garnies de bons arcquebuziers : plus il y avoit auprès du pont un moulin basti de pierre de taille bien percé à propos & garny d'arcquebuzes à croq , & d'autre arcquebuzerie , ensorte que sans l'effroy de ceux qui , après le premier pas forcé , s'en estoient fuis & retirez au second fort , & que les victorieux les pour-

(a) Pour venger.

fuiurent si vivement qu'ils ne leur donnerent loisir de prendre allaine, ni de se recognoistre, la conqueste du second fort eust esté beaucoup hazardeuse : mais ils furent si chaudement menez & de François & d'Allemans, que de ceste furie ils furent forcez, & tous entierement mis à l'espée, & jusques aux femmes s'estendit le courroux des Lansquenets. Les morts furent estimez de douze à quinze cens, d'un costé & d'autre, sans ceux qu'on présume avoir esté bruslez parmy les maisons ; car après avoir recueilly le butin, qui estoit grand, le feu fut mis par tout. La nuit estoit venue quand le Grand-Maistre fist sonner la retraite, & se retira, menant son armée chargée de butin, au lieu de Pernes, où il estoit attendu du Roy, lequel fut très-joyeux de cette execution. Le Seigneur de Chasteau-Briant marchoit après avec quelques pieces d'artillerie, mais à l'occasion des marais qu'il trouva, il ne peut joindre jusques audit lieu de Saint Venant.

Ne tarderent que deux jours après qu'il fut apporté nouvelles audit Seigneur, comme les Bourguignons estoient retournez dedans Saint Venant, & s'efforçoient de le remparer & fortifier, chose qui est bien aisée, car c'est une isle triangulaire & mal accessible. Si de-

pescha incontinent audit Capitaine (a) Martin, estant à Liliers (b) (comme dit est) à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit, & s'il trouvoit le lieu forçable avec ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meist à son devoir de le forcer, sinon qu'il envoyât querir du secours au camp, & il luy feroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement, partirent de Liliers le Sgr. du Bellay, & le Capitaine la Lande avec sa troupe de gens de pied, lesquels jetterent devant eux vingt cinq ou trente chevaux, & quelque nombre d'Arcquebusiers bien dispos, par ce que le pays est fort de grands fossez & canaux, & le reste de la Cavalerie ils firent marcher avecques les gens de pied. Les Coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui remparoiert (c) le fort, qui pouvoient estre le nombre de cinq à six cens hommes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre, pour se sauver à la fuitte parmy les marais. Toutesfois avant de se retirer ils rompirent le pont, pour obvier qu'ils ne fussent suivis : mais les avant-coureurs François incontinent mirent pied à terre, & à l'aide des Arcquebuziers qui estoient à leur fuitte,

(a) Martin du Bellay, l'Auteur des Mémoires.

(b) Il y a Liliers dans l'édition de 1569.

(c) Qui fortifioient.

refirent

refirent en haste le pont au mieux qu'ils peuvent, de clayes & des portes de maisons qui avoient esté sauvées du feu les jours precedens, & par dessus passerent leurs chevaux, les menans par la bride, faisans sçavoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'avancer pour venir garder le pas (a), & refaire le pont plus à loisir, afin qu'à leur retraite ils y peussent passer à cheval. Ce fait, ils se mirent à la poursuite des ennemis qui fuyoient, les uns droit à Marville, où estoit campé Monsieur de Reux avec quatre mille hommes de pied, & quelque Cavalerie, les autres droit à la Mothe (b) au Bos, où il y a un chasteau fort voisin de là ; mais ils ne sceurent si bien fuir que les chevaux legers n'en atteignissent quelques uns, lesquels ils prindrent, ensemble gros butin autour de la Mothe & de la forest : & s'ils eussent eu nombre d'hommes pour sejourner audit lieu de S. Venant, ils eussent fait au pays de l'ennemy un dommage inestimable : mais craignant que le Seigneur de Reux partant de Marville, leur vint couper chemin, ils prindrent leur retraite à Liliers avec leur butin. Le Seigneur

(a) Ici *pas* signifie poste : cette expression venoit de la Chevalerie.

(b) A la Mothe-aux-Bois, selon l'Abbé Lambert.

de Reux qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorti avec environ quatre ou cinq cens chevaux & les suivoit tousjours de loing, mais ne les osa attaquer.

Quelques jours après, qui fut le premier jour de Mai, ceux de la garnison de Bethune, qui n'est qu'à lieuë & demie de Liliers, advertis qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir querir & amener en nostre camp une grande quantité de farines, que ceux de Liliers ayans fait reparer les moulins, ayoyent fait moudre, pour subvenir au camp, firent entreprise de les venir déstrouffer en chemin : à un quart de lieuë de Bethune, à un passage d'un petit pont, ils mirent quinze cens hommes de pied en embuscade, & envoyerent environ trois cens chevaux qui vindrent couper chemin ausdits chariots devant Liliers, les enfermans entr'eux & les gens de pied, de sorte que tous les chariots & charettes furent pris, & avec eux un Commissaire de vivres qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement des farines : tellement ils s'escrierent, à la charge qu'ils firent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusqu'à Liliers. Les Capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouïrent ce bruit & grand

hannissement de chevaux, eurent opinion que ce fussent ceux du camp de Marville, lesquels eussent quelque entreprise de les venir surprendre en laditte ville de Liliers; car à l'endroit des maraiz tendans audit lieu de Marville, il y avoit une breche à fleur de terre d'environ cent cinquante pieds de long, & pour ce coururent tous à ladite breche: mais après y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, jusques au nombre de cent, fortit à la campagne pour entendre ce que c'estoit au vray, & n'ayant gueres cheminé, il descouvrit les Bourguignons chassans le butin devant eux; si les chargerent incontinent sans marchander avec telle impétuosité, que lesdits Bourguignons avant d'avoir recogneu de quel nombre de gens ils estoient chargez, se meirent en rouverte; furent par ceux de Liliers entierement rescous (a) tous les charriots, chevaux, prisonniers & argent sans rien y perdre: encore donnerent-ils la chasse aux fuyans jusques sur l'embuscade où estoient quinze cens hommes de pied, lesquels eurent tel effroy de veoir leur cavalerie rompue, qu'incontinent ils sonnerent l'alarme, & sans

(a) Repris.

cela les Chevaux Legers de Liliers s'alloient droitement jetter en ladite embuscade : mais au son du tabourin qu'ils ouyrent , ils s'arrestèrent & se retirèrent le pas & bien ferrez , en leur garnison , menant outre le butin rescous six hommes d'armes , & huit Archers qu'ils avoient prins en ceste chasse , estans de la compagnie de M. de Reux , sans un qui fut tué sur le champ d'un Arcquebuzier à cheval , & quelques autres blessez & mis par terre : encore sans la pluye qui survint & qui empescha les Arcquebuziers à cheval de joüer leur jeu , il en fut demeuré davantage , aussi qu'il faisoit si glissant que les François poursuivans leur victoire tomboient par terre.

Le lendemain qui fut le troisieme jour de May, le Roy qui après avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemis qui se renforçoit en Piémont , & de la prochaine descente d'un nombre de Lansquenets nouvellement levez pour y venir , avoit (a) deliberé d'y envoyer

(a) Quelques Modernes n'ont pas trouvé ce motif suffisant pour justifier François I d'avoir discontinué ses conquêtes. Ils ont écrit que , ne pouvant plus résister au desir de revoir sa Maîtresse la Duchesse d'Estampes , il prit le parti de retourner à Paris. L'anecdote est piquante : mais dans quelle source ces Ecrivains l'ont-ils puisée ? Ils se sont bien gardés de nous l'apprendre.

renfort de gens, & se contentoit pour ceste année d'avoir pris Hedin, & fortiifié Saint Paul, ainsi qu'il pensoit, deslogea de Pernes, & s'en alla loger à la Contey, (a) près d'Aubigny. De là fait sçavoir aux Capitaines estans à Liliers qu'ils eussent à le suivre, & à mettre le feu dedans la ville, reservant seulement l'Abbaye des Nonnains, & les Eglises, & faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de breches qu'ils pourroient, afin que l'ennemy n'y retournaist loger pour faire ennuy à Terouïenne & à Saint Paul, ce qui fut par iceux Capitaines executé. Quatre ou cinq jours se tint ledit Seigneur à la Contey, toujours sur-attendant que la fortification de Saint Paul se parachevast.

Cependant le Comte Guillaume de Fustemberg ayant fait secrettement pratiquer les Allemans estant dedans Arras, ausquels il estoit deu trois mois, & qui jà estoient quittes de leur serment, fait entreprise avec le Seigneur d'Annebault, & les Chevaux Legers qui estoient tous sous la charge dudit d'Annebault, d'aller courir devant Arras en intention qu'iceux Lansquenets, sous ombre de sortir à l'escarmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy avenant la ville

(a) *A la Conti*, lit-on dans Lambert.

fut demeurée desgarnie de gens , parquoy elle eut esté aisée à surprendre. Mais le Seigneur Distain , fils du Comte de Bures , estant en la ville d'Arras , eut crainte ou soupçon que , s'ils fortoient , il en advint ce que le Comte Guillaume en attendoit ; à ceste cause il ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche : afin de leur donner plus gracieuse & à eux agreable excuse , il leur dit que d'heure à autre il attendoit les Commissaires Controlleurs , & argent pour faire monstre , & que ce fait , il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroient. Ainsi fut vaine l'entreprise dudit Comte , & se retirerent luy & le Seigneur d'Annebault au camp devers le Roy , lequel ils trouverent deliberé d'aller en personne visiter la fortification de Saint Paul : & à ceste cause partant de Contey vint loger à Saint Martin qui est un chasteau distant d'un quart de lieuë dudit S. Paul , de là où part le petit ruisseau qui passe par cette ville , appartenant ledit chasteau au Seigneur de Baillueil. Estant sur le lieu il visita la ville de S. Paul , & les remparts commencez , & voyant que l'Empereur n'avoit aucune armée , ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit) que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble , pour

faire aucune entreprise de consequence , il se delibera de bien pourveoir ladite place de gens , de vivres , d'artillerie , munitions & de toutes choses requises & necessaires à la garde d'une place d'importance , & ce fait donner congé à une partie de son armée , autre partie envoyer en Piemont avec bon nombre de Lansquenets qui luy venoient alors sous la conduite du Duc Chrestoffe de Wittemberg.

Audit Saint Paul il meit pour Chef & Gouverneur Messire Jean de Touteville (a) Seigneur de Villebon , Prevost de Paris , avec les cinquante hommes d'armes , dont il avoit la charge , le Seigneur de Moyencourt nommé de Hangey (b) , avec cinquante autres hommes d'armes dont il avoit la charge , le Capitaine Martin du Bellay avec ses deux cens Chevaux Legers , le Capitaine la Salle , & le Capitaine Saint Aubin , Normands , avec chacun cinq cens hommes : & dedans le chasteau fut mis par ledit Seigneur , le Capitaine René de la Palleterie avec mille hommes , dont il

(a) D'Estouteville.

(b) Nous présumons qu'il faut lire *Hangeft*. La Maison de Hangeft est une ancienne & illustre Maison de Picardie. (Voyez les additions aux Mémoires de Castelnau , par le Laboureur , Tome I , p. 774.)

avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées & argent laissé tant pour le payement des pionniers , que pour achever la fortification , ledit Seigneur vint loger à Sercamp , & le lendemain à Dourlens , où il donna ordre de rompre son camp , ayans mis premièrement audit lieu de Dourlens en garnison le Comte Guillaume de Fustemberg , avec sa troupe de Lansquenets , qui pouvoient revenir au nombre de huit mille , & de gens de cheval , le sieur d'Estree avec la Compagnie du Duc d'Estampes de cinquante hommes d'armes , & le Seigneur de la Roche du Maine avec la sienne de pareil nombre , pour toujours donner faveur à la fortification & parachevement de Saint Paul.

Cependant arriva le Seigneur de Langey vers le Roy , pour luy faire entendre au long & à la verité , l'estat des affaires de Piemont : sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil , & plusieurs choses ordonnées , & entre autres fut ledit Seigneur de Langey redespéché en Piemont. Cy après vous pourrez entendre ce qui en advint , qui me fait retourner à Saint Paul : le Seigneur de Villebon après le partement du Roy , assembla les Capitaines qui estoient demourez avec luy : & parce qu'aucuns d'entreux jamais n'avoient

veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la visiteroient, pour après rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives & necessaires. Après l'avoir visitée se trouverent par opinion commune, que sans toucher au dedans de la ville (laquelle estoit plus que necessaire de remparer) il estoit impossible que de trois mois les boulevarts fussent mis en deffence, èsquels toutes-fois consistoit la principale esperance & force de la ville. A ces causes pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux Capitaines qu'ils devoient garder, ave- nant le siege, afin que chacun en son en- droit meit la main à l'œuvre, fait besongner ses soldats avec les pionniers.

Au Seigneur de Villebon, Lieutenant du Roy, escheut à garder avecques sa compagnie & mille hommes de pied des Capitaines la Salle & Saint-Aubin, le grand boulevard qui respoñd au chemin tendant à Mouchy; au Seigneur de Moyencourt avec- ques sa compagnie, & les bandes du Capi- taine René de la Palleterie, le chasteau & le boulevard qui couvroit ledit chasteau; à Messire Martin du Bellay avecques sa bande

de deux cens chevaux-legers, & les gens de pied de Blerencourt & Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'en bas qui respondent vers Hedin & Dourlens, avecques trois courtines qui touchent aufdits boulevarts. Ce departement ainsi fait, un chacun mit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux-mesmes à l'envy ; mais leur ouvrage paroissoit peu, veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de May, qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dresseoit une grosse armée à Lans en Artois, & autres lieux circonvoisins, desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le Roy, & demander renfort de gens : car en effect les bandes estoient fort mal complectes, & sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir, il en deffailloit plus de mille cinq cens, & cent hommes d'armes n'en avoient pas quatre-vingts, ni des deux cens chevaux-legers, plus haut de huit vingts. Sur ce leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient : & cependant furent envoyez vers eux le jeune Picquet, Commissaire des guerres, le Seigneur de Marivaux avecques argent, pour faire la reveuë des gens de guerre, & les

payer, auffi pour faire discretion (a) des vivres & munitions, & de tout en faire rapport au Roy. Au-devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de S. Paul, jusques près de Sercamp; car jusques-là furent conduits par ceux de Dourlens. Advint que lefdits Commissaires ne furent si tost retirez à S. Paul, qu'il vint alarme de gens fuyans des champs à la ville, qui disoient avoir veu les ennemis près de là, pillans les pays, & amenans butins & prisonniers. Soudain remonta à cheval une troupe d'hommes d'armes de la compagnie du Sieur de Moyencourt, & le Sieur Martin du Bellay avecques ses chevaux-legers; Moyencourt marcha au pas, du Bellay se mist devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans, & gueres ne marcherent avant qu'ils eurent nouvelles comme les ennemis avoient pillé le village de S. Martin, & amenoient prisonniers aucuns des chevaux-legers dudit Bellay, lesquels il avoit mis en garnison au chasteau de Saint-Martin, en se retirant de la conduite desdits Commissaires : ces nouvelles entendues, ils

(a) *Pour faire choix & amas* : voilà comment nous croyons devoir interpréter le sens du Texte, & non pas comme l'a fait l'Abbé Lambert, en disant que ces Commissaires étoient chargés de dresser un état exact des vivres.

poursuivirent les ennemis à trois lieuës loing de S. Paul, & quatre d'Arras, & les ayans attains, ils les chargerent & recouvrent tout le butin & les prisonniers, & prindrent des leurs cinq hommes de cheval & quelques gens de pied.

Dès le huitiesme jour de Juin le Seigneur de Reux, qui avoit la conduite de l'avant-garde de l'Empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint reconnoistre la ville, & visiter les avenues, pour choisir lieu convenable à planter son camp : à l'endroit de la justice patibulaire de la ville, il s'adressa (a) pour regarder le pays : à ceux de dedans sembla estre chose pour eux deshonorable (b), s'ils ne failloient au-devant de luy, & pource meirent-ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors, qui luy dresserent l'escarmouche, où il y eut quelques lances rompues, & un homme d'armes des leurs pris, qui estoit de la compagnie du Seigneur d'Austrat, par le rapport duquel on sceut que tout leur camp estoit à Aubigny, deux lieuës près d'Arras. Mais pour en entendre nouvelles plus certaines, fut advisé que sur soleil couché, Martin du

(a) Il s'arrêta pour examiner le pays.

(b) Déshonorante.

Bellay iroit celle part (a) avecques une troupe de ses chevaux-legers, pour y arriver devant le jour, & essayer de prendre quelqu'un pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certain. Ainsi qu'il fut ordonné, il fut executé : les chevaux-legers marcherent sans bruit jusques auprès d'Aubigny, & là par le grand nombre de feux cogneurent certainement que leur camp y estoit logé : puis du Bellay coupant entre leur guet & leurs sentinelles avecques dix chevaux, se renversant sur le chemin de sa retraite, emporta leursdites sentinelles, & fut sur (b) sa retraite avant que leur camp fut à cheval : par iceux prisonniers ils sceurent asseurement que l'intention des ennemis estoit de venir assieger Saint-Paul. Il faut noter que la deliberation du Comte de Bures n'estoit de si-tost assaillir Saint-Paul, mais d'aller chercher le Comte Guillaume de Fustemberg, qui estoit logé près de la ville de Dourlens ; car il luy sembloit bien qu'ayant defait le regiment d'Allemans dudit Comte, il auroit bon marché & de Dourlens & de S. Paul. Mais le Seigneur de Licques, Lieutenant

(a) De ce côté-là.

(b) Et commença sa retraite.

du Duc d'Arcot, estant allé rebourser (a) le chemin entre Dourlens & Saint-Paul, rencontra un messager qui estoit fort de Saint-Paul, envoyé de la part d'un Italien (b), que l'on nommoit Messire Francisque, qui avoit charge dedans la place de conduire les pionniers, & portoit ledit messager lettres de son maistre à un gros personnage estant près de la personne du Roy, par lesquelles il luy faisoit entendre la debilité de la place; mais que si l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours, il esperoit que la place meriteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monsieur de Bures ayant ces nouvelles, changea d'opinion : car laissant le chemin de Dourlens, il tourna la teste à Saint-Paul. Le Dimanche neufviesme jour de Juin, au matin environ soleil levant, apparut leur avant-garde devant le bastion d'en bas tirant droit à Dourlens, & la conduisoit le Comte de Reux, Grand-Maistre de la Maison de l'Empereur, lequel en passant avoit prins le chasteau de Saint-Martin par composition, où il y avoit

(a) Etant allé fouiller.

(b) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay, que ce Francisque avoit sous l'Ingénieur Cattello la principale charge des fortifications. Cela n'est point dans le Texte.

seulement cinq hommes qu'on y avoit laissez pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y estoit auparavant.

A l'arrivée de l'avant-garde se dressa l'escarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, sans que les ennemis prinssent avantage sur eux, parce que ceux de dedans avoient pourveu d'arquebuserie tous les cavins (a) & lieux avantageux pour les soutenir, & dura ladite escarmouche jusques environ midy : cependant arriva le Comte de Bures, Lieutenant-General de l'Empereur, lequel se vint loger avecques la bataille à Saint-Martin & aux environs. Sur le soleil couchant, à l'affiette du guet de l'avant-garde, se renforça l'escarmouche par ceux de la ville au-devant dudit bastion, mais seulement de gens de pied ; car ceux de cheval ne pouvoient plus sortir, à cause que l'on avoit desjà reparé la porte, parce qu'elle ne valloit rien. Le lendemain tout le camp passa le ruisseau qui court au long du village de S. Martin, & vindrent passer par le haut au-dessus du chasteau, entre la forest & ledit chasteau, & logerent une partie de leurs gens de pied en un gros village qui est au-dessus du grand bastion, &

(a) Les lieux creux.

le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droit à Mouchy, parmi les prez, hayes & villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux, & deux mille hommes de pied sur le chemin qui vient entre Hedin & Dourlens : car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlens, qui estoit forte tant de gens de cheval que de pied, jointe avecques celle de Hedin, leur vint donner une estraitte (a), & mettre leur camp en defarroy.

Or est-il que (b) pour venir de leur camp changer ce guet, il leur convenoit passer devant le boullvert d'en bas, où estoient leurs chevaux - legers, & les gens de pied Picards, lesquels faisoient leurs saillies par une canonniere : parquoy ordinairement au changement du guet du matin, l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du camp Imperial ne failloient jamais à se trouver, aussi faisoient ceux de dedans : car ils avoient la plus belle plaine

(a) Il y a *estrote* dans l'édition de 1569. Ici ce mot signifie *allarme*.

(b) L'Abbé Lambert a supprimé les détails de ces escarmouches : il en convient lui-même Tome IV de son édition, p. 309.

qu'il

qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche : & pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuit. En ces escarmouches furent plusieurs blesez, tant d'une part que d'autre : & entre les autres le Seigneur de Gomicour, guidon du Seigneur de Reux, eut un coup d'arquebuze à travers du corps, dont il fut en très-grand danger ; mais depuis il fut guery. Les ennemis, durant cesdites escarmouches, ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches, en la plus grande diligence qu'il leur estoit possible ; car ils craignoient que le Roy, qui avoit encore bon nombre de gens ensemble, remeit son camp sus, & vint pour secourir la ville (comme de fait il fut advenu, si ladite ville eut pu resister quelque temps à si grande force) & faisans leurs approches, ils tiroient ordinairement aux defences de la ville, & principalement à la grosse tour du chasteau, parce qu'au haut d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine, qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le Mercredy au matin, qui fut le douziesme jour de Juin, ceux de la ville commencerent à descouvrir les tranchées des ennemis ; & voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie,

depuis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion, qui avoit esté fait à l'endroit de la porte de Hedin, & en effet c'estoit le plus debile endroit de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffence aucune que dudit bastion, lequel n'estoit encore si haut qu'il ne fut dominé par deux montagnes qui regardoient dedans : les Capitaines s'assemblerent pour adviser qui prendroit la charge dudit lieu, & de deffendre la breche, si elle s'y faisoit.

Ceste charge escheut au Capitaine Martin du Bellay avecques ses chevaux-legers, & au Capitaine Blerencourt avecques ses gens de pied, & que le Capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlens. Ce jour en faisant les approches, fut blessé d'un coup d'arcquebuzé, venant de la ville, le Capitaine Conrad de Bemnelberph, surnommé au camp Imperial le *Petit Hesse*, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Environ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine, qui estoit baillée en garde avecques ledit bastion aux susdits du Bellay & Blerencourt, & n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart, & n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espaisseur,

de sorte que le nombre de pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de grand ouvrage ; toutesfois chacun y mettoit la main comme pour soy, & pour sauver sa vie & honneur, & acquerir reputation. Les Capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eux-mesmes, & donnans courage aux autres, & faisoient apporter à boire & à manger sur le lieu pour departir aux compagnons ; mais l'entreprise estoit si grande, que la journée de tous y paroissoit peu, joint qu'ils estoient contraints de consumer autant de temps à desmolir & abbattre les maisons voisines & contigues à la muraille, comme ils faisoient à pionner & remparer : & telle estoit la diligence de l'ennemy, que faisant les approches de ce costé, il ne se reposoit de l'autre.

Au-dessus du grand bastion d'en haut, il y avoit un grand chemin creux, qui excusoit (a) l'ennemy de faire tranchées, & n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplander, pour la soudaine arrivée du camp Impérial. Par-là vindrent les ennemis à couvert, & dès le mardy environ midy avoient gagné le pied de la pointe du grand boulevard, sans pouvoir estre aucunement deslo-

(a) Qui dispensoit.

gez de ceux de dedans, & arrivez qu'ils y furent, ne cesserent de sapper jour & nuit, jusques au Jeudy ensuivant, qui fut le vingt-quatriesme de Juin, & par-là donnerent l'assaut, ainsi que je vous diray cy-après. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay (a) prédit, quelque difficulté qu'il y eut pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux, & le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfois usé de telle promptitude, sans perdre temps ni jour ni nuit, qu'au troisieme jour ils eurent réparé plus de cent pas, commençans depuis la porte jusques à un Hostel-Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraints d'interrompre l'entreprise, pour abatre ledit Hostel-Dieu, chose qui ne se pouvoit si legerement faire. Le troisieme jour, qui fut le Vendredy quinzieme du mois, les ennemis ayans fait leurs approches, envoyerent un Trompette avecques un Héraut, & le Capitaine Tonnoire, Espagnol, Capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hedin, environ le soleil levé, lesquels sommerent le Sieur de Villebon, & autres Capitaines, qu'ils eussent à rendre la ville, pour & au nom de l'Em-

(a) Dont j'ai parlé.

pereur, ès mains du Comte de Bures, dedans vingt-quatre heures, autrement estans forcez (comme il estoit apparent, veu la debilité de la place) il les feroit tous passer au fil de l'espée : à quoy fut respondu par le Seigneur de Villebon, & autres Capitaines, qu'ils avoient charge du Roy leur Maître de la garder pour & en son nom, & que jusques à la mort ils en feroient leur plain devoir. Les Capitaines & Heraut, après plusieurs remonstrances faites, s'en retournerent porter responce, & se plainquirent qu'aucuns foldats en maniere de derision leur avoient dit, *qu'ils attendissent à sommer Sainct-Paul jusqu'à ce qu'ils eussent prins Peronne & que Peronne prinse, s'ils retournoient sommer S. Paul, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.*

Le Seigneur de Bures la responce ouye, fit commencer la batterie, depuis le portail où estoit l'horloge, jusques au boulevart où estoit la porte de Hedin, & dura ladite batterie continuelle, depuis les quatre heures du matin jusques à cinq heures du soir, pendant lequel temps il fut tiré, par compte fait, le nombre de seize à dix-huict cens coups de canon, de maniere que la breche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre

cens pas , & à la pluspart des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Il faut entendre que du costé de Dourlens, en un haut lieu qui regardoit dedans le bastion, ils avoient mis sept ou huit pieces, qui contraignirent ceux de la ville d'abandonner ledit bastion, qui estoit leur principale, ou (pour mieux dire) seule deffence. Cela fait, ils vindrent donner un assaut, avecques environ cinq à six cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceste pointe, mais seulement pour recognoistre la breche, & au demurant faire selon que l'aventure en donneroit occasion, & bien pouvoient lesdits six cens hommes venir au pied de la breche à seureté, car le bastion (comme je vous ay dit) estoit du tout abandonné; ceux de dedans estoient contraints de se tenir couchés sur le ventre à l'endroit de la breche; car autrement ne se pouvoient-ils garantir des pieces qui estoient au-dessus, lesquelles battoient tout le long de la breche par dedans, & avoient fait si grand meurdre de ceux qui desemparoiert & abbattoient les maisons pour remparer & deffendre la breche, que plus du tiers estoient morts ou tellement blessez, qu'ils ne pouvoient faire aucun service.

Les ennemis ayans recogneu la breche, ordonnerent autres sept ou huit enseignes pour se venir jeter au fossé, qui separoit le grand bastion d'avecques la ville, lequel estoit assez compétemment profond en terre seiche. Or est-il que pour entrer de la ville dedans ledit boulevart, falloit passer par le fond dudit fossé : & par ce qu'on n'avoit eu le loisir de faire deux courtines pour joindre ledit boulevart avecques la ville, on avoit seulement fait deux courtines de vaisseaux à vin pleins de terre pour la deffence dudit chemin qui alloit par le fond du fossé du bastion en la ville ; & ce fait, meirent le feu dedans les estançons qui soustenoient la pointe du bastion, où ils avoient sappé les jours passez, de sorte que la pointe alla par terre, & quant & quant tomberent ès tranchées des ennemis tous ceux qui estoient sur ladite pointe à la deffence. Parquoy incontinent donnerent l'assaut par cet endroit, où ils furent très-bien recueillis par les Capitaines la Salle & Saint - Aubin, avecques leurs gens, & jamais ils n'eussent prins le bastion par-là ; mais tandis qu'ils donnoient l'assaut, ceux qu'ils avoient fait descendre au fossé, tournoyerent tant qu'ils arriverent à ladite courtine faite de poinçons, laquelle

ils trouverent gardée seulement de vingt-cinq ou trente arcquebuziers , lesquels ils forcèrent incontinent, & meirent en fuite, parce que depuis qu'ils eurent gagné le fond du fossé, ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirerent dans le bastion ; autres par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessous terre, se retirerent dedans la ville : les uns & les autres furent suivis par les ennemys qui entrerent pesse-messe avecques eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assaut qui se donnoit à la pointe, ne se donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enseignes de Bourguignons, & se veirent assaillis par deux costez : tout ce que vertu & force naturelle peuvent faire de resillence, ils y firent, *mais le grand nombre vainquit le petit* ; tous furent tuez & taillez en pieces, ou bien peu s'en faut. Saint-Aubin, son Lieutenant & enseigne y furent tuez : la Salle prins, mais si blessé, que peu après il en mourut ; son Lieutenant & son enseigne y moururent pareillement, aussi fait le Porte-enseigne du Seigneur de Villebon, nommé S. Martin.

Pendant que telle execution se faisoit, l'assaut continuoit tousjours à la breche d'entre la porte de Hedin & le portail de Phor-

loge, & se deffendoient très-bien ceux de dedans, & desjà avoient soustenu un furieux assaut, ne sçachans rien de ce qui s'elloit fait d'autre costé, quand ceux qui estoient entrez dans la ville par la porte du grand bastion, après avoir gagné le marché, tirerent droit à ladite breche, & furent les deffendans assaillis par devant & par derriere. Le Seigneur de Moyencourt, Capitaine de cinquante hommes d'armes, qui estoit venu du chasteau au secours de son compaignon le Capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la breche en garde, le plus proche de ladite place, sentant l'ennemy à son cul, tourna la teste droit au marché, auquel lieu il fut tué, & auprès de luy son frere, Sieur d'Yve, & tous ceux qui l'avoient suivy. Les ennemys suivans leur pointe, vindrent donner par le derriere à la breche où estoit du Bellay; là où estans assaillis par devant & par derriere, en furent massacrez cent-vingt de la compagnie dudit du Bellay, & le Lieutenant & neveu du Seigneur de Villebon, nommé Laubies, & le reste n'en eut moins. De ceste furie demeurerent seulement en vie ledit du Bellay, sauvé par un Capitaine Alleman, nommé le Capitaine Bose, qui le trouva porté par terre parmy les morts, aussi fut le

Seigneur de Blerencourt. Le Seigneur de Villebon, qui avoit autre quartier en garde, y fut pris par le Capitaine Tonnoire, Espagnol, s'estant retiré dedans une tour, où falloit monter par une eschelle : aussi fut le Capitaine Yville, ayant le bastion de la porte de Dourlens en garde, auquel advint un fait estrange, & presque pareil que celuy qui arriva à Rome, quand Mgr. de Bourbon Passaillit, & cestuy-cy je le vey. L'enseigne du Capitaine Yville, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa desfence sur le boulevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assaut, entra en tel effroy, que pensant à mon advis fouyr dans la ville, sortit par une canonniere, & fouyt droit aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré : aussi un Gentilhomme qui estoit auprès de moy entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé, car je le fey visiter. Le Capitaine René de la Palletiere, qui avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boulevert, lequel n'estoit encore du tout en desfence, & fut prins prisonnier; mais sur un debat qui sourdit entre eux, à sçavoir auquel il avoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de

guerre , citadins , que pionniers , environ quatre mille cinq cens hommes , & ne fut pardonné ny à femmes, Religieuses, ny enfans ; car vous sçavez de quelle gratieuseté usent les Lansquenets quand ils sont victorieux ; mesme le Capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins , & amené dehors par la breche pour le sauver , faillit à estre tué deux ou trois fois des Clevois , & l'eut esté sans le Seigneur Dislhein , qui l'accompagna jusques à la tente du Comte de Bures , son pere.

Le soir après la fureur de la tuerie passée , le Comte de Bures , Lieutenant-General pour l'Empereur , fait crier par le camp , que tous ceux qui auroient des prisonniers, eussent à les amener devant luy , ce qui fut fait. Le Seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines , & depuis paya dix mille escus pour sa rançon : le Seigneur Martin du Bellay dès le lendemain fut mis à trois mille escus , & renvoyé sur sa foy , à la charge d'estre de retour dedans dix jours , ou envoyer lesdits trois mille escus , & le cautionna le Seigneur de Glaion , Gentil-homme de la Maison de l'Empereur , qui autrefois avoit esté nourry en France.

Dès le temps que le camp Imperial com-

mença de marcher, le Roy avoit commencé à redresser le sien pour secourir Saint-Paul, esperant à ce que luy avoient promis les fortificateurs (a), qu'elle pourroit bien arrester l'armée Imperiale, jusques à ce qu'il y arrivast, veu la grande diligence dont il ufoit. Et jà estoient partis Mgr. le Dauphin, & M. le Grand-Maistre, avecques bon nombre de la noblesse, pour aller faire teste à l'ennemy : après eux ils faisoient venir à grandes journées les gens de cheval auparavant ordonnez pour aller au Piémont, lesquels, sur ceste nouvelle, avoient esté contremandez, quand devers eux arriva un Trompette du Roy, lequel estoit party de S. Paul en diligence, incontinent qu'il veit la ville prinse ; & leur compta ceste mal-plaisante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple ; mais à la fin elle fut declarée avecques telle dexterité, que l'inconvenient ne fut trouvé si grand comme il eut esté, si on eut laissé courir le bruit temerairement par gens qui vont tousjours adjoustans quelque chose à ce qu'ils ont ouy. M. le Dauphin & le Grand-Maistre voyans que de secourir Saint-Paul il n'y avoit plus d'ordre, prindrent resolution (ce

(a) Les Ingénieurs.

nonobstant) de marcher en (a) avant au plustost qu'il seroit possible, tant pour obvier au danger des autres places de la frontiere, que pour se revenger du dommage receu.

Trois jours demeura le Camp Imperial devant Saint Paul, après la prise de la ville : pendant lequel temps, le Comte de Bures, fit brusser la ville, raser le chasteau, & abatre la grosse tour, pour raison qu'il ne trouva par l'advis de son Conseil, que ville ni chasteau se pussent mettre en telle fortification que ce fut pour attendre une grosse puissance. Le quatriesme jour qui fut le 19 de Juin, il fit faire les monstres de ses Lansquenets, qui se trouverent le nombre de 22 à 23 mille hommes, cinq ou six mille Wallons, & huit mille chevaux, tant Clevois, hauts Allemans, que des ordonnances des Pays-Bas de l'Empereur. Le mercredy deslogea le camp, & vint l'avant-garde loger à Auchy les Moines, au bout du parc de Hedin, & la bataille à Blangy en Ternois, qui fut cause de tenir les François en incertitude du chemin que lesdits Imperiaux vouloient prendre, ou

(a) Le Dauphin & le Maréchal de Montmorency ne retournèrent point sur leurs pas, comme l'ont écrit quelques Modernes. Ils se hâtèrent au contraire d'arriver à Téroienne, qu'ils prévoyoit devoir être bientôt attaquée.

de Hedin, ou de Montreul. Dedans Hedin estoit le Seigneur de Sercu, avecques les cinquante hommes d'armes, dont il avoit la charge, & mille hommes de pied, dont estoit son Lieutenant Philippe de Mailly, & le Seigneur de Piennes, aussi Capitaine de cinquante hommes d'armes estans avecques luy : & avoient ja très-bien reparé la bresche que le Roy avoit faite, & au demeurant estoient fort bien pourvus de toutes choses nécessaires à la garde & deffense d'une place de telle importance. D'autant que Hedin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul ; car le Seigneur Canaples, qui en avoit esté ordonné Chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant, avecques mille hommes de pied nouveaux levez, & quelque deux cens chevaux des arrierebans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée, parquoy pour la bien pourveoir, eut esté besoin d'y avoir au moins six mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes. Sur ce, le Comte de Bures, se delibera de ne s'amuser à Hedin, & print le chemin de Montreul, auquel lieu arrivé assit son camp, une partie vers la porte de Hedin, du costé du bas de la ville, autre partie aux Celestins, tirant le chemin de Terouienne, autre vers la porte

du grand marché qui tire à Abbeville : ce fait, planta son artillerie contre le bas de la ville, une bande à l'endroit de la justice, autre sur un haut devers la porte du grand marché, laquelle battoit au long de la courtine du bas de la ville par dedans, & une autre bande sur un autre haut, où il y a une chappelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Après avoir fait batterie le long d'une grande courtine depuis le portail de devers Hedin, en tirant vers la porte du grand marché, se preparerent pour donner l'affaut : vray est que la breche estoit raisonnable, mais mal aisée aux ennemis à y venir, à cause des fossez qui estoient plein d'eaux, car encore qu'ils eussent escoulé les eauës, le maraiz estoit demeuré.

D'autre part il y avoit un grand defavantage pour ceux de dedans, car pour venir à la breche ils estoient descouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis estans à leur deffense, estoient encore veuz des deux costez par les flancs, & n'avoient l'opportunité de faire traverses pour se couvrir; aussi le peu de nombre qu'ils avoient, n'estoit suffisant pour garder la moitié du bas de la ville : parquoy l'ennemy venant à l'affaut, tout le reste de la ville, qui a grand circuit, luy

demouroit abandonné. Toutes ces choses considérées, le Seigneur de Canaples, par l'avis des Capitaines & des soldats qui estoient avecques luy, estant à ce sollicité par le Comte de Bures, fist capitulation telle, que tous les gens de guerre sortiroient leurs bagues fauves & en armes, & les habitans avecques ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux. Jamais le Comte de Bures, voyant la ville despourveuë de toutes choses comme elle estoit, ne leur eust accordé composition si honorable, n'eust esté la crainte qu'il avoit de ce qui advint, qui estoit que, pendant qu'il s'amusoit audit Montreul, on mist secours dedans Terouenne, d'hommes & de poudres, car il estoit bien adverty qu'elle en estoit fort despourveuë : & si partant de Hedin, pour aller audit Montreul, il fust allé droit à Terouenne, bien à peine eust on eu le moyen de la secourir comme l'on fait.

Messire François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, estoit pour lors Lieutenant General pour le Roy en Picardie, lequel cognoissant l'importance de Terouenne, & qu'il n'y avoit dedans plus haut de vingt cinq ou trente hommes d'armes de la compagnie de Mgr. de Bernyeulles, Gouverneur
dudit

dudit lieu , & pareil nombre de la compagnie de Mgr. de Crequy son frere aîné , & environ cent hommes de pied , & cent mortes-payes , y envoya soudainement le Seigneur de Cany , Lieutenant de la compagnie du jeune Duc de Vendosme , avecques quarante hommes d'armes de ladite compagnie , le Seigneur de Foudras son Lieutenant , avecques vingt hommes d'armes de la sienne , le fils du Seigneur de Dampierre , Guidon de Mgr. le Dauphin , avecques vingt hommes d'armes de ladite compagnie , & le Capitaine Saint Brisse , l'un des Lieutenants du Capitaine la Lande , avecques quatre cens hommes de pied , lesquels à grande peine y arriverent à temps ; car desja Montreul estoit rendu , & le camp Imperial logé à deux lieuës près de Terouenne. Et si de fortune le Comte de Bures , au desloger de Montreul , eust envoyé ses gens de cheval droit à Terouenne , sans sejourner en chemin , ou qu'il y fust allé tout droit au partir de S. Paul , la ville estoit en danger par faute d'hommes , comme j'ay dit : car la puissance qu'amenoit Mgr. le Dauphin , ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le vingt-deuxiesme de Juin , arriva Mgr. le Dauphin en la ville d'Amiens , accompagné

du Grand Maistre de Montmorency, qui sous luy avoit principale superintendance de l'armée, lequel incontinent manda le Comte Guillaume de Fustemberg, estant pour lors à Corbie, avecques son regiment de Lanfquenets, & le Capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, nouvellement arrivé, ayant amené quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre, & aguerris ès guerres de Munstre (a) & Dannemarc; à ce qu'au vingt-deuxiesme dudit mois, ils se trouvaient à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ses forces. Le Comte Guillaume avecques sa troupe, fut logé dans les fauxbourgs de Vimeu, le Capitaine Nicolas de Rusticis, ès fauxbourgs de la porte Saint Gilles, tendant au Pontdormy. Audit lieu d'Abbeville, sejourna M. le Dauphin, attendant le reste de son armée, durant lequel sejour il eut nouvelles par une morte-paye (b) qui estoit fort de Terouenne, nommé

(a) *Munster*. Cette ville avoit été le théâtre des guerres occasionnées par les Anabaptistes. Ils avoient proclamé pour leur Roi un Tailleur, nommé Jean de Leyde, qui finit par être pendu.

(b) On entendoit par *morte paye* un soldat entretenu aux dépens de la Province, soit qu'il fût en garnison, soit qu'il marchât. Il paroît que ces *mortes payes* étoient une espèce d'invalides ou de soldats qui par de belles

Pierre l'Oyseau, qui avoit passé à travers le guet des ennemis, comme dedans la ville de Terouenne, on avoit grande necessité d'arquebusiers, & mesme de poudre pour l'arquebuserie. A ceste cause fut conclu qu'il estoit necessaire de les en secourir, & fut esleu le Seigneur d'Annebault, pour mener ledit secours avecques les chevaux legers dont il estoit General, lequel incontinent se retira à Hedin, pour estre lieu le plus à propos pour executer ladite entreprise.

Le camp Imperial estant deslogé de devant Montreul, l'avant-garde avoit esté loger à Renty, & la bataille à Verdures, & le lendemain devant Terouenne : auquel lieu estant arrivé, M. de Bures, avoit logé son camp partie à Delette, autre partie au dessoubs de la justice, & l'autre au delà du chasteau, en un lieu où l'an mil cinq cens treize, Talbot avoit planté son camp. Puis en extreme diligence il fist faire les approches, & mettre leurs pieces en batterie, depuis la tour des maraiz, jusques au dessoubs de la tour du chasteau, passant devant un lieu nommé

actions obtenoient ce traitement en forme de récompence. Voilà ce que nous avons pu recueillir de plus clair à cet égard, en consultant du Canze au mot *Pagamentum*, & les autres Lxicographes.

la Patrouille, où après avoir affis leur artillerie, firent telle diligence, qu'en moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que deux tours, parce que quand le Roy d'Angleterre print la ville audit an mil cinq cens treize, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief ils firent telle batterie, que nos gens furent contraints de l'abandonner, & se retirans, retrancher par derriere. Ce fait, continuerent leur batterie jusques à la Patrouille, de sorte qu'ils firent une breche de deux cens pas de long. Vray est, qu'elle n'estoit aisée à forcer, car nos gens s'estans retirez derriere, avoient tranché le rempart, & iceluy mis en tel estat, que si les ennemis eussent gagné le haut dudit rempart, ils eussent esté contraints de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tant (a) le Seigneur d'Annebault, estoit venu à Hedin, pour dresser son entreprise, laquelle estoit de mettre dedans la ville quatre cens arcquebufiers, portans chacun lié autour de luy un sac de cuir fait (b) à poste plein de poudre, & pour cest effect avoit choisi le Capitaine Briandas.

(a) Sur ces entrefaites.

(b) *Fait à poste*, c'est-à-dire, fait dans la forme d'un filet qui porte son nom. (Lisez du Cange au mot *Posta*, Tome V, p. 691.)

Ayant mis ordre aux choses necessaires, d'Annebault partit de Hedin à jour couché, ayant sa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes, le Seigneur de Piennes, avecques pareille charge, le Seigneur de Tais, deux cens chevaux legers, le Seigneur de Termes, deux cens, le Seigneur d'Auffun, deux cens, le Seigneur de Sanfac, deux cens, le Capitaine Francisque Bernardin de Vimercat, deux cens, le Seigneur Maure de Novate, deux cens, le Capitaine Georges Capuffement, deux cens Albanois, & le Capitaine Theode Manes, pareille charge: & marcha le chemin de Guinégatte, tenant tousjours le haut pays: estant acheminé, il jetta cent chevaux de coureurs devant, puis fit marcher les gens de pied à leur queuë, & à la queuë des gens de pied, autres deux cens chevaux, ausquels il donna charge de marcher droit à Ferouenne, sans s'amuser en aucun lieu jusques à la porte, & plustost se hazarder d'estre pris & deffaits que d'y faillir. D'Annebault avecque la gendarmerie, & le reste des chevaux legers, & plusieurs autres Gentils-hommes qu'estoient venus pour leur plaisir & acquerir honneur, tels que le Comte de Villars, le Seigneur d'O, & plusieurs autres, devoit demourer

avecques la troupe au deçà de Terouenne, au dessoubs de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux legers qu'il avoit jettez devant, que dès qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal à ce qu'il eut à se retirer, & eux devoient demourer sur la queuë, pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte & sans alarme : le signal fut monstré, après lequel, d'Annebaut se mit à faire sa retraite, laquelle il eust fait aisément sans danger ; mais les chevaux legers qui avoient esté jettez sur les ailles, induits par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouverent à cheval, parce que ledit ennemy ayant eu advisement de ceste entreprise avoit deliberé de l'empescher, ce qu'à mon opinion il eust fait ; mais estans montez à cheval pour attendre nos gens au passage ; ceux de l'avant-garde qui venoient d'un costé, & ceux de la bataille de l'autre, s'entrecroiserent, par faute de se cognoistre à l'occasion de l'obscurité de la nuit, se chargerent les uns les autres, où y eut grand desordre, & beaucoup de blesez tant d'un costé que d'autre, & cependant nos

gens entrèrent dedans la ville , & cela fut cause que nos gens estans allez pour leur donner l'alarme , les trouverent à cheval. Le Seigneur d'Annebault (qui faisoit sa retraite) estant adverty que ses chevaux legers estoient à l'escarmouche , voulut temporiser pour les retirer : mais l'ennemy ayant fait grande diligence , vint pour luy couper chemin au passage d'un pont , auquel lieu , luy & ceux qui estoient en sa compagnie , combattirent si vigoureulement , que durant le combat il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des nostres : mais enfin y arrivant toute la cavalerie du camp , fut ledit Seigneur d'Annebault porté par terre , prins prisonnier , & auprès de luy , le Seigneur de Piennes , le Comte de Villars , le Seigneur d'O , le Capitaine Georges Capusement , le Capitaine Francisque Bernardin , le Seigneur de Sanfac , & presque tous , mesme les Chefs , horsmis ceux qui desja avoient passé le pont. Aucuns desquels , & entre autres le Seigneur d'Auffun , s'estans retirez à Hedin , après avoir luy & ses compagnons changé de chevaux , retournerent au lieu où avoit esté le combat , lesquels trouvant les ennemis en desordre , comme gens qui pensoient n'y avoir plus d'ennemis en campagne , les chargerent ,

& en desfirent, & prindrent bon nombre, & mesme rescouirent plusieurs des nostres qui estoient prisonniers entre leurs mains (13).

Les ennemis d'une part se glorifierent d'avoir eu une telle victoire à leur avantage, d'autre part se trouverent mal du secours qui estoit entré dedans la ville, car ils avoient accoustumé ordinairement de venir sur le bord du fossé tout privément & sans danger, parce que ceux de dedans avoient faute & d'arcquebusiers & de poudre : mais les arcquebusiers nouveaux venuz les servirent de telle sorte, qu'ils leur firent changer de façon de faire, qui fut cause que la joye qu'ils avoient eüe de leurs prisonniers ne dura gueres. Peu de jours après le Seigneur de Cany, Lieutenant du Duc de Vendosme, & autres avecques luy, ayans cognoissance que le plus souvent des gros Seigneurs de leur camp se venoient esbattre dedans les tranchées, delibererent de les y surprendre : ce qu'ils firent par une faillie que fit ledit Seigneur de Cany, avecques ses compagnons, lesquels trouvant les ennemis dedans leursdites tranchées en mauvais equipage, & mal sur leurs gardes, en taillerent en pieces soixante ou quatre vingts, & entre autres le Porte-guidon du Duc d'Arscot, & fut prisonnier le Seneschal

de Henault , homme de grande maison , auquel le Seigneur de Cany sauva la vie , autrement il fust (a) passé au fil de l'espée comme les autres , & depuis fut rendu le Seneschal en eschange pour le sieur de Piennes.

Pendant ce temps Mgr. le Dauphin , & le Grand-Maistre voulans donner secours aux assiegez , ayans leur armée ensemble s'en vindrent loger à Ham petit village , entre Dourlens & Auchy ; delà ayant pourveu à toutes leurs affaires , allerent loger à Auchy le chasteau , sur la riviere d'Authie , puis à Fervens sur la riviere de Canche , deliberez de prendre leur chemin près de Pernes , pour aller loger au-dessus de Terouïenne , entre Guinegatte & Terouïenne , & de-là (ayans le haut) , à coups de canon leur faire abandonner le costé de delà l'eauë vers Guinegatte , & par ce moyen secourir la ville , ou les contraindre de venir au combat à leur desavantage ; & pouvoit avoir en nostre camp , le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes , & environ deux mille chevaux legers , dix à douze mille Allemans , & douze ou quatorze mille François. Cependant se commencerent à mener traitez de la part

(a) Il eût été.

de la Royne (a) de Hongrie, par le moyen du Duc d'Arscot, pour venir à quelque traité de paix, ou bien à quelque trefve, pendant lequel temps les choses se devoient mitiguer (b), & furent les choses tant demenées, qu'enfin il fut arresté, que les Deputez d'une part & d'autre se trouveroient en un village nommé Bommy (c) estant du Comté de saint Paul, deux lieuës près de Terouïenne. De la part de Mgr. le Dauphin fut député le Seigneur de Saint André, Chevalier de l'Ordre du Roy, le President Poyet (14), tiers (d) President de la Cour de Parlement de Paris, Nicolas Berthereau, Secretaire du Roy, & M. le Grand-Maistre, lesquels se trouvant audit lieu de Bommy avecques les Deputez de la part Imperiale, après les choses bien debattues, fut conclu une suspension d'armes pour trois (15) mois, entre les pays du Roy & les Pays-Bas de l'Empereur, & cependant seroit advisé s'il y auroit moyen de faire une paix entre ces

(a) C'étoit la Reine Douairière de Hongrie, sœur de l'Empereur, & Gouvernante des Pays-Bas.

(b) Se devoient appaiser.

(c) Village de l'Artois.

(d) Troisième Président.

deux grands Princes & leurs alliez. Je me suis long-temps tenu (a) de parler des affaires de Piémont, afin de mieux descrire les choses advenues en la Picardie, maintenant je parleray de ce qui y advint durant ce temps-là.

Le Roy partant pour son voyage de Hedin, avoit ordonné le Seigneur de Humieres pour aller en Piémont, & premierement afin d'estre seurement adverty en quel estat estoient ses affaires de par-delà, ayant entendu y avoir plusieurs differens entre les Chefs de son armée, & pour sçavoir les occasions desdites divisions & differens qui y estoient, il despescha le Seigneur de Langey, Messire Guillaume du Bellay, lequel à son retour vint trouver le Roy à la Contey (comme j'ay dit) à l'heure qu'il se retira de Pernes avecques son armée retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il avoit trouvé & negocié audit pays, ainsi que je vous reciteray cy-après.

Vous ne devez ignorer par ce que j'ay descrit au commencement de ce Livre, comme le Comte Guy de Rangon arriva à Carignan avecques l'armée du Roy, venant de la Mirandole pour le secours de Turin, & comme

(a) Abstenu.

le Seigneur Gaguin de Gonzague sans le sceu dudit Comte composa avecques ceux qui estoient pour la part Imperiale dedans le chasteau dudit Carignan, dont il ne fut content, parce qu'il luy sembla que c'estoit le mespriser, attendu qu'il estoit Lieutenant-General en l'armée du Roy. Delà s'engendrerent quelques particularitez (a) entre eux, qui continuerent en maniere, que lesdits Comte Guy & Cesar Fregoze son beau-frere se banderent contre ledit Seigneur Gaguin, de sorte que le Roy fut contraint d'y envoyer (ainsi que dit est) le Seigneur de Langey, pour connoître de leurs differens, & chercher le moyen de les mettre d'accord, & avec ce, luy donna charge d'entendre en quel estat estoient ses affaires de Piémont, lequel partit pour cest effect, peu de temps avant que le Roy allast assieger Hedin.

Estant arrivé là où estoit le Comte Guy, il voulut particulierement entendre les differens & raisons, tant d'une part que d'autre. Le Comte Guy disoit, qu'encore qu'il eust pleu au Roy luy donner la principale charge, & le constituer son Lieutenant-General en son armée, il avoit toutesfois deféré en tout ce qu'il luy avoit esté possible au Seigneur Ga-

(a) Quelques divisions personnelles.

guin de Gonzague, tant pour l'ancienne servitude (a) dudit Gaguin, & de sa Maison envers la Couronne de France, que pour la qualité de sadite Maison, & ce jusques à avoir esté le plus du temps tenir le Conseil au logis dudit Seigneur Gaguin. Nonobstant lequel sien plus que debvoir, il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement, qu'il n'ait tousjours tendu à rupture, plustost qu'à l'amitié, tenant des propos de luy qu'il ne devoit tenir, se vantant ledit Gaguin de n'avoir changé de service comme ledit Comte, & d'avoir ouvertement porté l'Ordre du Roy, & non pas caché comme luy, adjoustant outre autres paroles mal sonnantes. Aussi ledit Seigneur Comte Guy ne se pouvoit contenter de la façon dont avoit esté usé à la reddition du chasteau de Carignan, & que depuis lors ils avoient esté plus mal ensemble qu'ils n'estoient auparavant, lequel malcontentement entre eux s'augmenta encore davantage quand ledit Gaguin sceut qu'on luy avoit cassé partie de ses gens de pied, & le bon recueil qu'avoit fait le Roy à Cesar Fregoze, quand il luy vint faire la reverence au camp près Avignon en la compagnie du Seigneur d'An-

(a) L'ancien attachement.

nebaut ; & auffi de quoy le Roy avoit ordonné qu'avenant le partement du Comte Guy , ledit Seigneur Cesar demeurerait fon Lieutenant en l'armée , & furent lors escrites & divulguées aucunes Lettres au mespris & contemnement dudit Cesar Fregoze au (a) nom de l'Aretin , lesquelles iceluy Cesar disoit avoir verifié avoir esté composées par ledit Gaguin , auquel pour ceste cause ledit Cesar avoit envoyé un cartel de defiance.

Langey remonstra au Comte Guy , & à Cesar Fregoze le reculement & prejudice du service du Roy , par le moyen de ces differens , & que par les chapitres de l'Ordre du Roy , les Chevaliers dudit Ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel , ny combat l'un contre l'autre , fans le congé de leur Superieur , qui est le Roy. Cesar s'excusa , disant n'avoir jamais veu lesdits chapitres ; auffi que pour son honneur il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit fait , attendu l'enormité des propos semez contre luy par les lettres divulguées au nom de l'Aretin ; toutesfois pour ne desobeir au Roy , & ne retarder ou reculer le bien de ses affai-

(a) Sous le nom de l'Aretin. Ce Satirique impudent est trop connu , pour qu'on en dise davantage.

res, il estoit content de ne passer outre, pendant que ceste affaire dureroit, moyennant que ledit Seigneur Gaguin ne passast outre de son costé.

Gaguin d'autre part se plaignoit, qu'ayant luy-mesme praticqué le Comte Guy, & amené au service du Roy, & se voulant accommoder & vivre unanimement audit service avec luy, nonobstant le peu d'amitié qui estoit entr'eux auparavant, ledit Comte avoit fait moindre estime de luy qu'il n'appartenoit, & si bien en aucune chose il n'en avoit fait compte, avoit tousjours esté avecques certaines paroles ambiguës & à double entente, & que le Comte Guy, pour avancer Cesar Fregoze son beau-frere avoit tousjours tafché à le reculer, & luy faire & procurer choses par lesquelles il voyoit ledit Comte tendre evidemment à luy faire abandonner le service du Roy. Il alleguoit aussi l'ancienne servitude de sa Maison, sa nourriture au service du Roy, sans y avoir jamais varié, combien qu'il en eut souvent esté recherché avecques grandes conditions. Il alleguoit outre ce, qu'il estoit autant homme de service (quant à sa personne) que Cesar Fregoze; qu'il avoit, tant de luy que de sa femme, & de ses neveux, dont il avoit la garde de la

minorité, estats & pays, où il pouvoit lever & avoit levé gens pour le service du Roy, & ses places prestes pour faire l'amas & le passage des gens, pour venir audit service; aussi disoit avoir attiré le Comte de la Mirandole au service du Roy, & avoir pour ces causes perdu de son bien, & quelques-unes de ses places avoir esté demolies.

Disoit davantage, que dès le commencement que le Roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques ledit Seigneur ainsi que les autres; seulement avoit déclaré l'affection qu'il avoit d'acquiescer audit service augmentation d'honneur & de credit, sans laquelle affection il fut demeuré en sa maison, en laquelle il avoit dequoy se tenir honorablement; toutesfois voyant l'ennemy du Roy entré en France, il avoit eu seulement esgard à son affection de le servir à la necessité, non pas en ceste sienne diminution de reputation, chose qui luy estoit mise en avant par tous ses parens & amis de par-delà, qui luy desconseilloient de prendre & accepter une si peu honorable charge. Disoit davantage, qu'ayant esté accordé au Seigneur Cesar Fregoze, tant de beaux partis sur la promesse qu'il avoit faite de bailler

Genes

Gennes au Roy, & lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du Roy un Duc de Mantoue, ou autre gros Prince, d'autre credit que ledit Cesar, que toutes-fois il n'avoit rien seulement executé de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres, se comprenant ledit Seigneur Gaguin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouvoit honnestement differer lesdits partis à luy accordez, à tout le moins ne luy faire bien ni honneur à luy qui estoit nouveau serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencement de la levée, au prejudice de la reputation des anciens & bons serviteurs : se pretendant interessé, que pour bailler augmentation de gens de pied audit Cesar, on luy avoit cassé les siens : disant que si on les luy eut cassé pour eviter & diminuer la despense, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le Roy le luy eut escrit, non pas y proceder en la maniere qu'il avoit esté, qui estoit (à ce qu'il disoit) qu'il n'avoit aucune chose entendu de la casserie, sinon par le bruit de ses malveillans qui s'en vantoient pour le vilipender, il l'eut plus patiemment porté.

Disoit aussi que telle avoit esté la cause qui l'avoit meü d'escire & dire ce qu'il a

pensé servir à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré, que s'il estoit mal traité pour bien traiter ledit Cesar, cela n'estoit pour le merite dudit Cesar, ni pour chose qui valut mieux que luy; & si pour ceste cause ledit Cesar Fregoze luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit pu faire moins que de l'accepter comme il avoit; & que nonobstant qu'il eut deliberé de faire audit Cesar de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au point du combat, il estoit toutesfois content pour ne reculer le service du Roy, de differer jusques après l'execution dudit service; sinon que depuis la responce faite par luy audit cartel, Cesar Fregoze eut escrit autre chose qui vint cy-après, ou qui encore ne fut venue à sa cognoissance, ou qu'il en escrivit d'icy en avant, à quoy il escheut de faire responce pour son honneur; auquel cas il vouloit supplier le Roy de ne prendre à mauvaise part s'il le vouloit garder.

Au demeurant il fit entendre au Seigneur de Langey qu'il luy estoit besoin pour sa santé, voyant les affaires pour lors n'estre gueres eschauffées, s'il pouvoit avoir sauf-conduit, de se retirer à sa maison, pour prendre l'eau des baings: & que s'eschauf-

fant les affaires, s'il plaisoit au Roi luy donner charge honorable, il y viendroit en tel equipage, qu'il luy feroit service, & acquerroit honneur, sinon, il demeureroit en sa maison, sauf que si le Roy marchoit en personne, il se retireroit vers luy pour luy faire service, & qu'il n'estoit deliberé, comme que ce fut, de jamais porter la croix rouge (a). De toutes les choses cy-dessus Langey advertit le Roy, lequel il vint trouver à la Contey, à l'heure qu'il se retiroit de Pernes avecques son armée à son retour du voyage de Hedin, & permit le Roy audit Seigneur Gaguin de se retirer (b) en sa maison pour recouvrer santé.

(a) C'étoit la marque de ceux qui étoient au service de l'Empereur.

(b) Voici comment Belleforest, Tome II, p. 1500, raconte ces divisions : » En Italie cependant nos affaires » ne se portans guères bien pour la division qui estoit » entre les Chefs; à sçavoir, Guy Rangon & Gaguin de » Gonzague, à cause de César Frégoze, avancé par » Rangon; de sorte que plusieurs choses estant dites de » part & d'autre, & des cartels de deffi envoyés, le » service du Roi ne pouvoit estre bien fait durant telle » discorde; & de cecy fut le Roy adverty par Messire » Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, homme » de grand mérite, & expérience au faict militaire, & » bien versé en toutes Lettres. Cecy fut cause que Guy

Quelque temps auparavant le Tholosan qui estoit un soldat natif de Cony , avoit assemblé quelque nombre d'hommes sans folde , pour le service du Roy , ayant seulement l'adveu du Comte Guy , avecques lesquels il avoit surpris la ville de Quiers sur les Imperiaux ; mais le Comte Guy ayant advertissement comme le Marquis du Guast se preparoit pour la venir reprendre , y envoya le Chevalier Assal avecques deux enseignes de gens de pied , dont il avoit la charge , & cinq cens hommes des bandes du Chevalier de Birague , lesquels avecques ledit Tholosan la garderent , & repousserent leurs ennemis en deux assauts qui leur furent donnez , dont le Chevalier Assal entra en une certaine grandeur , de sorte qu'il escrivit lettres au Comte Guy aussi arrogantes , en se magnifiant autant que s'il eut conquis un Empire , chose que ledit Comte trouva de fort mauvaise digestion , disant que s'il y avoit honneur il appartenoit au Tholosan , plustost qu'à luy , car il avoit prins la ville , & avoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Assal ; bien advoüoit ledit Comte que

» Rargon demanda au Roy congé de se retirer en sa
» maison , & mourut à Venise au grand deplaisir de Sa
» Majesté , &c. ».

ledit Assal estoit gentil soldat, & qui avoit bien fait son devoir. Brief le Seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du Roy en telle combustion, qu'après avoir pourveu au Marquisat de Salusses au nom dudit Seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy (comme dit est) pour l'advertir de toutes choses, & qu'il estoit besoin d'y pourveoir promptement, s'il ne vouloit perdre le pays; car l'armée Imperiale de jour en autre se renforçoit, & la nostre diminuoit, pour les partialitez qui estoient entre les Chefs. Il feit entendre au Roy que si M. de Humieres (lequel partant pour son voyage de Hedin il avoit ordonné pour aller en Piemont) y arrivoit sans avoir une teste de quatre ou cinq mille Suiffes ou Lansquenets, & quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fut maistre de la campagne, & que l'abandonnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places) il y avoit apparence d'evidente perte pour le Roy.

Le Roy ayant entendu audit lieu de la Contey le rapport de Langey, & après avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes comme Hedin & Saint Paul, delibera de rompre son camp, & ordonna de faire marcher les chevaux legers droit en Piemont.

pour renforcer l'armée qui y estoit : puis il manda au Duc Chrestofle de Wittemberg qui amenoit dix mille Lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de Piemont pour se joindre avecques le Seigneur de Humieres. Mais avant que lefdits chevaux legers eussent passé Lyon, ayant advertissement que l'armée de l'Empereur marchoit pour venir à S. Paul, ainsi qu'avez entendu, il contremanda les chevaux legers, faisant toujours acheminer les Lansquenets, & conclut de lever (a) la charge de son armée au Comte Guy, & l'envoyer en Italie pour autres entreprises, à son service. Aussi furent envoyez pour recueillir lefdits Allemans, & faire leurs monstres & les conduire, le Seigneur de la Roche Matignon (b), & le Seigneur de Borran, Commissaire ordinaire de la guerre. Desjà le Roy avoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir, le Baron de Curton, avecques cinquante hommes d'armes, le Seigneur de la Fayette, cinquante, la compagnie du Prince de Melphe de cin-

(a) D'ôter.

(b) Toutes les éditions de du Bellay ne font qu'un seul personnage du Seigneur de la *Roche-Matignon*; & le sens du Texte vient à l'appui. L'Abbé Lambert en a fait deux hommes.

quante, & soixante de la compagnie de Mgr. le Dauphin, dont le Seigneur de Humieres estoit Lieutenant, & le Seigneur de Brissac ayant charge de deux cens chevaux legers, le Seigneur de Lassigny mille hommes de pied, le Seigneur d'Allegres autre mille, outre la gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, tant François qu'Italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le Comte Guy de Rangon. Aussi depescha pour faire marcher en Piemont le Capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille Lansquenets bas Allemans, lesquels il avoit soustrait de la levée que faisoit faire l'Empereur pour venir à S. Paul, & douze cens chevaux legers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desja fort avancez pour aller trouver le Seigneur de Humieres: mais estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le Comte de Bures en Picardie, il contremanda ledit Bossu, & les chevaux legers.

Peu de temps auparavant, le Comte Guy, craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignit d'abandonner le Piemont, avoit en toute diligence fait fortifier Pignerol, afin de se fermer là avecques le reste de son armée, & luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir

de France : chose qui fut bien considérée, ainsi que vous orrez cy-après. Aussi quelque peu de temps après, le Marquis du Guast s'estant mis en campagne avoit remis entre les mains du Marquis François tout la Marquisat de Salusses, hormis le chasteau de Urezeul, & celuy de Carmagnolle, tenus encore par les François; à ceste cause du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolle, dedans lequel estoient deux cens soldats Italiens que le Comte Guy y avoit envoyé. Le Marquis du Guast estant arrivé devant, les envoya sommer de la part de l'Empereur de rendre la place, à laquelle sommation ayant esté fait reffus, il fait approcher l'artillerie. Le Marquis François de Salusses, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allant de la ville au chasteau, & rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre ses pieces, où après avoir luy-mesme servy de canonnier, & tiré deux vollées de canon, fut apperceu d'un soldat du chasteau, qui estoit sur la porte, lequel d'un mousquet tira si à propos qu'il donna audit Marquis du boulet (a) au travers

(a) C'est-à-dire, de la balle.

du corps, dont il tomba (16) mort sur le champ.

Le Marquis du Guast craignant que sa mort n'estonnast les soldats, le fit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya sommer ceux de ladite place, leur promettant honorable composition; finalement leur fut accordé de sortir leurs bagues sauvées : estans sortis, le Marquis du Guast les loüa fort du bon devoir qu'ils avoient fait, leur demandant *qui estoit celuy qui si bien avoit tiré d'une fenestre estant sur la porte* : un soldat ne sçachant à quelle intention il le disoit, & n'estant adverty de la mort du Marquis de Salusses, ne sçachant aussi qu'il luy eut donné dudit mousquet, declara que c'estoit luy qui tousjours avoit tiré de ladite fenestre : ce rapport ouy, le Marquis contre sa promesse, le fit prendre, & pendre & estrangler à ladite fenestre (17). Depuis cela le Roy ayant remis le Marquisat en son obeyssance, en investit le Sgr. Gabriel, Evesque d'Aire en Gascogne, qui estoit frere dudit Marquis de Salusses, lequel espousa la fille de l'Admiral d'Annebaut, & est mort sans enfans, à cause de quoy ledit Marquisat est retourné entre les mains du Roy.

Pendant ce temps M. de Humieres, environ

le huitième jour de Juin, arriva à Pignerol, dequoy le Marquis du Guast adverty, retira ses forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Ast; puis sçachant la descente des Lansquenets du Duc Chrestoffe de Wittemberg, après avoir laissé Dom Antoine d'Arragon Chef dedans Ast, il se retira avecques le reste de son armée le chemin (a) de Verfay. M. de Humieres qui estoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis avoient abandonné Chevas (b), manda au Sgr. Ludovic de Birague qui estoit dedans (c) Verosnic de mettre deux cens hommes des siens dedans ladite place de Chevas. Au mesme temps, qui fut environ le vingt-cinquième de Juin, arriverent les bandes du Duc Chrestoffe de Wittemberg à Montcallier, ce qu'ayant entendu le Seigneur de Humieres, il voulut partir de Pignerol, pour s'aller joindre avecques eux, & là faire la masse (d) pour marcher en campagne; mais les bandes Italiennes feirent refus de marcher que prealablement ils ne fussent payez de ce qui leur estoit deu, qui fut cause de faire sejourner nostre armée dix ou douze jours, durant lequel

(a) Il se retira du côté de Verceil.

(b) Chivas.

(c) Veroline.

(d) Former son armée.

temps, nos ennemis eurent loisir de se fortifier, joint aussi que le terme du payement de nos Lansquenets approchoit : chose (je vous assure) qui fut en partie cause que ceste armée fut de peu de profit; car (comme dit est) cependant le Marquis du Guast hastoit la levée de ses Lansquenets, (lesquels depuis vindrent descendre à Trente) qu'amenoit le frere aîné du Comte Guillaume de Fustemberg.

Le premier jour de Juillet les Italiens estant payez de la simple paye avecques promesse du surplus, marcherent à Montcallier, où estant arrivé, le Seigneur de Humières meit en deliberation des Capitaines le chemin que l'on devoit prendre, ou d'Ast, ou de Vulpian : sur ce fut resolu d'aller à Ast, esperant la surprendre, parce qu'elle estoit mal pourveuë d'hommes pour la grandeur de la place : pour cet effect le 3 jour de Juillet, nostre armée alla loger à Rive de Quiers, auquel lieu estant arrivez, les Lansquenets demanderent d'avoir l'artillerie en garde, chose qui leur fut accordée. Le lendemain nostre armée alla loger à Belot, & le 6 dudit mois à un mille d'Ast, dedans laquelle ville estoit demouré Lieutenant pour l'Empereur, Dom Antoine d'Arragon, beau-

frere du Marquis du Guast, avecques deux mille hommes de pied & deux cens chevaux. Nostre armée estant logée, & après avoir bien reconnu la place, fut ordonné que la nuit se feroient les approches, desquelles voulurent avoir la charge les Lansquenets, encore que par plusieurs fois leur fut requis de laisser la charge d'icelle au Seigneur Jean-Paul de Cere, chose qu'ils ne voulurent jamais consentir. Sur la minuit estant le Seigneur de Humieres & autres Capitaines venus pour veoir la diligence qui se faisoit aux approches, trouverent qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée, & pendant qu'ils estoient en dispute de ce qui estoit à faire, qui fut cause de remettre lescdites approches à la nuit subsequente, estant le jour venu parce que le payement des Lansquenets estoit escheu, ils se mutinerent, & venans au logis du Seigneur de Humieres, par l'enthortement (a) principal de Hans Ludovic de Landeberg, luy declarerent que si promptement ils n'estoient payez, ils estoient deliberez de ployer leurs enseignes & se retirer.

(a) Ce Ludovic de Landeberg ne se contenta pas d'exciter les Lansquenets à la révolte, il leva l'épée sur le Seigneur de Humieres; & peu s'en fallut que ce Général ne fût massacré.

Pour à quoy obvier d'autant que nostre principale force estoit de ceste nation, le Seigneur de Humieres emprunta de toutes les bourses du camp, de sorte qu'il leur presta cinq cens escus pour enseigne (a), attendant leur payement, dont pour l'heure ils se contenterent.

Sur les trois heures après midy, ceux de la ville donnerent l'alarme en nostre camp, pendant lequel, par le costé du pont qui est sur la riviere du Tanare (b) à l'opposite de nostre logis, entrerent dedans la ville sept enseignes de gens de pied, & trois cens chevaux de secours, à cause de quoy le Seigneur de Humieres par l'advis des Capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville, & aussi peu de l'affamer, delibera lever son camp, & parce qu'il estoit adverty que la ville d'Albe estoit mal pourveuë, il entreprint de l'aller surprendre. Sur la queuë de son armée sortit toute la cavalerie d'Ast, mais il avoit laissé le Seigneur de Brissac avecques les deux cens chevaux, dont il avoit la charge, avecques luy quelque gendarmerie, qui feirent si bien leur devoir, que nostre camp sans perte vint loger au dessoubs de Saint Damian, & le lende-

(a) Pour arrhes.

(b) Du Tanaro.

main marchant nostre armée le chemin d'Albe, le Seigneur Jean-Paul de Cere rencontra 7 ou 8 cens Espagnols, qui estoient partis d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, lesquels il defeat; cela fut cause qu'arrivant M. de Humieres devant Albe, ceux de la ville n'ayant aucune garnison, sinon vingt-cinq Espagnols qui s'estoient retirez dedans le chasteau, se meirent eux & leur ville entre les mains dudit Seigneur : auquel lieu nostre armée sejourna trois semaines, pendant qu'on reparoit ladite ville, & celle de Quieras, laquelle pareillement s'estoit renduë entre les mains du Roy.

Durant le temps que nostre armée estoit à Albe, Cesar de Naples (a), qui estoit Gouverneur de Vulpian, homme vigilant, subtil & entreprenant, mais peu heureux en ses entreprises, sçachant nostre armée estre loing, & cognoissant que dedans Turin il n'y avoit que la compagnie des gens de pied du Capitaine Wartis, & du Capitaine Augart (qui estoit peu pour la garde d'une telle place) praticqua un Caporal Gascon de la garnison dudit lieu, pour luy livrer un

(a) César Maggi étoit appelé César de Naples, parce qu'il étoit né dans cette ville; son article sera plus détaillé dans les Mémoires de Montluc.

boulevard de la ville , lequel est au droit de l'Eglise Nostre Dame , tirant vers la Douaire , & fut le marché conclu entre eux. La nuit que ledit soldat devoit livrer sa marchandise , escheut à son esquadre (a) son rang de faire la garde audit boulevard , parquoy meit ordre qu'il ne mena à sadite garde que deux ou trois soldats les plus malotrus qu'il eut , afin de plus aisément parvenir à son entreprise. Cesar de Naples partit de Vulpian , qui n'est qu'à sept petits milles de Turin , accompagné de dix enseignes de gens de pied , & deux ou trois cens chevaux. Estant arrivé au boulevard , le soldat luy bailla le signal du lieu où il devoit planter ses eschelles , ce qu'il fit en telle diligence , qu'avant que l'alarme fut à la ville , ils entrèrent cinq enseignes dedans le boulevard ; car les soldats qui estoient à la garde avecques ledit Caporal s'estoient sauvez à la fuite entre la muraille de la ville & la douve qui est de terre. Or est-il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boulevard dedans la ville , laquelle estoit ouverte , dequoy l'ennemy pour l'obscurité de la nuit n'eut cognoissance , qui fut cause de la sal-

(a) A sa Compagnie.

vation (a) de la ville, & des hommes qui estoient dedans, car pendant que l'ennemy s'amusoit à dresser les eschelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme se donna.

Le Seigneur de Boutieres qui estoit Gouverneur & Lieutenant du Roy dedans Turin, s'estoit amusé la pluspart de la nuit à jouer au tablier (b) : sortant de sa salle pour se retirer en sa chambre, ouyt l'alarme ; parquoy ayant seulement avecques luy les Suisses de sa garde, & quelque petit nombre de Gentils-hommes qui l'accompagnoient, il sortit en la rue, où il trouva le peuple fuyant, qui luy dit : *Monfieur, sauvez-vous, les ennemis sont dedans.* Pour cest effroy ne laissa ledit Seigneur de Boutieres à marcher droit au bastion, auquel lieu estant arrivé une hallebarde au poing, sans autres armes, accompagné des Citadins, lesquels avoient bonne volonté de faire leur devoir, & à ceste occasion avoient prins les armes, il donna droit à la porte du boulevart, laquelle

(a) Du salut.

(b) On voit que la fureur du jeu existoit déjà, puisque le Gouverneur de Turin en donnoit lui-même l'exemple. Ce jeu, que du Bellay nomme *Tablier*, étoit une espèce de jeu de Dames. (Lisez le Glossaire de du Cange au mot *Tabolerium*, Tome VI, p. 943.)

il

il trouva encore ouverte, mais de la pointe de hallebarde la ferma, de sorte qu'un Gentil-homme sien parent qui avoit marché le premier fut enferm  dedans le boulevert avecques les ennemis. Les Imperiaux qui desj  avoient charg  l'artillerie qu'ils trouverent dedans le boulevert, bracquerent une coulevrine bastarde droit   la porte, & y mettans le feu, faucerent (a) ladite porte, passant le boulet rasibus du Seigneur de Boutieres qui tenoit la porte, tua un Gentil-homme estant aupr s de luy. Cependant les Citadins avoient gagn  le haut de l'Eglise, &   toute diligence jettoient les tuilles   la ruelle; car il faut entendre qu'entre l'Eglise & la muraille de la ville il n'y a qu'une ruelle de sept ou huit peds de large, parquoy elle fut remplie desdites tuilles, pour donner espaulle & servir de rempart   la porte dudit boulevert.

Durant ce temps le Capitaine Wartis, Navarrois, ayant charge de deux enseignes de gens de pied, apr s avoir pourveu   la garde de son boulevert, & autres lieux de la ville necessaires, craignant que par autre lieu on fut assailly, avecques deux cens arcquebuziers arriva au combat, o  apr s avoir gagn  le haut des tours de la muraille, il fait si

(a) Enfonc rent.

bien son devoir à coups d'arcquebuze & d'arcquebuze à croc, qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boulevart avec leur confusion & perte; car il mourut des leurs environ le nombre de sept à huit-vingts. Le soldat qui avoit fait la menée fut prins, pendu & estranglé; si est-ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit fait estoit par le commandement du Seigneur de Boutieres, pensans prendre les ennemis à la pipée, mais qu'ayant oublié le jour que se devoit faire l'execution, & n'ayant pourvu à son fait, luy en faisoit porter la penitence; toutesfois je pense affermément qu'il disoit ces propos pour alonger sa vie, car le Seigneur de Boutieres n'estoit pour avoir mis en oubly un fait de si grande importance.

Le Seigneur de Humieres estant à Albe, adverty du hazard auquel avoit esté la ville de Turin, voyant aussi la mauvaise volonté en laquelle estoient les Lansquenets, & estant tombé malade d'une fièvre, laquelle desjà luy avoit duré sept ou huit jours, n'ayant homme sur lequel il se put reposer, pour les particularitez & querelles qui estoient en son camp; car le Seigneur Cesar Fregoze qui avoit charge de mener l'avant-garde, & le Seigneur Jean - Paul de Cere qui estoit

Colonel de l'Infanterie Italienne estoient en querelle, aussi estoit le Seigneur Hannibal de Gonzague, Comte de Lanivolare, & le Seigneur de Brissac : mesme estant adverty que du camp Imperial estoient partis six mille Espagnols & douze cens chevaux, qui estoient entrez dedans Montcallier, & craignant que pendant qu'ils y feroient leur demeure il advint inconvenient à Turin, qui estoit assez mal pourveuë d'hommes : après avoir laissé dedans Albe le Seigneur Jules Urfin, cousin du Seigneur Jean-Paul, Chef de ladite place, avecques mille hommes de pied, sous sa charge, & le Capitaine Artigue - Dieu, Gascon, avecques cinq cens hommes, & cinq cens estans sous la charge du Seigneur Pierre Strozzy, & dedans Quieras le Seigneur Cesar Fregoze avecques tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, delibera avecques le reste de l'armée de dresser la teste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcallier. Dequoy le Marquis du Guast adverty retira audit lieu de Montcallier tout le reste de son armée qui estoit en campagne, chose qui fut cause de rompre l'entreprise du Seigneur de Humieres, lequel ayant esté adverty que le dessein du Marquis estoit d'aller surprendre Pignerol, assez mal pourveuë d'hommes, con-

fiderant que s'il pouvoit la surprendre, il osteroit le moyen à nostre armée de se pouvoir retirer, & d'avoir secours, en gardant le pas de Suze, par l'advis des Capitaines au partir d'Albe le vingt-troisiesme jour d'Aoust, il print le chemin de Quieras, & cependant envoya le Comte Francisque de Pontreme, pour en extreme diligence entrer dedans Pignerol avecques cent ou fix-vingt chevaux legers, & deux cens arquebuziers à cheval, faisant marcher après luy en toute diligence le Colonel (a) du Seigneur Gabriel d'Ariminy (b). Puis depescha le Sgr. d'Allegre & le Sgr. de Lassigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied François, pour entrer dedans Turin; aussi depescha les bandes d'Aramont qui estoient de mille hommes de pied pour se mettre dedans Quieras, outre les huit cens hommes que devoit avoir le Chevalier Assal qui en estoit Gouverneur; aussi envoya dedans Savillan le Capitaine Jean de Turin ayant charge de mille Italiens, &

(a) On appelloit alors Colonel l'Officier qui commandoit sous les ordres du Capitaine, si c'étoit de l'Infanterie; ou du Mestre de camp, si c'étoit de la Cavalerie. (Voyez l'Observation, n^o 2, sur le premier Livre de du Bellay.)

(b) Il y a Arimigny dans l'édition de 1569.

ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy-dessus, print son chemin avecques les Lansquenets & le reste de son armée, pour se retirer au Marquisat de Salusses, & là attendre des nouvelles du Roy, & le payement de ses Lansquenets.

Sur son chemin il arriva devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant fait refus d'obeyr, il commanda faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal équipé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveuës; mais après avoir fait tirer quelques coups de canon, le Comte Hannibal de Lanivolare ne voulant attendre que la breche fut raisonnable, avecques quelque nombre d'Italiens qui estoient sous sa charge, donna un assault duquel ils furent repoussez, & fut ledit Comte frappé d'une arquebuzade, dont il mourut, & fut son corps porté à Pignerol.

Noz gens repoussez de l'assaut, & l'armée de l'ennemy logée à Poirin plus forte que la nostre, d'autant que leurs Lansquenets de secours estoient arrivez, fut conclud d'abandonner Busque, & suivant la premiere deliberation nostre armée print son chemin à Salusses, où estant arrivé y pensant faire sejour, attendant des nouvelles du Roy, les

Lansquenets contraignirent le Sgr. de Humieres d'aller à Pignerol, encore qu'il leur remonstroit que c'estoit une ville qu'il vouloit garder, & que si l'armée y logeoit, on auroit mangé les vivres devant qu'il en fut besoin, & mesme qu'il y avoit peu de pain, & encore moins de vin; mais ils luy firent responce *qu'ils chercheroient du pain, & quant au vin ils se passeroient à boire de l'eau, & qu'ils vouloient aller à Pignerol attendre leur payement, & qu'ils ne souffriroient que luy ni l'artillerie les abandonnast*; finalement il fut contraint de leur obeir, & aller à Pignerol, les laissant à un mille près de la ville sur un ruisseau qui vient de la Perouze, où ils tinrent l'artillerie avecques eux, permettant audit Seigneur d'aller à la ville. Deux jours après estant leur payement arrivé, ils contraignirent le Seigneur de Humieres de les payer sur les vieils roolles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient, car de dix mille payes ils n'estoient plus que de quatre à cinq mille hommes; & estoit autheur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg, qui avoit le plus fort regiment, auquel le Duc (a) n'estoit obey pour son jeune aage.

(a) Il s'agit ici du jeune Duc Christophe de Wirtem¹

Au mesme temps Cesar de Naples, Gouverneur de Vulpian, fist entreprise pour surprendre Cazelles petite ville de l'obeissance du Roy, sise mi-chemin de Turin à Vulpian, & pour cest effect marcha avecques huit ou dix enseignes, & assaillit ledit lieu par trois endroits; mais ainsi que vigoureusement il assaillit, aussi en telle vigueur fut-il repoussé; car en trois assaults qu'il donna, il perdit six ou sept-vingt hommes, & avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fosses trente ou quarante eschelles. Aussi le Marquis du Guast voyant le Seigneur de Humieres retiré à Pignerol, envoya treize enseignes de gens de pied dedans Siria petite ville, le long de la montagne, pour tenir le val (a) de Suze en subjection, & empêcher à ceux de Turin d'avoir nouvelles de France. Ce fait envoya prendre le chasteau de Rivole (b) & le chasteau de Villane (c), de sorte que ceux de Turin ne pouvoient avoir nouvelle par ledit Val de Suze, sans grand hazard & difficulté, ni par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcallier,

berg, qui avoit amené les Lansquenets. L'Abbé Lambert, trouvant de l'embarras dans cet endroit, l'a supprimé.

(a) La Vallée. (b) Rivoli. (c) Veillanne

Carignan & Carmagnole, & estoit le plus fort en campagne.

Le Roy après que le Seigneur de Langey (a) luy eut fait le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à la Contey, le renvoya en Piémont pour plusieurs occasions, lequel à son retour le vint trouver à Melun, malade d'une fièvre, le vingt-cinquiesme d'Aoust, & luy fist entendre bien au long comme s'estoient portez ses affaires depuis l'arrivée du Seigneur de Humieres en Piémont, & comme il estoit contraint d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy-devant) aussi la necessité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoient ceux de Turin, de sorte que si dedans la Saint Martin lors ensuivant, ils n'estoient secourus, il estoit apparent qu'ils feroient contraints d'endurer une extreme famine, laquelle malaisement ils pourroient porter jusques à la saint André. Le Roy, lequel desjà avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piémont qui desjà luy avoit tant cousté, delibera de marcher en personne pour

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que le Seigneur d'Humieres renvoya de nouveau Langey en France : le Texte n'énonce point cela. Il paroîtroit plutôt que Langey alla & revint par ordre de François I.

leur donner secours. A ceste fin (18) il depescha Mgr. le Dauphin son fils, le Grand-Maistre de Montmorency pour aller devant à Lyon assembler son armée, & fist acheminer les bandes du Comte Guillaume de Fustemberg, celle du Capitaine Nicolas de Rusticis, pour suivre Mgr. le Dauphin, & manda la gendarmerie & les chevaux legers, lesquels estoient jà retirez en leurs garnisons, de se trouver le vingt-cinquesme du mois de Septembre à Lyon, & puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suisses.

Ayant mis l'ordre cy-dessus mentionné, craignant que par faute de payement les soldats de Turin se mutinassent, il redescha le Seigneur de Langey pour aller trouver M. de Humieres, & luy porter vingt-cinq mille escus, & trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint secourir plus amplement : Langey vint trouver le Seigneur de Humieres à Sezane, qui desjà avoit esté contraint d'abandonner le Piémont, ayant laissé dedans Turin Boutieres pour Gouverneur avecques sa compagnie de gensdarmes, & quelques chevaux legers & quatre mille hommes de pied, Dedans Quieras (comme j'ay dit) il avoit laissé le Seigneur Cesar Fregoze, dans Albe le Seigneur Jules

Ursin, dedans Savillan le Capitaine Jean de Turin, dedans Pignerol le Comte Francisque de Pontreme. Estant le Seigneur de Langey arrivé à Sezane, M. de Humieres trouva chose fort difficile de pouvoir porter lesdits deniers, d'autant que les enneinis tenoient Boffolin, Villane, S. Ambrois & Rivole, & à cause de la vallée qui est estroite, on est contraint de passer à la veüe desdites places. Toutesfois Langey craignant que par faute d'argent Turin se perdist, se voulut hazarder de les y mettre & s'en alla à Ours (a), auquel lieu estoient arrestez les Lansquenets : & pour le credit qu'il avoit envers eux, mesme pour avoir esté instrument de remettre le Duc Chrestoffe de Wittemberg en ses Estats, les persuada de retourner quand & luy jusques à Suze, dont le chasteau estoit encore en nostre obeissance. Y estans arrivez, les Imperiaux logez à Bozolin, Villane, & Rivolle, & autres lieux le long du val, estimerent que ce fust toute l'armée qui retournaist la teste devers eux, pendant que le Marquis du Guast estoit avecques son armée vers Quieras, & abandonnerent lesdites places : parquoy Langey après avoir promesse desdits Lansquenets de l'attendre audit lieu de Suze,

(a) *Oulx*, selon l'Abbé Lambert.

mena seulement quand & luy le Capitaine la Mothe (a) Gondrin, avecques vingt-cinq chevaux legers de sa bande, & bonnes guides. Le jour de la Nostre Dame d'Aoust il entra dedans Turin avecques l'argent à la grande joye du Seigneur de Boutieres, & de tous les soldats qui estoient dedans; car les paysans des environs sentans l'argent arrivé, leur porterent grand rafraichissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y fust. Puis ayant fait la monstre des gens de pied, & fait la description de vivres, se retira non sans hazard, parce que les ennemis ayans eu la cognoissance que les Lansquenets estoient arrestez à Suze, le vindrent attendre sur le chemin, & n'y eut qu'un des siens tué, & deux de prins.

Pendant que ces choses se faisoient comme j'ay recité, le Marquis du Guast ayant assemblé son armée à Ast, marcha devant la ville

(a) Blaise de Pardailan de la Mothe-Gondrin, étoit en 1526 homme d'armes de la Compagnie de Henry d'Albret, Roi de Navarre. C'est ce que nous apprend un rôle de montres & revues de cette Compagnie, cité dans la *Généalogie de Faudoas*. La Mothe-Gondrin devint par la suite Chevalier de l'Ordre du Roi, & Lieutenant du Duc de Guise en Dauphiné. On en parlera ailleurs.

de Quiers, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux, & vingt-quatre pieces d'artillerie, sçavoir douze canons, & le reste grandes coulevrines & bastardes. Estans arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt-huitiesme jour d'Aoust, il fist diligence de mettre ses pieces en batterie pour faire deux breches, & en quatre jours si bien diligenta, que les deux breches furent raisonnables pour assailir. Parquoy il ordonna l'assault aux deux breches tout en un temps, puis esbanda (a) deux ou trois mille hommes avecques eschelles, pour par plusieurs endroits donner l'assault, & parce que dedans la ville il y avoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complètes, mesme celles du Chevalier Assal (b) (duquel depuis j'eus la charge du Roy de faire son procès, & fut condamné; mais le Roy luy donna la vie, & depuis s'en est servy) à cest occasion les assiegez ne peurent soustenir la force des ennemis, à raison de-

(a) *Esbander* signifie ici partager en un grand nombre de détachements.

(b) L'Abbé Lambert impute la prise de Quiers à la lâcheté du Chevalier Assal : cela n'est point dans le Texte. La faute essentielle d'Assal étoit de n'avoir pas tenu sa troupe complète.

quoy fut la ville emportée d'affault & saccagée. Et dudit lieu après y avoir mis bonne garnison, il marcha à Albe. Le Seigneur Jules Urfin ne voyant apparence de secours, & la ville n'estant encore achevée de remparer, ni flanquée en lieu du monde, & les ennemis ayans fait une breche fort raisonnable pour assaillir, à laquelle noz gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occasion de quatre pieces que l'ennemy avoit mis de l'autre costé de l'eau sur une montagne qui les battoient par derriere, & ne voyant esperance de secours pour estre nostre armée retirée, il fist composition telle qu'il fut conduit à Pignerol & tous les soldats, les armes & bagues sauvés.

Le Marquis du Guast ayant sejourné deux jours audit lieu pour y pourveoir, preint son chemin pour aller assieger Quieras, qui est cinq milles au-dessus d'Albe, sur la mesme riviere du Tanare qui va descendre à Ast & à Alexandrie, & ladite ville de Quieras sise sur une montagne qui n'a qu'une seule avenue qui est du costé de Montdevis (a), laquelle avenue n'a qu'environ quatre - vingts toises de long, & ne se peut autre part approcher : du costé de ladite avenue assist le Marquis

(a) De Montdovi.

du Guast son artillerie, où, après avoir fait breche raisonnable, fist donner un assault fort furieux, qui fut soustenu par le Seigneur Cesar Fregoze, lequel (comme j'ay dit) estoit demouré Chef en ladite ville, avec grande assurance, & par deux fois furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les fossez, & dura le combat deux ou trois heures continuellement à la grande perte & dommage des assaillans. Le Marquis du Guast cognoissant que par cest endroit il perdoit ses hommes sans esperance de rien conquerir, la nuit sequente (a) laissant des pieces battre à ladite breche pour empescher de la remparer, il meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoigneure du costé de Montdevis, laquelle ayant battue, noz gens venans à la defence de la breche, estoient veus par le flanc, de sorte qu'il n'y avoit ordre de se tenir sur le rempart, & ce par faute que de bonne heure ledit Cesar ou ses ingenieux n'avoient fait un cavallier à ladite encogneure pour couvrir le flanc & servir de traverse, parquoy ledit Cesar considerant qu'il n'y avoit plus de moyen de tenir, parlementa, & par la composition fut conduit en seureté avecques tous les soldats bagues sauves, jusqu'au

(a) La nuit suivante.

lieu où estoit le Seigneur de Humieres & le camp du Roy.

Après la prise de Quieras le Marquis dressa son chemin pour aller assieger Pignerol, esperant que s'il la pouvoit mettre entre ses mains, & fortifiant le pas de Suze, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru, & par ce moyen leveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol passant près Savillan, il envoya sommer le Capitaine Jean de Turin de remettre la place entre ses mains, lequel lui fist responce d'avoir promis de la garder au nom du Roy, & que là où il auroit prins les autres places de Piémont, venant à luy il seroit très-bien recueilly. Le Marquis cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, & que prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le Seigneur de Humieres se retira à Sezane, ayant laissé le Comte Francisque de Pontreme, Lieutenant du Roy, avecques cinq mille hommes de pied Italiens. Pignerol est une grande ville vague, laquelle pour l'estrangeté (a) de l'assiette estant en montagnes & vallées, avoit

(a) A cause de son site extraordinaire.

esté auparavant estimée n'y avoir moyen de la fortifier : toutesfois le Comte Guy de Rangon par l'advis de plusieurs fortificateurs, & mesme d'un Boulennois nommé Hieronyme Marin, y avoit si bien fait travailler, qu'y arrivant le Marquis trouva par l'advis de ses Capitaines qu'il n'estoit raisonnable de l'affaillir par force. Parquoy il delibera de l'affamer, & pour cest effect se logea en l'abbaye qui est sur le chemin de la Perouze, & le reste de son armée tout à l'entour de la ville, de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres : vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient des belles faillies sur le camp Imperial, ne le laissant en repos jour ni nuit.

Vous avez ouy cy-devant, comme nostre armée estant si belle & gaillarde, estoit devenue inutile par les mutinemens des Lanquenets, & la faute d'obeyffance : & le principal autheur desdites rebellions estoit le Capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux Colonnels du Duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic entre autres choses avoit outragé le Seigneur de Borran, Commissaire ordinaire de la guerre, pour avoir fait son office, & mesme avoit mis la main sur l'espée contre le Seigneur de Humieres,
Lieutenant-

Lieutenant General pour le Roy, dont on n'avoit sceu avoir la raison, pour estre trop bien accompagné : mais en ce temps que les ennemis arriverent devant Pignerol, Ludovic fut arresté prisonnier à Lyon, où, après son procès fait, eut la teste coupée sur un eschaffaut, au lieu de la Grenette.

Le Roy, lequel en toute diligence faisoit marcher son armée, arriva à Lyon, environ le sixiesme jour d'Octobre, & estant adverty que le Marquis du Guast, sentant l'armée du Roy se preparer pour passer en Piemont, avoit fait retirer tous les vivres de la plaine dans les places fortes, & ce qu'il n'avoit peu retirer, l'avoit fait gaster, esperant par ce moyen empescher le passage du Roy, faute de vivres ; il avoit aussi envoyé Cesar de Naples, pour, avecques dix mille hommes, fortifier & garder le pas de Suze, lequel y faisoit extreme diligence. Le Roy pour remedier à ce que son armée n'eut faute de vivres, fait assembler tous les mullets, mulles, asnes, jumens, & autres betes de charge de tous les pays de Dauphiné, d'Auvergne, Forest, Beaujollois, Dombes, Lyonnois & Provence, & d'une partie de Languedoc, pour porter farines & autres vivres en telle abondance, que cela put suffire pour son armée. Estant deliberé luy

mesme en personne de passer en Italie, & ne voulant laisser son Royaume despourveu durant son absence, il depescha M. Charles, Duc d'Orleans, son fils puisné, son Lieutenant General en Picardie, Normandie, Paris, & Isle de France, & autres pays circonvoisins: & pour la jeunesse dudit Prince qui n'avoit encore grande experience du maniemment des affaires, il luy bailla pour l'accompagner & conseiller le Cardinal du Bellay : en Bourgogne & Champagne, il renvoya le Duc de Guise; en Guyenne, & Languedoc, le Roy Henry de Navarre, en Bretagne, le Seigneur de Chasteaubriant (a).

Le Roy après avoir pourveu aux choses cy dessus declarées, ordonna Mgr le Dauphin, pour marcher devant avecques l'armée, & avecques luy le Grand-Maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, & pour maistre d'artillerie, le Seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied sous sa charge, & au Seigneur de Montejan, donna charge de dix mille hommes de pied François. Parce que le Seigneur d'Annebault, qui avoit esté prins prisonnier devant Terouïenne, estant General de la cavalerie legere, n'estoit encore re-

(a) De la Maison de Laval.

ourné de prison, il donna sa charge de General en son absence au Seigneur Cesar de Fregoze : & devoit y arriver jusques à quatorze cens hommes d'armes , & quatorze mille Suisses, dont il avoit envoyé faire levée , pour , passans à Geneve & à Chambéry, se venir joindre à nostre armée à Grenoble , & aux environs. Il delibera de faire sejour à Lyon, quelques jours après le parlement de Mgr. le Dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encore arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretagne , Champagne , & autres pays loingtains.

Environ le dixiesme jour d'Octobre, partit Mgr. le Dauphin de Lyon, prenant le chemin de Grenoble, & d'Ambrun, & arrivé qu'il fut à Briançon, trouva le Seigneur de Humieres, & de Maugeron, Lieutenant du Roy en Dauphiné, en l'absence de M. le Comte S. Paul, avecques deux ou trois mille Legionnaires du pays de Dauphiné, & les reliques (a) de l'armée du Seigneur de Humieres, sçavoir, les bandes qui estoient sorties d'Albe, & de Quieras par composition, ainsi qu'avez entendu : lesquelles estans jointes avecques le regiment d'environ huit mille

(a) Et les débris.

Lansquenets du Comte Guillaume , marcha jusques à Ours , attendant le reste de son armée. Estant arrivé audit lieu d'Ours , (qui est à quatre lieuës de Briançon , & à quatre de Suze , auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval qui arriverent de jour à autre à la file) M. le Grand-Maistre de Montmorency , avecques l'advis des Capitaines , entreprint d'aller à Effil (a) , avecques une partie de l'armée , laissant le reste à Ours , avecques Mgr. le Dauphin , pour recognoistre la contenance de l'ennemy , & tenter fortune , s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze , pour , selon ce qu'il cognoistroit , en advertir le Dauphin pour le suivre. Auquel lieu estant arrivé , il marcha avecques quelque cavalerie d'escorte , pour luy-mesme visiter la fortification du passage , laquelle estoit à un mille deçà Suze , à un destroit de la descente de la montagne , venant de Chaumont à Suze , lequel Chaumont est le dernier village separant le Dauphiné du Marquisat de Suze. Estant arrivé sur un haut duquel il pouvoit considerer ladite fortification , il cogneut que sur deux petites montagnes tenans les deux costez dudit destroit , les ennemis avoient fait deux bastions , &

(a) A Exiles.

entre les deux , une grande & profonde tranchée bien remparée , de sorte que les hommes y estoient à couvert , & bien flanquée desdits deux bastions : mais il cogneut que gagnant deux autres montagnes plus eminentes que celles où estoient les fortifications des ennemis , à coups d'arquebuzes on leur pourroit commander , & leur faire abandonner leurs fortifications.

Ayant recogneu ce qu'il avoit desir de veoir , il se retira à Effil , & advertit Mgr. le Dauphin , qu'il eust à marcher jusques audit lieu d'Effil , pour le soustenir , parce qu'il estoit deliberé de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit deliberé il partit , ayant en sa compagnie les bandes du Comte Guillaume , & mille ou douze cens soldats François , de ceux qui estoient retournez de Piemont , & deux ou trois mille Legionnaires de Dauphiné , parce que le reste de l'armée , tant de pied que de cheval , n'estoit encore arrivé , ce qu'il ne voulut attendre , craignant que temporisant , l'ennemy eust plus grand moyen de se fortifier. De gens de cheval il n'avoit qu'environ quatre vingts ou cent chevaux legers sous la charge de M. de Brissac , y estant en personne pour les con-

duire , & quelques Gentils - hommes qui avoient prins les devans , ayans laissé derrière leur équipage. Avecques ceste troupe le Grand-Maître arriva à Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle : à sa main droite, tenant le pendant de la montagne, il ordonna de marcher le Comte Guillaume de Fustemberg avecques ses bandes, luy commandant de desbander (a) mille ou douze cens arquebusiers, pour gagner le dessus du bastion qu'avoient fait les ennemis sur sa main droite ; sur sa main gauche, il ordonna le Capitaine Artigue-Dieu, & le Capitaine Rat, avecques autres Capitaines François & Gascons : & luy marcha par le milieu avecques le reste des hommes qu'il avoit. Le Capitaine Artigue-Dieu, & autres François & Gascons, estans mieux (b) engembés que les Lansquenets, gagnèrent le dessus du bastion de main gauche, lequel commandoit au passage plus que l'autre, pour estre plus prochain, de sorte que dudit bastion on tiroit de pointe en blanc à coups d'arquebuze dedans le passage, & le forcèrent devant que les Lansquenets arrivassent au leur. Les ennemis se voyans commandez

(a) Ce mot signifie exactement *éparpiller*, ou *envoyer à la débandade*.

(b) *Ligambes*.

de haut à bas , & le Capitaine Gavaret Lieutenant de l'Artigue-Dieu , avoit desja à la faveur de nostre arquebuzerie gaigné le bastion , & taillé en pieces ceux qui ne s'estoient pu sauver à la fuitte , abandonnerent le passage , & se meirent à vau de rouverte , lesquels le Grand-Maistre , ayant à sa queue Mgr le Dauphin pour le soutenir , suivit de si près , qu'ils n'eurent loisir de s'arrester à Suze , où fut prins la pluspart de leur bagage , & furent suivis jusques à deux milles par delà. Vous pouvez estimer le traitement qu'eurent ceux qui demeurèrent sur la queue , car ceux qui fuyent trouvent tousjours qui les chasse : & si nous eussions eu deux cens hommes d'armes , ou quatre ou cinq cens chevaux legers pour les amuser à l'escarmouche , attendant l'arrivée de nos Lansquenets , j'estime que de dix milles hommes qu'ils pouvoient estre , peu se fussent sauvez pour dire (19) des nouvelles aux autres.

Mgr le Dauphin , & le Grand - Maistre , ayans contre l'esperance de plusieurs , forcé un pas si malaisé , & si bien pourveu d'hommes , & si bien fortifié , pour estre leurs gens travaillez , conclurent de se loger pour ceste nuit en un lieu qui est my-chemin de Suze , & du Bossolin , à l'entrée du val , & fut ad-

visé par Mgr. le Dauphin, avecques le Conseil du Grand-Maistre & autres Capitaines, de temporiser un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux legers, & gens de pied, qui venoient à la file; parce que dedans le chasteau de Suze, estoient demourez deux cens Espagnols, qu'on ne vouloit laisser derriere, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à nos vivres.

Le Roy qui desja estoit party de Grenoble, desirant luy-mesme se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun: le Marquis du Guast, qui tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de vivres, adverty de la defaite de Cesar de Naples, leva son siege, & se retira à Rivole, avecques toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le Seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'artillerie, estant arrivé à Suze, avecques son equippage, après l'avoir planté devant ledit chasteau de Sufe, & tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle qu'on les envoya sans armes (a) & en chemise. Mgr. le Dauphin, estant l'artillerie arrivée, & le reste de son armée, hormis les Suisses qui venoient à la file, des-

(a) Les Vainqueurs, comme on le voit, ne se piquèrent pas de générosité.

quels estoit Capitaine general le Comte de Tende, marcha à S. Antoine, & delà à Villane, esperant y trouver le Marquis du Guast pour le combattre, lequel estoit logé à Rivole : mais ledit Marquis sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droit à luy, ne voulut attendre le hazard, & se retira vers Montcallier, où au bout du pont de deçà il se logea. Parquoy Mgr. le Dauphin, & le Grand-Maistre ne voulurent passer outre Villane, que premierement ils n'eussent mis en leur obeissance le chasteau dudit lieu, afin de faire (a) le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la pointe d'une montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedans, que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceut battre. Mais le Grand-Maistre après avoir bien revisité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à S. Michel : vray est qu'il y avoit loing, & qu'il estoit malaisé d'y monter l'artillerie ni à beufs ni à chevaux ; toutesfois avecques des cordages, & avecques l'ayde tant des Suiffes que Lansquenets, à force de bras, il feit guinder deux canons : puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoient estre deux

(a) Afin de rendre.

cens Espagnols, lesquels ayans fait refus de rendre la place, en toute diligence il fait tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heures fait breche, parce que la place n'estoit remparée, & n'avoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'avoir dedans ladite place fumiers, ni terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemis ne voyans moyen de se couvrir, demanderent à parlementer, mais ce fut trop tard, car cependant les gens de pied François les voyans estonnez à l'opposite de la breche, monterent contremont le rocher, & avecques eschelles, entrerent dedans, & taillerent en pieces ce qui se trouva, horsmis le Capitaine, & l'Enseigne, qui furent prins en vie, lesquels M. le Grand-Maistre fit pendre & estrangler, pour donner exemple aux autres, de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée François, descendant en sa premiere fureur.

Après que le chasteau fut entre nos mains, & qu'on eut pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Touffaints, marcha nostre armée à Rivole, auquel lieu nous sejourna mes deux jours, & logeasmes où le camp Imperial avoit campé les jours precedens : lequel sentant que Mgr le Dauphin marchoit en telle di-

ligence, l'avoit abandonné, & s'estoit retiré à Montcallier, comme cy devant est dit, & fut le deslogement des ennemis si soudain, qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans, & laisserent tous leurs malades à nostre misericorde. Audit lieu de Rivole, s'assembla le reste de nostre armée, horsmis quatre ou cinq mille Suisses, qui n'estoient encore arrivez : ce nonobstant fut mis en deliberation des Capitaines, sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vulpian, Chevas, & Vercel, ausquels lieux se pourroit faire quelque bonne execution, trouvant les places despourveuës, lesquelles malaisément l'ennemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. Enfin fut conclu d'aller loger à Groüillas, qui estoit lieu à propos pour prendre l'un & l'autre chemin, & est petite ville à trois milles de Turin, & trois de Montcallier, où s'estoit retiré le camp Imperial, parce qu'estant audit lieu de Groüillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin, des petits forts des environs, ausquels on avoit grande abondance, & là faire faire la munition de pain pour suivre nostre camp, parce que c'estoit lieu fort propre pour

cest effect, quelque chemin que nous voulussions prendre.

Estans logez audit lieu de Groüillas, nos chevaux legers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au deçà du Pau, vis-à-vis de Montcallier, ayant toutesfois le pont à son doz pour se retirer quand bon luy sembleroit: après cest advertissement fut conclu de tourner la teste droit à l'ennemy, & luy donner la bataille, ou bien le contraindre de repasser le Pau honteusement. Pour cest effect, fut mise nostre armée en campagne, & fut mandé au Capitaine Martin du Bellay (lequel avoit esté laissé à Rivole, avecques sa compagnie & deux Enseignes de gens de pied François, pour attendre une grande (a) part des Suiffes, qui venoient à la file, & là, en faire une masse, pour les mener où il luy seroit mandé) qu'il eut à marcher avecques saditte compagnie, & les Suiffes, droit à la plaine de Montcallier, laissant dedans Rivole, les deux Enseignes de gens de pied François, pour la garde du passage. Pendant que du Bellay marchoit avecques quatre mille Suiffes, Mgr le Dauphin & M. le Grand-Maistre estoient desja arrivés à la plaine, & avoient jetté leurs batailles, tant

(a) Une grande partie.

de cheval que de pied, en la forme qu'ils estoient deliberez de combattre, & nos chevaux legers avoient attaqué l'escarmouche, avecques les leurs, entre le Pau & nos batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez, & quelques uns prins & peu des nostres, entre autres y fut blessé des nostres d'un coup de lance le Seigneur d'Auffun (a), Capitaine de deux cens chevaux.

Cependant nos batailles marchoient gail-
lardement, dequoy l'ennemy estonné, ne se
sentant suffisant pour soustenir nostre effort,
passa le pont, faisant tousjours entretenir
l'escarmouche pour couvrir sa retraite, &
laissant deçà pour le soustenir, mille ou douze
cens arcquebuziers, & quelques picquiers :
dequoy M. le Dauphin & le Grand-Maistre
ayans la cognoissance, depescherent quelque
nombre de gendarmerie & de gens de pied,
pour les prendre à demy passez, chose qui
leur fut empeschée à l'occasion d'une tren-
chée qu'ils avoient faite pleine d'eau, & bien

(a) Pierre, Seigneur d'Auffun, ou Ofsun, ne fut point tué dans cette rencontre, comme l'a dit un de nos Ecrivains modernes : nous le verrons souvent se signaler par de nouveaux exploits. Lisez sa vie dans l'Ouvrage du Baron de Forquevaulx, p. 243, & dans Brantôme.

flanquée, de sorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Estant le Marquis repassé le Pau avecques son armée, ceux qu'il avoit laissé pour le soutenir firent le semblable, rompans le pont après eux, ayans crainte d'estre suivis, si est-ce qu'ils ne sceurent si bien faire qu'il n'y en eust de prins & de tuez de ceux qui estoient demeurez sur la queuë.

En l'armée du Roy il y avoit de gendarmerie la compagnie de Mgr. le Dauphin, de cent hommes d'armes, conduite par le Sgr de Humieres, son Lieutenant; celle de M. le Grand-Maistre, cent, conduite par le Sgr de la Guiche (a), son Lieutenant; le Mareschal d'Aubigny, cent hommes d'armes Escossois; le Seigneur de Montejan, cent, la compagnie du Seigneur de Beaumont-Brifay, cinquante, le Seigneur de Bonneval, cinquante, le Duc de Montpensier, cinquante, le Seigneur Jean Paul, soixante, le Baron de Curtón, cinquante, le Duc de Nevers (b), cinquante, le Seigneur de la Fayette, cinquante, le Seigneur de la Ferté-aux-Ongnons, cinquante, & plusieurs autres compagnies dont je seroy trop prolix de les nommer. Aussi y estoit le Duc de Vendosme, pour accompagner

(a) Gabriel de la Guiche.

(b) François de Cleves, Duc de Nevers.

Mgr le Dauphin, mais estoit sa compagnie demeurée en Picardie.

Le Dauphin & le Grand-Maistre voyant l'ennemy estre repassé le Pau, delibererent d'aller passer à Carignan, auquel lieu ils pourroient refaire le pont s'ils le trouvoient rompu, sinon passeroient un gué qui estoit au-dessous dudit pont. Pour cest effect, après avoir laissé bon nombre d'hommes au bout de deçà du pont de Montcallier, pour empescher que l'ennemy ne repassast, estant desja le soleil couché, ils allerent loger à la Loge & à Carpenay, & le lendemain à Carignan, auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuit quelques-uns de Montcallier qui portoient affection aux François, passerent deçà l'eau, & trouvant le Seigneur de Langey & autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le Marquis estoit deslogé dès le soir, & s'estoit retiré à Quiers avecques toutes ses forces, ayant laissé vingt-cinq ou trente mille sacs de bled, lesquels il avoit amassés sur le plat pays des environs, sous esperance de se fermer là pour nous attendre. Laquelle chose entendue par le Seigneur de Langey, avecques eschelles, portes, clayes, & autres choses, trouva façon luy deuxiesme de passer vers Montcallier : & arrivé qu'il fut, tous les

citadins vindrent au-devant de luy , lesquels en grande & accelerée diligence rabillerent le pont , si qu'avant qu'il fut jour tous les soldats que Mgr le Dauphin avoit laissé à la garde de la riviere , furent dedans la ville , sans faire tort aux citadins , ce qu'incontinent Langey fist sçavoir à Mgr le Dauphin (20) , & au Grand-Maistre , lesquels ayans cest advertissement , firent passer à leur armée la riviere à Carignan , & allerent camper à Villedestellon , esperans encore trouver le Marquis du Guast à Quiers ; mais il n'y estoit plus ; car dès qu'il fut arrivé , il s'en alla à Ast , laissant quatre mille hommes dedans Quiers , & pour Chef Dom Antoine d'Arragon , son beau-frere. Parquoy nos gens coururent de toutes parts sans trouver personne qui les contredist , & prindrent Poirin , Rive de Quiers , Villeneuve d'Ast , Montafye (a) , Antignan , & tous les petits forts jusques aux portes d'Ast , de Quieras , d'Albe & de Fossan ; & par tous les petits forts mirent gens pour les garder , parce que tous les bleds du pays estoient retirez dedans lesdits forts , qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp & nos places. Aussi M. le Grand-Maistre envoya le President

(a) *Monta* , selon l'Abbé Lambert.

Poyet & autres munitionnaires à Montcallier , pour faire mener les bleds y estans à Turin, tant par eau que par terre, de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds & vins pour un an : cependant il y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers, & estoit nostre camp à Villedestellon ; car le Roy avoit mandé au Grand-Maistre, qu'ayant passé le Pau, il n'eut à passer (a) outre, qu'il ne fut arrivé.

Le Roy estant à Briançon, delibera de passer la montagne pour suivre son armée, & parce qu'il estoit mal accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé après le Dauphin son fils, & qu'il sçavoit que le Capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole, au partir de la plaine de Montcallier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eut à le venir trouver avecques sa compagnie au Bossolin, à la descente de la montagne, pour luy faire escorte, & qu'il eut à envoyer gens le long de la riviere de la Doüaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy don-

(a) On a prétendu qu'un mouvement de jalousie porta ce Monarque à rejoindre son armée ; mais ce courage bouillant, que l'âge n'avoit point encore éteint chez lui, suffisoit pour le déterminer ; d'ailleurs un autre motif devoit l'y engager. Par son Traité avec Soliman, il avoit promis de marcher en personne dans le Milanès.

nassent allarme , que premierement il n'en fust adverty ; ce que fist du Bellay ; il alla trouver le Roy au Boffolin, quelques jours devant la feste S. Martin, & estoit le Roy accompagné du Cardinal de Lorraine, du Comte de Saint-Paul, & autres plusieurs gros personages. Partant du Boffolin, ledit Seigneur vint dîner à S. Antonin, le long de la montagne, assez près de S. Ambrois : & après dîner, passant par dedans Villane, vint coucher à Januan, auquel lieu il trouva le Seigneur de la Ferté-aux-Ongnons, avecques sa compagnie, envoyé par M. le Grand-Maistre pour accompagner le Roy. De Januan, il print le lendemain le chemin de Carignan, & sur ledit chemin rencontra la compagnie du Duc de Montpensier, & celle des Escossois, qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan, vint devers luy M. le Dauphin & le Grand-Maistre, pour conclure avecques Sa Majesté ce qui estoit à faire : auquel lieu estans ensemble, leur vindrent nouvelles comme ceux de Vulpian, parce qu'il n'y avoit point de cavalerie à Rivole ny à Villanne, couroient le val de Suze, & faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp. Parquoy fut soudain redespesché Martin du Bellay

pour y aller, lequel arrivant à Rivole, oyant l'alarme comme ceux de Vulpian avoient destrouffé près Saint-Antoine cinq ou six mulets chargez d'argent pour le payement de l'armée, & amenoient ledit argent & les mulets, sans descendre, passa la Douaire, coupant le chemin de Vulpian, & vint si bien à propos, qu'à trois milles près de Vulpian il ataignit les Imperiaux, lesquels s'estans mis à la fuite, abandonnerent les mulets, amenans seulement les Tresoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant, ledit Seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemis, mais seulement print peine de sauver l'argent du Roy, & l'amena en seureté sans rien perdre, dedans le chasteau de Rivole, où il y avoit le payement de nostre armée.

Après que le Roy eut communiqué avecques le Grand-Maistre, fut conclu par l'avis des Capitaines, que M. le Dauphin & le Grand-Maistre retourneroient le lendemain à Villedestellon, pour recognoistre la ville de Quiers; car à toutes fins le Roy la vouloit assaillir: chose qui fut executée; & pendant que mondit Seigneur le Grand-Maistre recognoissoit la place, se dresserent de belles escarmouches, tant de gens de cheval que de pied.

Par la trefve qui fut conclue en Picardie, dont cy-devant est faite mention, fut permis à la Royne Marie de Hongrie d'envoyer quelques Gentils-hommes siens en Espagne, passans seurement par le Royaume de France; aussi fut permis au Roy d'y envoyer, de sa part, pour moyenner une paix ou trefve generale; ce qui fut fait respectivement d'une part & d'autre, & tellement executerent leur legation ceux qui y furent envoyez, que la trefve & abstinence de guerre fut conclue autant bien pour le Piemont (21), qu'elle avoit esté pour la Picardie. Par ledit accord estoit dit que chacun demeureroit possesseur de ce dont il se trouveroit saisy, lors de la publication de la trefve: parquoy ceux de la garnison de Turin, de Verolinc, de Savillan, & autres places limitrophes, estans de ce advertis, esslargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut possible, & par toutes les petites places & castellets (a) meirent des gens au nom du Roy: ceux du Mont-Devis feirent le semblable. Or il fut accordé entre ledit Seigneur Marquis, Lieutenant-General de l'Empereur en Italie, & M. le Grand-Maistre, Lieutenant-General pour le Roy,

(a) Petits Châteaux.

la forme dont l'on devoit user de ladite trefve, ainsi qu'il s'ensuit.

« Il a esté advisé, conclu & arresté entre
 » MM. le Marquis du Guast, Lieutenant-
 » General de l'Empereur, & le Grand-Maistre
 » de France, Lieutenant-General du Roy,
 » qu'ès villes que l'une & l'autre partie tien-
 » nent deçà les Monts, seront mises les gar-
 » nisons; c'est à sçavoir, en celles qui sont
 » sous l'obeissance dudit Seigneur Roy, en
 » tel nombre, & ainsi que par ledit Grand-
 » Maistre sera advisé, & en celles qui sont
 » sous l'obeissance dudit Seigneur Empe-
 » reur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné
 » par ledit Marquis, & le surplus des armées
 » d'une part & d'autre seront renvoyées, &
 » dès demain 29 de ce mois, ledit Grand-
 » Maistre renvoyera celle d'iceluy Seigneur
 » Roy.

« Plus a esté accordé, qu'èsdites villes &
 » places d'une part & d'autre seront portez
 » & mis vivres & autres munitions, & se
 » feront toutes reparations & fortifications
 » nécessaires, durant le temps de la presente
 » trefve, ainsi & par la forme & maniere,
 » que ceux qui auront la charge desdites villes
 » & places, adviseront, sans qu'il soit fait sur
 » ce, mis, ou donné d'une part ny d'autre

» aucun empeschement ; & où il surviendroie
» quelque difficulté, elle sera vuidée par les
» dits Seigneurs Marquis & Grand-Maistre,
» tant qu'ils seront par deçà, & en leurs
» absences par ceux qui demeureront Lieu-
» tenans-Generaux desdits Seigneurs Empe-
» reur & Roy. Fait à Carmagnole le vingt-
» huitiesme jour de Novembre, l'an mil cinq
» cens trente-sept ».

Le vingt-huitiesme de Novembre fut publiée la trefve à Carmagnolle, où le Roy estoit, & pareillement à Ast, où estoit le Marquis du Guast, Lieutenant-General de l'Empereur, à durer jusques au vingt-deuxiesme jour de Fevrier subsequent. Trois jours après le Marquis du Guast vint faire la reverence au Roy à Carmagnolle, où il fut receu dudit Seigneur humainement. Ce fait, parce qu'il estoit accordé par ladite trefve, que les Députez de par le Roy, & ceux de la part de l'Empereur, se trouveroient à Locate, pour là-ensemblement adviser le moyen de faire une bonne & ferme paix entre leurs deux Majestez, le Roy delibera de se retirer en France; mais avant son parlement il voulut pourvoir aux affaires du pays de Piemont, & pour cest effect ordonna le Seigneur de Montejan, Gouverneur & son

Lieutenant-General audit pays, le Seigneur de Langey Guillaume du Bellay, Gouverneur & son Lieutenant-General dedans Turin : à Pignerol, laissa Gouverneur, le Comte Francisque de Pontreme, à Savillan, le Baron de Castelpers (a), Messire Charles de Dros, Piemontois, Gouverneur du Mont-Devis, laquelle place il avoit surprise sur les Imperiaux, & gardée durant qu'ils estoient les plus forts en campagne, & dedans Verolinc, laissa le Seigneur Ludovic de Birague.

Les choses ainsi ordonnées, le Roy print son chemin par Pignerol, & après avoir licencié les Suisses pour se soulager de despense, amena quant & luy, le Comte Guillaume de Fustemberg, avecques son regiment, laissant à Carmagnolle, le Capitaine Nicolas de Rusticis. Puis prenant le chemin par le Dauphiné, arriva à Lyon, où peu de temps après il depecha Jean, Cardinal de Lorraine, & le grand Maistre de Montmorency, pour aller à Loquate (b), convenir avecques les deputez de l'Empereur du fait de la paix. Lesquels (22) après avoir perdu beaucoup de temps, ne

(a) La Maison de Castelpers s'est divisée en plusieurs branches : il y en avoit une dans le Rouergue, à qui appartenoit la Baronnie de Pannat.

(b.) Leucate.

voyans moyen de parvenir à grande conclusion, enfin arresterent une prolongation de trefve pour six mois, à commencer le vingt-deuxieme jour de Fevrier, dedans lequel temps on se devoit rassembler, pour encore chercher moyen d'accorder une paix finale, & vindrent trouver le Roy à Moulins, où il estoit venu cependant faire sejour. En ce temps fut deffaite par l'armée du Turc (23), l'armée du Roy Ferdinand en Hongrie, où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps. Le Roy voulant honorer ceux qui aux guerres precedentes avoient travaillé pour luy faire service, & entre autres Messire Anne, Seigneur de Montmorency, pour les grands & insignes services qu'il luy avoit faits depuis trente ans au precedent, & mesme de fresche memoire à la descente de l'Empereur en Provence, & au pas de Suze, ou par sa diligence & vertus, il força les ennemis: aussi aux guerres de Picardie, tant à la prise de Hedin, qu'avoit secouru Terouenne, laquelle, sans sa diligence, n'avoit moyen encore de tenir huit jours, pour la famine qui desja pressoit les assiegez, l'honora de l'estat de Connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis (a) le partement du Duc de Bourbon:

(a) Depuis le départ.

aussi n'ayant pourveu à l'estat de Mareschal qui estoit vaquant par le trespas du Mareschal de la Marche, il en pourveut M^{re} Claude d'Annebault, auparavant Capitaine-General des chevaux legers : & la Mareschaucie (a), vaquant par la promotion de M^{re} Anne de Montmorency (b), à l'office de Conestable, il en pourveut le Sgr de Montejan, qui estoit demeuré son Lieutenant-General en Piemont.

Trois ou quatre jours après, fut vidée une querelle, laquelle de long-temps avoit duré entre quatre Gentilshommes de Berry, sçavoir le Seigneur de la Tour-Landry, & de Chasteauroux, le Seigneur de Sarzay, le Seigneur de Veniers, & le Seigneur de Gaucourt. Le Seigneur de Sarzay, comme moteur de la querelle, fut appellé, & luy fut demandé s'il avoit dit que le Seigneur de la Tour s'en fut fuy de la bataille de Pavie, il feit response *que ouy, & que le Seigneur de Gaucourt luy avoit dit.* Le Seigneur de Gaucourt fut

(a) Le grade de Maréchal de France : dans les différentes éditions de du Bellay, il y a tantôt *Maréchaucée*, tantôt *Maréchaucie*.

(b) Du Bellay fait le plus grand éloge de Montmorency : quelques Modernes, qui ont copié Varillas, dénigrent ce grand homme. Il nous semble que les faits déposent en sa faveur.

appellé, & luy fut demandé par le Seigneur de Sarzay, s'il luy avoit pas dit que le Seigneur de la Tour s'en estoit fuy de la bataille, Gaucourt sans advoüer ni defavoüer luy dit : *Vous m'avez dit que Veniers le vous a dit*, à Sarzay soudain respondit : *Ouy, Veniers le m'a dit. Messieurs*, dit Gaucourt, *puis que Veniers le luy a dit, & qu'il le tient de luy, je n'ay que faire de respondre*, parquoy ledit Gaucourt fut renvoyé, & fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'avoir dit, & luy donna le dementy. Pour en cognoistre la verité, & sçavoir qui estoient faux accusateurs, fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos : l'occasion qui meut le Roy de leur donner le combat, fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la bataille, mais en leurs maisons à leur aise, parquoy il leur estoit malaisé de cognoistre qui avoit fuy. Le Seigneur de Veniers, porta les armes, qui estoient un corselet à longues tassettes avecques des manches de maille, & des gantelets, & le morion en teste, & une espée bien tranchante à la main droite, & une autre à la main gauche, en cest équippage entrerent en camp conduits par leurs parrains, & accompagnez de leurs confidens. Le Seigneur de Bonneval estoit parrain de Veniers, le

Seigneur de Villebon , de Sarzay , pour l'absence du sieur de Boisy , qui estoit son parin : après les publications , sermens , & autres ceremonies accoustumées faites , furent laissez aller. Ils firent très-bien leur devoir de combattre de leurs deux espées , mais comme gens qui n'estoient fort bien usitez en telles armes , enfin se saisirent au corps , abandonnans leurs espées. Le sieur de Veniers , ayant desja la dague au poing , & le sieur de Sarzay cherchant à tirer la sienne , le Roy ne voulant qu'ils passassent outre , jetta le baston , parquoy ils furent séparés par les Gardes du camp , qui estoient M. le Connestable , M. le Comte de Saint Paul , Duc de Touteville , Louys , M. de Nevers , & M. le Marechal d'Annebaut. Estans les deux champions (a) remis en leurs chaires , pendant que le Roy avecques son Conseil , ordonnoit qu'il vouloit qui fust fait , le sieur de Veniers , lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée , par faute d'estre estanché , après que le Roy eut donné sa sentence , les

(a) Paradin , Histoire de notre tems , p. 381 , en racontant ce combat , varie dans quelques circonstances. Il dit que Sarzay , n'ayant pas voulu que son fils combattît pour lui , ce jeune homme alla se mettre en prières pour que son père fût vainqueur.

mettant d'accord, & après avoir remis le Seigneur de la Tour en son honneur, ayant le Roy affirmé l'avoir veu le jour de la bataille faisant son devoir près de luy, une fièvre quarte, qui de longue main tenoit ledit Verniers, fut convertie en continue, dont peu de temps après il mourut.

Aumois de May subseqvent, le Pape Paul III. de ce nom, voyant la misere estre universelle par toute la Chrestienté, à l'occasion des guerres, desirant mettre (a) en patience l'Empereur & le Roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux Princes au lieu de Nice, à laquelle encore qu'il fust aagé de 75 ans, il s'y trouveroit, pour estre moyen de faire une paix generale parmy la Chrestienté. Les deux Princes, s'y condescendirent, & le jour prins de s'y trouver au commencement de Juin, qu'on comptoit mille cinq cens trente sept, le Pape s'y trouva audit jour, aussi firent leurs deux Majestez (24) : & en ceste assemblée la Saincteté du Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs differends : mais voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finale, proposa une trefve de dix ans, esperant que durant ledit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cœurs,

(a) Desirant faire la paix entre l'Empereur & le Roi.

se pourroient mitiger : finalement ladite trefve de dix (25) ans fut conclue , marchande & communicative entre les pays & subjects de leursdites Majestez , & toutes hostilitiez d'armes (26) suspendues. Les choses ainsi confirmées & jurées par leurs Majestez entre les mains de Sa Sainteté, chacun print le chemin de sa retraite : le Pape print (a) la volte à Rome , l'Empereur celle de Barcelone (27) , & le Roy print son chemin par Avignon , pour retourner en France. Auquel lieu d'Avignon estant arrivé, eut nouvelles de la part de l'Empereur , qu'il avoit desir de communiquer avecques luy , & (b) que s'il vouloit se trouver à Aiguesmortes, ledit Seigneur Empereur y prendroit terre, chose que le Roy luy accorda (28) : & se trouvant à Aiguesmortes, l'Empereur mist

(a) C'est-à-dire , s'en retourna.

(b) Charles - Quint pendant les Conférences de Nice , & même après , avoit refusé constamment d'avoir une entrevue avec François I. A peine est-il en mer , qu'il change de résolution : on a prétendu qu'il craignoit d'avoir pour témoin un homme aussi clairvoyant que Paul III. Il est permis de présumer que Charles-Quint , politique fin & adroit , eût des motifs pour se conduire ainsi. Au surplus, François I montra, dans cette occasion, sa franchise ordinaire.

pied à terre, & vint dîner avecques le Roy en grande demonstration d'amitié & fraternité : puis le Roy alla dedans la gallere de l'Empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos : quels ils furent je ne sçay, mais on ne s'est apperceu qu'il en soit fort aucun effect. Après la trefve publiée, tout le reste de ladite année, & de l'an mil cinq cens trente-huict, ne se firent autres choses, sinon limiter ce dequoy devoit jouïr un chacun.

L'an mil cinq cens trente-huict, le Roy estant à Compiègne, tomba malade d'une apostume (29) qui luy descendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesme temps vindrent nouvelles au Roy, que le Mareschal de Montejan, son Lieutenant-General en Piemont, estoit en extremité de maladie, & hors d'esperance de vie, parquoy il depescha pour tenir son lieu le Mareschal d'Annebault, & avecques luy le Seigneur de Langey, pour tenir son lieu en son absence, & le Capitaine Martin du Bellay, pour Gouverneur de Turin, lequel Gouvernement il avoit remis entre les mains du Roy, peu de temps au precedent. D'Annebault, ayant nouvelles par les chemins du trespas du Seigneur de Montejan, print la poste pour estre plustost en Piémont, ayant doubte

qu'estant le pays sans Gouverneur, il en advint quelque inconvenient. Aussi durant ladite trefve, le Roy fist fortifier & pourveoir ses places de Piemont : à Turin, il fit revestir de murailles les quatre boulevarts, faisans les quatre angles de ladite ville : aussi fit faire les fosses tels qu'ils sont à present : fist pareillement édifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre boulevarts & quatre courtines, laissant au milieu l'ancien chasteau pour servir de roquette (a) : & fist le semblable à Montcallier, pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veüe comme elle estoit de la montagne. Aussi fist faire trois boulevarts à Savillan, & le Seigneur de Cental, Elleude Riez, fist, avecques l'ayde du Roy, fortifier Cental : aussi fist le Comte de Beyne, sa ville de Beyne, & les meirent en tel estat que depuis l'armée Imperiale, encore que maintesfois elle ait passé près de leurs portes ne les a osé attaquer.

L'an mille cinq cens trente-neuf (b), les

(a) Petite Citadelle. (Lisez du Cange, au mot *Rochetta*, Tome V, p. 1475.)

(b) Ce fut en 1539 que le Chancelier Antoine du Bourg introduisit dans notre Code Criminel le supplice de la roue. Tout homme convaincu de vol avec effraction ou sur un grand chemin, y doit être condamné.

Gantois (30) ayans esté offensez de plusieurs nouveaux tributs qui leur avoient esté imposez au nom de l'Empereur, & sentans que l'Empereur, qui estoit en Espagne, n'avoit grand moyen de promptement venir en ses Pays-Bas, delibererent de s'en ressentir ; & pour cet effect saccagerent les Officiers de l'Empereur, & pour mieux se fortifier & venir à l'effet de leur entreprise, envoyerent secrettement devers le Roy luy offrir de se mettre entre ses mains comme leur souverain Seigneur : ils luy offrirent pareillement de faire le semblable aux bonnes villes de Flandres. Chose que le Roy refusa, pour n'être infracteur de foy envers l'Empereur son bon frere, attendu la trefve jurée entr'eux depuis deux ans ; il en advertist l'Empereur ; lequel cognoissant par cest advertissement & autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Pays-Bas (qui estoient sa force) estoient en hazard d'estre perdus , ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoin , car passant par Allemagne il n'estoit pas asseuré des Protestans, lesquels luy pourroient empescher son passage , & se mettant par mer , se mettroit au hazard des

Antérieurement à cette époque , on se contentoit de pendre le voleur & l'assassin.

vents qui le pourroient aussi bien jeter en Angleterre comme en Flandres contre son vouloir , car il n'estoit asseuré du Roy du pays , pour les divisions qu'avez entendu par cy devant qu'ils avoient euës à cause du divorce de la Royne Catherine sa tante. Il resolut de se mettre sur la foy du Roy , & pour cest effect envoya ses Ambassadeurs devers luy , estant encores malade à Compiègne , luy offrir , au cas qu'il luy baillast passage seur , de grandes choses , & entre autres d'investir luy ou l'un de ses enfans du Duché de Milan.

Le Roy jugeant le cueur d'autrui par le sien , & estimant qu'un tel Prince que l'Empereur ne le voulust abuser de paroles , après plusieurs allées & venues , tant d'une part que d'autre , luy accorda telle seureté qu'il voulut demander , & mesme se mist à chemin pour aller au devant de luy , encore qu'il ne fust bien sain de sa maladie , & envoya Mgr Henry , Dauphin de Viennois son fils aîné , & M. Charles Duc d'Orleans son fils puîné , jusques à Bayonne , pour le recueillir à l'entrée de son Royaume , & l'accompagner jusques au lieu où le Roy & luy se pourroient rencontrer. Or est il que des promesses que ledit Seigneur faisoit au Roy ,

il pria de n'estre importuné de les signer , à ce que par cy après on peult dire qu'il les eust faites par contrainte pour obtenir son passage , & qu'il pleust au Roy de s'asseurer de sa parole : mais qu'à la premiere ville de son obeissance où il arriveroit , il luy en donneroit telle seureté qu'il auroit occasion de se contenter.

Or est il que l'Empereur de sa nature malicieux , voyant luy avoir esté accordé ce passage , pour denuer le Roy de ses amis & alliez , attendu que ledit Seigneur y alloit de bonne foy , inventa une chose que je vous diray : Les Venitiens qui estoient entrez en ligue avec l'Empereur contre le Grand Seigneur se trouvant y avoir esté abusez , car le jour à autre leurs richesses diminuoient , & cognoissans bien qu'il leur estoit besoin pour la conservation de leur estat d'appointer avec le Grand Turc , estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix , ou en une bien longue trefve , & abandonner la ligue faite avec l'Empereur , qui seroit à son grand prejudice : pour à laquelle chose obvier , il persuada le Roy , en sorte qu'il commanda au Seigneur d'Annebault , Mareschal de France , & son Lieutenant General en Piémont , d'aller de compagnie avec le Marquis du Guast à

Venise (31), comme Ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la Seigneurie de Venise la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres, & qu'ils eussent bon courage ; car le Roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseront une armée, tant par terre que par mer pour chasser hors d'Europe la race des Ottomans : car en ce faisant il mettoit les Venitiens hors d'opinion d'accorder avec le Grand Seigneur, & mettoit ledit Grand Seigneur en haine contre le Roy : aussi mettoit le Roy d'Angleterre en souspeçon, de sorte que ledit Anglois commença à se rasseurer de l'Empereur & s'efflonner de l'amitié de notre Roy, mesme tous les autres alliez du Roy entierement en souspeçon, voyans les Superintendans (a) des deux Majestez en Italie, en telle fraternité, chose qui fut executée. S'embarqua le Marechal d'Annebault au pont du Pau de Turin, & vint rencontrer le Marquis du Guast à Casal-Majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, & en cest equippage allerent à Venise faire leur legation.

Or en ce faisant & durant les choses cy devant dites, le mois de Decembre 1539, arriva l'Empereur à Bayonne, auquel lieu

(a) Les Ministres.

il fut recueilly par Mgr le Dauphin , & M. d'Orleans (32) en grande magnificence , & luy fut faite entrée solennelle , où il donna graces & remissions , & delivra les prisonniers , ainsi qu'il eust fait en ses propres Pays & Royaume , & de là fut accompagné par mesdits Seigneurs , & en toutes les villes (33) où il passa luy fut fait semblable honneur qu'à Bayonne. Le mois de Janvier (a) il arriva à Chastellerault , où le trouva le Roy , duquel il fut receu en grande magnificence , ainsi qu'estoit la coustume dudit Seigneur , car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'Empereur de Chastellerault print son chemin à Amboise : or au chasteau d'Amboise y a deux grosses tours édifiées par le Roy Charles huitiesme , par lesquelles on monte au chasteau , & sont lescrites tours si spacieuses , & si artificiellement construites , que charrettes , mullets , & littieres y montent aisément jusques audit chasteau qui est assis sur le hault d'une montagne. Pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique , le Roy ordonna la faire de nuit par dedans l'une

(a) Il s'est glissé une erreur dans le Texte. Ce fut dans le mois de Décembre que Charles-Quint arriva à Chatellerault , puisqu'il fit son entrée à Paris le 1 Janvier 1540.

cesdites tours aornées de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser , & tant garnie de flambeaux & autres luminaires , qu'on y voyoit aussi clair qu'en une campagne en plein midy : mais estant l'Empereur à mi-chemin de ladite tour , quelque maladvisé portant des torches y mist le feu , de sorte que la tour fut toute enflambée (34) , & à cause des tapisseries où le feu se mist , la fumée fut si grande ne pouvant expirer (a) , qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fust estouffé , & chacun taschoit à se sauver pour eviter le danger : aucuns furent prins souspeçonnez d'avoir fait ceste faute , mais non par malice , que le Roy voulut faire pendre , mais l'Empereur leur fist pardonner.

Partant d'Amboise il print son chemin à Blois , puis à Orleans , de là à Fontainebleau , auquel lieu pour estre maison que le Roy avoit bastie pour les chasses & deduits , le festoya & luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer , comme de chasses royales , tournois , escarmouches , combats à pied & à cheval , & sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebleau , toujours accompagné de Messeigneurs les Dauphin & d'Orleans , il s'en alla à Paris ,

(a) Ne pouvant respirer.

& vindrent au devant de luy (25) tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faite entrée & reception toute telle qu'à la propre personne du Roy, & mist en liberté tous les prisonniers qui se trouverent (30), tant en la Conciergerie qu'aux autres prisons de Paris. Partant duquel lieu alla à Chantilly (a), maison de Monsieur le Connestable, où il fut reçu fort honorablement : puis prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Vallentiennes, premiere place de son obéissance, jusques auquel lieu l'accompagnerent mesdits-Seigneurs les Dauphin & Duc d'Orléans. Y estant arrivé, les Ambassadeurs du Roy estimerent que là il deuoit confirmer ce qu'il avoit promis au partir

(a) On assure que le Dauphin, le Roi de Navarre, & le Duc de Venême formèrent le projet de l'arrêter à Chantilly, & de le garder jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'un le Duché de Milan, à l'autre la Navarre, & au troisième de grandes propriétés qu'il réclamoit dans les Pays-Bas. Le Dauphin confia ce projet au Connétable, qui l'en dissuada, en lui répondant « qu'on ne prenoit » point un taureau par les cornes, & que le Roi son » père, après avoir engagé sa foi, ne consentiroit pas » à devenir un parjure ». On ignore si Charles-Quint fut instruit de ces détails : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il caressa de son mieux la vanité du Connétable, & que celui-ci en fut la dupe.

d'Espagne : mais le bon Prince, lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remit jusques à ce qu'il eut communiqué avec son conseil des Pays-Bas, mais asseura qu'ayant chassé ses sujets rebelles, il contenteroit le Roy. Je pense bien que si mal luy eut basté, & qu'il eust trouvé son pays si eslevé contre luy qu'il n'y eust pu remedier, il eut peu tenir sa promesse, esperant se pouvoir ayder des forces du Roy : mais arrivé qu'il fut dedans ses pays, les Gantois se voyans abandonnez du Roy (lequel mesme luy avoit donné passage par son Royaume) & voyans l'Empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouvoir soutenir cest effort ; parquoy en lieu de combattre, envoyèrent devers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée avec telles conditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy marchant à Gand avecques toutes ses forces, il se saisit des portes & de la place, mettant par tout garnison, & fist mourir sept ou huit des principaux auteurs de la sédition, & à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier une citadelle à leurs despens pour tenir la ville en subjection, & à perpetuité payeroient la soulde

des hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle : aussi leur osta leurs loix & franchises anciennes , & ordonna pour conduire & dresser ladite fortification Jean Jacques de Medicis , Marquis de Marignan.

Ayant l'Empereur fait tout ce qu'il avoit deliberé , il fut sollicité par l'Evesque de Lavaur , nommé George de Selva , Ambassadeur pour le Roy devers luy , d'executer les choses par luy promises entre les mains dudit Ambassadeur partant d'Espagne , & encore par plusieurs fois reiterées , passant par ce Royaume : mais l'Empereur se voyant hors de toute crainte , osta le masque de sa dissimulation , & *declara entierement n'avoir rien promis* : dont le Roy porta quelque mauvaise volonté à Monsieur le Connestable , se disant avoir esté par luy assure de la volonté de l'Empereur. J'estime bien que le Connestable luy en avoit donné quelque assurance , parce qu'il pensoit estre assure de la promesse d'un tel Prince que l'Empereur , & qu'il se fondoit sur l'assurance de l'Ambassadeur du Roy , estant près de la personne dudit Empereur.

L'an 1540. se commença à traiter le mariage d'entre le Duc de Cleves , de Gueldres , & de Julliers , avec la fille unique de Henry ,

Roy de Navarre , & de Madame Marguerite, sœur du Roy : lequel traité fut continué tant, qu'il fut conclu que ledit Duc de Cleves viendroit en France devers le Roy , ce qu'il fit , & le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly , & audit lieu furent celebrées les nopces dudit Duc de Cleves , & de madite Dame , fille du Roy de Navarre , de parole seulement & non d'execution , parce qu'elle n'estoit encore en aage nubile , mais fut accordé qu'elle estant en aage elle seroit conduite à Aix la Chapelle , ville d'obeissance du Duc , pour la finale consommation du mariage. Aufdites nopces se feirent de magnifiques Tournois en la Garenne de Chastellerault, d'un bon nombre de Chevaliers errans , gardans entierement toutes les ceremonies qui sont escrites des Chevaliers de la table ronde. Après lesdits tournois , & autres festes (a) & festins s'en

(a) « En la garenne de Chastelleraut (raconte Paradin , p. 406) furent faictes joustes & tournoys , auxquels estoient dressés de naturelle verdure , falles , perrons , arcs triomphans , galeries , & Palais à l'antique , esquels estoient Chevaliers armés , qui tenoient le pas chacun pour l'honneur de la Dame... Joignant estoient Chapelles de verdure avec Ermites vestus de veloux verd , gris , & autres couleurs gayer,

retourna le Duc de Gueldres en ses pays, & s'en retourna le Roy vers Paris; il manda le Marechal d'Annebault qui estoit son Lieutenant General en Piémont, lequel il mist près de sa personne & au maniemment de ses affaires, & demoura en son lieu Lieutenant General en Piémont le Seigneur de Langey, Messire Guillaume du Bellay.

Vous avez n'agueres entendu, comme l'an mil cinq cens trente sept, le Roy passa en Piémont au pas de Suze, pour secourir son pays, & comme les Imperiaux avoient fait le gast (a) pour nous empescher le passage, & s'estre ensuyvie la trefve, que les deputez du Roy & la Royne de Hongrie avoient

» lesquels donnoient advertissement aux Chevaliers
 » estrangers qui survenoient, desirant parachever leurs
 » aventures. D'autre part estoient plusieurs Dames en
 » mode de Nymphes & Dryades, accompagnées de
 » leurs Nains, le tout fait à la mode & façons des
 » Chevaliers du tems passé; & fut ledit esbattement,
 » pour la nouvelleté & magnificence d'iceluy, la chose
 » la plus mémorable qui ayt esté faite, ni ouye de
 » nostre tems. Se faisoient lescdites rencontres en plein
 » jour; & afin qu'ils n'eussent faute de passetemps la
 » nuit, avoient est basties *lices*, esquelles se faisoient
 » joustes la nuit aux torches, *chose non accoustumée en*
 » *France.*

(a) Le dégât.

moyenné, dont l'Empereur s'estoit retiré & le Roy, & la pluspart de son armée en France : mais à cause que la trefve estoit courte, on ne voulut licencier les bandes Françoises jusqu'au retour de M. le Cardinal de Lorraine & de M. Grand Maistre, qui estoient allez à Locate, où la trefve fut prolongée de six mois. Cependant par faute de payement le Seigneur de Montejan, qui estoit demouré Lieutenant pour le Roy en Piémont, fut contraint de permettre aux soldats de vivre à discretion, & mangerent ce qui estoit demouré : à ceste occasion le peuple mesme desesperé de faim n'avoit semé en ladite année, qui fut cause que la famine survint, telle qu'un sac de bled à Turin qui n'avoit accoustumé estre vendu qu'un escu, se vendit dix & douze escus, & s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne s'entretuast pour en avoir : à ce moyen les terres demourerent inutiles & incultivées.

Langey considerant que c'estoit la perte du pays, car l'année subsequente si l'ennemy se mettoit en campagne, rompant la trefve, on seroit contraint de luy livrer les places par faute de vivres, ou d'en amener de France, qui estoit chose impossible, pour

fournir les places, nourrir le peuple, & semer les terres : car vous avez entendu comme le Roy quand il passa, avoit mené toutes les bestes de somme, de trois ou quatre Provinces, & néanmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient peu seulement suffire à nourrir le camp. A ceste occasion il trouva moyen par dons & autres choses, d'obtenir congé du Sgr André Dorie d'en amener par mer à Savonne, & de là par terre en Piémont, moyennant qu'il en donnast audit André Dorie quelque portion en payant. Or y avoit-il des bleds en Bourgogne en abondance, desquels il fist charger sur la riviere de la Saonne un nombre suffisant, & de là en devalant sur le Rosne, & puis l'embarquer sur la mer, en quoy il fist telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne : puis fist trencher une montaigne nommée Dovillane, de sorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis, en trois journées de charroy : puis en departit par toute l'obeissance du Roy, à trois escus le sac, qui coustoit au precedent dix escus, & à chaque village (apportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques (a) aux nouveaux, & en baillant un ou deux respondans) four-

(a) Jusqu'à la récolte prochaine.

niffoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac , payant moitié comptant , moitié après l'Aouft , tellement que toutes terres furent semées : qui a esté la falvation du pays ; car peu après la guerre se declara , comme entendrez cy après , & eust esté ledit pays affamé : & le fist ledit Seigneur de Langey à ses fraiz , de sorte que moy qui suis son frere en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul , en quoy il estoit en arriere ; mais il ne luy challoit (a) de la despence , moyennant qu'il fist services à son Prince.

(a) Mais il ne s'embarraffoit pas.

Fin du huitième Livre.

M É M O I R E S

DE MESSIRE

MARTIN DU BELLAY,

SEIGNEUR

DE LANGEY.

LIVRE NEUFVIÈME.

SOMMAIRE

*Contenant les évènements arrivés depuis 1541
jusques en 1543.*

LES honneurs extraordinaires rendus à l'Empereur, lors de son passage en France, font perdre au Roi la plûpart de ses Alliés. Rincon & Fregose, envoyés en ambassade à Venise & à Constant nople, sont assassinés par ordre du Marquis du Guast. Ce Seigneur adresse un Manifeste aux Etats de l'Empire pour se justifier. Langey répond à ce Manifeste. La guerre est déclarée à l'Empereur. L'armée commandée par le Duc d'Orléans s'empare de Damvilliers, d'Yvoi, de Montmedy, & de Luxembourg, & bientôt après les ennemis reprennent ces mé-

mes places. Le Dauphin est obligé de lever le siege de Perpignan. Les François prennent Quieras & perdent Albe. Martin du Bellay se rend maître du château de Carignan & de Barges. Annebaut est envoyé en Piémont pour y commander en la place de Langey, qui retourne en France. Mort de ce grand homme. Le nouveau Général échoue devant Coni, & fait plusieurs fautes. Il est rappelé à la Cour. Revolte des Rochelois. Beau discours que le Roi leur adresse. Clémence de ce Prince. Martin du Bellay, Gouverneur du Piémont, découvre différentes entreprises formées sur Turin, & fait punir les traîtres. Le Duc de Vendosme ravitaille Terouanne, prend Liliers, & fait démolir cette place.

ESTANT l'Empereur passé par ce Royaume, & ayant esté recueilly en telle fraternité du Roy son frere, comme avez entendu par le discours du Livre precedent, avecques tous les honneurs dont le Roy avoit pu user en son endroit, & aussi après que le Roy eust refusé ceux de Gand, qui de toute ancienneté estoient sujets de la Couronne de France, lesquels s'estoient mis entre ses bras, comme entre les mains de leur souverain Seigneur, luy offrans le semblable de la pluspart des

bonnes villes de Flandres ; mais le Roy ne voulant en rien contrevenir au traité de la trefve, ains garder sa foy, estima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidélité, luy ayant auffi baillé passage libre par son Royaume pour les reduire en son obeïffance : car par ailleurs il luy estoit mal-aisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur, à cause des inimitiez d'entre luy & le Roy d'Angleterre, & par Allemagne auffi peu pour la crainte des Protestans, & auffi que ledit chemin estoit long. Ces choses faisoient croire à tous gens de bien, que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au Roy ; mais au contraire ils estimoient que ledit Empereur estant arrivé en ses Pays-Bas, en feroit davantage que sa promesse ne portoit, excepté aucuns qui cognoissoient les humeurs de l'Empereur estre tels que ce qu'il pouvoit, soit par tromperie, ou autrement, luy estoit loisible pour parvenir à ses fins entierement fondez sur ambition, ainsi que peu après il fait cognoistre par les effets, & comme je declareray. Vous avez veu que pour mettre tous les Potentats & Princes de la Chrestienté en souspeçon, mesme le Grand-Seigneur, & pour mieux abuser le monde, il avoit persuadé

au Roy d'envoyer d'Annebaut, son Lieutenant-General en Piemont, en la compagnie du Marquis du Guast, Lieutenant-General du Duché de Milan, devers la Seigneurie de Venise, & devers le Pape le Seigneur de Gié pour pareil effect. Ce que le Roy, qui tousjours avoit usé de bonne foy, voulut encore accorder, afin de faire cognoistre l'envie qu'il avoit d'arriver à une ferme paix en la Chrestienté.

Le Roy se voyant ainsi loing d'esperance, par les dissimulations dont usoit l'Empereur en son endroit, voulut bien faire entendre à ses alliez comme les choses estoient passées entre ledit Empereur & luy, & pour lever le doute qu'ils avoient, d'autant que l'Empereur par ses Ministres leur avoit sous main fait entendre, que ledit Seigneur avoit traité avecques luy à leur desavantage, pensant par ce moyen irriter tous les Potentats de la Chrestienté contre luy : à ceste cause il depescha le Seigneur Cesar Fregoze, Chevalier de son Ordre, devers la Seigneurie de Venise, & le Seigneur Antoine de Rincon (a),

(a) Rincon avoit déjà résidé auprès de Soliman, en qualité d'Ambassadeur : Ribier nous a conservé deux de ses Lettres au Connétable de Montmorency, & datées de Constantinople, l'an 1539 : on voit par ces Lettres

Gentil - homme de sa Chambre, devers le Grand-Seigneur, pour leur declarer l'estat des affaires d'entre ledit Empereur & luy. Et pour autant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques à Venise.

Estant le Seigneur de Rincon arrivé à Lyon, il voulut y faire quelque sejour pour pourvoir à ses affaires, pendant lequel le Seigneur Cesar Fregoze vint devant à Suze, veoir sa compagnie de Gensdarmes, dont nouvellement le Roy luy avoit baillé la charge : lequel sejournant audit lieu de Suze, le Seigneur de Langey, Lieutenant-General du Roy en Piemont, lors estant à Turin, eut quelque vent que le Marquis du Guast (ores que fussions en trefves) avoit mis aguets par les passages, pour surprendre Fregoze & Rincon. A l'occasion de ce, Langey manda ausdits Fregoze & Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole, que premierement il n'eut communiqué avecques eux ; & envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du departement dudit Seigneur Marquis.

que Rincon ne cherchoit point à animer le Turc contre l'Empereur, mais s'appliquoit à justifier son Maître, & à entretenir des liaisons de commerce entre la France & les Turcs.

Le Jeudy premier jour de Juillet mil cinq cens quarante & un, arriverent lesdits Fregoze & Rincon à Rivole, & environ minuit y arriva Langey : auffi revindrent ceux lesquels de toutes parts il avoit depeſché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapporterent que par tous les paſſages le Marquis avoit mis aguets, & meſme ſur la riviere du Pau, parce qu'il avoit eſté adverty que pour raiſon que le Seigneur Rincon eſtoit mal-aiſé de ſa perſonne, obſtant (a) la greſſe dont il eſtoit chargé, ſe mettroit pluſtoſt en chemin par eaue que par terre. Duquel rapport Langey leur donna advertiſſement : & après qu'ils eurent déclaré que leur intention eſtoit de ſe mettre ſur la riviere, le prians ordonner que barques leur fuſſent appareillées au pont du Pau, près Turin, pour l'accompliſſement de leur voyage, Langey prévoyant le hazard où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des mœurs du Marquis du Guast, les voulut par tous moyens ſuader (b) de changer d'opinion; il ſe faiſoit fort de les faire paſſer en ſeureté par terre, par le moyen qui ſ'enſuit. Il y avoit un Capitaine Milanois en ſa compagnie, nommé Hercules Viſconte,

(a) A cauſe de ſon embonpoint.

(b) Perſuader.

lequel partant à jour couché de Rivole, les conduiroit de sorte, qu'avant le jour ils arriveroient à la Cisterne, chasteau de Lastizanne (a) de l'obeïssance du Roy, auquel lieu estans arrivez, ils tiendroient les portes fermées tout le jour, & partans la nuit suivante, iroient coucher en un chasteau appartenant au frere dudit Visconte, où feroient le semblable. La troiesme nuit ils devoient arriver sur le Plaissantin en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Eglise; pour ce faire voulut le Seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé & allant l'amble.

Fregoze (b) n'estimant le Marquis du Guast homme qui eut voulu faire un tel acte, que de faire assassiner les Ambassadeurs d'un tel Prince très-chrestien que le Roy, attendu mesme qu'il estoit en trefves, demeura obstiné en son opinion, & ne voulut changer sa premiere deliberation, ains resolut d'aller par eauë, persifant à faire instance au Seigneur de Langey, de luy bailler barques sui-

(a) Du pays d'Ast.

(b) Quelques-uns de nos Historiens, entre autres le Père Daniel, ont attribué cette opiniâtreté à Rincon, tandis que ce fut réellement Fregose, qui s'obstina à prendre cette dangereuse route.

vant le commandement du Roy. Rincon cognoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos de Langey, mais avoit crainte d'alterer l'opinion de Fregoze, ayant doute que l'alterant, & si mal en venoit, on le luy pourroit reprocher, (veu que Fregoze l'avoit pris en sa conduite) il consentit d'aller par eauë, aussi que c'estoit le plus aisé, non le plus seur.

Le Samedy deuxiesme jour de Juillet audit an, ayans esté conduits en deux barques lesdits Fregoze & Rincon, & leur fuite, jusques à la tour de Simenne, près de Veroline, Langey craignant ce qui advint, parce que les advertiffemens d'heure en heure luy redoubloient, envoya devers lesdits Seigneurs, pour leur persuader de rechef de changer leur dessein, & où ils voudroient perseverer à leur obstination, ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de creance & papiers, à ce qu'avenant le cas qu'ils fussent saccagez ou prins, ils n'en fussent trouvez chargez, lesquelles il leur feroit tenir seulement à Venise. Ce neantmoins ils demourerent en leur premiere resolution; mais bien luy renvoyerent lesdites instructions par le Comte Petre Gentil, nepveu du Comte Camille de Sesse, Lieutenant de Fregoze. Puis

le jour mesme ils s'embarquerent avecques le Comte Camille de Sesse en une barque, & une partie de leurs serviteurs, & un soldat du Seigneur Ludovic de Birague, nommé Boniface de Saint - Nazare, en une autre, ayant chacune quatre vogueurs (a), & commencerent à voguer environ les vingt-quatre heures, & allerent toute la nuit jusques à deux milles au deffous de Casal de Montferrat. Le lendemain environ midy, estans arrivez en un lieu appellé la Plage de Cantalouë, trois milles au-dessus de la bouche du Thesin, se presenterent au-devant d'eux, gens en armes estans sur deux barques, lesquels soudainement assaillirent, & prindrent la barque où estoient Fregoze & Antoine (b) Rincon, & parce qu'ils se meirent en defence, leurs ennemis monterent sur ladite barque, où lesdits Seigneurs furent tous deux tuez (1). Dont promptement Langey fut ad-

(a) Quatre Rameurs.

(b) Antoine de Rincon étoit un Gentilhomme Espagnol. Il s'attacha de bonne heure au service de la France. François I le fit Gentilhomme de sa Chambre. Il est qualifié du titre de Capitaine dans une Lettre du Sieur de Bail, Ambassadeur du Monarque François à Venise. (Lettres & Mémoires d'Etat, par Ribier, Tome I, p. 238.)

verty, & peu après eut autre advertissement, qu'ils avoient mené le Comte Camille de Sesse, lequel ils n'avoient tué audit affassinement dedans le chasteau de Pavie, puis la nuit subsequente l'avoient conduit dedans la Roquette de Milan, & avoient mis au fond du chasteau de Pavie tous les batteliers qui avoient mené tant les François que les Espagnols, à ce que par eux on n'en put avoir tesmoignage, & que les soldats qui avoient fait cest infame execution, estoient de la garnison du chasteau de Pavie, lesquels depuis trois jours & trois nuits n'avoient sorty de dedans leurs barques, armez d'arcquebuzes, piques & rondelles; qu'ils se faisoient apporter à manger d'une hostellerie qui estoit proche, & tenoient leurs chevaux au-dessous en lieu nommé le Port de l'Estelle: l'autre barque où estoient Boniface de Saint-Nazare & les serviteurs, donna à terre, & se sauverent ceux qui estoient dedans en un bois jusques à la nuit qu'ils se retirerent en seureté.

Langey ayant eu les advertissemens que cy-devant avez entendus, avecques quelque assurance de la verité, depescha le Seigneur de Termes, Capitaine de deux cens chevaux-legers des ordonnances du Roy, & Gentil-

homme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans, devers le Marquis du Guast qui estoit à Milan, pour l'advertir dudit assassinement, luy mandant qu'il ne se pouvoit persuader qu'un fait si énorme contre tout droit naturel, divin, & humain, fut executé par son sceu, ordonnance, ou commandement : parquoy le prioit d'y donner telle provision qu'elle fit foy à tout le monde, que non-seulement il eut voulu consentir, mais aussi peu souffrir que telles choses se fissent.

Pendant que le Sieur de Termes fait son voyage, arriva à Turin le Comte Francisque de Landrian, avecques lettres du Marquis du Guast, par lesquelles il escrivoit au Sieur de Langey, avoir receu une lettre envoyée de la part de la femme du Seigneur Cesar Fregoze, denontiative du fait advenu à la personne de son Sieur (a) & mary, dont il avoit esté autant esmerveillé que de nulle autre chose qui luy eut sceu advenir; mesme quand il la receut, il pensoit que ledit Cesar & le Seigneur Rincon fussent desja arrivez à Venise, pour avoir auparavant dès Casal, quand ils passerent, esté adverty de leur passage; qu'il estoit bien assure que le Sieur de Langey estimoit que l'inconvenient advenu audit

(a) De son Seigneur & mari.

Fregoze , avoit esté fait à son desceu, l'asseurant qu'il sentoit autant ceste chose, que si elle eut esté faite en sa propre personne, pour avoir tousjours tenu les serviteurs du Roy en telle estime, & les avoir gratifiez autant que ceux mesme de l'Empereur. Et pour ce qu'il entendoit bien combien ce fait importoit, & le regret qu'en pourroient avoir Leurs Majestez, il avoit déterminé de faire user de toute diligence, pour entendre au vray comme la chose estoit passée, & si aucuns sur lesquels il eut pouvoir, estoient trouvez s'en estre empeschez, il en feroit faire telle justice & demonstration, qu'il en seroit memoire, & que tout incontinent il avoit depesché le Capitaine de la justice de Milan, qui ne faudroit d'y faire son devoir, luy offrant que (si bon luy sembloit) il eut à envoyer quelque député de sa part avecques ledit Capitaine de justice, pour assister & voir ce qui s'en feroit, le priant de l'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre estre requis pour chastier ceux qui se trouveroient coupables, comme il est nécessaire & convenable à l'entretienement de l'entiere amitié d'entre Leurs Majestez, & à la satisfaction d'icelles. Or pensoit le Marquis

avoir fait faire cest acte si occultement (a), & y avoir si dextrement pourveu, que jamais la verité ne viendroit en lumiere, & par ce moyen abuser le monde par ses paliations.

Le Sieur de Langey qui desjà avoit l'ombre de la verité, cognoissant bien que tous les mandemens du Marquis n'estoient que fiction & abus, ne luy fait responce, attendant nouvelles du Sieur de Termes, duquel le lendemain il eut responce en substance, que le Marquis ne pouvoit autre chose luy mander, sinon ce que par le Comte Francisque de Landrian (b) il luy avoit desja fait sçavoir, mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'eut voulu estre consentant, ni participant d'une telle meschanceté, l'asseurant que jamais tel acte ne luy vint en fantaisie. Neantmoins le Sieur de Langey, jusques à ce qu'il eut bien averé le fait, dissimula tousjours, faisant entendre au Marquis qu'il avoit estimé qu'il n'en estoit participant, pour crainte qu'il ne luy empeschast par tous moyens de verifier ladite meschanceté. Bien luy manda qu'il ne trouvast

(a) Si secrettement.

(b) De Landriano : c'étoit un noble Milanois attaché à la France.

mauvais s'il taschoit à descouvrir la verité, & si après l'avoir cogneuë il en advertissoit Nostre S. Pere, l'Empereur, le Roy, le Roy d'Angleterre, la Seigneurie de Venise, & autres Potentats de la Chrestienté, à ce qu'ils jugeassent que si rupture de trefve advenoit pour ceste occasion (ce qu'il n'esperoit advenir) tout le monde cogneut de qui viendroit le tort; aussi qu'il avoit jà fait commencer les informations, lesquelles il enverroit devers le Roy, son souverain Seigneur, pour en faire ce qu'il verroit estre bon par son Conseil, & qu'il estimoit le Roy son Maistre & son Conseil n'avoir si peu de jugement, que de ne cognoistre la verité après les avoir veuës. Outre luy manda que le Comte de Landrian qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit fait entendre qu'il estoit à craindre que le Duc d'Urbain, qui avoit querelle contre le Seigneur Fregoze, ou que le Prince Dorie, pour jalousie de l'Estat de Genes, eussent fait faire cest assassinement, dont la verité par les informations qu'il esperoit estre parachevées dedans trois ou quatre jours se cognoistroit, lesquelles le Sieur de Langey faisoit faire à Plaisance comme en lieu neutre, pour oster le doute de falsité (a).

(a) De fausseté.

Le Marquis renvoya devers le Sieur de Langey le Comte de Landrian, le priant de luy donner adresse & moyen necessaire à ce que ledit Comte put aller & revenir seurement devers le Roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté executeurs ou participans de l'acte tant execrable contre ses Ambassadeurs, chose que le Sieur de Langey luy accorda. Comme par ledit Comte de Landrian le Marquis se plaignoit fort, dequoy le Sieur de Langey faisoit si grande instance d'averer ledit affassinement, ne se voulant fier à la diligence que luy-mesme en faisoit, Langey luy manda, qu'outre ses premieres plaintes de la prinse ou affassinement dudit Cesar Fregoze & autres, il avoit entendu qu'un paquet venant de Venise au Roy son maistre, & un autre de Sa Majesté allant à Venise, avoient esté destrouffez sur le chemin, en la jurisdiction Imperiale, par gens vestus (2) à sa devise; qui estoit directement contrevenu à la trefve, & que pour ceste occasion luy prioit qu'encore que le destrouffement n'eut esté fait par son sceu, de luy en faire raison.

Devant la responce du Marquis arriva le Comte de Landrian, retournant de devers

le Roy, lequel apporta lettres dudit Seigneur au Marquis, par lesquelles il luy mandoit avoir entendu par la bouche du Comte de Landrian ce qu'il luy avoit mandé, & que pour l'avoir tousjours tenu homme vertueux, il n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté executez par son sceu, pour estre si odieux & reprochables, estant seur que puisqu'il avoit moyen d'y remedier, sçachant où seditz Ambassadeurs avoient esté prins, & qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoient prisonniers, qu'ils luy seroient renvoyez, puisqu'il y avoit puissance : car le Roy feignoit que les Seigneurs Fregoze & Rincon fussent (3) prisonniers, & non occis, en intention d'attirer la confession de l'assassinement, par la bouche du Marquis, ou bien s'il n'en estoit participant, il ne failliroit d'en faire justice exemplaire.

Avecques le Comte de Landrian partant de Turin pour retourner à Milan devers le Marquis, Langey envoya le Sieur de Termes, par lequel il feit entendre au Marquis qu'outre ce que desjà il luy avoit amplement mandé, ayant intention, suivant le vouloir du Roy, & pour complaire à la grande instance que ledit Marquis luy avoit faite, de luy donner communication des informations faites, de

L'execution commise aux Ambassadeurs du Roy, il avoit deliberé les luy envoyer par ledit Seigneur de Termes; mais estant pressé par le Comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubles, & que pour le gratifier, luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, & que l'aage (a) presente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant; que le Sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy Sieur de Langey, & autres Ministres du Roy, *luy feroient apparoir du nombre, & des noms de ceux qui avoient executé le delict, de quelles nations ils estoient, & où furent menez les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avecques quel ordre, par quelle porte, & à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent, par qui, à quel jour, & à quelle heure ils furent transportez, par quel chemin, avecques quel ordre, & par quel nombre de gens.* Car entendez que le Sieur de Langey, pour mieux le verifïer, retira au service du Roy aucuns qui estoient mesme de la faction, & les mariniers, tant ceux qui avoient mené Fregoze, que ceux qui

(a) Et que les contemporains & la postérité.

avoient conduit les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le Marquis avoit fait emprisonner au fond du chasteau de Pavie, pensant cacher la verité, par lesquels il entendit comme les choses avoient passé, les ayant tirez dehors, par le moyen qu'il trouva de faire limer de limes sourdes les grilles estans au fond des prisons devers le fossé du chasteau, & les fait mener à Turin, ce qui ne fut sans frais & vigilance.

Les choses ainsi averées, le Roy renvoya devers Langey pour entendre de luy quel homme il cognoissoit à propos, pour faire la legation pour laquelle il avoit depesché le Seigneur Antoine Rincon, & le moyen qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Langey luy nomma le Capitaine Paulin, Capitaine de gens de pied, & depuis Baron de la Garde (4), lequel dès le commencement de l'assassinement il avoit envoyé devers Sa Majesté, & qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise, ce qui fut fait, & fait très-bien sa charge ledit Capitaine Paulin, de sorte que depuis le Roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux Protestans (5) un interim (a),

(a) Un sursis.

qui est autant à dire que jusques à ce qu'il y eut un Concile, qui determinast des difficultez de la religion, chacun par interim pourroit vivre en la ceremonie qu'il avoit fait par devant : & par ce moyen luy fut accordé à ladite diette, qu'aux despens du ban d'Allemagne, le Duc de Savoye seroit réintégré en tous ses Estats. Aussi, peu après Guillaume de Roquendolfe, Lieutenant-General du Roy Ferdinand, fut deffait devant Bude, où moururent vingt mille Allemands par l'armée du Turc, où il marchoit en personne : quoy voyant l'Empereur, cognoissant qu'estant en Allemagne, voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au-devant desdites forces Turquesques, pour couvrir sa peur, il delibera de faire l'entreprise d'Alger, ne la sentant si difficile que celle contre le Grand-Turc. Aussi passant par l'Italie, trouvant le Roy au despourveu, il pouvoit luy donner une venue, aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye, pour se cuider venger du Roy, lequel il avoit offensé par l'occision de ses Ambassadeurs, après avoir receu une si grande grace, que de le laisser passer par son Royaume, & le favoriser à dompter ses sujets rebelles. Mais estant arrivé à Milan, & congnoissant que Langey, qui

qui estoit Lieutenant du Roy en Piémont, y avoit pourveu, de sorte qu'il n'y eut moyen de rien entreprendre, & mesme que le Roy avoit pourveu Marseille, & la coste de Provence, il suivit son entreprise d'Alger, laquelle fut mal fortunée (6) pour luy, ainsi qu'autres ont descrit, parquoy je m'en tais comme n'estant point de ma matiere; bien diray-je, pour une parenthese, que l'Empereur estant à Luques, parlementa avecques le Pape. Le Roy envoya devers eux deux demander raison de Fregoze & Rincon, dont il n'eut responce que frivole: revenons à ma matiere.

Le Marquis du Guast voyant ses entreprises descouvertes, & n'estre venu à la fin qu'il pretendoit d'entendre les desseins du Roy, par les instrudions de Cesar Fregoze, & du Seigneur Antoine Rincon, sans qu'il luy eut esté possible de les sçavoir de leur bouche, puisqu'ils estoient morts, & ayant advis que le Roy avoit envoyé demander reparation dudit crime, tant à l'Empereur qu'aux Estats de l'Empire, delibera d'envoyer à une diette (laquelle se devoit tenir en Allemagne, pour le fait de leur deffence contre le Turc) lettres pour se justifier, & accuser ceux desquels il estoit accusé; lesquelles furent présentées aux

Estats de l'Empire assemblez à Ratisbonne,
& depuis traduites (a) de Latin en François.

(a) Voici le Manifeste du Marquis du Guast, d'après la traduction de l'Abbé Lambert : on l'a confrontée exactement avec le Texte de du Bellay.

TRÈS-ILLUSTRES PRINCES,

J'ai appris non sans un étonnement extrême, que, contre toute raison, l'on a osé m'accuser auprès de vous d'avoir troublé le repos de la Chrétienté, en violant la trêve que je sçavois avoir été conclue entre l'Empereur mon Maître & le Roi Très-Chrétien. Rassuré par le témoignage que me rendoit ma propre conscience, j'ai hésité pendant quelque tems si je devois répondre à de si odieuses accusations, ne doutant pas que la vérité ne se découvrit bientôt d'elle-même, ce qui suffiroit pour ma justification : d'ailleurs, je craignois de me laisser un peu trop emporter par mon ressentiment dans la réponse que je ferois à mes accusateurs : mais j'ai depuis fait réflexion que la vérité est souvent enveloppée de ténèbres si épaisses, qu'elle se dérobe aux yeux les plus perçans. L'intérêt de ma réputation demande donc que je l'expose ici dans tout son jour.

On vous a fait entendre, Messieurs, que les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien ont été assassinés ; que les Couriers de ce Prince ont été maltraités par des gens qui portoient ma livrée, & enfin que j'ai fait passer des troupes d'Allemagne en Italie. Trois Chefs d'accusation, qui étant bien constatés, prouveroient évidemment que j'ai rompu la trêve.

Ma réponse au premier article, est que pour me jus-

Le Sieur de Langey (auquel peu des actions du Marquis estoient incogneuës), dès

tifier pleinement, & pour laisser à mes accusateurs le tems de faire toutes les informations qu'ils jugeroient nécessaires, je proposai de me remettre entre les mains du Pape, & de lui livrer tous ceux qui pourroient être soupçonnés d'avoir eu quelque part à cet assassinat; & depuis le départ de Sa Majesté Impériale, j'ai réitéré les mêmes offres. Que si l'on croit qu'elles ne fussent pas, je remets à la fin de cette Lettre à en faire une autre, qui s'accorde mieux avec ma profession, & qui paroîtra sans doute plus recevable.

Pour répondre à la seconde accusation, il me suffira de dire que lorsque j'allai jusqu'à Trente au devant de Sa Majesté Impériale, je fus suivi de plus de trois mille personnes, qui pour me faire honneur, ou pour je ne sçai quelle autre raison, jugerent à propos de s'habiller de ma livrée. On a donc pu les confondre avec les gens qui sont à mon service: mais je le demande, s'il m'étoit venu dans la pensée de commettre le crime dont on m'accuse, n'eût-il pas été facile de déguiser mes gens de façon qu'il n'auroit pas été possible de les reconnoître?

On dit que j'ai fait passer des troupes d'Allemagne en Italie; & n'y étois-je pas obligé par le devoir de ma charge? Je sçavois que trois à quatre mille Suisses des troupes Françoises étoient en marche pour descendre en Italie; & pouvois-je ignorer que les soldats de cette nation ne sont jamais employés à garder les places: mais que l'on ne s'en sert que pour combattre; ce fut donc sur l'avis que j'eus de la marche de ces Suisses,

que ladite lettre eut esté minutée, & avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secret-

que j'envoyai le Comte de Lodron en Allemagne pour y lever deux mille Lansquenets.

Qu'on lise les Lettres que j'ai écrites au Roi des Romains, & qu'on se rappelle le tems où ces Suisses sortirent de leur Pays pour passer les Monts, on trouvera qu'ils s'étoient mis en marche avant que j'eusse ordonné cette nouvelle levée d'Allemands. Or si l'on prétend que par cet armement la trêve a été rompue, il est donc évident que ce sont les François qui les premiers l'ont enfreinte.

J'ose me flatter d'avoir suffisamment répondu aux accusations qui ont été formées contre moi. Si je voulois user de récrimination, je pourrois dire que les Couriers de Sa Majesté Impériale ont été arrêtés; que les dépêches dont ils étoient chargés leur ont été enlevées; que ceux qui les ont dévalisés leur ont tendu des embûches jusques sur les terres de l'Empereur mon Maître; que son premier Ministre, le Cardinal de Granvelle, a été poursuivi sur mer; que la petite ville de Marano a été prise d'emblée.

Et ne sont-ce pas là autant d'atteintes données à la trêve? mais passons toutes ces choses sous silence; ceux qui ont retenu les Lettres de Sa Majesté Impériale ont pu connoître quelles étoient ses intentions; ce qu'elle me recommandoit le plus expressement, étoit que j'évitasse avec un soin extrême tout ce qui pourroit donner occasion à quelque rupture? Et comment pourroit-on se persuader que ces occasions, loin de les fuir, je les aie moi-même recherchées?

tement une copie, à laquelle il ne faillit de faire réponse, attendu que par icelle il estoit

Et puisque nous sommes sur ce sujet, examinons qui peut être justement accusé d'avoir enfreint la trêve. Les Etats de l'Empire se sont déterminés à prendre les armes contre les Infidèles : me trompai-je, en pensant que celui qui est intéressé que la guerre s'allume entre les Princes Chrétiens, doit être regardé comme infracteur de la trêve ? Or vos Alteſſes Sérénissimes ſçavent avec quel zèle Sa Majesté Impériale s'est employée à rétablir l'union & la concorde entre les Princes & Etats de l'Empire, avec quelle ardeur elle desire qu'on fasse vivement la guerre aux Infidèles : & ignore-t-on que rien ne peut plus contribuer au succès d'une guerre si sainte, qu'une parfaite union entre les Princes Chrétiens ? Ce qui étant ainsi, s'imaginera-t-on que les Ministres ou les Généraux de Sa Majesté Impériale, agissant contre les intentions de leur Maître, ayent voulu troubler une paix si considérable ? croira-t-on que celui qui par toutes sortes de moyens a tâché de procurer cette union, ait voulu détruire son propre ouvrage ? Les soupçons ne doivent-ils pas au contraire tomber sur celui qui met tout en œuvre pour empêcher qu'on ne fasse la guerre aux Infidèles ? Le besoin que l'Empereur a de toutes ses forces pour les opposer à celles du Turc, permet-il de penser qu'il veuille s'engager dans une autre guerre, qui l'oblige de les diviser ? n'est-il pas évident que celui dont les intérêts sont confondus avec ceux du Turc, doit s'opposer à cette réunion de toutes les forces de Sa Majesté Impériale ?

taxé, non ouvertement, mais il se pouvoit cognoistre : & que davantage n'y estoit ob-

Se trouveroit-il quelqu'un assez déraisonnable pour penser que l'Empereur ne fût pas intéressé à souhaiter l'abaissement de la puissance Ottomane ? & c'est de cet abaissement qu'il attend toute sa gloire. L'exaltation au contraire, l'aggrandissement de cette puissance, fait l'objet de tous les vœux de celui qui ne craint rien plus que de la voir humiliée.

Si l'Allemagne, qui fait la plus grande partie de l'Europe Chrétienne, est le principal soutien de l'Empire, l'Auguste Chef de ce saint Empire ne doit-il pas desirer plus que personne, que la Germanie soit conservée dans tout son entier ? Mais si elle ne veut point être entamée, il faut qu'elle unisse toutes ses forces contre les Infidèles ; c'est de cette union que dépend son salut. Ces principes posés, qui pourra s'imaginer que l'Empereur, qui ne desirer rien plus ardemment que la conservation de l'Allemagne, veuille l'engager dans d'autres guerres qui la mettroient dans la nécessité de partager ses forces.

Vos Alteesses Sérénissimes peuvent se rappeler qui est celui qui jusqu'à présent a cherché par toutes sortes de voies à désunir les forces de l'Empire ; qui est celui qui en a souhaité la diminution avec le plus d'ardeur ; qui est celui qui veut, à quelque prix que ce soit, s'impatroniser en Allemagne, & y prendre connoissance des affaires les plus importantes, & dont la décision ne peut appartenir qu'aux Etats de l'Empire ; qui est celui enfin qui depuis long-tems paroît épouser avec chaleur

servée la modestie dont il devoit user en parlant d'un tel Prince très - Chrestien, que le

les intérêts du Turc : c'est celui-la même qui seul peut être accusé d'avoir voulu rompre la trêve conclue entre les deux plus grandes Puissances de l'Europe.

Mais pourquoi m'éendre sur des faits trop évidens, pour qu'ils demandent de plus longs éclaircissemens ? Je reviens à ce qui m'intéresse personnellement. Je n'ai rien avancé pour ma justification, que je ne fois en état de prouver. Que ceux qui ont osé m'accuser me nomment eux-mêmes des Juges ; j'ai consenti & je consens encore à me soumettre à leur jugement. J'ose espérer que l'Empereur mon Maître sera charmé que je ne néglige aucun des moyens qui pourront servir à constater mon innocence.

Or il y a deux façons de se justifier, l'une par la voie de la Justice, & l'autre par celle des armes. J'offre à prouver juridiquement que je n'ai donné aucune atteinte à la trêve ; & s'il se trouve quelque Chevalier qui ose avancer le contraire, je lui soutiendrai, les armes à la main, qu'il ment, & qu'il mentira toutes les fois qu'il m'accusera d'un crime dont je suis innocent. Si je savois qu'il y eût quelqu'autre moyen de mieux me justifier encore, je l'employerois avec empressement : mon honneur m'est trop cher pour souffrir que l'on ait de moi quelque soupçon qui intéresse tant soit peu ma gloire ; & n'aurois je pas à me reprocher d'avoir pris les armes contre Jesus-Christ même, si j'avois cherché à allumer la guerre entre les Princes Chrétiens, puisque cette guerre favoriseroit les armes des ennemis de notre Religion ? & la grace que je demande à Dieu avec la plus

Roy, son souverain Seigneur (car il l'accu-
soit couvertement), laquelle il envoya en
latin à Messieurs des Estats de l'Empire, ainsi
que celle du Marquis, & en fist la traduc-
tion en François (a), qu'il envoya au Roy.

vive instance, seroit que je pusse répandre jusqu'à la
dernière goutte de mon sang pour la gloire de son
saint Nom.

(a) Nous employons également la traduction de
l'Abbé Lambert. L'original fatiguerait trop le Lecteur.
Cette Pièce n'est pas moins curieuse que la précédente;
nous espérons qu'on nous saura gré de les avoir insérées
dans notre édition, sous une forme plus agréable & plus
intelligible.

RÉPONSE DU SEIGNEUR DE LANGEY.

TRÈS-RÉVÉRENDIS ET TRÈS-ILLUSTRES PRINCES,

Occupés comme vous l'êtes à délibérer sur les plus
importantes affaires, & qui toutes ont pour objet la
défense & le salut de l'Empire, vous serez sans doute
surpris que je n'aie pas craint de vous interrompre dans
de si sérieuses occupations, en vous adressant un écrit,
qui paroîtra d'autant moins nécessaire, que je ne suis
pas nommé dans la Lettre à laquelle je réponds : mais
s'il vous plaît de lire cette réponse, ou d'en ouïr pa-
tiemment la lecture, Vos Alteſſes Sérénissimes connoi-
tront qu'il s'agit ici d'une affaire qui n'est pas tout-à-fait
étrangère à celles dont vous traitez actuellement ; & que
je ne pouvois, sans manquer à ce que je dois à ma répu-

Le Roy se voyant hors d'esperance d'estre satisfait de ces injures (a) par autre voye que

tation, me dispenser de me justifier; car, quoique je ne fois pas nommément accusé dans la Lettre du Marquis du Guast, Lieutenant-Général de Sa Majesté Impériale, j'y suis cependant désigné si clairement, que l'on m'a envoyé de différens endroits d'Italie des copies de sa Lettre, parce qu'on étoit persuadé qu'elle m'attaquoit personnellement; & plut à Dieu que le Marquis n'eût pas donné sujet aux justes plaintes qui sont portées contre lui; je ne me verrois pas aujourd'hui dans la nécessité de vous distraire des grandes affaires sur lesquelles vous avez à délibérer. J'ai à refuter l'écrit que le Marquis vous a fait présenter. J'ose cependant dire que les

(a) François I sentit qu'il falloit se préparer à la guerre. Il demanda à la Ville de Paris des sommes d'argent, qu'elle lui prêta. Le Monarque voyant qu'il auroit aussi le Roi d'Angleterre à combattre, emprunta encore des Parisiens cinquante mille écus; & quelques mois après il les força de fournir cent quatre-vingt mille livres pour l'entretien de sept mille cinq cents hommes. Afin de donner une idée de ce que pouvoient alors valoir ces différentes sommes, nous observerons que quand le Prevôt des Marchands de la Ville de Paris se jetta aux genoux de François I, & le supplia, au nom des Parisiens, de ne point retourner à Madrid se constituer prisonnier, il lui offrit cent mille écus pour la rançon des Princes ses enfans. A cette époque tous les loyers des maisons de Paris montoient à trois cens douze mille livres. (Voyez l'Histoire de la Ville de Paris, Tome III, p.234.)

par celle qui à tout homme ne cognoissant
superieur est permise par le droit des gens,

raisons qu'il allegue se détruise et assez d'elles-mêmes ,
pour que je me puisse dispenser d'en faire voir la fauf-
seté : mais ce qui me surprend , c'est qu'il ait négligé
le soin de sa propre justification pour accuser les autres ,
& qu'il ait en quelque façon oublié le respect dû à la
Majesté du Roi mon Maître. L'honneur outragé de ce
Prince par l'assassinat de ses Ambassadeurs demande une
réparation éclatante ; il auroit dû l'exiger par la voie des
armes ; & si sa modération l'a empêché jusqu'à présent
de se faire raison , c'est qu'il a voulu convaincre toute la
terre de son amour pour la paix.

Le Marquis du Guast se plaint à vous , Messieurs , de
ce qu'on l'a accusé d'avoir troublé le repos de la Chré-
tienté , en violant la trêve qui avoit été conclue entre
l'Empereur & le Roi Très-Chrétien. On prétend que
cette trêve a été enfreinte par le meurtre des Ambassa-
deurs de Sa Majesté , par les mauvais traitemens que des
gens qui portoient la livrée du Marquis , ont fait à
quelques Couriers du Cabinet ; & enfin par la levée
d'un corps de Lansquenets que le Marquis avoit fait
venir en Italie.

Sa réponse au premier chef d'accusation est que , pour
que l'on pût découvrir la vérité , il a offert de se remet-
tre entre les mains de Sa Sainteté , avec tous ceux qui
pourroient être soupçonnés d'avoir eu quelque part à cet
assassinat. Quant aux insultes faites aux Couriers de Sa
Majesté , il répond que lorsqu'il alla au devant de l'Em-
pereur , il fut accompagné d'un grand nombre de per-
sonnes qui s'habillèrent de sa livrée , & qu'ainsi on aura

& ne trouvant conseil domestique ny estrange, qui non-seulement ne confortast son

pu les confondre avec ses gens. Il ajoute que s'il avoit eu dessein de commettre le crime dont on l'accuse, rien ne lui étoit plus facile que de déguiser ses domestiques de façon qu'on n'auroit pu les connoître à l'habit. Enfin, il dit qu'il n'a ordonné une nouvelle levée de Lansquenets, que lorsqu'il a sçu que le Roi faisoit marcher en Italie un nouveau corps de Suisses.

Or voici ce que m'ont appris les informations que j'ai fait faire par rapport à l'assassinat des deux Ambassadeurs du Roi mon Maître. J'ai sçu que cet horrible attentat avoit été commis sur les terres de Sa M. I. ; que Frégose & Rincon avoient été assassinés sur le Pô, rivière trop marchande & trop fréquentée pour que l'on puisse s'imaginer que ce meurtre ne soit pas venu à la connoissance du Marquis. J'ai été informé que des Espagnols qui résidoient auprès de sa personne, & qui étoient sous ses ordres, avoient été chargés de l'exécution ; qu'il y avoit eu plusieurs allées & venues du chef de l'entreprise vers le Marquis, & lettres sur lettres du même Marquis au chef de l'entreprise avant ce meurtre ; que ceux qui devoient l'exécuter étoient sortis de Milan par diverses portes, & que s'étant rejoints en chemin, ils étoient arrivés de nuit au Château de Pavie ; où ayant pris d'autres Espagnols, ils s'étoient allés mettre en embuscade sur le lieu où trois jours après ils avoient accompli leur dessein ; qu'ils emmenèrent prisonniers tous ceux qui étoient en la compagnie ou à la suite des Ambassadeurs ; que ces prisonniers furent quelques jours après transférés ailleurs, demeurans cependant toujours sous

opinion, mais conseillaſt qu'il eſtoit de vive-
ment ſ'en reſſentir , à ce qu'il ne luy fuſt

la puiſſance du Marquis ; & enfin que les aſſaſſins étoient
retournés vers ce Seigneur pour lui demander la récom-
penſe qui leur avoit été promiſe. Penſez-vous, Meſ-
ſieurs, que le Roi mon Maître, après avoir été in-
formé de toutes les circonſtances que je viens de rap-
porter , ait pu ſe perſuader que le Marquis ne fût pas
coupable ? mais je veux que ce meurtre ait été commis
ſans ſa participation : ce malheur ſeroit-il arrivé, ſ'il
eût rempli avec exactitude les devoirs de ſa charge ?
quelle négligence n'a-t-il pas à ſe reprocher ? Dans une
lettre qu'il écrivit au Roi ſur ce ſujet, il convient de
toute la noirceur de cette action, il la condamne ; &
c'eſt ainſi qu'il a cru pouvoir éloigner les ſouſçons qu'il
ſçavoit ne pouvoir tomber que ſur lui. Le Roi mon
Maître a demandé à l'Empereur & au Pape, par la mé-
diation duquel la trêve avoit été conclue, qu'on lui fît
raiſon de l'outrage ſanglant qui lui a été fait, & que du
moins les aſſaſſins fuſſent punis. Sa Majeſté ſe ſeroit
peut-être contentée de cette légère ſatiſfaction, & au-
roit laiſſé aux hommes à juger ſ'il a pu ſe faire que le
Marquis n'ait point eu de part à un crime commis avec
toutes les circonſtances que je viens d'indiquer.

N'admirez-vous pas, Meſſieurs, la modération de
Sa Majeſté ; depuis combien de tems n'attend-elle pas
que l'on ſe mette en devoir de la ſatiſfaire ? Mais d'un
autre côté pourriez-vous entendre ſans indignation les
raiſons impertinentes qu'allégué le Marquis pour ſ'ex-
cuſer. Il a offert, dit-il, de ſe remettre entre les mains
de Sa Sainteté, & cette offre, ſelon lui, ſuffit pour ſe

ey-après imputé à faute ou de prudence ,
ou de cœur , là où il en auroit fait autrement ;

justification. Mais si , comme il le public , il n'avoit rien désiré plus ardemment que de faire connoître la vérité , ne lui étoit-il pas facile de mettre en liberté ceux qui furent conduits en prison ? Leurs dépositions n'auroient pu être suspectes , puisque nul intérêt , nulle considération particulière ne les auroit engagés à trahir la vérité : mais le contraire de tout ce que devoit faire le Marquis est arrivé ; non-seulement il n'a point relâché les prisonniers (il y en a eu cependant quelques-uns qui sont venus me trouver , après s'être échappés de la prison) , mais il a fait défendre sous de grièves peines , que l'on parlât du meurtre qui avoit été commis : il a maltraité ceux qui avoient osé dire ce qu'ils en pensoient ; il a non-seulement récompensé les meurtriers , mais il a encore comblé de bienfaits tous ceux qui ont trempé dans cet infâme complot. Et comment le Roi mon Maître , après tant d'indices qui dépoisoient contre le Marquis , auroit-il pu le croire innocent ?

J'avoue , Messieurs , que c'est avec peine que je me vois une seconde fois obligé de le convaincre d'impudence & d'effronterie. Il dit que lorsqu'il alla jusqu'à Trente audevant de l'Empereur , il étoit accompagné de plus de trois mille personnes qui portoient sa livrée ; que quelques-uns parmi eux ont pu être confondus avec les gens qui lui appartenoient ; & que s'il eût voulu déguiser ses domestiques , il auroit pu le faire de façon qu'on ne les eût pas reconnus.

Je ne disconviens pas qu'il n'ait eu une très-nombreuse suite : je sçais que les trois mille hommes qui

& que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy l'auroit empêché de pren-

l'accompagnèrent, furent obligés de s'équiper & de se monter à leurs frais; & que pour fournir à cette dépense, ils se sont tellement épuisés, qu'ils sont aujourd'hui hors d'état de payer les impositions exorbitantes que le Marquis exige d'eux journellement. Mais peut-il nier que les Couriers de Sa Majesté n'ayent été dévalisés, & indignement maltraités? Cet attentat a été commis sur les terres de la République de Venise: les coupables ont été arrêtés; ils étoient vêtus de la livrée du Marquis, & il a été de plus prouvé qu'ils étoient à sa personne, & qu'ils étoient à ses gages: la Seigneurie a pris connoissance de ce crime, & les coupables ont été condamnés à mort. Pourquoi le Marquis, au lieu d'avoir recours à de frivoles excuses, n'a-t-il pas sollicité auprès de la Seigneurie pour qu'elle fît le procès à ses gens? c'est en les faisant punir qu'il eût pu se justifier, & en voulant s'excuser, il se condamne lui-même; mais les deux exemples que je viens de rapporter, prouvent ce qui a été dit depuis long-tems « que qui a une fois » passé les bornes de honte, il faut que tôt après il devienne apertement & naïvement imprudent, & tellement que l'homme plongé en cette imprudence, ne pense plus que la chose dont il n'a honte, semble à autrui honteuse ni reprochable ».

Mais entendons, comment le Marquis se justifie par rapport à la levée de Lansquenets, dont nous avons parlé; la raison qu'il allégué ne fait rien pour lui. Il dit que nos Suisses étoient déjà en chemin lorsqu'il écrivit au Roi des Romains à l'occasion de la nouvelle

dre les armes jugées nécessaires par tous ses amis : à la fin se resolut d'y entrer, es-

levée qu'il vouloit faire en Allemagne : & vous pouvez, Messieurs, vous rappeler qu'avant même le mois de Janvier, le Marquis s'étoit déjà assuré des Capitaines qui devoient commander ce nouveau corps d'Alle-mans ; qu'il leur avoit donné ordre de se tenir prêts à marcher au premier commandement ; qu'il avoit fait venir en Italie quelque renfort de troupes Espagnoles ; qu'il avoit fait une augmentation considérable dans sa Cavalerie légère ; qu'il avoit chargé quelques Officiers Italiens de lever un grand nombre de gens de pied de leur nation ; qu'il avoit fait publier un Edit qui ordonnoit, sous de rigoureuses peines, que tous ceux du Duché de Milan qui étoient en état de porter les armes, eussent à s'enroller dans les nouvelles bandes. Je pour-rois parler ici, Messieurs, de mille autres préparatifs de guerre qui se faisoient avec une diligence extrême, comme de fortifications de places, de fonte d'artillerie, d'amas de poudre & d'autres munitions. Mais supposons que rien de tout cela n'ait été, accordons que le Roi ait été le premier à lever de nouvelles troupes ; que le premier il ait commencé la guerre ; n'étoit-il pas en droit de le faire, après avoir inutilement demandé qu'on lui fît raison du meurtre de ses Ambassadeurs ?

Encore une fois, considérez je vous prie, Messieurs, ce que le Marquis allégué pour sa justification. Il n'ose ni nier, ni avouer le fait ; il dit une chose & il en tait une autre : envain il employe toute la subtilité de son esprit pour se disculper ; la vérité se montre dans tout son jour, malgré les voiles épais dont il vouloit l'en-

timant que quelque issue qu'il pleust à Dieu en envoyer (au saint vouloir duquel il s'en

velopper. Après avoir dit qu'il a offert de se mettre entre les mains du Pape , il ajoute qu'il ne refusera pas de se justifier , s'il le faut , les armes à la main ; mais cette espèce de défi , il ne le fait qu'en y apposant des conditions qui lui laissent la liberté de se dédire , lorsqu'on le sommerá de tenir sa parole.

Mais le Marquis a imaginé une autre façon de se disculper ; il sent que c'est s'avouer tacitement coupable que de ne pouvoir apporter d'autres raisons que celles qu'il employe pour prouver son innocence : il a donc recours à la voie de récrimination pour s'excuser. Il dit que quelques Couriers de Sa Majesté Impériale ont été arrêtés par des François ; qu'on leur a enlevé leurs dépêches ; que les François ont essayé de surprendre par le moyen de quelques intelligences secrètes différentes places qui appartenoient à l'Empereur ; qu'ils ont pris Marano d'emblée , & qu'ils se sont mis aux trousses du Cardinal de Granvelle , qu'ils sçavoient s'être embarqué. Une question que fait le Marquis , c'est de demander si ce ne sont pas là autant d'infractions de la trêve. Pour le confondre , je n'ai qu'un seul mot à lui répondre (en supposant même que tout ce qu'il avance soit arrivé) , qui est « que celui ne rompt la trêve qui se revanche , & que contre l'infrauteur d'icelle il est » permis de s'en venger en quelque sorte & manière que » ce soit » : lorsque non-seulement on lui refuse la satisfaction qu'il est en droit d'exiger , mais encore que l'on accumule offense sur offense.

Mais je ne m'en tiendrai pas à cette réponse générale ,
remettoit

remettoit , & en luy mettoit son bon droit & espoir de sa cause) si ne pourroit l'en-

qui seule me suffiroit pour démontrer que les récriminations du Marquis ne peuvent servir à le disculper. Je vais prouver que les sujets de plainte qu'il allégué n'ont aucun fondement. Il dit qu'il me fit annoncer cet hyver par un trompette, qu'un Courier venant d'Espagne avoit été dépouillé de tout ce qu'il portoit, par des Cavaliers armés qui se trouvoient sur le grand chemin dans un bois taillé entre Coni & Fossan. On représenta à ce Courier ceux qu'il croyoit coupables de la violence qui lui avoit été faite ; & il les déchargea de toute accusation. On alla visiter le bois où le délit avoit été commis , & qui se trouve à mi - chemin des deux villes , toutes les deux soumises à la juridiction de Sa Majesté Impériale. On trouva dans cette forêt quantité de paquets épars çà & là , & qui avoient été ouverts , parmi lesquels il y avoit quelques dépêches de l'Empereur adressées à Sa Sainteté , d'où l'on peut inférer que ceux qui dévalisèrent le Courier n'en vouloient qu'à l'argent dont il étoit chargé , & non aux dépêches de l'Empereur ; & pourquoi n'auroient-ils pas aussi ouvert les autres lettres que Sa M. Impériale écrivoit au Pape ? J'ajouterai qu'il n'est pas croyable que ces soldats François ayent pu deviner ni le jour ni l'heure où ce Courier devoit arriver , qu'ils n'ont pu être informés du lieu par où il devoit passer ; & quelle apparence y a-t-il qu'ils aient pu sçavoir que ce Courier , qui n'étoit ordinairement employé qu'à porter des Bulles & des Lettres de Banquiers , fût chargé de dépêches de l'Empereur ! mais ces soldats auroient-ils pu se tenir long-tems en embuscade sur un grand che-

treprise n'estre aussi loüable, que la patience vituperable (a) & honteuse. « Car demeurant

min, en attendant l'arrivée de ce Courier, sans avoir été découverts & reconnus ? Rapportons-nous-en aux dépositions mêmes de ce Courier. Il dit, lorsqu'il déchargea ceux qu'il avoit d'abord soupçonnés, & qui étoient des Chevaux-Légers du Roi mon Maître, qu'étant arrivé à Coni environ à minuit, on l'y avoit amusé pendant plus de deux heures, sous prétexte de lui préparer des chevaux frais, & qu'il ne doutoit pas que ceux qui l'avoient arrêté à Coni, & qui sçavoient qu'il portoit beaucoup d'argent, ne fussent les mêmes qui étoient venus l'attendre dans le bois; & ce qui me donne sujet de le penser, c'est que je me rappelle d'avoir fait pendre autrefois sur les terres de France un Gentilhomme attaché au service de l'Empereur, qui avoua dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, qu'il n'avoit assassiné plusieurs soldats Espagnols, que dans la seule vue d'avoir leur argent.

Le Marquis parle de pratiques entretenues, d'intelligences ménagées par les François, pour surprendre différentes places appartenantes à l'Empereur. Je voudrois qu'il s'expliquât un peu plus clairement; qu'il nommât ces places, qu'il nous apprît en quel tems, & par qui ces entreprises ont été formées; alors, ou je nierois absolument les faits qu'il avance, ou si je les croyois vrais, je lui répondrois que lui & d'autres Officiers de l'Empereur ont formé de pareilles entreprises sur quelques villes soumises à la domination du Roi mon Maître; je pourrois ajouter, que si la trêve défend égale-

(a) Blamable.

» un fait si detestable impuny, qui est celuy,
 » *disoit-il*, qui ne m'estimera indigne de te-

ment aux deux parties de rien entreprendre l'un sur l'autre, elle ne leur défend cependant pas d'accepter les offres qui leur sont faites, ni de préparer & d'entretenir des intelligences dont ils puissent utilement se servir, lorsque la trêve viendra à expirer, ou qu'elle sera rompue.

Quant à la prise de Marano, je puis hardiment assurer que ni le Roi, ni ses Généraux n'ont eu aucune part à cette entreprise; & s'il se trouve quelqu'un qui veuille soutenir le contraire, qu'il paraisse les armes à la main, je me présenterai pour lui répondre. Il est vrai que ceux qui se rendirent maîtres de cette place, ne pouvoient espérer de la garder long-tems, s'ils n'étoient puissamment soutenus. Informés des outrages sanglans qui avoient été faits à Sa Majesté Très-Chrétienne, ils ne doutèrent pas que le Roi ne dût être charmé d'avoir cette ville en sa puissance, ou pour se faire rendre ses Ambassadeurs, s'ils étoient encore vivans, ou pour se mettre en état de se venger, s'ils étoient morts: & dans cette persuasion, ils arborèrent l'étendart de France, & envoyèrent offrir la place au Roi; mais ce fut en lui faisant entendre que s'il refusoit d'accepter leurs offres, ils s'adresseroient à une autre Puissance, avec qui ils étoient assurés de conclure; & cette Puissance, qu'ils ne nommoient pas, on pouvoit la deviner aisément. Tout ce que je puis dire, c'est que si ce marché eût été conclu, il eût été également préjudiciable au Pape, à l'Empereur, à la Seigneurie de Venise, & généralement à toute la Chrétienté.

» nir le lieu, qu'avecques si grande dignité
 » mes predecesseurs ont acquis, gardé &

Et ce fut pour cette raison que le Roi, qui connoissoit toute l'importance de cette affaire, voulut bien en faire part aux Ambassadeurs des trois Puissances que je viens de nommer, afin qu'ils écrivissent à leurs Maîtres, leur déclarant que si dans un certain tems qu'il leur marquoit, ils ne prenoient une résolution décisive, il accepteroit la place qu'on lui offroit, non pour la garder comme lui appartenant, mais pour empêcher que l'on n'en fît une disposition contraire au bien de la Chrétienté : & Sa Majesté promettoit de se défaisir de cette place en faveur de qui il appartiendroit. Or, je vous le demande, Messieurs, le Roi pouvoit-il dans cette occasion se comporter avec plus de sagesse ? auroit-on voulu qu'il eût fait rendre cette place au Roi des Romains ? mais le pouvoit-il ? n'étoit-ce pas procurer l'intérêt de ce Prince & celui de l'Empereur, que d'empêcher que cette place ne tombât entre des mains ennemies. Le Marquis dira, sans doute, (& c'est là une rémontrance qui fut faite à mon Maître par l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale,) que le Roi devoit faire arrêter le Gentilhomme qui étoit venu lui offrir Marano, & le faire pendre, s'il ne la rendoit au Roi des Romains. Mais en supposant que le Roi eût fait exécuter ce Gentilhomme, la place auroit-elle été pour cela restituée au Roi des Romains ? Je dois ajouter que si les Impériaux pensent que pour servir leur Maître, il leur soit permis de violer le droit des gens, de n'avoir aucun égard au titre d'Ambassadeur, de ne respecter ni loi divine ni humaine ; mon Maître pense bien diffé-

» maintenu ? Qui est celuy qui desormais au
 » tant renommé port de ceste Couronne,

remment. Ce droit sacré qu'il ne voudroit pas violer ,
 quand même il s'agiroit pour lui du plus grand inté-
 rêt , on voudroit qu'il le violât pour obliger un Prince
 qui se fait un jeu de violer les loix les plus saintes ,
 pour un Prince dont toutes les actions sont autant de
 trahisons & de perfidies , pour un Prince enfin dont tous
 les desseins semblent n'avoir qu'un seul objet , qui est
 la ruine de la France.

Il me reste , Messieurs , à répondre à une accusation ;
 il s'agit du Cardinal de Granvelle , que le Marquis dit
 avoir été poursuivi par les Galères de France. Mais le
 Marquis ne parle pas de l'entreprise formée sur Turin
 par César de Naples & quelques autres Capitaines de
 l'Empereur ; il ne peut nier qu'ils ne se soient avancés
 jusqu'aux portes de cette place , qu'ils ne s'y soient
 présentés de nuit , étant accompagnés d'un nombreux
 détachement de gens de pied & de cheval de la gar-
 nison d'Ulpiano ; & il ne veut pas cependant que je
 pense qu'ils eussent dessein de surprendre Turin , com-
 me si je pouvois ignorer que pour favoriser cette en-
 treprise , il s'étoit rendu lui-même à Quiers , qui n'est
 éloignée que de cinq milles de cette Capitale , & qu'il
 avoit rassemblé un grand nombre de soldats prêts à mar-
 cher au premier ordre. J'ajouteraï qu'un Gentilhomme ,
 qu'il avoit mis dans les intérêts de son Maître , s'étoit
 chargé de mettre le feu à différens quartiers de la ville ,
 afin que pendant que les habitans seroient occupés à
 l'éteindre , les Impériaux pussent en sûreté monter à
 l'escalade. Cet Incendiaire fut arrêté & condamné à être

» voudra chercher refuge contre les griefves
 » tempestes & oppressions des tyrans, comme

écartelé après qu'il eut confessé son crime ; ce sont là des faits qui ne peuvent être contestés. J'avoueraï que quelques Galères qui se trouvoient au port , ont donné la chasse à d'autres Galères qui sembloient prendre la fuite , & dont on ne pouvoit distinguer le pavillon ; & c'est là dessus que le Marquis se croit en droit de juger que l'intention de nos gens étoit de se mettre aux trousses du Cardinal de Granvelle & de l'arrêter. Il veut que l'on juge favorablement de tous ses desseins , tandis qu'il donne aux actions des autres les plus malignes interprétations. Vous êtes trop éclairés , Messieurs , pour ne pas distinguer le mensonge de la vérité , & trop douçables, pour ne pas prononcer en faveur de celui qui a le bon droit de son côté. Je pourrois parler du Marquis plus librement que je ne fais , & j'y serois autorisé par son propre exemple ; mais je me garderai bien de l'imiter : il avoit promis de se contenir dans les bornes d'une juste modération ; il s'est cependant écarté : j'ose espérer que l'on n'aura pas le même reproche à me faire.

Je veux croire que la principale intention du Marquis a été de se justifier ; & pour cet effet il a entrepris de prouver que s'il a violé la trêve , il ne l'a fait que parce qu'il s'est tenu obligé d'user de représailles : eh bien à la bonne heure qu'il lui soit permis de ne point alléguer d'autres excuses pour sa justification ; mais ce que je ne puis lui pardonner, c'est d'avoir imaginé les plus atroces calomnies pour rendre odieux un grand Roi à tous les Princes Chrétiens.

» toujours il a esté par plusieurs Roys &
 » Potentats aussi necessairement cherché ,

Vous venez de donner, Messieurs, d'éclatantes marques de votre zèle pour la gloire & les intérêts de la Religion, en vous déterminant à tourner vos armes contre les Infidèles, entreprise qui a servi de prétexte au Marquis pour calomnier un Roi Très-Chrétien, un Roi votre allié & votre ami, un Roi enfin qui n'a rien oublié pour éloigner de vous le danger qui semble vous menacer. Mon Maître, il est vrai, n'est pas expressément nommé dans la lettre qui vous a été adressée; mais on vous l'a pour ainsi dire fait toucher au doigt, non cependant qu'on vous l'ait représenté sous des traits qui lui conviennent, mais sous des traits affreux qui caractérisent trop bien les ennemis de ce Prince, pour que l'on puisse s'y méprendre.

On veut vous persuader, Messieurs, que le Roi mon Maître ne veut déclarer la guerre à l'Empereur, que pour empêcher celle que vous vous proposez de faire au Turc, ou du moins pour rendre cette guerre plus difficile, en vous obligeant de diviser vos forces. On voudroit vous faire accroire que ce Prince desire avec la plus vive ardeur que vous vous désistiez de la sainte résolution que vous avez prise: mais ne font-ce pas là de manifestes contradictions? Si le Roi veut faire la guerre à l'Empereur, ne doit-il pas souhaiter que ce Prince se mette promptement en campagne pour attaquer le Turc? s'il veut vaincre ne doit-il pas employer toutes sortes de moyens pour obliger son ennemi de partager ses forces?

Mais suivons le Marquis dans tous ses raisonnemens.

» que heureusement rencontré ? Ou finalement,
 » ment, qui est celui qui plus osera mettre

Si l'Empereur, dit-il, doit trouver son intérêt particulier dans la guerre qui a été résolue contre les Infidèles, se persuadera-t-on que ses Officiers Généraux aient voulu rompre une trêve, qui laissoit à leur Maître la liberté de réunir toutes ses forces; s'imaginera-t-on qu'il ait voulu lui-même s'engager dans une autre guerre qui l'obligeroit de les diviser? Qui est celui qui plus que lui doit desirer que la puissance du Turc soit abaissée? qui plus que lui est intéressé à souhaiter que l'Allemagne ne soit point entamée par les Infidèles? Or son salut ne dépend-il pas de l'union de toutes les forces de l'Empire? & qu'on se rappelle qui est celui qui jusqu'à présent a cherché à les diviser? qui est celui qui voudroit que ces forces ne pussent augmenter, & qui par toutes sortes de moyens a tâché de s'impatroniser en Allemagne? C'est celui-là, conclut le Marquis, qui doit être censé avoir rompu la trêve, qui doit être regardé comme le perturbateur du repos de la Chrétienté.

Pour répondre au premier article, je dirai qu'il est bien vrai que l'Empereur ne desirer rien plus ardemment que l'abaissement non-seulement du Turc, mais encore celui de tous les Princes & Potentats de l'Europe sans distinction de Loi & de Religion. Son ambition démesurée ne peut souffrir de concurrent; tous ses projets n'ont pour objet que son propre aggrandissement.

Je ne disconviens pas qu'il ne soit intéressé à desirer que la Germanie soit conservée dans tout son entier: mais n'a-t-il pas lui-même travaillé à la démembler

» l'espérance de son salut en la justice des Roys
 » de France, si eux-mêmes en leur propre

& à en affaiblir les forces ? Il en a troublé le repos, il vous a attiré sur les bras un ennemi redoutable : sa cupidité, son ambition, son audacieuse témérité sont cause que les Chrétiens ont perdu, depuis qu'il est élevé sur le trône de l'Empire, presque autant de pays qu'il leur en reste encore.

On ne peut nier que l'Allemagne ne peut se conserver qu'en opposant toutes ses forces à celles des Infidèles ; & je ne doute pas que l'Empereur ne souhaite sincèrement que les forces de l'Empire demeurent toujours unies, & qu'elles ne soient employées que contre le Turc : & pourquoi a-t-il donc mis le Roi Très-Chrétien dans la nécessité de reprendre les armes ? ce n'est pas parce que l'Empereur a dû faire ; mais c'est par ce qu'il a fait, que l'on doit juger de son zèle pour la gloire & les intérêts de l'Empire.

Celui qui n'a rien eu de plus à cœur que de rétablir l'union & la concorde entre les Princes & Etats de l'Empire, dès qu'il s'élevait entre vous quelque différend, peut-il être soupçonné d'avoir cherché à diviser vos forces ? Sa Majesté m'a fait souvent l'honneur de me députer auprès de vous, quel étoit le principal objet de ma commission ? c'étoit de vous proposer les moyens que le Roi mon Maître jugeoit les plus propres à entretenir parmi vous une union que rien ne pût altérer.

Ceux qui ont voulu démembrer les fiefs de l'Empire pour les ériger en Souverainetés indépendantes, ceux qui à la Diète d'Ausbourg refusèrent de consentir que

» fait se laissent opprimer par injustice ?
 » Mais pourquoy vais-je cherchant exemple

ce qui seroit conquis sur le Turc par l'Empire fût réuni à l'Empire, mais qui vouloient que ces conquêtes fussent destinées à aggrandir leur Maison particulière ; ce sont ceux-là qui non-seulement ne desirerent pas l'accroissement des forces de l'Empire, mais en souhaitent au contraire la diminution & l'affoiblissement.

Il est étrange, dit-on, qu'un Roi de France veuille s'ingérer dans les affaires de l'Empire. Eh que demande mon Maître ? qu'on lui restitue son ancien patrimoine, qu'on le remette en possession d'un fief mouvant de l'Empire ; il se fait honneur du titre de Vassal de l'Empire, comment pourroit-il ne pas en épouser les intérêts avec chaleur ?

C'est à vous à juger à présent, Messieurs, qui est celui qui trouble le repos de la Chrétienté, qui retarde les opérations de la guerre entreprise contre les Infidèles, qui prend les armes contre Jesus-Christ, si, comme conclut le Marquis, c'est combattre contre Jesus-Christ même, que d'entretenir la guerre contre les Princes Chrétiens.

Achevons ; si donner occasion au renouvellement de la guerre, c'est la susciter ; si la susciter, c'est favoriser les armes des Infidèles ; la cause de tous ces maux à qui doit-elle être imputée ? Le meurtre des Ambassadeurs de Sa M. T. C. aura été le sujet de ce renouvellement de guerre, ce sont les Impériaux qui ont commis ce meurtre ; il s'ensuit donc qu'ils auront renouvelé la guerre : mais cet assassinat n'a-t-il pas été approuvé par Sa Majesté Impériale ? s'est-elle mise en devoir d'en punir

» des choses exterieures & frivoles sur l'opi-
 » nion d'estrangers, puisque de raisons do-

ceux qui en étoient coupables ? Or, approuver un crime, ne pas punir, lorsqu'on le peut, ceux de ses gens qui l'ont commis, c'est le commettre soi-même ; & voilà le cas où se trouve l'Empereur : il a approuvé l'outrage fait au Roi mon Maître, puisque pouvant châtier les auteurs d'un si horrible attentat, il ne l'a pas fait ; il l'a donc commis, il a donc voulu que la guerre se renouvelât, il a donc troublé le repos de la Chrétienté, il a donc empêché ou rendu plus difficile l'exécution des projets formés contre les Infidèles ; & pour conclure avec le Marquis, l'Empereur a donc pris les armes contre Jesus-Christ, puisqu'il a renouvelé la guerre entre les Princes Chrétiens.

Vous conviendrez, Messieurs, de la justesse de ces raisonnemens, qui portent l'évidence dans l'esprit, parce qu'ils ont la vérité pour fondement. Que repliquera le Marquis ? dira-t-il que quelque outrage que l'on fasse au Roi mon Maître, Sa Majesté doit le souffrir patiemment, dès que l'Empereur viendra à déclarer qu'il a formé quelque grande entreprise contre les Infidèles ? Et à qui ce nom convient-il mieux, qu'à celui qui n'a ni foi, ni loi, qui n'a d'égard pour la religion, qu'autant qu'elle peut servir à contenter sa cupidité & son ambition, qui esclave de ces deux passions, se croit permis tout ce qui peut les contenter ; qui lorsqu'il s'oppose quelque obstacle à l'exécution des desseins que sa cupidité ou son ambition lui font former contre les Princes Chrétiens, ne manque jamais de publier qu'il a été injustement provoqué, qu'on ne cher-

» mestiques & familiares, je puis prendre le
» reglement de mon fait, laissant à part les

che qu'à le troubler dans les saintes entreprises que lui avoit intpiré son zèle pour la gloire & les intérêts de la Religion ? Et la Religion fut-elle jamais le motif des entreprises de ce Prince ! sa haine, sa jalousie, son ambition, l'intérêt particulier de sa maison furent de tous tems l'ame de tous ses conseils & de tous ses projets.

Eh quoi ! ne suffisoit-il pas à l'Empereur que le Roi Très-Chrétien, pour ne pas le détourner de son expédition de Tunis, ait bien voulu mettre bas les armes qu'il avoit prises, pour se faire raison de la mort violente de l'Ecuyer Merveille son Ambassadeur : & cette expédition, qu'il lui plaît de faire sonner bien haut, de quelle utilité a-t-elle été pour la Religion ? Le Royaume de Tunis a été enlevé à un Roi Mahométan, pour être donné à un autre Prince de la même Secte ; & qu'importe à la Religion que ce Royaume soit gouverné par un Roi More, ou par un Musulman ? Le Roi mon Maître a porté encore plus loin la patience & la modération. Son honneur sembloit exiger qu'il tirât une prompte & éclatante vengeance du meurtre de ses Ambassadeurs, & de quantité d'autres outrages qui lui ont été faits, & dont je pourrai vous entretenir, si l'on m'oblige d'entrer dans un plus long détail de cette vengeance ; il a bien voulu la différer jusqu'à ce que l'Empereur ait été de retour de son expédition d'Alger ; & qui empêchoit le Roi de profiter du tems de l'absence de ce Prince, & depuis de la défaite de son armée, pour se faire raison des injures qu'il avoit

» inconveniens de dehors, comme ayans leur
» pivot seulement assis sur honneur : & à

reçues, & se remettre en même tems en possession du Duché de Milan, l'ancien patrimoine de ses enfans ?

Et jusqu'à quand l'Empereur prétendra-t-il abuser de la patience du Roi Très-Christien ? Veut-il que ce Prince ne coure à la vengeance, que lorsqu'il l'aura insensiblement dépouillé de tous ses Etats ; & pour l'empêcher de prendre les armes, lui suffira-t-il, lorsqu'il aura fait quelque invasion, de publier qu'il se dispose à aller attaquer le Turc ? Non, non, Messieurs, je ne crois pas que mon Maître doive reculer plus long-tems la vengeance qu'exige son honneur outragé. Non-seulement il doit repousser ceux qui menacent ses frontières, mais il doit les attaquer, & profiter de tout l'avantage qu'il peut se promettre de la division des forces de son ennemi.

Le bien général de la Chrétienté fut toujours plus cher à mon Maître que ses propres intérêts : & s'il vous a conseillé, Messieurs, par ses Ambassadeurs de faire de sérieuses réflexions avant que de vous engager trop avant, c'est qu'il a prévu qu'il ne pourroit se dispenser d'entrer en guerre avec l'Empereur ; & que celle que vous allez faire au Turc seroit plus longue que vous ne pensez, & qu'apparemment elle ne seroit pas terminée par une seule bataille.

Un Ecrivain qui a pris le nom de Philathethe, a donné à ce sage conseil la plus maligne interprétation. Il vous a déguisé les intentions de mon Maître, qui n'ont pour objet que le bien de Saint Empire, qui forme la plus grande & la plus noble partie de la Chrétienté.

» l'imitation du bon pere de famille, & sage
 » administrateur, attachons-nous à ce qui à

tienté; & en effet, s'il n'eût consulté que son intérêt particulier, n'auroit-il pas été le premier à vous conseiller d'unir vos forces contre les Infidèles. L'avantage qu'il auroit retiré de cette guerre contre le Turc, c'est qu'il auroit eu meilleur marché de l'Empereur. Mais n'eût-ce pas été vous trahir ? & quel Prince eût jamais plus d'horreur que mon Maître de tout ce qu'on appelle ruse, dissimulation & artifice ? Si celui qui a fait imprimer & publier l'impertinent discours qu'il vous a adressé, veut comparoître & soutenir, ainsi que le Marquis a osé l'avancer, en protestant qu'il est prêt à répandre son sang pour la gloire de la Religion, que le Roi ne vous a déconseillé la guerre que parce qu'il craint également, & que vos forces ne s'augmentent, & que celles du Turc ne s'affoiblissent : « Je vous assure, » Messieurs, & que ledit Orateur, & que ce glorieux nouveau Martyr trouveront prou de Serviteurs » & sujets dudit Seigneur Roi, qui avec les armes leur » soutiendront qu'ils en ont faussement & méchamment » menti, & autant de fois auront menti, comme de fois » ils l'auront dit & le diront ».

Il me reste à vous prier, Messieurs, de m'excuser, si je me suis peut-être un peu trop livré à mon zèle ; mais mon Maître étoit offensé, & je n'ai pu me modérer en répondant à ses calomniateurs. Je finis par ce qui me touche personnellement. Le Marquis n'a pu ignorer que c'est moi qui ai informé mon Maître de toutes les circonstances de l'assassinat commis dans la personne de ses Ambassadeurs ; & c'est là-dessus qu'il

» honneur & utilité ensemble touche. Si au-
 » jourd'huy je souffre que sans raison ni oc-
 » casion, par l'autorité de celuy de qui
 » moins je devoy attendre d'offence, m'ayant
 » esté tuez & meurtris si honteusement & si
 » audacieusement, contre tout droit divin,
 » naturel & humain, mes serviteurs : mais
 » (ò Dieu !) quels serviteurs ? gens d'estat,
 » de reputation & de maison, ayans par leurs
 » merites acquis l'un degré honneste entre
 » les plus apparens Gentils-hommes : l'autre
 » lieu éminent entre les grands Seigneurs,
 » & estans receuz en fraternité des Princes,
 » sans que de leur mort je face demonstra-
 » tion. Si je laisse au temps seul & à l'ou-
 » bliance des choses passées à faire l'efface-
 » ment de leur sang, si cuidant ensevelir

offre de se justifier ou par la voie de la justice, ou par
 celle des armes : bien volontiers j'accepte ce défi, & le
 Marquis me trouvera prêt à lui répondre dès qu'il me
 sommera de comparoître ; je lui soutiendrai ou en justice,
 ou les armes à la main, que dans tout ce qu'il a dit, il
 s'est fort éloigné de la vérité. Je ne cesserai, Messieurs,
 d'adresser pour vous des vœux au Ciel, je prierai Dieu
 de vous accorder une longue & heureuse vie ; & ce que
 je demanderai avec la plus vive instance, c'est qu'il
 plaïse au Seigneur de rétablir la paix & l'union entre
 les Princes Chrétiens.

» leur infortune, je la ressuscite, si j'aug-
 » mente leur calamité par ma honte; qui
 » fera d'icy en avant celuy qui pour donner
 » vie à ceste Monarchie, mettra la sienne
 » en danger? Certes il n'y aura nul qui non-
 » seulement pour elle ne refuse à s'y pre-
 » senter, mais qui ne la juge ou indigne
 » qu'on la serve, ou moy que je la gou-
 » verne : dont en brief à la Republicque
 » infidiée (a) d'ennemis, desgarnie d'amis,
 » privée de bonnes & devotieuses volontez,
 » ne pourroient n'advenir les inconveniens
 » qui tousjours sont advenus à Estats ou regis
 » par mauvais Administrateurs, ou depour-
 » veuz de feal & amiable Conseil.

« Les Princes ont accoustumé d'estre blas-
 » mez quand ils n'ont vengé la mort de ceux
 » qu'alliance avoit mis en leur société : com-
 » bien plus ceux que nature avoit mis en
 » leur seureté? Peu d'honneur ont acquis
 » ceux qui ont sans resistance laissé demem-
 » brer une partie de l'estat, qui par leurs
 » ancestres leur a esté laissé, encore moins
 » ceux qui, sans en faire demonstration, ont
 » laissé opprimer celuy, ou qui par nature
 » comme sujet, ou par election comme
 » serviteur, est entré en leur sauve-garde.

(a) Environnée.

Car

» Car qui laisse occuper partie de sa province
 » par autruy, quelquefois la laisse occuper à
 » aussi bon ou meilleur que soy, dont advient
 » qu'aucune fois la mutation du Seigneur est
 » aux sujets non - seulement tolerable, mais
 » profitable; car l'oppression ne leur peut ja-
 » mais estre que mauvaise: parquoy ne se
 » peut nier plus n'estre à blasmer celuy qui
 » sous son nom laisse outrager les siens, que
 » qui les souffre arracher de sa main, & vio-
 » lentement usurper par autruy. Estans donc
 » ces raisons si veritables, quelle vitupera-
 » tion auray-je, ou pour mieux dire, quelle
 » n'auray-je point, si je me rends paresseux
 » à maintenir les miens en seureté, moi qui
 » tousjours ay esté si prompt à la tuition (a)
 » des autres? Ou quelle honte me fera - ce
 » de n'oser à ce coup exposer mes forces
 » pour garder le repos de mes hommes, si
 » tant de fois j'ay osé exposer ma vie pour
 » maintenir mes Provinces? Autrefois je n'ay
 » fait (estant personne privée) à couvrir
 » de ce corps la fuite d'un peuple battu,
 » chassé & espouventé, n'osant lever les yeux
 » contre deux Princes, dont l'un estoit vic-
 » torieux & puissant Roy, l'autre assez belli-
 » queux, combien que peu heureux Empe-

(a) A la défense.

» reur. Estant aujourd'huy Chef & Roy de ce
 » mesme peuple, faindray-je à le couvrir de
 » mes forces, mesmement contre les injures
 » d'un seul, qui jamais n'a celuy peuple en-
 » dommagé, & moins estonné, souvent l'a
 » essayé, jamais entamé, travaillé par cau-
 » telles (a), mais non par conquestes? Doy-
 » je craindre à le garentir encore de l'op-
 » pression de celuy que pieça (b) je luy avoy
 » peu livrer entre les mains, si de tant de
 » fois qu'il m'a si bravement provoqué, il
 » m'en eust attendu une seule? Rome, l'Al-
 » lemagne, l'Espagne, en ont ouy les bra-
 » veries; Valentiennes & la Provence ont
 » veu & pu tesmoigner de ses fuittes.

« Voylà (disoit le Roy) la resolution après
 » toutes disputes, laquelle embrasser utilité
 » nous admoneste, honneur nous incite,
 » nécessité nous contraint; car quant à l'in-
 » fraction dont nos ennemis nous pourroient
 » calomnier suivant leur inveterée coustume,
 » je trouve que c'est chose à quoy j'ay suf-
 » fisamment (si dire se peut) satisfait envers
 » Dieu, & puis dire suffisamment envers le
 » monde, ainsi qu'il sera tousjours cogneu
 » par bons jugemens, & advoüé par bonnes
 » & saintes consciences : peu me doit-il

(a) Par ruses.

(b) Cy-devant.

» chaloir (a) que les autres en veulent dire
» ou penser ».

A ces raisons s'estoient facilement accordez tous ceux avecques lesquels, ou pour fiance (b) de leur loyauté, ou par cognoissance de leurs esprits il avoit pleu au Roy s'en resouldre (c); car combien que les raisons contraires & tendantes à dissuasion, eussent bien quelque apparente beauté, pour estre garnies, quant à l'universel, de ceste commune patience de paix, de repos, d'abondance de biens, d'entrecours (d) de marchandise: quant au particulier, mesme en ce qui touchoit les Princes & plus eminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs & delices, & triumphes, singulierement en ce qui regardoit le Chef pour estre homme, à vray dire, qui ne les de- daignoit en leur saison, & qui demourant en paix, comme lors il estoit, en pouvoit jouyr & les avoir en plus grande abondance que nul autre, venant à la guerre en estoit en la pluspart privé, & les luy convenoit sequestrer pour quelque temps & paraventure pour toute sa vie: neantmoins ayant

(a) Peu me doit-il importer. (b) Confiance.

(c) D'en demander leur avis.

(d) De communication de marchandises.

icelles raisons esté du commencement proposées, & après mises en parangon (a) des autres, soudainement perdirent leur feuille & couleur, comme si pour effacer pierres faulses on eut mis en jeu de fines (b) & orientales. Ainsi estoit demourée la chose sans dispute, au jugement & approbation de chacun; mais bien eussent voulu aucuns pour estre l'entreprinse de tël poids, y mettre un peu de delay, & mieux se fortifier, tant d'argent que d'amis, mesme estant le Roy recherché d'aucus Princes & Potentats, qui eussent acheté de leur sang un commencement de guerre entre ces deux grands Monarques, pour estre par le moyen & protection de l'un mis en seureté, & hors du danger de l'autre, qu'ils sçavoient avoir de long-temps, par espoir, comme englouty & devoré tout le monde, en consideration de quoy ils n'eussent au Roy, duquel la foy estoit assez connuë, refusé chose que raisonnablement il leur eut sceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Aussi au contraire estoit vray-semblable, veu les experiences du passé, que là où desjà

(a) Comparées avec les autres.

(b) Des pierreries.

de soy-mesme il les auroit prises, & que la guerre se verroit ouverte entre ces deux grands, & les cartes entre eux bien meslées, chacun des autres leur laisseroit jouer leur jeu, & delà en avant ils favoriseroient plus le Roy de souhaits que de faits, plus de desir & affection que de forces, ni d'argent, de traitez & alliances. Entre autres estoit bien à presumer & le tenoit le Roy pour certain, que si à la derniere guerre le Roy d'Angleterre obligé à sa defension, tant pour traitez que par infinies promesses, l'avoit planté & laissé porter seul tout le faiz d'icelle guerre, il seroit à ceste-cy pour faire le semblable, voire paraventure pis. Ce qui luy faisoit presumer, c'estoit qu'il n'estoit pas bien content que ledit Sieur eut donné si honorable passage à l'Empereur, & qu'en iceluy il luy eut usé de tant de courtoisie; mais à la verité plus estoit-il ulceré, que ledit Sieur eut favorisé le Roy d'Escoffe de deux mariages, l'un après l'autre, l'un de Madame Magdeleine sa fille, l'autre de la fille du Duc de Guise, veuve du feu Duc de Longueville, & qu'il eut fortifié Ardres, qui est une bride à Callais; & ce qui plus encore luy pesoit, combien qu'il n'en monstroit le semblant, qu'il n'eust sceu attirer ledit

Seigneur par offres ny alliances quelque avantageuses qu'elles fussent , comme il disoit , mais à la verité non recevables à muer (a) en son Royaume le fait & estat de la Religion. Toutesfois encore n'estoient les choses tant reculées de moyen , qu'il n'y eust bien quelque apparence de l'attirer à societé de guerre , veu d'une part l'estime qu'il avoit de la personne du Roy , & le grand honneur que de tout temps il luy portoit , & de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'Empereur , se ressentant continuellement en son cueur , que souvent il luy avoit failly de foy , & aussi blasmant ouvertement son ambition.

Mais bien quand l'on eust pensé de l'attirer à ladite societé , par conditions raisonnables , si eust-il fallu du temps pour trouver resolution en son esprit assez irresolu de foy-mesme. Le semblable eust-on peu esperer d'une partie de l'Allemagne , & mesme entre les Estats Protestans ; car s'estant trouvez cy-devant , comme refusez de l'alliance par bonne partie d'eux proposée , & estant ledit refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy avoit crainct d'en donner au peuple , pour la diversité des sectes ; aussi pour ne monstrier

(a) A changer.

à l'Empereur (auquel il ne vouloit laisser aucune occasion de se plaindre) qu'il se fortifiast de ses couverts ennemis , les propos d'icelle alliance d'avecques lesdits Protestans estoient demeurez interrompus. Neantmoins il y en avoit aucuns d'eux qui secrettement cherchoient de les renouïer , & plus y en avoit d'apparence qu'au passé, que la chose se peust bien conduire ; car quant au respect que le Roy avoit eu à l'Empereur , il le pouvoit maintenant après si griefs injures raisonnablement cesser. Quant à l'exemple dessusdit la chose avoit bien receu plus grande moderation ; car à present il estoit proposé au Roy , par la confederation qu'il feroit avecques eux , un grand & quasi indubitable espoir de reduire l'Allemagne à union & concorde , tant de la foy , que des principaux differens regnans en icelle , dont plus y avoit en l'alliance qui se fust faite avecques eux , de bon exemple que de mauvais , & fust-ce envers les plus depravez jugemens du monde. Avecques ce estoit beaucoup diminué du danger où les autres fois on avoit esté , que l'Empereur empeschast ceste pratique comme il avoit les precedentes. Car estant son ambition mieux par lesdits Protestans decouverte , que lors elle n'avoit esté ,

& le masque de son hypocrisie plus osté, il luy estoit plus facile d'y pourveoir, & de secrettement se fortifier contre elle.

Telle donc estoit la raison qui mouvoit aucuns à vouloir differer la guerre pour y attirer les deffusdits, aussi l'opinion qu'ils avoient de faire plus grande provision de deniers; car à la verité depuis la derniere guerre le Roy avoit plus advisé de soulager son peuple par diminution de tailles & impost, à enrichir sa Noblesse par dons & grandes pensions, à retirer son domaine aliené par les Roys ses predecesseurs, & en partie par luy-mesme, & à rembourser l'argent çà & là emprunté, qu'à en amasser de nouveau; faisant son compte que l'Empereur qui seul le pouvoit mettre en despense, ou me de la Religion de tant & si solempnels sacremens (a) que ceux qu'il avoit faits, ou de ceux de si grans & frequemment receuz benefices, ou aucunement touché, sinon du bien & repos de la Chrestienté, à tout le moins du sien particulier ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en necessité de la recommencer. A vray dire les affaires du Roy eussent bien requis d'encore temporiser, tant pour les raisons susdites, que pour avoir temps d'achever

(a) Serments.

la fortification d'aucunes places, ou nouvellement commencées, ou que tant de-là les monts que deçà, on commençoit à mettre en deffence, & qui n'y estoient encore. Mais au contraire trois choses luy venoient au-devant des yeux : la premiere que ceste ombre de paix donnoit grande ouverture aux entreprises que faisoit l'Empereur, pour luy surprendre ses places de frontieres, & venoit journellement en lumiere, que pour une entreprinse descouverte & rompue, soudain comme d'une hydre, en sortoit une autre : & à ce estoit au Roy mal aisé de remedier, pour ne luy estre permis par les voyes de la trefve d'empescher les commerces & communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procedoient les menées & trahisons.

La seconde raison & plus forte estoit, qu'il ne voyoit que sans deffences expressees, & ainsi declaratives d'hostilité, il put retirer ses subjects de la frequentation des pays de l'Empereur, par laquelle les pauvres gens pensans estre en seureté, se trouvoient surprins, & inhumainement occis, sans qu'on put en avoir raison; comme il s'estoit fraîchement veu sur le Pau, & en plusieurs autres endroits, & en la mort d'i-

ceux, le Roy naturel tuteur de leurs vies, se sentoit (comme il devoit) merueilleusement blessé, se jugeant (là où il n'y pourvoiroit) coupable de leur infortune. La troisieme urgente, & qui se pouvoit dire insoluble raison estoit, qu'il faisoit bien à presumer (& outre la presumption, bons advis & seurs en estoient venus) que voyant l'Empereur la guerre luy avoir esté expressément denoncée, en cas qu'il ne satisfit dedans certain temps, des meurdres cy-dessus mentionnez, pour obvier à ce danger, & afin de gagner temps attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque (a) spectacle de zele envers la Republique Chrestienne, tel ou semblable qu'avoient esté ceux de Tunis & d'Alger, disant :

J'empliray les oreilles du monde d'une belle & grosse entreprinse contre les ennemis de la foy, & feray une representation de si gros appareil aux despens de mes sujets les plus exposez au danger de mes voisins, les plus faciles à abuser, sans ce que de ma part j'y face gueres de mises, que j'auray occasion (faisant magnifiquement sonner ladite entreprinse) de requerir le Roy Très-Chrestien,

Quelque expédition.

& le conjurer tant au nom de son tiltre , que de nostre mutuelle amitié , de m'y assister ou de forces ou d'argent. Et combien que je ne l'estime si aisé à tromper en chose si evidente , mesmement estant (a) desjà battu du fillé , si obtiendray - je à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour avoir le moins , que durant ce temps de ma telle quelle expedition , ou du nom de l'appareil d'icelle , il servira tant à sa reputation & à l'opinion commune : & estant si jaloux de son honneur qu'il est , aura si grand respect aux paroles qu'on pourroit semer à l'encontre de luy , que craignant qu'on imputast à son emotion de guerre , le retardement du bien public , indubitablement il se contiendra.

Tel estoit le dessein de l'Empereur veritablement bien & malicieusement fondé , s'il eut eu à faire à homme mal prenant , & qui desjà n'eust entendu ses ruses ; car il est certain que si par le monde eussent esté respandues les fumées d'une expedition Africaine ou Turquesque , avant que la guerre fut ouverte entre ces deux Princes , tous

(a) C'est-à-dire , étant déjà tombé dans le piège. Cette expedition fait allusion au poisson qui , ayant donné dans le filet , est sur ses gardes.

ceux à qui les arts (a) de l'un n'estoient encore bien cogneuz , eussent imputé le retardement de sa sainte expedition à l'autre. Pour à quoy obvier & aussi voyant le Roy qu'en une façon ou autre , tousjours estoit-il en une grosse & continuelle despense , & qu'il luy falloit tenir autant de gens à sa soude , tant en Italie , qu'au long de la mer de Languedoc & Provence , pour remedier aux surprises machinées par l'Empereur , que s'il eust esté en guerre declarée & ouverte , il jugea avecques les autres raisons cy-dessus alleguées , qu'il ne luy estoit loisible de plus longuement attendre pour executer ceste volonté. Deux voyes se presentoient , dont l'une (qui estoit couverte plus se monstrois accompagnée d'utilité ; la seconde (qui estoit la découverte & artificielle) n'en promettoit pas tant ; car quant à la premiere par gens méuz de mal contentement , de vindicte , de partialité , d'avarice , ou autre passion ; des autres incitez de zele qu'ils avoient au bien de leur patrie journellement oppressée , estoient au Roy presentez partis (b) , de secretement & à l'improviste le saisir de plusieurs places estans sous la domination de l'Empereur , ou sous sa protection , voire telles

(a) Les artifices.

(b) Projets.

& de si grande consequence, que leur seule conqueste se pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue & perilleuse guerre.

Pouvant doncques le Roy par l'acquisition d'icelles (qui estoit le vray fruit de la guerre, & la fin qu'un convoiteux agresseur en ont peu demander) se venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deut refuser ces partis, attendu qu'ils se pouvoient executer sans bruit, sans peril, sans perte, sans mettre la main à l'espée, & à la bourse que bien peu, eu esgard à la marchandise. En l'autre voye qui estoit de rupture & d'ouverte declaration, moins se trouvoit d'utilité, mais selon le commun jugement des hommes plus d'honesteté; car veritablement la guerre prenant son commencement par surprises & emblées de places, eut aucunement peu ouvrir la porte de calomnie à ceux qui eussent voulu imputer audit Seigneur, que convoitise l'eut plus incité à ce faire que la justice, qu'en cest endroit nous appellons vengeance. Quoy considerant & voulant servir à l'honneur plus qu'au profit, il laissa le chemin auquel il estoit invité par plusieurs, & qui à grand regret le luy voyoyent laisser, & se delibera d'ouvrir la guerre en divers endroits, mais

principalement en deux, l'un du costé des Espagnes par le Comté de Roussillon, l'autre par le pays de Luxembourg. Et l'election de ces deux endroits fait-il pour justifier son agression, non-seulement par la raison qu'il avoit en general d'affaillir son ennemy, mais en particulier de l'affaillir ès lieux qui de droit luy appartenoient, & luy estoient usurpez sans legitime tiltre ; car quant à Luxembourg, outre les autres droits & actions que de tout temps les Roys ses predecesseurs y pretendoient, mesme par l'aquest qui en avoit esté fait par le Duc Louys d'Orleans, frere du Roy Charles sixiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cession, tant des Chefs & vrais Seigneurs titulaires de la Maison dudit Luxembourg, qui injustement & par seule force en avoient par le Duc Philippe de Bourgogne & Charles son fils, esté spoliez, qu'aussi par le transport que luy en avoient fait ceux de la Maison de la Marchk, qui y pretendoient grand droit.

Quant au Comté de Roussillon, encore sont vivans ceux qui le veirent laisser à Ferdinand Roy d'Arragon alors regnant, par le Roy Charles huitiesme, seduit & trompé par un Cordelier, nommé frere Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme

apparent de grande sanctimonie (a), mais (comme il advient où hypocrisie à lieu) avoit esté corrompu à force d'argent, par ce Roy d'Arragon, pour vendre & decevoir son Maistre. Or n'avoit pu le Roy Charles faire ceste alienation au prejudice de la Couronne, & quand il l'auroit pu faire, si n'avoit le Roy d'Arragon, & moins ses heritiers, accompli les conditions reciproques, mises & apposées au contract : ainsi l'Empereur qui n'avoit droit que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur, & violent possesseur. Vray est que le Roy voulant commencer la guerre, l'eut peu à aussi bon droit commencer ailleurs, fut delà les monts, ou deçà, car assez d'autres lieux il y avoit qu'il pouvoit & plus facilement entamer, & aussi justement repeter; mais bien voulut pour son invasion choisir ces deux sur tous autres, le Roussillon afin d'attirer son ennemy au combat; car estant si prochain en ses pays, en sa maison avecques ses forces parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller (b) la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fut pour y fuyr la lisse (c).

(a) De grande Sainteté.

(b) D'exalter.

(c) Pour fuyr le combat.

L'endroit de Luxembourg, choisit-il (8) pour avoir plus aisé moyen de recueillir, & à moins de danger des personnes, les Allemans venans à la foulde, mais plus encore fut il meü de ce faire, pour favoriser par la proximité des lieux, le Duc de Cleves, que l'Empereur à toute heure se vançoit de ruiner, & rendre le plus pauvre homme de Chrestienté, disant haut & clair, *qu'il quitteroit plustost sa Couronne, que de luy laisser un pouce de terre* : & de fait, avoit de longue main commencé en ses pays bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste: ce que scachant, le Roy luy vouloit bien donner à cognoistre que d'une part au lieu où estoit sa personne, de l'autre en celuy où plus ils'estoit préparé en ces deux endroits il chercheroit de l'affaillir. Doncques de premier fault il envoie pour Chef de ceste entreprise son fils puisné Charles Duc d'Orleans, accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, & huit mille Lansquenets, & six mille soldats de pied François, ayant avecques luy M. Claude, Duc de Guyse pour sa conduite, & commander l'armée sous luy, à cause de sa jeunesse, & le Seigneur de Jamets, le Seigneur de Sedan, le Comte d'Aumalle, fils aîné du Duc de Guyse, François de Bourbon,

Bourbon, Sieur d'Anguien, frere de Mgr de Vendosme, le Sieur de la Roche-du-Maine, la compagnie du Connestable (9), conduite par le Sieur de la Guiche, & plusieurs autres Capitaines & Chevaliers garnis de sçavoir, de prouësse, & d'experience.

En Roussillon, il envoya Mgr. le Dauphin, luy voulant comme au successeur de son nom, par l'aiguillon d'honneur, & semonces de hautes entreprinſes, de plus inciter les esprits à embrasser la splendeur & imitation de ses ancestres : au Mareſchal d'Annebault, que pour vertu il avoit elevé, & auquel il avoit assez grande fiance, il ordonna d'estre auprès dudit Seigneur pour la principale conduite de la guerre, luy assistant (a) pour partie des labours & charges, le Seigneur de Montpeſat, pour lors Lieutenant du Roy au pays de Languedoc, avecques grand nombre des Princes, Seigneurs, Capitaines, & autres gens d'honneur, de sçavoir & conduite. Ce que plus il commanda au Dauphin, ce fut de jeter partie de ses forces incóntinent, & en toute diligence au devant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée, qui s'y viendroit joindre, & que luy qui le vouloit suivre de près se présenteroit sur les

(a) Lui joignant.

lieux : à quoy faire , il estoit conduit par plusieurs raisons , dont celle qui plus dominoit en son esprit , & à laquelle grande partie des autres se rapportoit , estoit celle desja touchée du combat ; car il jugeoit que là où soudainement il auroit fait (comme il estoit faisable) envelopper Perpignan , ville capitale de Roussillon , & la principale , ou pour mieux dire la seule barriere & boulevard des Espagnes , quant au costé du midy , & qu'il l'auroit forclosé (a) de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy defaillir pour l'attente d'un grand siege , l'Empereur seroit contraint ou par le respect d'honneur , ou à tout le moins par celuy de necessité de le venir combattre : sinon qu'à sa barbe il aymast mieux se veoir spolié d'une Province , nourrice des Provinces voisines , du meilleur & plus necessaire port qu'il eut es mers de delà , de la ville dont la prise luy apportoit perte , non seulement de ce qu'il avoit deçà la montagne , mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye , ou de venir au fait d'armes par luy de si long-temps & en tant de lieux si hautement & si pompeusement presché.

Pendant que le Dauphin se prepara à ceste

(a) Qu'il la priveroit.

ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les vivres, & munitions, & que Montpesat pour lors Lieutenant du Roy, en Languedoc, outre les forces ordinaires de la frontiere faisoit assembler les Legionnaires de Languedoc, que le Roy de Navarre, en faisoit approcher d'autres de Gasconne, que le Mareschal (10) d'Annebault (a), s'acheminoit avecques sa troupe, ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux legers, les vieilles bandes de gens de pied Françoises & Italiennes, le Roy commençoit à se mettre à leur queuë, non de si près qu'il put rompre le chemin aux soldats, ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loing que d'heure en autre il n'en put avoir nouvelles, comme ordinairement il avoit. Le Duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-je dit que quelques uns avoient mis en avant au Roy plusieurs entreprises pour surprendre l'Emperereur aux lieux les plus aisez, & desquels il avoit moins de suspicion: entre autres le sieur de Langey, Lieu-

(a) D'Annebault avoit été fait Maréchal de France en 1528; & la même année il fut nommé Gouverneur & Lieutenant-Général en Piémont: Langey commandoit sous lui dans le Piémont.

tenant-General pour le Roy en Piémont, après qu'il eut la cognoissance de l'outrage fait par les gens de l'Empereur à ses Ambassadeurs, confidera bien que le Roy s'en voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit. A ceste cause, secrettement il avoit praticqué plusieurs places & Capitaines au Duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes fait à la Mirandole (dont desja il avoit couvertement les Capitaines tous gabarez (a)) & devoit estre son amas de dix mille hommes de pied, huit cens chevaux, & dix pieces d'artillerie, & estoient des principaux Chefs d'icelle entreprise le Seigneur Pierre Strozy, le Comte Petillane, le Duc de Somme, & plusieurs autres tant Napolitains, Romains, que des terres de la Seigneurie de Venise, lesquels assemblez il marcheroit droit à Cremonne, dont il esperoit avoir le Castellan, & les principaux soldats à sa devotion. De là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, & de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu : & delà à Milan, où pareillement avoit intelligence, pour y fortifier la citadelle aux despens des citadins, & par

(a) Pourvus de tout ce qu'il falloit pour marcher (Glossaire de du Cange, au mot *Gabar*, Tome III, p. 771.)

ce moyen brider & tenir en subjection tant le chasteau que la ville, & oster à l'Empereur le moyen d'en tirer argent dont se faisoit la guerre. Or est-il que le sieur d'Annebault, après la resolution de la guerre, estoit marché en Piemont, ayant huit mille Suisses, six mille hommes de pied François, sans la garde des places, & six mille Italiens, quatre cens hommes d'armes, & deux mille chevaux legers; parquoy l'intention dudit sieur de Langey estoit, que là où le Marquis du Guast partiroit de la frontiere de Piemont, ou pour aller au secours de Milan, ou pour combattre ledit Sieur de Langey, le Mareschal d'Annebault avoit en proye Quiers, Ast, Verceil, Alexandrie, Casal de Montferrat, Fossan, Cony, Albe & Quieras, & grand nombre de petites places: car le Marquis n'eut sceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne sans laisser ses places despourveuës, & s'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si durant six semaines ou deux mois que ledit sieur d'Annebault fut avecques lescdites forces en Piemont inutile, on eut voulu, ceste entreprise eut esté executée au nom de Strozy, & des Napolitains, demandans à estre restituez en leurs biens que l'Empereur leur usurpoit,

mais voulant le Roy (comme vous avez entendu) commencer la guerre ouvertement , & non à l'improviste , encore que du commencement il eut consenty & arresté ladite entreprise , il en fut diverty & la refusa ; mais j'ay ouy des proverbes de nos peres , que *qui a le profit de la guerre , en a l'honneur.*

Ayant le Roy ordonné à M. d'Orleans l'armée qu'il avoit à conduire , il depescha Nicolas de Bossu, Sieur de Longueval, pour aller en Gueldres & Juilliers , devers le Duc de Cleves faire une levée d'hommes , tant de pied que de cheval , & passant au travers du pays de Brabant se venir joindre avecques iceluy Duc d'Orleans, ce qu'il fit ainsi qu'entendrez cy- après.

M. le Duc d'Orleans ayant prins congé du Roy à Ligny en Barrois , alla trouver le Duc de Guise accompagné de quelque nombre de gens de pied François ; le lendemain qui estoit environ le dixiesme de Juin, mil cinq cens quarante-deux, ils asssemblerent avecques la gendarmerie une partie de gens de pied, en un grand village sur la riviere de Meuze à deux lieuës près de Verdun , mi-chemin dudit Verdun & de Dun-le - chasteau, auquel lieu ils feirent sejour trois jours attendant l'artillerie. Au partir de là, ils allerent loger

devant Danvillier, place de Luxembourg, appartenant à l'Empereur ; là se vint joindre avecques eux le Baron de Hedecq, lequel autrefois avoit esté Lieutenant du Comte Guillaume de Fustemberg, avecques son regiment de quatre mille Lansquenets, aussi y arriva le Comte de Mansfeld, & le Comte Piquelin, & le Colonel Recroc (a), avecques leurs regimens, & pouvoient estre estans assemblez, le nombre de dix à douze mille Lansquenets. Vint à ceste heure-là au service du Roy avecques le Comte de Mansfeld, le Comte de Reingrave (b), jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a cogneu par après. Estans assemblez devant Danvillier, fut présentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu sans approches ny trenchées ; mais les soldats estans dedans la place, ne voulans attendre plus furieuse batterie, demanderent à parlementer, & durant ledit parlement, noz soldats sans aucune resistance entrerent dedans & le saccagerent, chose qui

(a) Le Colonel Georges *Rekrod*, & non pas *Reincroc*, ou *Recroc*, comme le nomment les Mémoires du tems : on aura occasion d'en parler ailleurs d'une manière plus détaillée.

(b) Philippe, Comte du Rhin.

estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danvillier entre noz mains, par l'advis des Capitaines, M. d'Orleans ordonna qu'elle fut rasée & brulée, comme n'estant gardable, ce qui fut fait en toute diligence, mesme par M. de Jamets, à l'occasion qu'elle portoit grand ennuy à sa place de Jamets.

Partant de Danvillier nostre armée print le chemin de Luxembourg; mais le lendemain vindrent nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droit à ladite place; & y estant arrivée, en toute diligence mondit Seigneur d'Orleans, & le Duc de Guyse, ordonnerent de faire les approches, ce qui fut fait, mais mal à propos, car il fut assis trois canons, & une bastarde, si près du bord du fossé sans gabions, tranchées, ni autre couverture pour mettre en feureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie, qu'il fallut le jour venu que ceux qui l'avoient en garde l'abandonnassent, pour les coups d'arquebuzes que leurs tiroient les ennemis. En plain jour, à la veüe de nostre armée, sans que nul les put offenser, iceux ennemis sortirent de la ville, & attacherent des cordes ausdites pieces pour les tirer dedans leurs

fossez , mais ne leur fut possible à cause de la pesanteur , & de quelques coups d'arcque buze tirez (mais de loing) par aucuns soldats des nostres qui se hazardoient plus que les autres : ce que voyans les ennemis ils mirent le feu aux flasques (a) , & les brusserent , de sorte que lesdites pieces furent mises sur le ventre , & cinq ou six jours après furent retirées , & puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledit inconuenient ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie , du costé devers les Ardennes , & fut faite breche assez raisonnable , qui toutesfois ne fut assaillie : puis on fut dix ou douze jours sans tirer , pendant qu'on envoya à Sedan , à Mouson , & autres villes prochaines , querir renfort d'artillerie , & de munitions , lesquelles arrivées , on fit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre , tirant vers le chemin qui va à Jamets , dont ceux de dedans s'estonnerent de sorte qu'ils demanderent à parlementer , à quoy ils furent receuz ; & tellement se mena la pratique , qu'enfin leur fut accordé par M. de Guyse (lequel estoit ordonné de la part

(a) Affuts faits en forme de flèches : ce mot vient du Celtique *Flasch*. (Gloss. de du Cange , Tome II , p. 543 , au mot *Flasca*.)

de Mgr. d'Orleans pour les ouyr) qu'ils s'en iroient leurs bagues fauves, & pourroient amener six fauconneaux, & de la munition pour tirer chacun six coups. Chose qui vint bien à propos, car à la verité la place estoit hazardeuse à assaillir sans grande perte d'hommes veu le nombre des soldats, d'artillerie, & de munitions qui estoient dedans, & mesme qu'au milieu de la grande breche au fond du fossé, il y avoit un moineau (a) qu'on ne leur pouvoit lever (b), qui eut fait un grand meurdre des assaillans; mais Dieu leur osta l'entendement. De la part de l'Empereur, estoient Chefs audit Yvoy, le Bastard de Sombret, le sieur de Noyelles Hennuier (c), Capitaine de chevaux legers, le Capitaine Famas, le Capitaine Gilles de Levant, & autres, jusques au nombre de deux mille hommes. Estant mondit sieur d'Orleans devant icelle place, y arriva M. de Longueval, accompagné (11) de Martin Van Ros, Maref-

(a) Espèce de bastion plat, bâti au milieu d'une courtine, lorsqu'elle est trop longue, & que les deux bastions des angles ne peuvent se protéger réciproquement. On y place des Mousquetaires pour faire feu de part & d'autre.

(b) Qu'on ne leur pouvoit enlever.

(c) Du Hainault.

chal de Gueldres, & dix mille Lansquenets avecques environ seize cens à deux mille chevaux Clevois, qui avoient passé par le pays de Brabant, ainsi qu'entendrez par ce discours.

M. le Duc d'Orleans, ayant mis Yvoy en l'obeïssance du Roy (dont fut baillée la garde au Seigneur de Sedan, & depuis au Baillif de Victry, Comte de Nanteuil, Lieutenant de la compagnie du Duc Antoine de Lorraine) il marcha pour aller devant Luxembourg, prenant son chemin par Arlon, petite ville, à quatre lieuës au deçà dudit Luxembourg, fise sur une montagne en assez bonne assiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le Seigneur d'Anguien, François de Bourbon avecques sa compagnie, & quelques autres qui l'avoient suivy, y alla devant, & la feit sommer au nom de Mgr. d'Orleans: ceux de dedans estonnez de la reddition d'Yvoy, qu'on estimoit la plus forte place du pays, & la mieux pourvue d'hommes, d'artillerie, & autres munitions, rendirent la ville, au deffous de laquelle se vint loger le camp, & dedans se logea Mgr. d'Orleans; mais quelques paillards (a) (encore qu'il fut

(a) Chez nos anciens Auteurs cette expression de *Paillards* & celle de *Ribauds* désigne fort souvent des

deffendu de piller) cherchans du butin, mirent le feu en une partie de la ville (12), tellement que bien à peine put on faire retirer le bagage qu'il n'y en eut eu de brulé; & après que le feu fut estaint, y fut laissé quelques gens à ce que l'ennemy ne s'y mit pour couper les vivres qui venoient en nostre camp de Stenay, & de Mouson.

Partant d'Arlon, le camp alla loger auprès de Luxembourg, où peu après avoir fait les trenchées, fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville, à la main droite de la porte par où on entre du costé de France, & fut fait breche, toutesfois non raisonnable pour assaillir, car le fossé y est à fond de cuve trenché en roc fort par le fond : si est - ce que ceux de dedans combien qu'ils fussent trois mille hommes de guerre, & quatre cens chevaux, s'estonnerent de sorte qu'ils se rendirent leurs bagues sauvés (a), & les citadins demeurèrent en leur liberté. Estans sortis lesdits gens de guerre environ deux heures après

Maraudeurs, des Bandits. Nous observerons que l'Abbé Lambert a supprimé dans son du Bellay l'anecdote de ces pillards.

(a) Quelques-uns de nos Historiens se sont trompés, en écrivant que cette Ville étoit sans défenseurs, & que les François la pillèrent.

midy, M. d'Orleans entra dedans, & fut mise si bonne police qu'une heure après les boutiques des Marchands furent ouvertes pour vendre & acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris, ou à Rouën. La ville ainsi reduite, M. d'Orleans, laissa pour la garde d'icelle, le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguëlim avecques leurs regimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous & contre tous, ce qu'ils ne firent, ainsi que tantost vous orrez. Puis en passant devant Montmedy, petite ville assise sur une montagne, laquelle on ne peut approcher que d'un costé, mondit sieur d'Orleans fit seulement montrer l'artillerie; incontinent ceux de dedans esmeuz des precedentes prises se rendirent, & y furent mis gens pour la garder: & telle fut l'execution qu'il ne restoit es mains de l'Empereur du Duché de Luxembourg, que Thionville, ville sur la Moselle, quatre lieuës au dessous de Mets, tirant à Treves.

Mgr. d'Orleans, ayant desir de se trouver près la personne du Roy, & de son frere, pour l'esperance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan, delibera de s'y retirer, laissant à Luxembourg & en Champagne, le Duc de Guyse, Lieutenant-General du Roy: pour separer son armée, il

se retira à Verdun, auquel lieu il ordonna d'envoyer M. de Longueville, avecques Martin Van Roff & ses bandes, vers Lieffe (lieu entre les deux frontieres.) pour y sejourner, & secourir ou la Picardie, ou la Champagne. Puis après qu'il eut fait quelque sejour à Verdun, pour pourveoir au reste de son armée, il partit en poste pour trouver le Roy à Montpellier (13), pensant de là aller devant Perpignan; mais desjà le Roy avoit deliberé de retirer son armée. Deux jours après son arrivée devers le Roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg, & comme le Comte de Mansfeld, & le Comte Piguelim, l'avoient rendue bien legerement, dont le Roy fut fort mal content, & contre son fils, & contre ceux qui luy avoient conseillé de laisser son armée; *mais je croy que luy mesme avoit esté son conseil.* Aussi avoient les ennemis repris Montmedy, qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay, qu'au long de la riviere de Meuse; mais Mgr. de Guyse, rassembla ce qu'il put promptement recouvrer de gendarmerie (car la pluspart avoit esté licencié, & avecques quelques gens de pied, tant Allemans que François, il marcha devant Montmedy, avant que ceux qui la tenoient eussent loisir de se recognoistre, il la

print, & mit pour Chef le Capitaine Petrus de la Lende, lequel y feit depuis, bien son devoir, chose qui fort rapaisa le Roy. Le Sieur de Guise, n'ayant moyen de plus tenir la campagne, assit ses garnisons, & envoya le regiment du Capitaine Recroc, Alleman, le droit chemin de Piémont.

Durant que ces choses se faisoient, tant à Luxembourg, qu'à Perpignan, Antoine, Duc de Vendosme, qui estoit Gouverneur, Lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut estre oisif : car après avoir rassemblé les garnisons de son Gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bande d'artillerie, il delibera de ne laisser dormir ses ennemis ; parce qu'il y avoit vers Ardres, trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, lesquelles faisoient grand dommage, tant à Ardres, qu'au Boulenois (entre autres le chasteau de la Montoir, siz en forte assiette sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye, duquel on decouvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, & un autre au bord du Boulenois tirant d'Ardres, à saint Omer, nommé Tournehan, appartenant au sieur de Bures, place de tout temps tenuë des plus fortes du pays) il entreprit de les lever d'entre leurs mains : ayant pourveu à faire

suivre les vivres après son camp , faisant son estappe à Douère (a) , il marcha premièrement droit à la Montoir, laquelle fut abandonnée des ennemis , & la fit desmolir aux gens du païs , lesquels en firent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit fait. De là il tourna ses forces à Tournehan , & y fit faire batterie de cinq ou six jours. Les assiegez ne voyans remede de plus endurer la batterie , parce que la place estoit petite (car il est certain qu'une petite place ne vaut rien devant la fureur de la batterie maintenant) se rendirent leurs bagues sauves , laquelle il ordonna estre rasée , mais pour la grande espaisseur des tours , mesmement de la grosse , eust esté long à la desmolir , il les fit miner : après avoir fait mettre quelques barils de poudre sous la mine bien bouchée il les fist voler , & raser à force de Pionniers ce qui restoit. Incontinent bon nombre de petits forts , que les ennemis tenoient en la faveur de ladite place , se rendirent , & furent pareillement rasez. Puis après avoir couru tout le pays vers S. Omer , Aire & Betune , n'osant son ennemy se presenter devant luy pour le combattre , encore qu'il eust plus de gens que luy , il se retira mettant ses hommes aux

(a) Il y a *Devere* dans l'édition de 1569.

garnisons :

garnisons : sur laquelle retraite le Comte de Reux , Lieutenant General de l'Empereur , faillit d'estre surpris (a) en sa maison , mais il se sauva par un batteau passant la riviere , & se retira à S. Omer.

Nagueres je vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan , quand M. d'Orleans le fut trouver à Montpellier. Or afin de briefvement discourir ce qui fut fait en ce voyage , & venir à ladite retraite , Mgr. le Dauphin assembla ses forces à Avignon , auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault , avecques huit mille Suiffes , six mille hommes de pied François des vieilles bandes , dont estoit Colonel , Messire Charles de Cossé , Sieur de Briffac , & six mille Italiens , & quatre cens hommes d'armes , & seize cens chevaux legers , desquels estoit General le sieur de Termes. De là il print son chemin à Nimes , & à Narbonne , où le vint joindre le Sieur de Montpesat , avecques la Legion de Languedoc , & une partie de celle de Guienne , & six mille Lansquenets , & bon nombre de Suiffes nouvellement levez ; de sorte qu'il y pouvoit

(a) Cela ne s'accorde pas avec la nouvelle Histoire d'Espagne : on y lit que le Comte de Roieux força le Duc de Vendôme à une retraite précipitée.

avoir quatorze mille Suiffes , tout compris ; & se montoit l'armée à trente six ou quarante mille hommes de pied de toutes nations , deux mille hommes d'armes , & deux mille chevaux legers. De Narbonne , il alla loger auprès de Locate (a) , partant duquel lieu il laiffa à la main droite le chasteau de Sauffes (b) , & y envoya une troupe d'hommes fuffifante pour le tenir en fubjection , & empêcher les faillies que pouvoient faire ceux de dedans ; car il ne voulut s'y arrefter , en intention de furprendre Perpignan ; mais autrement advint. Vray est qu'il n'y avoit nombre fuffifant d'hommes pour garder une telle place : mais d'artillerie & de munitions , tout ce que l'Empereur avoit mené en fon voyage d'Alger , estoit dedans , tellement qu'à l'arrivée , de tous costez on estoit falué à coups de canon & de coulevrines , dont les ennemis estoient auffi liberaux que d'arcquebuzades : chose qui fist cognoître en peu d'heures que les advertiffemens qu'on difoit qu'avoit M. de Montpefat (14) (par l'avis duquel avoit esté dressée ceste entreprise) n'estoient certains. Il est apparent qu'ils estoient advertis,

(a) Leucate.

(b) *Salfes* , & non pas *Saluces* , comme l'a traduit l'Abbé Lambert.

veu que le sieur d'Annebault avoit sejourné en Piémont, un mois ou cinq semaines, & qu'il estoit (a) commun dès le Piémont, qu'on alloit à Perpignan : aussi le chemin que print l'armée leur en pouvoit donner vraye certitude.

Estant arrivez devant Perpignan, ceux qui estoient ordonnez à ce faire adviserent chacun en son endroit de l'approcher ; mais la plaine estoit si rase, & la terre si sablonneuse, qu'il estoit mal aisé de faire trenchées qui valussent ; car la terre s'en alloit à vau le vent, & emplissant les gabions de sablons, vous pouvez estimer quelle seureté on pouvoit avoir derriere, mesme que la ville estoit si bien pourveuë de plateformes, garnies d'artillerie, *qu'il sembloit d'un porc-espuy, qui de tous costez estant courrouffé monstre ses pointes.* Aussi fut advisé pour empescher qu'il n'y entraist secours, lequel n'y pouvoit venir que par deux endroits, l'un par la mer & l'autre par le pertuis, par lequel pouvoit venir le secours du Royaume d'Arragon, & on n'y peut passer qu'à la file : là fut envoyé le sieur de Termes avec les Chevaux Legers, toutesfois si tard qu'avant son arrivée le secours estoit passé & entré dedans la

(a) Et que c'étoit le bruit public.

ville , ce qui encouragea fort les ennemis , & nous donna peu d'esperance de parvenir où nous pretendions.

Un jour ceux de la ville ayant de dessus le rempart cognoissance que nostre artillerie estoit mal gardée , firent une faillie à la garde de leur artillerie telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde , & se mettoient en effort de la tirer en leurs fossez , ce qui estoit apparent qu'ils eussent fait ; mais le Sieur de Brissac , Colonel des gens de pied François , auquel ne touchoit (a) de la garder , y arriva à l'improviste suyvi de peu de gens , & estoit sans armes (hors mis un haussecol) : il fit une charge si furieuse qu'il leur fit abandonner (b) , & la retira : aussi fut-il blessé à la gorge ou au col.

Le Roy , qui pendant ce temps avoit fait sejour à Montpellier , esperant marcher si l'Empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville , voyant que son armée se consommoit , & que l'Empereur n'estoit pour se hazarder , puis que sans bataille elle se

(a) Qui n'étoit point de service pour la garder.

(b) Boivin du Villars dans la Préface de ses Mémoires rapporte que le Dauphin , témoin de la bravoure de Brissac , s'écria que s'il n'eust été ce qu'il estoit , qu'il eust ce jour-là voulu estre Brissac.

pouvoit garder , envoya le Comte de S. Pol , & l'Admiral de Brion, devers Mgr le Dauphin, pour entendre quelle esperance il pouvoit avoir du fruit de ceste grosse armée : lesquels luy rapportèrent qu'ils avoient cogneu qu'il y avoit moins d'esperance à la prinse de la ville , que le jour que le camp y arriva , & que approchant l'hyver (auquel on alloit entrer) le pays estoit de telle nature , qu'aux premieres pluïes qui viendroient, il n'y auroit ordre de retirer l'armée , pour les torrens qui de tous costez coulent des montagnes , & que la mer fait regorger lesdits torrens , de sorte qu'on se trouveroit enfermé entre deux mers & la montagne. Alors il cogneut bien (mais trop tard) qu'il avoit esté mal servy (15), parquoy il manda au Dauphin qu'il eust à faire sa retraite , à quoy il ne faillit d'obeïr (combien qu'à son grand regret) considerant une si triomphante armée avoir esté tant inutile ; car l'erreur n'estoit de luy , mais de ceux qui avoient abusé le Roy , ou par ignorance , ou par envie qu'autres ne fissent mieux. Partant de devant la ville , les Espagnols firent plusieurs faillies ; mais il avoit mis si bon ordre à sa retraite qu'elles furent au desavantage des ennemis (16). Nostre camp deslogea à telle heure , que s'il

eust encore attendu trois jours , ce qu'on craignoit des inondations luy fust advenu ; car le lendemain & les jours suyvans survint une extreme pluye , que la pluspart de ceux qui estoient demourez derriere , tant de cheval que de pied, furent contraints de passer à nau (a) , & y en eut quelques uns de noyez. Voila la fin de ceste armée , laquelle à mon jugement qui l'eust employée en Italie, l'Estat de Milan eust esté bien esbranlé pour les apparences que depuis on en a veu : mais l'assurance qu'on donnoit au Roy d'emporter Perpignan de premiere venuë , luy fit prendre le pire party : *par avanture en ay-je mauvais jugement , mais c'est mon opinion.*

L'Admiral d'Annebault partant de Piémont pour venir à Perpignan avoit laissé le Sieur de Langey , accompagné du Sieur de Boutieres , du Sieur de Vassé , Gouverneur de Pignerol , du Capitaine Martin du Bellay , Prince d'Yvetot , Gouverneur de Turin , du Sieur d'Aussun , Gouverneur de Savillan , avec leurs compagnies , tant de Gendarmes que de Chevaux Legers , & deux mille Suisses , & quelques gens de pied , tant François qu'Italiens , pour seulement bien

(a) A la nage.

petitement garder les principales places de surprises , demeurant le plat pays en proye. Dequoy le Marquis du Guast adverty , assambla ses forces au pont d'Esture , lieu propre pour assaillir le Piémont en quelque endroit qu'il voudroit commencer , ou deçà ou delà le Pau , pour avoir les rivieres à son commandement. Langey , qui estoit à Turin , sçachant la délibération du Marquis , & que du costé de Cony , Quieras & Albe , il n'y avoit grande garde , parce que le Marquis n'eust jamais estimé , qu'estant demeuré ledit Seigneur de Langey si degarny d'hommes , eust voulu faire entreprinse : toutes fois il la dressa sur toutes les trois tout en un coup , tirant de chaque ville quelque enseignes de gens de pied. Pour Quieras il depescha le sieur d'Auffun , lors Gouverneur de Savillan , & le sieur de Cental , Eleu de Riez , avec une troupe , non pour forcer , mais pour surprendre , autre à Albe , autre à Cony ; mais ceux qui allerent à Cony & Albe se perdirent , si que le jour les surprint : parquoy ce que Monsieur de Langey tenoit le plus seur demeura inutile. Les Sieurs d'Auffun & de Cental , partans de Savillan , marcherent en toute diligence à Quieras avec eschelles , ayant pour les con-

duire ceux que Langey leur avoit baillés, pour les mener au lieu où ils les devoient asseoir : & parce qu'il y a un petit chasteau, on tint prests deux canons pour les faire marcher, s'il estoit besoin de le battre. Ils ne peurent neantmoins arriver que le jour n'eclairast (car c'estoit aux nuits les plus courtes de l'an) tellement que les intelligences que nous avions dedans ne s'oserent decouvrir : si est-ce que lesdits Sieurs ne voulans avoir perdu leur peine, donnerent jusques au lieu où leurs conducteurs les menerent ; encore que l'alarme fust à la ville, & que chacun vint à sa deffence, ils planterent leurs eschelles, & la forcerent, & monterent les premiers sur la muraille lesdits Sieurs d'Auffun & de Cental. Estans maistres de la ville, ils manderent l'artillerie, laquelle leur fut envoyée pour battre le chasteau, dedans lequel s'estoient retirez les gens de guerre : mais de la premiere volée une de leurs pieces se demonta, & quand ils eurent advertissement que le Marquis du Guast marchoit diligemment pour secourir la ville par le chasteau, ce qu'ils firent entendre au Seigneur de Langey, qui desja estoit venu camper à Carignan, avec les Suisses, & si peu d'autres qu'il avoit fait tirer des

garnisons, mesme que l'une de leurs pieces estant ainsi inutile, ils estoient d'avis de se retirer, & de brusler & ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne s'en put prevalloir. Ce qu'ayant entendu ledit Sieur, il leur envoya promptement Vassé, avec cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel il leur manda qu'ils n'eussent à vuidier de là, les asseurant qu'audit chasteau il n'y avoit que deux sacs de farine, & un cheval, & que pour le grand nombre d'hommes qu'il sçavoit y estre, ils seroient contrains le lendemain de parler, ou de mourir de faim; d'autant que dès le matin mesme les vivres leur failleroient, que le Marquis partant d'où il estoit, n'y pourroit arriver de trois jours, & qu'il les advertiroit d'heure, & leur bailleroit le moyen, si besoin estoit, de se retirer en seureté au Montdevy, ou à Baine. Le lendemain les soldats qui estoient au chasteau parlerent (a), & sortirent avec leurs armes, & fut trouvé qu'il y avoit trente six heures qu'ils n'avoient mangé. Langey y ordonna le Sieur de Cental, Gouverneur, lequel soudainement y mist deux mille hommes, qu'il leva tant en ses terres qu'ailleurs.

(a) C'est-à-dire, proposèrent de capituler : nos anciens Auteurs se servent du verbe *parler*, au lieu de *parlementer*.

Le Marquis du Guast adverty de la reddition du chasteau, & de l'ordre qui y estoit, rompit l'entreprinse qu'il faisoit de le venir secourir, & delibera de se recompenser ailleurs : parquoy estant deslogé du pont d'Esture, il tourna ses forces vers Villeneuve d'Ast, laquelle (encore que le Sieur de Langey l'eut bien pourveuë) pour la debilité du lieu, fut forcée, avecques toutesfois peu de meurdre; aussi le furent Poiring & Cambian, petites places non fortifiées. Langey, combien qu'il cogneut n'avoir les forces pour soutenir celles du Marquis, lequel avoit quinze mille hommes de pied, & environ deux mille cinq cens chevaux, & luy tout mis ensemble, n'eust attainé à plus de cinq mille hommes de pied, estoit adverty que l'entreprise du Marquis estoit de ne plus s'amuser de-là l'eau, mais de venir passer la riviere à Carignan pour y camper, & ce faisant, nous oster tout le plat pays, depuis les montagnes jusques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, & le reste de ce que nous avons deçà; & laisser fortes garnisons à Quiers, Ast, Fossan, Albe & Cony, pour le semblable estre fait aux places que nous avons de-là le Pau, & nous enlever la commodité du Marquisat de Salusses. Pour y re-

medier, il revint avecques ses petites forces camper à Carignan, & y commença un fort en toute diligence, afin que par art il put garder ce que par force luy estoit impossible : car d'attendre son ennemy sans avantage, il n'avoit le moyen. Le Marquis ayant entendu la diligence qu'il faisoit d'empescher son entreprinse, vint camper de-là l'eau sur le bord de la riviere vis-à-vis de nous : d'autant que c'estoit au mois de Juillet que les eaues estoient retirées, aisément on pouvoit au-dessus & au-dessous de Carignan passer la riviere à gué : & quinze jours durant que les deux armées furent logées au-devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement escarmouches ; il falloit que jour & nuit nostre armée fut en armes pour l'empescher de forcer le passage, de sorte qu'on se reposoit à tour de roolle. Langey considerant qu'à la longue ses gens n'auroient moyen de porter la fatigue, & que luy-mesme pour les longs travaux precedens qu'il avoit endurez, estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau & de la langue, trouva moyen de tirer du camp Imperial cinq ou six mille hommes de pied Italiens, & quelque cavalerie, dont il se renforça, & affoiblit son ennemy d'autant. Dequoy le Marquis es-

tonné, osta sa fantaisie de plus essayer de passer le Pau, craignant qu'estant deçà l'eau, ceux qui jà s'estoient rendus à nous, subornassent les autres qui estoient en son camp, & que par ce moyen il demourast le plus foible; parquoy il commença sa retraite vers Villedestelon, s'approchant de Quiers.

L'opinion de Langey, & de la pluspart des Capitaines, estoit de passer le Pau & suivre l'ennemy, pour executer autres intelligences qu'il avoit en son camp & ailleurs; mais quelques-uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au Conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne, & suyvant leur avis il avoit parlé aux Suiffes, qui luy avoient accordé en leurs presences de passer outre) se retraderent, & trouverent moyen de mutiner les Suiffes, tellement qu'alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournerent leurs enseignes droit à Pignerol, chemin de la retraite en France. Leur Colonel S. Julian en fut soupçonné, & croy que ce fut à bon droit : audit Pignerol se retira avecques eux le Sieur de Boutieres. Langey se voyant abandonné, ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin, avecques le reste d'hommes qu'il avoit, & envoya les Italiens qu'il avoit tirez du camp

Imperial à Gazelles & Siria, petites places entre Turin & Vulpian. Le Marquis adverty de la soudaine departie de nostre armée, envoya quelque nombre de gens passer le Pau, lesquels trouvant un Capitaine de Languedoc avecques cinquante soldats dedans le chasteau de Carignan, les sommerent au nom du Marquis de rendre la place, leur faisans entendre que *s'ils attendoient que l'artillerie fust arrivée, que son intention estoit de les faire pendre & estrangler.* Le Capitaine & les soldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais se rendirent à la premiere sommation. Ce qu'ayant entendu le Sieur de Langey qui estoit à Turin, à sept milles de-là, craignant que le Marquis suivist avecques sa troupe & parachevast le fort qu'il avoit commencé, il depescha sur l'heure le Capitaine Martin du Bellay, son frere, Gouverneur de Turin, avecques sa compagnie, pour aller entendre comme les choses estoient passées, & quel nombre d'hommes estoit dedans, afin que suivant ce qu'il luy manderait, il se fist porter luy-mesme sur le lieu avecques l'artillerie qu'il meneroit. Ledit Capitaine Martin, pour avoir loisir de pourveoir à son affaire au partir de Turin, jetta devant luy le Capitaine Marville, & le Comte Maxime-Antoine

de Sesse, ses deux Lieutenans, avecques quarante ou cinquante chevaux, pour se mettre entre le Pau & la ville de Carignan, & recognoistre si le Marquis voudroit repasser l'eau. Estans arrivez sur la riviere, le Comte Maxime-Antoine laissa son compagnon au guet, & par un Trompette envoya demander à parler à ceux qui estoient dedans le chasteau : ce qui luy estant accordé, le Capitaine sortit en seureté, lequel estoit de la cognoissance dudit Comte Maxime, & autresfois avoit esté sous sa charge. Ledit Comte luy monstra les grandes forces qui venoient, avecques le grand nombre d'artillerie, & qu'ils estoient envoyez là seulement pour les investir, attendant les forces : l'assurant bien que *s'il tardeoit tant soit peu de parler, il ne seroit en sa puissance de luy sauver la vie, dont il le vouloit bien advertir, estant son amy.* Les choses furent tellement menées, qu'il remist la place entre les mains du Gouverneur de Turin, & furent conduits les Imperiaux seurement à Quiers. Ce fait, il fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advint plus d'inconvenient. Le Roy ayant entendu la prise de Carignan par les Imperiaux, avoit depesché un courrier en toute diligence, mandant au Sieur de Langey que toutes choses

laidées il mist son effort à la recouvrer; mais arrivant le courier, il la trouva desjà entre nos mains, dont le Roy adverty, eut grand contentement.

Peu de jours après le Marquis du Guast repassant le Pau auprès de Cressentin, vint assieger Chivas, dedans lequel estoit le Seigneur Hieronime de Birague; mais après avoir esté repoussé de deux assauts, il se retira avecques son armée à Casal. Au mesme temps Cesar de Naples voulant couvrir le chemin de Vulpian à Turin, delibera de prendre Cazelles, esperant le faire aisement; parce qu'il n'y avoit que les Italiens, lesquels le Sieur de Langey avoit tirez du camp Imperial, & qu'il les pourroit retirer à sa devotion; mais Langey soudain y envoya le Chevalier de Villegagnon pour leur commander, craignant qu'entre tant de Capitaines sans Chef il n'y eust partialité. Ledit Cesar les vint assaillir; mais il fut si bien recueilly, qu'il y perdit soixante ou quatre-vingts hommes, & se retira avecques sa courte honte, & y demurerent ses eschelles pour les gaiges.

Langey voyant le Marquis retiré à Casal, avoit cognoissance qu'une place nommée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol

à Ravel & à Saluffes, portoit grand dommage à toute la plaine, d'autant qu'elle est enclavée au milieu de nos terres, & que le Marquis de longtemps ne la pourroit secourir : il manda au Sieur de Boutieres qui estoit à Pignerol, que pour ne laisser les Suiffes inutiles, il eut à marcher devant Barges, & luy envoya toutes les forces qu'il avoit près de luy, retenant seulement gens pour la garde de Turin. Boutieres incontinent partit pour ladite entreprise, & mena quant à luy six canons qu'il print à Pignerol; mais arrivé à Barges, il trouva que les Espagnols avoient fortifié un couvent joignant le chasteau, & qu'il estoit impossible d'affaillir le chasteau sans premierement prendre le couvent. A ceste occasion, soudain il fait ses approches & mist ses pieces en batterie si diligemment, que dedans vingt-quatre heures il fait approches, de sorte que les soldats François, meslez avecques quelque gendarmerie qui se meit à pied, emporterent le fort d'affaut, & mirent au fil de l'espée environ trois cens hommes qui estoient dedans. Ce fait, il approcha le chasteau, qui n'est qu'un donjon quarré, & gagna les fausses braves; ayant fait breche, ceux du chasteau demanderent à parlementer : entre plusieurs choses

choses proposées, fut accordé, que si dedans six jours le Marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siege, ou gens pour luy, ils se rendroient la vie sauve, dont ils baillerent ostages. Le Marquis adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires, & partit à grandes journées pour venir secourir les assiegez. Boutieres cognoissant que desjà il avoit passé le Pau vers Ville-Franche, & que pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoient trop debiles, rendit les ostages aux assiegez, & par Brecqueras (a) se retira à Pignerol. Cependant le Marquis rafreschit la place : puis ayant crainte qu'estant esloigné, on ne surprit quelques-unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costez praticques secrettes), il retourna promptement à Quiers; mais il ne sceut si-tost venir, que Langey ne luy eut soustrait par menées le chasteau de Montault, & deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui estoient mal-ayfées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours après Langey, n'estant satisfait que Barges n'estoit mise entre les mains du Roy, manda au Sieur de Vaffé,

(a) Briqueras.

Gouverneur de Pignerol, de praticquer par le moyen qu'il luy bailla, le Capitaine d'icelle place de Barges nommé Paul Monnet; puis qu'il print quelques bandes nouvelles venans de France, & avecques quatre canons qu'il eut à marcher droit audit lieu; ce qu'il feit en diligence: car il n'estoit homme paresseux d'executer choses honorables & hazardeuses. Y estant arrivé, il mist ses pieces en batterie, encore qu'il n'eut Commissaires ny Canonniers; mais tous ceux qui estoient en sa compagnie mirent les mains à l'œuvre avecques luy, spécialement un jeune homme de Picardie, frere du Seigneur de Mailly, lequel naturellement s'adonnoit à l'artillerie: tous ensemble firent telle execution, qu'en deux heures fut fait un trou dedans la tour, non toutesfois raisonnable pour assaillir; mais le Capitaine se voyant occasion de parler (a), remit la place entre les mains du Sieur de Vassé, & se retira au service du Roy.

Vous avez cy-devant entendu comme le Roy avoit retiré son armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, & le profit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison,

(a) De capituler.

le Roy ordonna le Sieur d'Annebault pour aller en Piémont, & avecques luy le regiment des Lansquenets du Capitaine Recroc, & les vieilles bandes Françoises, les bandes Italiennes, tous les chevaux-legers, & quatre cens hommes d'armes, esperant qu'avecques tel renfort (estant l'armée du Marquis ruinée par faute de payement) on pourroit faire un grand exploit. D'Annebault avecques lesdites troupes, print le chemin de Briançon, & faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carignan, à cause que le Marquis du Guast estoit logé à Carmagnole, qui est de-là le Pau deux milles contremont la riviere, & luy vint coucher à Turin pour là communiquer avecques Langey.

Or ledit Sieur de Langey avoit fait secrettement preparer des batteaux sur le Pau, pour, quand nostre armée seroit arrivée à Carignan, & durant que le Marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter nos gens de pied & artillerie contre bas l'eau : pour la nourriture de l'armée, il feit faire à Vorlinc, par le Seigneur Ludovic de Birague, une munition de pain pour dix jours, pour avant que l'ennemy fut adverty, surprendre Casal & autres places, ausquelles il avoit

intelligence; car en vingt-quatre heures elle y fut arrivée par eau; & le Marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre journées de camp, quelque diligence qu'il fit; mais il se trouva des envieux qui divertirent le Sieur d'Annebault, combien qu'il y eut bonne fantaisie (a).

Langey (toutesfois se voyant avoir perdu son temps & son argent) mist en avant autre party : c'est qu'un sien amy qui estoit avecques le Marquis luy avoit donné advis, que si la nuit on vouloit avecques l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Impériaux à un passage près Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolle & Villedestellon, & nostre armée en teste entre Villedestellon & Quiers : car la nuit le Marquis craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers; & celuy qui donnoit l'advertissement, luy-mesme les conduiroit. Ce party (b) mis en conseil, fut approuvé, & fut ordonné qui iroit, en teste, & en queue; mais la nuit venue, je ne sçay pourquoy, ny pour quelle raison on demoura. Seulement fut envoyé le Capitaine Francis-

(a) Quoiqu'il l'approuvât.

(b) Ce projet mis en délibération.

le Bernardin de Vimercat, avecques deux
 ns chevaux-legers pour les recognoistre,
 quel trouva les choses ainsi qu'elles avoient
 été mises en avant, & print sur leur queue
 plusieurs butins & bagages : l'entreprise estoit
 indubitable ; car les ennemis n'estoient que
 trois mille Lansquenets, & mille Espagnols,
 qui estoit leur force d'estrangers : ainsi de-
 faisant ceste troupe, on pouvoit marcher
 dans le pays, parce qu'il ne demouroit au
 Marquis que les Italiens sans teste d'Alle-
 mans.

Finablement Langey voyant qu'on ne vou-
 loit executer ce dont il avoit tant travaillé,
 & fait de si gros frais, tant à l'entretienement
 des hommes, que pour la fourniture de ce
 qui estoit necessaire, considera bien que le
 pareil luy seroit fait en autres choses : à ces
 causes, pour la debilité de ses membres (car
 il estoit perclus à cause des longs travaux)
 avecques le congé du Roy, partit de Turin
 en une litiere, pour venir devers luy, au-
 quel il desiroit avant de mourir, declarer
 beaucoup de choses pour son service, qu'il
 ne vouloit mettre en la bouche d'autruy,
 craignant de faire tort à ceux qui en luy s'es-
 toient fiez ; mais il ne luy fut possible d'y
 parvenir : car le neufviesme jour de Janvier

1543 (a), il trespassa à S. Saphorin, sur le Mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir & d'expérience.

L'Admiral d'Annebault ayant failly d'exécuter telles entreprises, alla loger à Carmagnolle, d'où estoit deslogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles des Sieurs d'Auffun & de Carfes, lors estans à Savillan, que dedans Cony, il y avoit si peu d'hommes, que s'il vouloit faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entraist, & amener artillerie pour faire batterie, il ne failliroit de l'emporter de premiere venue, parce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assaut. Ayant cest advertissement, il partit avecques quatre canons, laissant Martin du Bellay, Gouverneur de Turin, Lieutenant du Roy deçà le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoient

(a) Une des inscriptions qui ornent son Mausolée au Mans, nous apprend que Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, mourut à S. Saphorin le 4 des ides de Janvier 1543 : on a vu dans la Notice qu'en mourant il laissa son bien endetté de cent mille écus. *La pauvreté d'un Serviteur si utile* (a remarqué Bossuet, Tome III de son Abrégé de l'Histoire de France, p. 479) est une tache dans le règne de François I.

vers le pont d'Esture. Le lendemain du Bellay ayant nouvelles que le regiment de Recroc estoit arrivé à Rivoles, & qu'il leur falloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour passer l'eau (car celuy de Carignan & de Montcallier estoient rompus), leur y fait preparer le logis & les vivres, esperant d'en tirer du service en passant chemin. Or à trois milles de Turin, de-là l'eau, sur la montaigne de Montferrat, il y avoit trois ou quatre petites places, à sçavoir la tour Saint-Bony, Chatillon & Saint-Raphaël, qui portoient grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles descouvroient tout ce qui en sortoit; de sorte qu'on ne pouvoit aller à Casal, à Burgon, ny autres places que nous tenions au Montferrat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, mesme des vins) sans estre descouvert : lesquelles places il avoit failly peu devant de surprendre, & y avoit perdu des hommes; entre autres le Sieur de Malicorne du Maine, Capitaine de gens de pied, y avoit esté estropié de tout un costé d'une arquebuzade. Ledit Gouverneur delibera, à la faveur d'iceux Lansquenets, les emporter de force; parquoy il fait mettre en ordre quatre canons avecques leur équipage, & prendre des bœufs par la ville pour les conduire, & au matin

fait partir de Turin avecques lesdits Alle-
mans, une partie de la compagnie du Sieur
d'Annebault, celle de M. de Langey, son
frere, lequel estoit sur le chemin de France,
où il mourut, comme dit est, & la sienne
avecques trois enseignes de François de la
garnison de Turin. Estans arrivez devant Saint-
Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en
peu d'heures fut fait un trou, auquel fut donné
l'assaut par les Lansquenets, qui l'emporte-
rent de furie, & furent tous ceux de dedans
tuez, horsmis le Capitaine, qui fut pendu
pour avoir esté si outrageux, que de vouloir
tenir une si meschante place devant le canon.
Puis il fit marcher à Chatillon, petite ville
sur une montagne qu'on ne peut battre, sinon
d'une autre montagne opposite; mais il est
impossible d'y mener artillerie, sans engin;
ou force de bras; car les chevaux n'y peu-
vent monter. Les Lansquenets qui avoient
eu curée de ceux de S. Bony, meirent la
main à l'œuvre de telle façon, qu'ils mon-
terent deux canons aussi aisement, que si ce
n'eut esté qu'un fauconneau. Les assiegez,
lesquels estoient quatre cens hommes de
guerre en fort bon équipage, considerans le
traitement qu'on avoit fait à ceux de Saint-
Bony, aussi voyans ceste grosse armée de

France venue à l'improviste, entrèrent en tel effroy, que sans laisser tirer, se rendirent, leurs bagues sauvées, & sortirent quatre cens hommes aussi bien armez, & d'aussi bon visage de soldats qu'il y en eut en Italie : s'ils eussent fait leur devoir (estant l'affiette telle) il y eut eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de Saint-Raphaël n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyèrent au-devant se rendre : aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasez, excepté la ville de Chatillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensible : ce fait, il envoya passer les Lansquenets à Montcallier le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avecques M. l'Admiral, qui marchoit à Cony.

Auquel lieu de Cony estant arrivé avecques toute son armée, il planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus debile, mais on l'abusa; car c'estoit le mieux remparé. Après que la breche fut faite, on donna l'assaut : nos gens arrivez sur le haut, trouverent un rempart derriere la breche, pourveu de bons hommes, de sorte qu'après avoir combattu une heure sur le haut de la breche, ils furent contrainsts de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de

bien , entre autres le Capitaine Bricotte , Normand ; son Lieutenant & Enseigne , le Comte Guillaume de Biendras , Montferratin (a) , & son Lieutenant ; le Lieutenant & Enseigne du Capitaine Saint-Petre , Corse , & luy fort sçoullé de coups de pierres , Saint-Estefve , Enseigne du Capitaine Cavagues , & plusieurs Capitaines & Enseignes bleffez. Estant retiré , deux cens chevaux & sept ou huit cens hommes de pied envoyez par le Marquis du Guast , la nuit entrèrent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu , M. l'Admiral ayant cognoissance de ce renfort , & voyant ses munitions d'artillerie faillir , ordonna de se retirer (b) : on disoit que s'il eust mené jusques à huit canons , & leur suite pour faire deux batteries , afin de divertir les forces de dedans , qui estoient petites , il y avoit apparence , ou qu'on les

(a) Originaire du Montferrat.

(b) On lit dans l'Histoire de Paul Jove , que les François dressèrent deux batteries : comment les auroient-ils dressées ? ils n'avoient que quatre misérables canons. Paul Jove ajoute qu'ils donnèrent trois assauts. Mais le défaut de poudre , le retranchement qu'ils trouvèrent derrière la breche , la perte qu'ils firent au premier assaut , ne leur permirent pas d'en risquer un second.

eut forcez , ou qu'ils se fussent rendus ; car assaillant par plusieurs endroits , ils n'estoient pour respondre à tout ; *mais ce ne fut le vouloir de Dieu.* Sur la retraite le Comte Maxime Antoine , & le Sieur de Marville , Lieutenans de Martin du Bellay , & le Capitaine Theode Bedaine (a) , Albanois , rencontrèrent deux cens chevaux Imperiaux près de Bra , vis-à-vis de Quieras , lesquels ils chargerent & les desfirent , dont ils prindrent la pluspart : voylà ce qui fut fait en ce voyage.

D'Annebault de retour à Carmagnole , se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprises pour l'hyver qu'il avoit à dos , après avoir remis en l'obeïssance du Roy quelques petites places , comme Villeneuve d'Ast , Poiring , Cambian , & Rive de Quiers , que les ennemis avoient abandonnées , rompit son armée , laissant le sieur de Boutieres , en son absence , Lieutenant du Roy en Piémont , à Turin , le Seigneur Martin du Bellay , Prince d'Yvetot ; pour Gouverneur à Pignerol , le sieur de Vassé ; à Chivas & Vorling , le sieur Ludovic de Birague ; à Savillan , le sieur de Termes , le reste de l'armée il licentia , horsmis deux mille Suisses soub

(a) L'Abbé Lambert , on ne fait pourquoi , l'appelle *Gedaine.*

la charge du sieur de Saint Julian, & fait retourner en France le Colonel Recroc, avecques son regiment de Lansquenets, pour estre employez aux lieux que le Roy ordonneroit ; & puis il partit pour retourner devers le Roy, environ le premier jour de Janvier, prenant le chemin de Mont-Cenis. Arrivant à la Nouvalaize, on luy fait entendre que la tourmente estoit sur la montagne ; ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons (a), qui sont ceux qui cognoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer : mais estant à mi-chemin de la montagne, entre la Ferriere & la plaine de l'Hospitalet, la tourmente survint si extreme, que la pluspart de ceux qui estoient en sa compagnie furent en hazard d'estre peris, quelques bons guides qu'ils eussent. Il s'en perdit bon nombre sous les neiges, & entre

(a) On appelloit *Marrons* ces Montagnards, parce qu'ils descendoient d'une horde d'anciens Mauritaniens que la tempête avoit poussés vers la plage voisine : cet événement arriva sous l'Empire de Léon le Philosophe. Quoiqu'un long espace de tems se fût écoulé, ce sobriquet, qui désignoit leur origine, leur étoit resté. (Gloss. de du Cange, Tome IV, p. 562, au mot *Marro.*)

le Seigneur de Carrouges, jeune ne de bonne maison : autres y perdirent eüe, autres les pieds, & la plus grande depuis ne furent en santé. Semblablement eurs soldats Allemans & autres, lesquels esperance qu'un tel personnage que M. miral ne s'estoit mis en chemin sans avoir ulté du passage, l'avoient suivy, qui se lirent. Quant à luy ayant gagné la plaine, emeura si perdu luy & ses marrons qui le duisoient, que sans des hommes qui es-ent dedans des tavernettes (a) qui sont au it de la plaine, lesquels sortirent à son se-irs, indubitablement il eut fait pareille fin e les autres. Le sieur de Maugiron, co-oiſſant la nature du pays, mesme que la rmente venoit, demeura à l'Hospitalet au ed des eschelles, jusques au lendemain, ant retiré quelques Gentilshommes passans r là, demy gelez, lesquels furent fauvez r son moyen. Ce danger procede à cause r'à main droite de ce passage montant de erriere pour venir à Lanebourg, il y a une aute montagne, & une autre à main gau- he qui font le chemin estroit, lequel est entre deux; & quand la tourmente se leve

(a) Cabanes qui servent d'auberges pour les voya-geurs.)

sur icelles , vous verriez des pelottes de neige que le vent pouffe contre bas , qui se font estant amassées au haut de la montagne (fort petites se monstrent elles) mais avant d'arriver au passage , se font aussi grosses qu'une montagne , tellement qu'elles perdent tout ce qui se trouve en ce destroit en temps de tourmente ; mesme la plaine est si couverte & les chemins , que les propres guides s'y perdent , & menent leur suite perir dedans les cavins remplis de neiges. Ledit sieur Admiral eschappé de ceste fortune , arrivé qu'il fut à Lanebourg au pied deçà la montagne , prit la poste , parce qu'il avoit eu nouvelles du Roy pour le venir trouver en (a) Chastelleraudais.

Le Roy à son partement de Montpellier , après qu'il eut retiré son camp de devant Perpignan , eut advertissement que les habitans de la Rochelle s'estoient mutinez , & avoient fait quelque effort (17) contre ses officiers de la gabelle , passant pays pour se retirer vers Chastelleraud , & delà , à Paris , il les voulut chastier ; en ceste intention il fit marcher en sa compagnie le Capitaine Ludovic , Colonel d'un regiment de Lansquenets , qui estoit celuy qu'avoit eu le Comte

(a) Chastelleraud.

Lansfeld, lequel s'estoit retiré en Allemagne. Mais arrivé qu'il fut à la Rochelle, les habitans, non sans cause, craignans Sa Majesté ufast de la rigueur qu'ils meritoient, chercherent tous moyens de se reconcilier & remettre du tout à son obeïssance. Le premier jour de Janvier, ils s'assemblerent au jardin de la maison, où il avoit pris logis pour luy demander publicquement pardon de la rebellion attentée par eux en plusieurs voyes, contraires à l'obeïssance que l'ubject doit à son Prince & Souverain Seigneur. Le Roy estant audit lieu assis en son Tribunal, & iceux ayans les testes nuës, les mains jointes, & les larmes aux yeux, avecques ceux des isles (a) prochaines, feirent faire une requeste publicque, demandans misericorde par l'Advocat (b), à ce que l'on pardonnoit, desdites isles, qui parla en ceste façon : « La malheureuse journée (Sire) & detestable à jamais, en laquelle nous vos

(a) Des Isles d'Oleron & de Ré.

(b) L'Advocat des Isles se nommoit Guillaume Le Blanc, Avocat au Parlement de Bordeaux. Il avoit pour adjoint Etienne Noyau, Lieutenant particulier & Affesseur en la Ville & Gouvernement de la Rochelle. Le premier parla pour les habitans des Isles, & le second pour les Compatriotes.

» très-humbles , & très-obeïffans sujets de
» ceste vostre ville de la Rochelle , & des
» isles , avons esté tant delaissez de bon sens ,
» de bon jugement , & de raison , qu'ou-
» blier la douceur & benignité de Vostre
» Majesté Royale , les bienfaits envers nous ,
» & les merites d'icelle , sommes tombez en
» tel inconvenient , que d'avoir failly à re-
» cognoistre l'obligation , & le devoir que
» nous vous devons par les raisons dessusdites ,
» & par tout droit tant divin qu'humain , ayans
» commis chose (Sire) par laquelle nous
» devons encourir vostre indignation , &
» perdre vostre bonne grace , par nos mes-
» faits : de sorte que de tant est la faute que
» nous confessons plus grande , que vostre
» humanité & bonté envers nous est plus
» cogneuë , & apparente , dont la coulpe
» de ces pauvres miserables que vous voyez
» prosternez à vos pieds pour requerir vostre
» misericorde , est (quant à nous & nostre
» peché) indigne de la recouvrer : mais
» quant à la grandeur & infinité de vos pitiez ,
» ainsi que le Roy Psalmiste David , se con-
» fioit à la grandeur des misericordes de son
» Seigneur , nous avons esperance (Sire)
» que vous entendrez la voix , & recevrez
» les confessions à mercy de ceux lesquels
 presentement

» presentement baissent les pieds du trosne
 » de Vostre Majesté, vous suppliant très-
 » humblement (Sire) avecques desplairir au
 » eueur de vous avoir offencé, & les larmes
 » aux yeux, ne regarder du tout à ce mes-
 » fait qui nous est advenu, pour raison du-
 » quel nous crions publicquement à haute
 » voix, & demandons vostre misericorde :
 » ains (Sire) ayez s'il vous plaist esgard
 » à vostre bonté & clemence accoustumée ». Et
 ainsi piteusement criant misericorde & se
 mettant à genoux, avecques une voix trem-
 olante, piteuse & lamentable, assez long
 emps iceluy advocat, comme continuant
 à harangue, dit : « *A la mal-heure (Sire)
 nous nous sommes tant oubliez que de com-
 mettre chose qui nous ait fait encourir vostre
 indignation, & perdre vostre bonne grace, &
 la reputation en laquelle par le passé nous
 avons esté tant envers vous que vos prede-
 cesseurs Roys, pour estre presentement
 spectacle à tout le monde de desloyauté & de
 desobeïssance : pour laquelle (Sire) nous
 vous supplions très-humblement nous vou-
 loir faire misericorde.* » Et le peuple in-
 ontinent commença de rechef à crier, *Mi-
 ricorde*, jusques à ce que ceste voix piteuse
 a les larmes des yeux des assistans, & du

Roy mesme, qui bien après commença à répondre en ceste maniere. « Je ne suis venu icy » pour vous dire l'ennuy que je receu, quand » moy estant empesché en personne, & mes » enfans pour l'augmentation & tuition de » mon honneur, & de mon Royaume, les » nouvelles me furent apportées de la miserable rebellion que presentement vous » confessez : mais bien pour vous dire, mes » amis (car amis vous puis-je appeller maintenant que vous estes retournez à la congnissance de vostre offence) que le mal que vous avez fait, quand vous avez oublié (comme vous-mesme confessez) l'office & devoir des sujets envers vostre Prince, est un crime si grand & si necessaire à punir, qu'il ne pourroit estre plus, pour les inconveniens qui s'en ensuivent ; car tout Estat de Monarchie, & de Republicque bien institué ne consiste qu'en deux points : c'est à sçavoir au juste commandement des Princes & Superieurs, & en la loyalle obeïssance des sujets : où si l'un des deux faut, c'est autant comme en la vie de l'homme la separation du corps & de l'ame, laquelle vie dure tant seulement autant que l'ame commande, & le corps obeïst. Dieu me doint grace de ne faillir au commandement qu'il m'a donné sur vous, & lequel

» je recognoy de luy, comme chose de la-
 » quelle il me faut rendre compte : combien
 » qu'en ce commandement soit comprise la
 » punition de la desobeïssance, en laquelle
 » je n'ay faite d'exemples, tant vieux que
 » nouveaux, que je puis suivre pour l'execu-
 » tion de justice aspre & rigoureuse, qui a
 » souventes-fois esté necessaire, pour reme-
 » dier à l'insolence d'un peuple : il me sem-
 » ble toutesfois n'estre moins raisonnable &
 » convenable à un Prince (mesmement qui
 » en toute sa vie a eu ce propos de preferer
 » tousjours misericorde, à severité & rigueur
 » de Justice) de recevoir après la confession
 » de la coulpe, son peuple se repentant,
 » & demandant pardon, qu'il est droit &
 » equitable au peuple d'obeyr, & garder la
 » foy à son Prince, qui use plus de clemence
 » que de justice. Je sçay bien que la pitié &
 » misericorde enseignée par nostre Seigneur
 » Jesus Christ, preschée par ses Disciples &
 » Apostres, & manifestée par tout le monde,
 » pourroit non seulement non corriger, mais
 » aussi corrompre un peuple de mauvaïse
 » volonté. Mais je sçay aussi que vous estes
 » enfans de si bons peres, desquels la fide-
 » lité a esté experimentée par tant de nos
 » predecesseurs; & vous-mesme jusques icy

» m'avez esté si bons & si loyaux sujets ,
» que j'ayme mieux oublier ce meffait recent
» & nouveau , que vos vieils & anciens bien-
» faits ; & aussi peu convient à vos coustu-
» mes precedentes de desobeyr, comme à ma
» nature de ne vous pardonner ceste offence
» presente. Fassent les autres & exercent
» rigoureusement leur puissance , je seray
» tousjours tant qu'il me sera possible pour
» la pitié & misericorde , & ne feray jamais
» volontairement à mes sujets , ce que l'Em-
» pereur a fait aux Gantois , pour moindre
» offence que la vostre , dont il a maintenant
» les mains sanglantes , & je les ay , la mercy
» à Dieu , encore sans aucune taincture de
» sang de mon peuple : aussi a il avecques
» l'effusion du sang des siens , la perdition de
» tant de testes & d'ames , perdu semblable-
» ment les volontez & les cueurs. J'espere que
» ma misericorde & clemence confirmera vos
» courages , en forte que de bons & loyaux
» sujets que vous avez tousjours esté par le
» passé , pour l'advenir serez encore meil-
» leurs , & je vous prie oublier ceste offence
» qui est survenue , & de ma part il ne m'en
» souviendra jour de ma vie : mais aussi je
» vous prie qu'il vous souvienne tant seule-
» ment d'estre tels que vous avez estez par
» cy devant ; & Dieu me doint grace de faire

» envers vous encore mieux que je n'ay fait.
 » Quant à l'offence, & à l'inconvenient qui
 » vous est n'aguere advenu, Dieu N. Sgr &
 » Createur le vous vueille pardonner: quant
 » à ce qui me touche, je vous remets tant le
 » criminel que le civil totalement, & vous
 » pardonne, sans excepter aucune chose,
 » moyennant ce qu'avez accordé, que j'es-
 » time toutesfois beaucoup moins que vos
 » cueurs repentans, sçachant que le bien du
 » Prince gist en la loyauté des cueurs de ses
 » sujets plus qu'en autre chose ». Et à cette
 parole le peuple commença à crier: *Vive*
le Roy, priant Nostre Seigneur luy donner
 bonne vie & longue, & continuant touf-
 jours jusques à ce que le Roy dist davan-
 tage: *Je veux que tous les prisonniers soient*
delivrez presentement, & que les clefs de
vostre ville vous soient rendues, & vos ar-
mes, & que les garnisons de gens tant à pied
qu'à cheval, s'en aillent, & que vous soyez
reintegrez & restituez totalement en ma grace,
en vostre liberté, & vos privileges, & veux
aujourdhuuy demeurer en vostre garde: & pour
la rejouissance & congratulation, je veux que
vous sonniez vos cloches, tiriez vostre artil-
lerie, fassiez feu de joye en rendant grace à
Dieu, vous moy pour ceste bonne estraine.

Telle fut la fin de l'oraison du Roy avecques larmes , tesmoignant sa bonne affection & charité envers son peuple. Après la fin de (18) ceste harangue , la voix du peuple reconforté , & resjouy merueilleusement , s'eleva tout en un coup , & cria soudainement , en invoquant nostre Seigneur , le suppliant pour la longue vie , santé & prosperité du Roy , lequel en cest acte ainsi qu'en plusieurs autres , laissa suffisant tesmoignage de la clemence & bonté , dont il a tousjours usé , aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

Au mesme temps Messire Martin du Bellay , Gouverneur de Turin , ayant eu nouvelles du trespas du Sieur de Langey son frere , demanda congé au Roy pour se retirer en France & pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres) toutes-fois ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin , de plusieurs praticques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit , qu'environ trois mois au precedent , le Juge de Turin , natif de Quiers , luy avoit porté paroles , que lors que ladite ville de Quiers , avoit esté prise par le Marquis du Guast (estant dedans le Chevalier Assal , ainsi que cy devant avez entendu) ledit Marquis l'avoit enhorté , que se retirant à Turin , & qu'il eut moyen de luy faire service , il le recognoistroit ainsi

que l'Empereur avoit accoustumé de remunerer ses serviteurs : disant pour conclusion audit Gouverneur, qu'il avoit moyen de luy faire un grand service, car il enverroit devers ledit Marquis, pour luy faire entendre qu'estant parvenu à cest estat de Juge de Turin (comme il estoit) il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains : & par ce moyen, ledit Gouverneur estant adverty du temps & heure que le Marquis viendroit, pourroit audit Marquis apprester une amorce, & le prendre & tailler en pieces tout ce qui seroit en sa compagnie. Le Gouverneur ayant ouy cest induction, voulut encore par autres moyens plus amplement cognoistre la fantaisie du Juge, parquoy luy fist entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il falloit temporiser pour quelque raison, & que sur sa vie il n'eust à passer plus outre sans expès commandement.

Or est-il que de long temps le Gouverneur avoit suspicion sur ledit Juge, parce que dès le temps du Sieur de Montejan, iceluy Montejan, eut opinion durant la trefve, d'avoir de sa part un Ambassadeur à Milan, près du Marquis du Guast, & y envoya l'un des Sieurs de la Mole de Provence ; le Marquis luy envoya à Turin le Maistre de camp de

la tierce (a) de Lombardie , un Espagnol autant subtil & advisé qu'il fust en Italie , lequel demanda à loger en la maison dudit Juge , qui avoit trois filles , courtisanes des plus magnifiques du pays. Ledit Maistre de camp faisoit depense ordinairement de cent ou six vingts livres pour jour chez lequel se retiroient coustumierement les soldats , specialement les Navarrois & Basques : chose qui tousjours depuis avoit rendu suspect le Juge audit Gouverneur , craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté. Parquoy il mist sur tous les passages gens pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers , où estoit le Marquis : finablement un Marchand de Turin , nommé Luquin Bergue , que le Gouverneur avoit adverty , s'assurant de sa fidelité , fist surprendre un garçon portant lettres dudit Juge , par lesquelles il mandoit au Marquis , que l'heure estoit venue qu'il luy pourroit livrer la ville de Turin : car estant mort le Sieur de Langey , ils ne devoient plus estre en doute d'estre descouverts , & qu'il eust à luy envoyer un sien fidele transvesty (b) , qui passeroit sur le pont du Pau ,

(a) *Tierce* signifie ici Régiment , Compagnie : en Espagnol , *Tertio* ou *Regimen* ont le même sens.

(b) Déguisé.

avecques deux ou trois jumens chargées de vin , lequel ayant passé le pont , prendroit le chemin à la main gauche , venant chercher la porte du palais qui tire à la Douaire : & si on luy demandoit à la porte d'où il venoit , qu'il dist , qu'il venoit de Rivole , & que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit : & qu'au cas qu'on luy feroit refus d'entrer il iroit luy - mesme au Gouverneur , pour avoir congé , & que par ledit messager pour plus grande seureté , on luy renvoyast un signal , estant dedans sa lettre , qui estoit son cachet entre deux papiers.

Le Gouverneur voulant éclaircir ladite entreprise , à ce qu'en son absence n'en advint inconvenient , manda le Juge venir vers luy , lequel il tira en secret , l'interrogeant , si le moyen dont autresfois il luy avoit parlé de livrer le Marquis entre ses mains , estoit encore en son entier ; il fist responce qu'ouy , & qu'il enverroit une lettre audit Marquis sous son bon congé , par le Prieur de Saint Dominique , laquelle il luy montreroit , semblablement la responce ; au bout d'une heure , luy ayant (a) accordé , il apporta la lettre audit Gouverneur , à la reception de laquelle il appella le Seigneur Regnal de Birague , Pre-

(a) Suivant leur convention.

sident de Turin, Maître Jean Vaillant , Procureur General du Roy en Piémont. Après la lecture d'icelle , le Gouverneur luy demanda s'il en avoit point escrit d'autres au Marquis depuis qu'il avoit parlé à luy , il fist response *que non , & que s'il l'avoit fait , il auroit mérité la mort , attendu la deffence qu'il luy en avoit faite.* Sur le champ luy fut présentée sa lettre surprise , à laquelle il ne sceut contredire ; parquoy il fut mené dedans le chasteau ; interrogé par le Gouverneur , & par les President & Procureur du Roy , il confessa que l'entreprise du Marquis & de luy estoit que le Marquis luy devoit envoyer un nombre de charrettes chargées de vin , aujourd'huy deux & demain trois pour moins de souspeçon , & que dedans les pieces de vin (parce que les vaisseaux sont de la longueur des charrettes) devoit avoir aux unes des arquebuzes dedans le vin , aux autres pertuisanes & corselets , avec toutes autres fortes d'armes , horsmis picques , lesquelles il devoit faire descendre dedans ses caves. Puis devoient venir plusieurs soldats Italiens à diverses fois , transvestiz en paysans , apportans vivres au marché , lesquels se devoient retirer en la maison dudit Juge , dedans grandes caves hautes de voutes , claires , &

seches , près de la place , & devoient venir jusques au nombre de soixante ou quatre vingt ; puis quelque matinée qu'ils orroient tumulte à la porte de la ville & *crier Savoye* , ils devoient sortir en armes pour gagner la place , pendant que les soldats de la garde feroient au combat de la porte.

Bien estoient adverty le Gouverneur qu'il se faisoit quelques charrettes à Ligny , ville Imperiale estant aux provanes (a) près de Vulpian pour faire entreprise sur Turin , & avoit gens ordinairement pour l'asseurer du partement d'icelles : mais se voyant pressé de partir , & esperant par ce moyen rompre ceste entreprise , il fist faire le procès du Juge , & luy fist couper la teste. Toutes-fois il admonesta le Sieur de Boutieres , qui estoit demouré Lieutenant du Roy , & le Sieur de Monneins , qui estoit ordonné à demourer Gouverneur de Turin en son absence , à ce qu'ils eussent l'œil sur lesdites charrettes ; car de bref s'eclairciroit l'entreprise qui se devoit faire ; il leur laissa un homme qui se tenoit à Groillan , trois milles de là , nommé mes-

(a) L'Abbé Lambert , suivant son usage , a laissé ce mot de côté. Il signifie un verger , ou autre héritage foncier qui dépend de la Municipalité d'une Ville. (Gloss. de du Cange , au mot *Prostium* , Tome V , p. 365.)

fire Alexandre de Carara , auquel s'adref-
foient les espies , pour les advertir des choses
qu'il pourroit entendre : priant ledit Sieur de
Boutieres de ne donner saufconduit aux enne-
mis d'amener foin dedans la ville , parce
qu'il estoit affeuré que ladite machination
estoit par des chartées de foin.

Aussi y avoit il une autre entreprise , c'estoit
que deux Caporaux de la bande du Capitaine
la Molle , ayans esté pris à la guerre , furent
pratiquez par Cesar de Naples , Gouverneur
de Vulpian , de luy livrer un boullevert de
Turin , & pour cet effect (les pensant avoir
à sa devotion) leur avoit avancé chacun
deux cens escus , & un patant (a) du Mar-
quis du Guast , de mille escus d'intrade (b)
chacun , au Royaume de Naples. Après la-
quelle composition , ou pour mieux dire
collusion , les deux Caporaux en advertirent
du Bellay , Gouverneur de Turin , lesquels
il conforta de promettre audit Cesar le boul-
levert qu'autrefois il avoit surpris (comme
avez cy devant entendu) ayant ledit du
Bellay bonne intention de faire un grand car-
nage des Espagnols : puis pour reconnoistre si
le lieu seroit bien à propos , s'estoient laissez

(a) Et un écrit en forme.

(b) De mille écus sur le revenu des Impositions.

prendre à la guerre trois Espagnols, auxquels ils montrèrent le lieu & le moyen d'exécuter ce qu'esperoit ledit Cesar.

Le jour de l'exécution du Bellay devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suiffes qui estoient demourez à Carmagnole, & avec environ deux mille autres hommes de pied François qu'il tireroit de toutes les garnisons, & sept ou huit cens chevaux, tant de la Gendarmerie, que de Chevaux Legers devoient venir passer le Pau sur le pont de Turin, pour charger les ennemis. Pendant lequel temps le Seigneur Ludovic de Birague, accompagné de douze ou quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas, & des terres du Montferrat, viendroit par le costé de Vulpian leur donner sur la queue, & luy, mettroit dedans le corps de la garde du boulevart qui estoit au milieu, soixante ou quatre vingts arcquebuziers, & dedans les contremines autre nombre d'hommes, avec corcelets & hallebardes, & fourniroit les tours de la ville d'arcquebuziers à croc, & d'autre arcquebuzerie à l'heure que ceux qui devoient entrer dedans le boulevart seroient au combat; des Suiffes qui auroient passé le pont du Pau avec la cavalerie, devoient venir charger ceux de dehors par les flancs, & le Seigneur Ludovic sur la queue, & mille

ou douze cens hommes qui sortiroient de la ville par la porte du chasteau, qui leur donneroient à l'autre flanc, de sorte qu'il y avoit grande apparence que peu se fussent fauvez, mesme estans en desordre, & suivis jusques à Vulpian, il estoit apparent de l'emporter, la trouvant despourveüe, & ceux de dedans effrayez. Mais cognoissant que ceste pratique ne se pouvoit conduire si promptement, & qu'estant absent en pourroit venir inconvenient, si les Sieurs de Boutieres & de Monneins n'y estoient fort vigilans, il se voulut asseurer avant que de partir, à ce que l'entreprise ne sortist à mauvais effect: parquoy il commanda aux deux Caporaux de faire venir le tabourin (a) majour du Marquis de Guast, nommé *le Moret*, qui estoit celuy qui faisoit les messages avec les deux Espagnols, ordonnés pour reconnoître le boulevart lesquels iceluy du Bellay fist prendre dedans leur logis, comme estans venus sans faufconduict, par le Capitaine de la Justice: puis estans confrontez contre les Caporaux, ils confesserent le fait, & eurent tous trois la teste couppée.

Le huitiesme jour de Fevrier, avant Pâques, & huit jours après le partement de Martin du Bellay, Messire Alexandre de Ca-

(a) Le Tambour Major.

Carara, qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Grouillan pour advertir le sieur de Boutieres, des choses qui surviendroient, environ minuit, envoya à la porte de Turin faire sçavoir audit Sieur, qu'à Vulpian, & à Ligny estoient assemblez huit cens chevaux & cinq mille hommes de pied, qui prenoient le chemin de Turin, & qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprise dont du Bellay l'avoit adverty, qui se dressoit à Ligny. Le Sieur de Boutieres soudain fist monter à cheval le Capitaine Francisque Bernardin, avecques vingt-cinq salades de sa bande, pour rebourser (a) le chemin dudit Vulpian, lequel arrivé qu'il fut à l'Abbaye de Cette, deux milles par delà Turin, tendant le chemin de Verceil, descouvrit les ennemis au point du jour delà l'eau, & les ennemis luy; lesquels se voyans descouverts firent leur retraite au lieu dont ils estoient deslogez sans autre chose executer.

Le douziesme dudit mois de rechef ledit de Carara envoya une lettre au Sieur de Boutieres pour l'admonester du partement des ennemis, lequel par oubliance, ou pour avoir trop d'affaires, ne regarda dans ladite lettre: or venant l'aube du jour il fit grand broüillas; les ennemis jetterent leur embuscade de gens

(a) Pour fouiller.

de pied au moulin de la Sye sur la petite Douaire à un get d'arc de la ville , & leur cavalerie à Nostre Dame de Campagnes : puis firent marcher cinq chars de foin , conduits chacun de quatre bœufs , qui est contre la coustume du pays , car on n'en met que deux à chacun chariot : & pour ce (comme vous sçavez) que le deffous des charrettes du pays est long & quarré , & plat , un peu plus long que large , fait en forme d'un double ratelier , là deffus ils avoient assis la forme d'une grande cage avec botteaux de foin , si bien accoustumez (a) contre lescites cages , qu'il n'y avoit homme qui n'eut estimé estre une charrette de foin : chacune cage avoit six soldats avec jaques & manches de mailles , le morion , l'espée , le poignard & la rondelle , chacun sur un genouil , trois le visage d'un costé & trois de l'autre : puis les deux costez (couppant une corde par dedans qui les tenoit ferrez)omboient comme une trappe , en sorte que les soldats pouvoient sortir tout d'un coup , & servoient lescits costez en tombant de pont pour descendre. Arrivant le premier chariot , dedans lequel estoit chef Alexandre Dymage Milanois , & estoit le bouvier un

(a) Si bien arrangés.

soldat avec jaques de mailles, & courte dague sous une robe de toile ; au premier pont les portiers leur demandent, *d'où vient ce foing ?* Ils dirent *de Ligny*, & montrèrent leur faufconduit du sieur de Boutieres ; à cette occasion on les laissa passer. Estant le chariot arrivé devant le logis du Capitaine Raimonnet (a), qui avoit la garde de la porte avec sa bande, un ject de pierre dedans la ville, le Capitaine Raimonnet demanda à acheter le foing, le bouvier luy fit bien cher, esperant le conduire jusques à la place ; quoy voyant ledit Raimonnet commanda à son Lieutenant, le Capitaine Perrichon, qu'il eut à donner d'une corcesque (b) dedans ledit foing, parce que le Gouverneur au partir leur avoit fait cette ordonnance, de laquelle il se souvint, ce qu'il fist, & la retira toute sanglante : soudain les deux costez de la cage tomberent, servans de ponts à ceux qui estoient dedans

(a) Nous conjecturons que ce Capitaine Ramonet, ou Raymonet, est le même que celui qui se signala au siège de Naples sous les ordres de Lautrec. Cette famille des Raymonet, que nous croyons Basque d'origine, est célèbre dans notre Histoire. Dès le tems de Louis XI, il y en eut de ce nom qui servirent utilement la France.

(b) Espèce de lance, ou de pique.

pour descendre. Sortant , le premier donna un coup d'espée dedans le corps au Capitaine Raimonnet , & luy couppa un doigt ; Raimonnet le saisit au corps , & à coup de dague le tua. Les autres donnerent droit à la place ; cependant les autres quatre chariots , voyans leurs compagnons descouverts , se jetterent dehors , & forcerent la garde de la porte , tellement qu'ils leur firent abandonner leur garde , & en furent seigneurs & maîtres , ensemble de leurs armes estans aux rateliers. Sans point de faute si ceux qui estoient au moulin de la Sye eussent fait leur devoir de diligenter , la ville estoit perdue , sans esperance d'y resister. Or y avoit il ordinairement un esquadre (a) tant de nuict que de jour à la garde de la place , de fortune ce jour là il touchoit au Capitaine Salvateur , d'Aguerre , lequel oyant l'alarme à la porte , & crier *Savoie* , tourna la teste droit audit lieu avec son esquadre , si qu'il rencontra au droit de l'hostellerie de la Couronne les cinq soldats qui estoient eschappez du premier chariot , qui jà estoient au combat : mais les ayant mis en fuite , il suivit tousjours son entreprise de gagner la porte. Pendant ce combat , un mareschal de la ville , qui se tenoit

(a) Un détachement.

près la porte , estant bien advisé , monta dessus icelle porte , & avec son gros marteau fist tomber la sarrasine qui estoit attachée d'une chefne , mais à cause de la rouille ne pouvoit descendre ; toutesfois à force il rompit la chefne , & tomba la herse ; ce qui osta le moyen aux Imperiaux qui ja estoient mille ou douze cens sur le bord du premier pont , de pouvoir entrer. Sur ces entrefaites y arriverent les Sieurs de Boutieres & de Monneins , & quant & quant fut fermée la porte , où fut enfermé entre la herse & ladite porte un Espagnol. Il n'y a point de doute , que si ceux qui avoient à conduire les chariots en eussent versé un dedans la porte , ou seulement detelé les bœufs , la ville estoit perdue ; car on n'eust pu ny abattre la herse ny fermer la porte , & desja leur armée estoit sur le bord du premier pont , quant la herse tomba. Cesar de Naples (19) voyant avoir failly son desseing , se retira avec peu de perte , hormis le Lieutenant , qui fut tué d'un coup d'artillerie , & ceux qui estoient sortis des charrettes ; encore une partie se sauva ; car estant la herse trop courté aucuns repasserent par dessous , qui eschapperent : tel fut le progrès & l'issuë de ceste entreprise : après le Sieur de Boutieres regardant sa lettre re-

çeuë la nuit, trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé ; mais ne l'avoit encore veu (a), au moins n'y avoit il pourveu.

Peu de temps après Pasques, mille cinq cens quarante trois, le Roy estant adverty que sa ville de Terouïenne estoit mal pourvueüe de vivres, manda à Antoine, Duc de Vendosme, qui estoit son Lieutenant General en Picardie, d'assembler son armée pour la renvitailler, lequel à ceste occasion mit tel ordre, qu'au commencement d'Avril se trouva l'armée ensemble près de Hedin, en laquelle estoient M. François de Lorraine, Duc d'Aumalle, fils aisné du Duc de Guise, M. de Newers, le Marechal du Biez, le Seigneur de Lorges, Colonel des Legionnaires, le Regiment d'Allemans du Capitaine Ludovic, & environ le nombre de cinq ou six cens hommes d'armes, & six cens Chevaux Legers. Partant dudit lieu il alla camper à Gournay, qui est un village au deçà de la forest de Fouquemberghe, lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp venans de Hedin, sans troubler l'avitaillement de la ville,

(a) C'est au Lecteur à faire des réflexions sur cette négligence.

qui venoit de Moutreul : & estoit iceluy camp si bien ordonné qu'il estoit malaisé à l'ennemy de couper les vivres, ny d'un costé ny d'autre : audit lieu il sejourna douze ou quinze jours, durant lesquels il mit dedans Terroüenne ce qui estoit necessaire.

Pendant ce temps M. d'Aumalle, jeune Prince de grande volonté, desirant voir les ennemis, s'en alla à Terroüenne avec environ cent chevaux de Gentils-hommes volontaires qui l'accompagnerent pour leur plaisir, ayant en sa compagnie le Sieur de Laval, le Sieur de S. André, le Sieur de Dampierre, le Sieur de la Chasteneraye, & autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de Mgr le Dauphin. Estant audit lieu, il alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du Sieur d'Esquilly, Lieutenant de la compagnie du Sieur de Villebon, Gouverneur de Terroüenne, avec sa compagnie de cinquante homme d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que S. Omer de belles entreprises. Entre autres un jour estant fortly le Seigneur d'Aumalle, & en sa compagnie outre les dessus nommez, le Sieur d'Ecars avec les deux cens Chevaux Legers de sa charge, après avoir esté long temps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver

moyen d'attirer les ennemis au combat , voyant qu'il estoit tard , & qu'il n'y avoit apparence qu'ils voulussent sortir , se mirent à la retraite par le chemin qui vient de Bonny & de Hedin , & demeura ledit Seigneur d'Aumalle sur la queue , esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraite , & que par ce moyen feroit quelques faits d'armes : mais estant sur le chemin pour se retirer à Terouëne , l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis , qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin & nostre camp , esperans rompre nos vivres. M. d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien ; mais se confiant à la vertu des siens , il delibera de combattre. Pour autant que c'estoit force aux ennemis de se retirer par un pont prochain ; il les y attendit , & y fit une charge brusque & furieuse , en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheval des ennemis ; si est-ce qu'ils passerent ledit pont , pessellesse M. d'Aumalle & sa compagnie , parce que la force estoit leur , mais aussi ne fut ce sans grande perte des ennemis ; car tousjours furent chargez par M. d'Aumalle jusques aux portes d'Aire , dont luy & les siens revin-

drent plus sanglans du sang des ennemis & de leurs chevaux que du leur, & amenerent jusques à cent hommes de cheval, prisonniers dedans Terouïenne. La cause qui feit retirer le Seigneur d'Aumalle fut qu'il estoit forty grosse troupe de gens de pied d'Aire, pour luy couper chemin au pont par où il falloit qu'il feissent leur retraite, & sans cela il eust fait plus grand effort.

Le vingt-cinquiesme jour d'Avril de ladite année 1543, M. de Vendosme depescha devers le Roy qui estoit à Saint Germain-en-Laye, pour luy faire entendre que le payement de son armée failloit à la fin d'iceluy mois d'Avril, & que s'il luy plaisoit envoyer encore dequoy la soudoyer un mois, il avoit moyen (estant le pays de l'Empereur despourveu d'hommes) de conquerir quelque ville de sa frontiere, mesmement la ville & chasteau de Bapaume. Le Roy qui environ sur la fin de May, vouloit en personne marcher en campagne, comme vous orrez cy-après, ne voulut qu'il passast outre, ayant crainte de rompre son entreprinse : l'occasion pour laquelle la frontiere d'Artois & Henault estoit si despourveuë, c'estoit à cause que le Duc de Cleves faisoit la guerre au pays de Brabant, & desjà avoit pris deux ou trois

places sur l'Empereur ; parquoy les Bourguignons avoient tourné toutes leurs forces pour luy faire teste.

Pendant qu'on alla devers le Roy sçavoir son intention, & luy faire entendre le defaut de payement, M. de Vendosme adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au pays du Roy, nommé Lilliers, entre Betune & Aire, à l'entrée des marais, delibera d'employer le reste du payement de son armée, à la lever (a) des mains de l'ennemy : puis estant arrivé devant, il commença les approches. Ceux de dedans, qui estoient cinq cens hommes de pied, & deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine ; mais la fin ne fut telle que le commencement : car après la breche faite, voyans nos gens se preparer pour l'assaut, ils demanderent composition, laquelle leur fut accordée ; & après plusieurs parlemens ils sortirent leurs bagues fauves, remettans la ville entre les mains de mondit Sieur de Vendosme : chose qui vient bien à propos, car le feu s'estoit mis en nos munitions, de maniere qu'à peine avoit on pu retirer nostre artillerie que les affusts ne fussent bruslez. Aussi M. d'Aumalle, jeune Prince d'infigne volonté, estoit prest pour aller luy-

(a) A l'ôter.

mesme à l'assaut , & le Duc de Vendosme ne l'en pouvant dissuader , s'estoit aussi préparé pour y aller , encore qu'il fut Lieutenant du Roy , dont n'en pouvoit qu'advenir inconvenient , là où l'un d'eux , ou tous deux (comme il pouvoit estre vray semblable) y fussent demeurez , d'autant qu'ils eussent voulu faire la pointe.

La ville estant rendue , y fut mis le feu , & les portes abbattues pour la rendre inutile à l'ennemy : & après avoir razé plusieurs petits chasteaux , tant aux environs de Terouëne , de Saint Omer , d'Aire que de Betune , s'achemina le camp pour la retraite , attendant des nouvelles du Roy , en lieu , dont en un jour il se put retirer & licentier l'armée , ou marcher en pays , selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité fut advisé de se retirer à Fervens , sur la riviere de Canche , auquel lieu ils eurent nouvelles du Roy , lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans rien licentier , horsmis les Legionnaires , lesquels en peu de temps on pourroit rassembler , chose qui fut executée.

Fin du neufvième Livre.

OBSERVATIONS
SUR LA SUITE DU SEPTIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DU BELLAY.

(1) **F**ERRON dit que , lorsque l'Empereur arriva à Aix, François I, étoit à Vienne; ce qui est faux. Depuis plus d'un mois il étoit à Valence, où il avoit établi son camp. L'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne s'est encore plus grossièrement trompé, p. 190. « Le Roi , dit - il , avec les troupes qui lui arrivoient, se posta à Avignon, où se trouvant en état de pouvoir risquer une bataille, il alla camper peu loin de Cavaillon, dans les prairies entre le Rhône & la Durance: delà ayant confié le commandement de ses troupes au Maréchal de Montmorency, il fut se loger à Valence avec une partie de l'armée, & envoya la Maréchal avec l'autre observer les mouvemens des Impériaux ». Combien de bévues en peu de mots! ce ne fut pas d'Avignon que le Roi alla à Valence; mais ce fut de Valence qu'il alla à Avignon, (N. D. L.)

OBSERVATIONS SUR LES MÉM. 443

(2) Du Bellai a omis une anecdote rapportée par Beaucaire , page 680. Ce fut à Aix que le Cardinal de Carpi , Légat du Pape , vint trouver l'Empereur pour l'exhorter à la paix ; mais ce Prince ne la vouloit qu'à des conditions avantageuses , & ses affaires n'étoient pas en état d'en prétendre de telles. Le Cardinal Trivulce ne réussit pas mieux auprès du Roi , qui voyoit l'armée Impériale à demi ruinée. (N. D. L.)

(3) Mezerai & Rapin Toyras disent , que le siège de Marseille fut commencé le 25 d'Août , & levé le 9 Septembre ; ils se font l'un & l'autre trompés. L'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne ajoute , que l'Empereur battit fortement en brèche & qu'il tenta deux ou trois assauts ; il n'y eut rien de tout cela. Du Bellai , témoin oculaire , nous apprend que l'Empereur se contenta de faire reconnoître Marseille & Arles ; mais il n'y eut pas la plus petite apparence de siège. (N. D. L.)

Les Marseilloises ne montrèrent pas aux approches de Charles-Quint le même courage qu'elles avoient déployé , quand le Connétable de Bourbon vint assiéger leur patrie.

Fin des Observations sur le septième Livre.

OBSERVATIONS
SUR LE HUITIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(I) « **C**ET homme , auffi célèbre par ses
» vertus guerrières , que décrié par ses tra-
» hisons , ses fourberies & son irréligion ,
» bien qu'il fit ses premières armes sous de
» grands Capitaines , il fut pourtant fort blâ-
» mé, dit Brantôme (a) , de ceux de sa nation ,
» même des Italiens & François , de n'avoir
» pas moins fait en cette bataille de Ravenne ,
» que les autres qui s'enfuirent. Toutefois
» il laissa depuis un exemple à plusieurs ,
» qui font telles & si lourdes fautes , qu'il
» est bien aisé en bien travaillant , bien fai-
» sant & bien prévoyant , de nettoyer &

(a) Brantôme , vie d'Antoine de Leve , Tome I ,
de ses grands Capitaines François. Edition (d'Elzevir)
in-12 , 1666.

OBSERVATIONS SUR LES MÉM. 445

» bien blanchir ses taches noires, ainsi que
» fit ce bon Capitaine : car il se peina, &
» travailla, & mania si bien les armes depuis
» en tous lieux, combats, rencontres & sié-
» ges, qu'oncques puis on ne sçut lui repro-
» cher sa faute passée; & ce qui le décora
» encore plus, fut le siége de Pavie, qui
» fut cause de la prise de notre Roi, de la
» perte de l'État de Milan, & pour un tems
» de la grande disgrâce de France. Or étant
» en ce siége, & ayant faute d'argent pour
» contenter ses soldats, il prit l'argent sacré
» des Temples, promettant toutesfois avec
» un vœu solennel aux Saints, choses plus
» grandes que celles qu'il prenoit, s'il de-
» meuroit vainqueur, & puis de cet argent
» il en fit battre de la monnoye grossière-
» ment : mais il pratiqua après le proverbe
» *passato il pericolo vien gabbato il fatto*. Il
» n'en paya jamais rien. Quel payeur de dettes!
» Il se disoit encore à Pavie dans mon jeune
» tems, qu'il laissa la dette à payer, & le vœu
» pour accomplir à l'Empereur, puisque cela
» étoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté
» & employé... Il étoit gouteux, malade,
» toujours en douleurs & langueurs; il com-
» battoit porté en chaire, comme s'il eût
» été à cheval; il prenoit villes & forteref-

» ses, & rendoit combat. Qu'eût-il fait s'il
 » eût été bien sain & dispos de tous ses
 » membres ? Tout le monde croit qu'il eût
 » combattu le Diable ; aussi disoit-on de lui,
 » qu'il avoit un esprit familier, autrement,
 » son misérable état de sa personne ne lui
 » pouvoit permettre de faire les choses qu'il
 » fit... Il donna l'avis de tourner vers la
 » Provence, disant toujours qu'il espéroit
 » mener l'Empereur à Paris, ne demandant
 » que d'être enterré à Saint-Denis pour toute
 » récompense : mais il arriva autrement ; car
 » il ne put faire ledit voyage : bien est vrai
 » qu'il fut enterré à Saint - Denis, non de
 » Paris, mais de Milan... Pour fin, la guerre
 » lui a si bien valu, & par la faveur de
 » l'Empereur son Maître, qu'il est mort
 » très-riche, très-grand, & en titre de Prince
 » d'Acoly, Duc de Terre-Neuve, Marquis
 » d'Atelle, & Primat des Isles de Canaries,
 » & laissa des enfans & des filles riches, &
 » bien colloquées à des grands Seigneurs
 » d'Espagne, &c. (N. D. L.)

(2) L'Abbé Lambert relève avec raison, une erreur de la nouvelle Histoire (a) d'Al-

(a) Cette nouvelle Hist. d'Allemagne, que l'Abbé Lambert critique souvent dans ses Notes, est celle du

Allemagne. Cet Écrivain dit que l'artillerie & les bagages de l'Empereur furent pillés. Le fait est faux. Charles-Quint fit embarquer son artillerie & ses bagages sur la flotte d'André Doria, qui les conduisit à Gênes.

(3) François I^{er} & le Maréchal de Montmorenci sont parfaitement justifiés par le témoignage de du Bellay. Il nous apprend la véritable cause qui les empêcha de marcher à la poursuite de l'Empereur. « Paul » Jove dit, page 341, (& il ose affurer que » c'est le Roi lui-même, à qui peut-être il » ne parla jamais, qui lui fit cette confiance) » que ce qui l'empêcha de poursuivre l'Em- » pereur dans sa retraite, fut la défiance qu'il » eut du Comte de Fustemberg, qui étoit à » sa solde, d'autant qu'il craignoit que les » Suisses, s'acharnant aux Lansquenets Im- » périaux, les siens ne se jettassent du côté » de leurs compatriotes. Mais, observe un de » nos anciens Historiens, il n'y avoit aucune » apparence ; car le Comte de Fustemberg » n'étant venu au service du Roi qu'avec six » mille Lansquenets, (desquels d'avanture

Père Barre. Cet Ouvrage, formant 2 vol. in-4^o, fut imprimé en 1748. Il est plein d'érudition : mais malheureusement il fourmille d'inexactitudes.

» il n'avoit pas les deux tiers) pouvoit-il
 » être si redoutable à une si puissante armée ?
 » Et s'il l'étoit en cette occasion, ne l'eût-il
 » pas été en d'autres semblables ? Le Roi
 » l'eût-il reçu & retenu à sa solde, s'il lui
 » eût été ainsi à charge ? Ne pouvoit-il pas
 » le laisser derrière, ou en garnison, s'il
 » avoit cette défiance ?

« Montmorenci, selon Varillas (a), ne
 » pouvoit se résoudre à poursuivre les en-
 » nemis, ni permettre qu'on se mit à leurs
 » trouffes, ne cessant de répéter qu'il falloit
 » dresser un pont d'or à un ennemi fuyant.
 » Aussi l'Empereur déclara qu'il étoit moins
 » obligé de son évafion à sa bonne fortune,
 » qu'à la modération de Montmorenci, &
 » qu'il n'avoit tenu qu'à ce favori de l'op-
 » primer dans les montagnes, ou de le dé-
 » vancer à Gênes, ou il eut trouvé toute
 » l'artillerie & le bagage que Doria venoit
 » d'y débarquer, ou enfin d'enlever tout
 » d'un coup le Duché de Milan, dans lequel
 » il n'étoit resté que la dixième partie des
 » garnisons nécessaires pour le défendre; tant

(a) Histoire de France, par Dupleix, p. 408.

Varillas est ici l'écho de Beaucaire, qu'il a copié
 mot à mot, quoiqu'il prétende avoir tiré ses détails
 d'une relation manuscrite.

» il est dangereux de commettre les grands
 » emplois aux personnes qui n'ont pas tant
 » d'expérience que de fidélité ». Ainsi d'après
 Varillas & Beaucaire, Montmorenci avoit
 donc peu d'expérience ; ses talens étoient
 médiocres ; sa modération ou sa timidité fut
 funeste à l'État : du Bellay fait de ce grand
 homme le plus sublime éloge ; que faut-il
 de plus qu'un si glorieux témoignage pour
 la justification du Connétable ? Du Bellay
 avec Bonneval, & le Comte de Tende,
 étoient à la poursuite des ennemis. Deux
 raisons principales (a écrit Ferron) enga-
 gèrent Charles V à hâter sa retraite : la pre-
 mière fut que l'hyver approchoit (a) ; la se-
 conde qu'il vouloit pourvoir à la sûreté de
 Gênes, que César Frégose vouloit surpren-
 dre (b). Quoi qu'il en soit, la retraite hon-
 teuse de Charles V, après tant de forfanteries,
 donna lieu à ce bon mot : *qu'il étoit allé en
 Espagne pour célébrer la pompe funèbre de son
 honneur mort en France.* (N. D. L.)

(a) On n'étoit encore qu'au commencement de Sep-
 tembre.

(b) Charles - Quint ne pouvoit pas ignorer que
 Gênes étoit à l'abri de toute surprise par les précautions
 qu'avoit pris André Doria.

(4) Dans le nombre des calamités que l'invasion de Charles - Quint produisit en Provence , on compte la destruction du pont construit sur la Durance à Bompas. François I^{er} ne voulut point entrer à Aix. Cette ville dévastée par l'ennemi, ne pouvoit offrir à ses regards qu'un spectacle de misère & de ruine. Mais ce Monarque n'épargna rien pour réparer les maux faits par l'ennemi. La fidélité & l'attachement dont les Provençaux venoient de donner des preuves, méritoient la reconnoissance & la bienfaisance du Prince.

(5) Paul Jove dit que les habitans de Tortone fournirent abondamment des vivres au petit corps d'armée du Comte Rangoné. Il leur en auroit bien moins coûté de donner de l'eau aux troupes du Général Italien , & ils ont la dureté de leur refuser ce petit soulagement , tandis qu'ils leur en accordent un plus grand ; voilà qui ne s'accorde point. J'aime mieux croire qu'ils avoient entrepris de les faire mourir tout-à-la-fois, & de faim & de soif. (N. D. L.)

(6) Arrêt, contenant le jugement de mort, prononcé contre le Comte Sébastien de Mon-

tecuculi. Extrait des registres du Grand-Conseil du Roi.

« Veu par le Conseil, le Procès-criminel (a)

(a) Dans une de nos Observations sur le Livre précédent, on a suffisamment développé tout ce qui concerne cet événement atroce. Par le vû de l'Arrêt, il paroît démontré que Montecuculo, ou Montecuculi (car on le désigne sous ces deux noms), étoit coupable du crime d'empoisonnement. Il n'est pas inutile de remarquer qu'on supprima de l'Arrêt tout ce qui étoit personnel à Antoine de Lève & à Ferdinand de Gonzague. Cette suppression augmenta les soupçons qu'on avoit contre Charles - Quint ; & les Poètes François n'épargnèrent pas ce Prince. Un d'entre eux eut l'impudence de l'apostropher ainsi :

- » Responds icy, Sardanapallior,
- » Qui usurpe le nom de Catholique ;
- » Nommer te doibtz trop plustost Herectique,
- » Car de tel crime envers Dieu y eus, &c. »

Un autre s'exprimoit avec autant d'indécence, en disant :

- » Voyez mes vers, tous Princes Chrestiens,
- » Et concevez les points & les moyens
- » Que l'Aigle fait, en tout vice a donné ;
- » Et comme il ha son moyen ordonné,
- » Pour subjuguer à lui tous les vivans,
- » Par tours vilains & actes très-mechans,

» fait à l'encontre du Comte Sebastiano de
 » Montécuculi, interrogatoires, confessions,
 » recolemens, confrontations, certain livre
 » de l'usage des poisons, escript de la main
 » dudit Sebastiano, visitation, rapports &
 » advis des Médecins, Chirurgiens, Barbiers
 » & Apothicaires, conclusions du Procureur-
 » Général du Roy, & tout considéré : Il sera
 » dit que ledit Comte Sebastiano de Monte-
 » cuculi est atteint & convaincu d'avoir em-
 » poisonné feu François, Dauphin de Vien-
 » nois, Duc propriétaire de Bretagne, fils
 » aîné du Roy, en poudre d'Arsigny sublimé,
 » par lui mise dans un vase de terre rouge,
 » en la maison du Plat, à Lyon : convaincu
 » aussi d'être venu en France exprès, & en
 » propos d'empoisonner le Roy, & s'estre
 » mis en effort de ce faire : pour réparation
 » desquels cas & crimes, ledit Conseil l'a

- » Non par prouesse, ou vouloir magnanime,
- » Mais par acte d'homme pusillanime,
- » En se mêlant de gens empoisonner, &c. »

Toutes ces pièces dégoûtantes s'imprimoient librement, & se répandoient non-seulement en France, mais dans une partie de l'Europe. Antoine de Leve étant mort ne put pas réclamer : mais Ferdinand de Gonzage offrit de combattre en champ clos quiconque le soutiendrait complice d'un forfait de cette espèce.

» condamné & condamne à estre trayné sur
 » une claye, du lieu des prisons de Rouanne,
 » jusqu'en la place devant l'Eglise Saint-Jean;
 » auquel lieu estant en chemise, tête nuë,
 » & pieds nuds, tenant en ses mains une
 » torche allumée, il criera merci & pardon
 » à Dieu, au Roy, & à la Justice; & de-là
 » sera trayné sur une claye, jusqu'au lieu de
 » la Grenette, auquel lieu, en sa présence,
 » seront publiquement les poysons d'Arsigny
 » & du Viargent, dont il a été trouvé, faisi,
 » brûlez avec le vase rouge, où il a mis &
 » jetté le poyson; & ce fait, sera tiré & de-
 » membré à quatre chevaux; & après les
 » quatre quartiers de son corps pendus aux
 » quatre portes de la ville de Lyon, & la
 » tête fichée au bout d'une lance, qui sera
 » posée sur le pont du Rhône. Et pour répa-
 » ration de la fausse accusation faite par
 » iceluy Comte Sebastiano, à l'encontre de
 » Guillaume Dinteville (a), Chevalier, Sieur

(a) D'Inteville, que du Bellay appelle Teinteville,
 (& une autre copie de l'Arrêt inserée dans les Pièces
 justificatives de l'édition de l'Abbé Lambert, le nomme
 ainsi) d'Inteville, quoique lavé par ce jugement, n'en
 resta pas moins entaché. L'affaire se renouvela par la
 suite, & on y impliqua ses deux frères, Gaucher de
 d'Inteville, Seigneur de Vaulay, & François, Evêque

» Deschenets ; ledit Conseil l'a condamné &
 » condamne à faire audit Deschenets amende
 » honorable en ladite place Saint-Jean, pieds
 » nus, tête nuë, en chemise, tenant une
 » torche allumée en ses mains, que fausse-
 » ment & contre vérité, il a dit avoir com-
 » muniqué audict Dinteville, Sieur Des-
 » chenets, tant à Thurin que à Suse, son
 » entreprise d'empoisonner le Roy ; & outre
 » le condamne envers iceluy Deschenets en
 » amende prouffitable de dix mille livres,
 » qui seront prins sur les biens dudit Comte
 » Sebastiano, lesquels biens le Conseil à
 » déclaré & déclare être acquis & confisqués
 » au Roy. Fait au Conseil, à Lyon le 7
 » d'Octobre 1536. BARILLON. Collation est
 » faite ». (N. D. L.)

(7) Ce fut le 3 Novembre 1536 que l'Em-
 pereur rendit la Sentence qui déboutoit le
 Duc de Savoye des prétentions qu'il avoit
 sur la totalité du Montferrat, tant en vertu
 du contract de mariage, qu'en vertu de la
 succession d'Yoland & de Blanche de Mont-
 ferrat; adjugeant seulement au Duc les quatre-

d'Auxerre. Tous les trois se sauvèrent en Italie. Leurs
 têtes furent mises à prix ; & pendant long-tems ils traî-
 rent l'existence la plus malheureuse.

vingt mille ducats de la dot de Blanche de Montferrat. Quant aux villes & châteaux énoncés dans la donation faite au Duc Amé par Jean Jacques, Marquis de Montferrat, Sa Majesté Impériale ordonna que le Marquis Frédéric de Gonzague, & Marguerite de Montferrat, son épouse, en seroient mis en possession par provision. Telle fut la première récompense que le Duc de Savoye reçut de son entier dévouement aux intérêts de l'Empereur. Charles V lui avoit promis, lorsqu'il traiteroit avec la France, d'exiger qu'on le rétablît dans ses États; la trêve fut signée pour dix ans, sans que l'Empereur songeât à un Allié qui depuis longtems n'étoit malheureux que pour lui avoir fait les plus généreux sacrifices. (N. D. L.)

(8) Charles de Couci de Burie, originaire de la Saintonge, d'une ancienne extraction, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentil-homme ordinaire de sa Chambre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, fit ses premières armes sous Lautrec. Dans l'expédition de ce Général à Naples, il commanda 400 hommes de pied. Il parvint, comme on vient de le voir, au Gouvernement de Turin. Sa malheureuse entreprise sur Casal lui coûta la liberté.

Il mourut (a) sans enfans, & laissa peu de bien. *Il étoit Gentil-homme comme le Roi, dit Brantôme, mais fort pauvre. Ce fut, ajoute-t-il, mon père qui lui donna son premier cheval, pour se mettre des ordonnances en la compagnie de M. le Grand-Maître.*

(9) Les Auteurs Espagnols soutiennent que cette procédure (b) étoit contraire aux

(a) Gabriel Lurbæus de Illust. Aquitanix Viris. Burdig. 1591, in-8°.

(b) Ribier dans ses Lettres & Mémoires d'Etat, nous a conservé sur l'Avocat-Général Cappel une anecdote que nous croyons devoir consigner ici. Laissons parler Ribier lui-même, p. 20 de son Ouvrage...

« Cappel estoit entré au Temple d'honneur par celuy
 » de la vertu ; les élections lors avoient encore lieu
 » au Parlement, tellement que les hommes de probité
 » & de science s'élevoient bien souvent jusqu'aux plus
 » hautes charges & dignités. Son père Denys Cappel
 » estoit simple Procureur au Chastelet ; sa mère estoit
 » cette Joland Bailli, dont les estrangers qui ont
 » voyagé font l'éloge en leurs relations, pour ce que
 » de son vivant elle a veu, ou pu veoir deux cent
 » quatre-vingt quinze enfans issus d'elle & de plusieurs
 » marys, desquels ils ne déclarent pas le nombre. Son
 » épitaphe, qui est sous le Charnier de S. Innocent à
 » Paris, ne le dit pas non plus, ou ma mémoire me
 » trompe ». Ribier, en parlant du Discours de Cap-
 pel, ajoute « qu'il est éloquent & en bons termes,

engagemens que François I^{er} avoit contractés par les Traités de Madrid & de Cambrai ; mais on répond en premier lieu que le Roi n'avoit pu par aucun Traité aliéner les droits de sa Couronne, & que son Procureur-Général est toujours en droit de faire casser & annuler ces sortes de Traités. On répond en second lieu que si le Roi pouvoit justement envahir les terres de l'Empereur, après la descente que Charles venoit de faire en Provence, il étoit ridicule d'alléguer des traités que ce Prince avoit lui-même enfraints le premier, en commençant la guerre. (N. D. L.)

(10) Ce Seigneur de la Noue n'étoit pas le fameux la Noue, surnommé *Bras de fer* : Il y avoit en Bretagne plusieurs Seigneurs de la Noue. La famille de la Noue, dit *Bras de fer*, se distinguoit par la dénomination de la *Noue-Briort*, depuis que son père avoit épousé Bonaventure de l'Espervier, Dame de Briort, & petite fille de Landais, cet infortuné favori du dernier Duc de Bretagne.

» nonobstant quelques vieux mots du tems, qui ne sont
 » plus en usage, mais ils y estoient lors, & non moins
 » précis & significatifs que ceux qui leur ont été sub-
 » rogés ».

D'ailleurs si l'on s'en rapporte à l'Historien (a) de la Noue, il n'avoit que 27 ans à l'époque de la paix de Cateau-Cambresis; & les dates ne s'accorderoient pas. Cette paix fut conclue en 1569 : & c'étoit en 1537 que le Seigneur de la Noue, dont il s'agit ici, est annoncé par du Bellay comme faisant ses premières armes.

(II) Francisque Bernardin de Vimercat, Surintendant des Finances & fortifications en Piémont, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine d'une compagnie de chevaux-legers. Il avoit été Gentil-homme de la Maison de Théodore Trivulce, Maréchal de France. Il eut un fils nommé Scipion de Vimercat, dont on parlera par la suite : Scipion se fit connoître par le duel qu'il proposa à Ludovic de Birague, sous Charles IX. Birague le refusa, prétendant que Scipion n'étoit pas Gentil-homme, & que son père s'étoit enté sur la Maison de Vimercat, qui n'étoit pas la sienne. Si ce qu'on lit dans un livre (b)

(a) Vie de François, Seigneur de la Noue, par Amyrault, in-4°, p. 9.

(b) Paul Morigi, dans son Ouvrage intitulé : *Della Nobiltà di Milano*, s'exprime ainsi :

Capitano di Cavalli d'al Re Francesco, poi Colonello

Italien, est bien authentique, la réclamation de Birague n'étoit pas fondée.

(12) Monstrelet, dont l'Histoire commence en 1400, & finit en 1467, est le premier qui ait parlé de ces coulevrines, ou canons à main, que l'on tiroit sur de petits affuts : ces armes à feu étoient ce que nous appellons aujourd'hui des arcquebuses à croc, ou quelque chose de semblable. On les a nommées depuis arcquebuses à croc, à cause d'un croc qu'elles ont, & qui est fondu avec la pièce ; on les braque sur une sorte de trépied ; il y en a de différentes longueurs ; elles sont pour le calibre entre les plus petits canons & le mousquet ; on s'en sert dans les flancs bas, & dans les tours sèches, où il y a ce qu'on appelle des meurtrières ; on fond des bales de plomb exprès pour les charger. Longtems après on donna le nom d'arcquebuse à une arme à feu, dont le canon étoit

e del suo Consiglio di guerra ; finalmente Commessario Generale di Lutto il possente esercito della Corona , Cavaliere di San Michele , Governatore di Lione , e gli diede venticinque Gentilhuomini per honorarlo . . .

De toutes ces dignités trois seulement sont avouées par l'Histoire, celles de Capitaine de Chevaux-Légers, de Surintendant, & de Chevalier de l'Ordre du Roi.

monté sur un fust qui avoit une grosse pour coucher en jouë ; ce fut vers la fin du règne de Louis XII. Elle devint avec le tems l'arme à feu ordinaire des soldats dans les troupes ; c'est la plus ancienne des armes montées sur un fust. Du Bellay (a) dit qu'une des premières occasions où l'on se servit de cette sorte d'arquebuse, fut l'an 1521, lorsque le Pape Léon X, & l'Empereur Charles V, se liguerent contre la France, & que leurs troupes firent le siège de Parme, que le Maréchal de Foix défendoit ; *de cette heure-là, dit-il, furent inventées les arquebuses que l'on tiroit sur une fourchette. Celles que les arquebusiers, soit à pied, soit à cheval, portoient, étoient beaucoup moins pésantes que celles-ci.*

(N. D. L.)

(13) Selon Paul Jove, ce furent les Italiens & les Albanois qui eurent toute la gloire de cette dernière action ; mais il nous (b)

(a) L'Abbé Lambert, en citant ce passage de du Bellay, avoit oublié sans doute qu'il l'avoit supprimé dans sa traduction. Nous l'avons remarqué ailleurs.

(b) Les récits des Auteurs contemporains prouvent la justesse de cette observation. Nous ne citerons que Belleforest, Tome II, p. 1499 : il partage la gloire de cette seconde action entre les Seigneurs de Termes & d'Ossun.

permettra de croire avec les autres Historiens, que cet avantage fut principalement dû à la valeur de la cavalerie Françoisse. Il se trompe pareillement, lorsqu'il dit que le pont sur lequel il falloit passer pour aller à Hedin, se rompit; si cet accident fût arrivé, comment d'Osfun auroit-il pu revenir sur ses pas ? (N. D. L.)

(14) Dans la nouvelle Histoire d'Espagne, on lit que la treve fut négociée & conclue par le Duc d'Arscot, au nom de l'Empereur, & par le Président de Paris, au nom du Roi de France; n'y avoit-il point d'autres Plénipotentiaires ? Mais ce Président de Paris, il auroit fallu le mieux faire connoître, & dire que c'étoit Poyet, Premier-Président de Bretagne, & troisième Président du Parlement de Paris. Les Députés Impériaux, furent Philippe de Lanoi, Seigneur de Molembais, Jean Howard, Seigneur de Leidekerke, & Mathieu Stirie, Secrétaire de l'Empereur.

(N. D. L.)

(15) Belleforet, Dupleix, Ferron, Beaucaire, Paradin, Guichenon, Mézeray, & plusieurs autres Historiens disent, comme Martin du Bellay, que cette treve ne fut conclue que pour trois mois; selon le Père

Daniel, elle en devoit durer dix ; & le fait est certain, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant ce Traité, qui se trouve dans le recueil de Léonard, Tom. 2. p. 399. Il y est dit expressément : « qu'en attendant la paix » finale, qui, avec le plaisir de Dieu, sera » faite entre lesdits Sieurs Princes, traité, » convenu, accordé une vraie, sincère & » entière treve, abstinence de guerre, & » cessation d'armes entre le Royaume de » France, & les pays d'enbas dudit Seigneur » Empereur, vassaux, sujets & habitans en » iceux, tant par terre que par mer & eaux » douces, pour le tems & terme de dix mois, » à commencer ce jourd'hui date de ces pre- » sentes, (trentieme jour de Juillet, l'an » 1537) pendant laquelle cesseront d'une » part & d'autre toutes hostilités & exploits » de guerre ». (N. D. L.)

(16) Michel Antoine, Marquis de Salusses, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Capitaine de 50 hommes d'armes, & Gouverneur d'Asti en Piémont, mourut en 1528 d'une blessure qu'il reçut au siège d'Aversa. Il laissa trois frères, Gabriel, François, & Jean-Louis. François lui succéda au préjudice de Jean-Louis, qui étoit l'aîné, mais que sa mère

écarta de la succession, à cause de son peu d'esprit & de courage. On a vu comment le nouveau Marquis François abandonna la France, & quelles furent les suites de cet événement. Après sa mort, son frère Gabriel lui succéda : mais étant devenu suspect à la Cour de France, il fut enfermé à Pignerol, où il termina sa carrière en 1549. Jean-Louis sous le règne de Henry II, voulut rentrer dans l'héritage de ses pères : mais ayant échoué, il traita avec ce Prince, & lui céda ses droits sur Salusses & le Montferrat, moyennant des domaines en France valant trente mille livres de rente. On lui donna le Comté de Beaufort en Anjou, où il vécut jusqu'en 1567, laissant trois enfants naturels, dont l'un Michel Antoine de Salusses, Seigneur de Château-Fort, eut des descendants qui subsistent encore dans le Loudunois. Les deux autres furent Auguste-César de Salusses, & Jean-François, dit de Carmagnoles. Celui-ci mourut au siège de Fontenay-le-Comte. Auguste-César fut légitimé par le Roi en 1566, & maria Catherine, sa fille unique, à Jean de Lur, Comte d'Uza, dont la postérité a pris le nom de Salusses.

(Voyez Chazot de Nantigny, dans son ouvrage intitulé : *Généalogies historiques des*

Rois, des Empereurs, & de toutes les Maisons souveraines. Tome 2. In-quarto.)

(17) On trouve dans la Chronique de Savoye, Livre III. Chap. CV, page 397, que les Espagnols entrèrent par force d'armes dans la place, & preindrent le Capitaine Stephe de la Balia, lequel par le commandement du Marquis du Guast, fut soudainement pendu & estranglé, & le reste de ses gens tous mis en galère par force. Sandoval, Mézerai, Ferron, rapportent le même fait : ils disent ce qu'ils ont lû ou entendu ; mais du Bellay rapporte (a) ce qu'il a vu. (N. D. L.)

(18) Il étoit tems que le Roi marchât au secours de cette place. « Ceux de Turin, » dit Jean de Tournes, l'Auteur de la Chronique de Savoye, furent en telle nécessité, » qu'ils furent contraints de manger plusieurs » ordures & villenies ; comme chevaux, rats, » & autres bêtes immondes, pour n'avoir » puissance ni moyen d'en avoir d'ailleurs ;

(a) Cette observation de l'Abbé Lambert n'est pas tout-à-fait exacte. Du Bellay n'avoit point été témoin de l'événement, puisqu'à cette époque il servoit en Flandres. Son récit n'est fondé que sur le rapport qu'on lui avoit fait. Malgré cela, il semble plus croyable que des Auteurs qui ont écrit long-tems après lui.

» ainsi

» ainsi demeurèrent plusieurs jours comme
 » désespérés de leurs vies; toutes fois ne se
 » voulurent jamais rendre, aimant mieux là
 » mourir de mâle rage de faim, comme chiens
 » attachés, que de perdre une demi-heure
 » d'honneur, & de ne faire le devoir que re-
 » queroit leur fidélité». (N. D. L.)

(19) Combien d'erreurs, au sujet de ce fameux passage des Alpes, méritent d'être relevées ? Commençons par Ferron : il dit que les ennemis craignant l'approche de notre armée, abandonnèrent Suze, où César de Naples s'étoit enfermé ; que le Marquis du Guast se retira à Montcallier, à dessein d'y attendre le Roi ; & que ce Prince alla à Turin, où il fut magnifiquement reçu ; ce Pas de Suze n'étoit donc pas gardé par les ennemis, & rien ne nous arrêta jusqu'à Suze, que nous trouvâmes abandonnée. Le Roi n'étoit pas encore arrivé à Briançon, lorsque les retranchemens des ennemis furent forcés : ce n'étoit donc pas le Roi, mais le Dauphin que le Marquis vouloit attendre. Le Roi n'alla pas à Turin, ainsi la réception qu'on lui fit est imaginaire.

Selon Paul Jove, le Roi marchoit à la tête des sept mille Lansquenets de Furstemberg ;

ce qui est faux, puisqu'il leur avoit fait prendre les devans. Il ne dit pas un mot des retranchemens des ennemis; il ne parle que de chemins couverts de neiges & de glace, & ce fut là toute la difficulté que nous eûmes à surmonter.

Ferreras (a) dérobe aux François la gloire d'avoir forcé ce fameux passage. Il dit que César de Naples se reconnoissant inférieur en forces au Dauphin, ne crut pas devoir s'exposer témérairement; qu'il se retira, & laissa le passage libre aux François, qui ravitaillèrent Turin. « Si la prévoyance du Maréchal » de Montmorenci se fût étendue jusqu'à faire » monter à cheval deux cens hommes d'ar- » mes, ou cinq cens chevaux-légers, au lieu » des six vingt de Brissac, toutes les troupes » ennemies qui n'étoient point dans Suze; » eussent été facilement coupées en se reti- » rant à Veillane, & les François eussent » ainsi défait dix mille hommes sans rien » hazarder ». L'on remarquera en passant, que l'Auteur (b) de la nouvelle Histoire d'Allemagne, copie ici mot-à-mot Varillas. Sa réflexion est juste, il auroit fallu détacher

(a) Dans son Hist. d'Espagne traduite par d'Hermilly.

(b) Le Père Barre.

beaucoup de cavalerie à la poursuite de l'ennemi ; mais peut-on se servir de ce que l'on n'a pas ? Du Bellay, sans doute un peu mieux instruit que Varillas, nous apprend que le Maréchal n'avoit malheureusement avec lui, qu'environ cent chevaux-légers. (N. D. L.)

(20) Encore un mensonge de Paul Jove. Il dit que Cicogna, Milanois, Commissaire des Vivres pour l'Empereur, avoit assemblé, contre l'avis du Marquis du Guast, une prodigieuse quantité de munitions de bouche à Montcallier : que le Marquis, pour punir Cicogna, qui n'avoit consulté que son intérêt particulier, coupa lui-même les jarrets à tous les bœufs qui avoient été employés au transport de ces munitions ; surquoi Langei, étant entré dans Montcallier, écrivit au Roi qu'il pouvoit venir souper dans cette place, l'assurant qu'il y seroit très-bien regalé ; puisque pour le bien recevoir, le Marquis du Guast avoit fait l'office *de Boucher* ; & Cicogna celui *de Boulanger & de Cabaretier* : mais ce sont là des contes de Paul Jove. Le Roi étoit alors à Briançon, où il attendoit les escortes qui devoient le conduire à Carignan ; ainsi il est faux que Langei l'ait invité à venir souper à Montcallier. (N. D. L.)

(21) L'intérêt de François I^{er} sembloit demander qu'il profitât un peu mieux qu'il ne fit de la supériorité de ses forces (a) : mais il avoit protesté qu'il ne desiroit rien plus ardemment que la paix. Velli, son Ambassadeur, avoit été envoyé à Monçon pour en traiter ; & il ne crut pas que son honneur lui permit de se refuser à une suspension d'armes. « L'Empereur, dit Dupleix, procédoit en » ceci cauteusement, comme en toutes » autres affaires, tant parce qu'il se trouvoit » épuisé de finances, & n'avoit pas de forces » suffisantes pour les opposer au Roi, qu'à » cause que Ferdinand, Roi des Romains & » de Hongrie, ayant perdu n'aguères une » grosse bataille contre le Turc, il étoit obligé » de le secourir, & de défendre l'Autriche, » où il craignoit que le Turc victorieux dût » aller fondre. Mais François, Roy des Fran-

(a) François I signa cette trêve contre l'avis de la plupart des membres de son Conseil. Soliman, victorieux en Hongrie, effrayoit Charles-Quint ; & il est à présumer que les suites de cette guerre auroient été désavantageuses pour le dernier. L'Evêque de Lavour, George d'Armagnac, fit tout ce qu'il put auprès de François I, pour que les hostilités continuassent. Ce Prélat voyoit la chose en politique, & comptoit pour rien les calamités inséparables de la guerre.

» François, & Prince vraiment franc, aimant
 » mieux faire voir sa franchise que sa puis-
 » sance, relachoit en cela avec trop de faci-
 » lité, & même de simplicité, sans prendre
 » aucun avantage de celui, lequel à toutes
 » occasions avantageuses, l'avoit genné ty-
 » ranniquement, jusqu'au dernier point de
 » la rigueur. Que seroit au Roi d'avoir in-
 » voqué & les cieux & la terre, d'avoir,
 » dis-je, imploré le secours, & des Princes
 » ses alliés, & des Turcs mêmes, d'être allé
 » en personne en Italie, d'être assuré de re-
 » conquérir le Duché de Milan en peu de
 » jours (qui étoit le principal but de ses
 » armes) & après, en laisser perdre une oc-
 » casion si favorable ? (N. D. L.)

(22) Les Plénipotentiaires pour l'Empe-
 reur, furent le Cardinal de Granvelle, son
 Chancelier, & le Commandeur de Léon (a).
 Les Comtes de Chalant & de Mazin assistè-
 rent aux conférences, de la part du Duc de
 Savoye, la partie la plus intéressée, puisqu'il
 s'agissoit de tous ses biens. Les Plénipoten-
 tiaires Impériaux réduisirent les prétentions

(a) Don François de Los Cobos, grand Commu-
 deur de Léon, Conseiller d'Etat de l'Empereur.

de leur Maître aux articles suivans (a) :

« Que le Duc d'Orléans épouferoit la nièce
 » de l'Empereur , fille puinée du Roi des
 » Romains ; qu'on donneroit à cette Prin-
 » cefle le Duché de Milan pour fa dot , à
 » condition que le Roi confirmeroit les Trai-
 » tés de Madrid & de Cambrai , fans aucune
 » reftriction ; que le Roi de France rendroit
 » tout ce qu'il avoit pris au Duc de Savoye ,
 » tant en deça , qu'au delà des monts ; &
 » qu'il dédommageroit ce Prince des pertes
 » que la guerre lui avoit caufées ; qu'il ren-
 » droit Hedin avec l'artillerie & les muni-
 » tions qui s'y trouvoient alors ; qu'il pro-
 » mettroit de feconder l'Empereur pour la
 » convocation d'un Concile général , & de
 » faire observer à fes fujets ce qui y feroit
 » ordonné ; qu'il s'engageroit à contribuer
 » à la guerre contre les Turcs , autant qu'il
 » feroit jugé convenable ; qu'il renonceroit
 » à toutes les ligues qu'il auroit faites avec
 » les Princes d'Allemagne , au préjudice de
 » la Maifon d'Autriche ; qu'afin qu'on pût
 » être affuré qu'il observeroit tous ces articles
 » il consentiroit que le Duc d'Orléans de-

(a) Recueil des Traités , par Léonard , Tome II ,
 p. 403.

» demurât à la Cour de l'Empereur pendant
 » trois ans entiers, à compter du jour de
 » son mariage; ou bien que durant cet espace
 » de tems, il laissât l'Empereur maître des
 » forteresses de l'État de Milan ».

La réponse du Roi à ces articles, fut qu'il acceptoit volontiers le Duché de Milan pour la dot de la Princesse que l'on destinoit à son fils, quoiqu'il eût des droits très-légitimes sur ce grand fief, indépendamment du mariage que l'Empereur proposoit, qu'il confirmeroit les traités de Madrid & de Cambrai dans les points auxquels il croiroit être obligé de les observer; qu'à l'égard des articles qui souffroient difficulté, il s'en remettroit au jugement du Pape; qu'il étoit disposé à rendre au Duc de Savoye ses Etats, pourvu que l'Empereur fit sortir ses troupes du Duché de Milan; mais que tandis qu'il entenoit les forteresses, il n'étoit pas juste que les garnisons Françoises évacuassent Hedin & les places du Duc de Savoye; qu'étant du devoir d'un Prince Chrétien de procurer la convocation d'un Concile général, quand le bien de l'Eglise le demande, il ne convenoit pas d'insérer cette condition dans un Traité; qu'à l'égard de la ligue qu'on lui proposoit contre le Turc, il résoudroit cet

article avec le Pape & les Vénitiens ; que pour les liaisons qu'il pourroit avoir avec les Princes d'Allemagne, elles cesseroient dès que l'Empereur auroit fait la paix avec lui. Du Bellai dit que la trêve fut prolongée pour six mois ; il se trompe, elle ne le fut que jusqu'au premier de Juin, à commencer du onze Janvier. (N. D. L.)

(23) Les Turcs (a) n'eurent que douze à treize cens hommes de tués ; & on fait monter la perte des Impériaux à plus de vingt-quatre mille hommes. Par la ligue conclue entre la France & la Porte Ottomane, il avoit été réglé qu'à l'ouverture de la campagne, le Roi attaqueroit le Duché de Milan avec une puissante armée, tandis que Soliman, avec une nombreuse flotte, fonderoit dans le Royaume de Naples, & qu'il redoubleroit ses efforts en Hongrie contre le Roi des Romains. Le Roi, obligé de se défendre en Picardie, ne put passer en Piémont que sur la fin de l'Automne ; ainsi il ne remplit pas les engagements qu'il avoit contractés avec le Turc. Cette ligue fit beaucoup murmurer contre François I^{er}. A l'époque où vivoit

(a) Cette bataille se livra sous les murs d'Esseck en Hongrie.

ce Prince, des murmures de cette espèce pouvoient armer contre lui l'Europe entière : il étoit possible qu'une croisade se réalisât ; & pour n'en pas devenir l'objet, François I^{er} agit sagement en signant une trêve.

(24) Le Duc de Savoye, dit Guichenon, à qui il ne restoit plus que cette place qui pût lui servir d'azile, envoya *Rubat*, un de ses Maîtres des Comtes, en Espagne, auprès de l'Empereur, pour le prier de le dispenser de livrer son château au Pape ; & il dit au Camerier de Sa Sainteté qu'il ne se décideroit que lorsqu'il auroit reçu la réponse de Sa Majesté Impériale. Sur le bruit de cette entrevue (a), le

(a) Nous remarquerons que l'entrevue des deux Monarques ne se fit point à Nice, comme le Texte de du Bellay paroît l'insinuer. L'un & l'autre avoient promis de s'y rendre : mais Charles-Quint, qu'on croyoit encore en Espagne, étant arrivé le premier à Villefranche, & ayant eu une conférence avec Paul III, François I en prit de l'ombrage, & resta à Villeneuve, près Nice. Le Pape, cherchant à guérir ses soupçons, vint le trouver dans cette Ville. Malgré les instances du Pontife, les deux Princes refusèrent de se voir. Tous deux se contentèrent d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Nice, où, après beaucoup de débat, on convint d'une trêve qui devoit durer dix ans.

Ces éclaircissemens, qui pour l'intelligence de du Bellay nous ont semblé nécessaires, avoient été omis par l'Abbé Lambert.

Vicomte de Martigues , l'Evêque de Lau-
fanne & le Baron de Menton vinrent trouver
le Duc pour le diffuader de remettre le châ-
teau de Nice au Pape ; & lui proposèrent ,
de la part du Connétable , que s'il vouloit se
marier en France , & y marier aussi le Prince
de Piémont , on lui promettoit toute sorte
de satisfaction de la part de Sa Majesté : mais
le Duc , qui venoit de perdre son épouse ,
répondit , *qu'il n'avoit point encore pensé à
se marier ; & que pour son fils il n'étoit pas
en âge ; que s'il plaisoit au Roi de lui rendre
ses Etats , il en demeureroit toute sa vie obligé à
Sa Majesté.* La réponse de l'Empereur , fut que
le Duc devoit contenter Sa Sainteté ; & peu
de jours après , arriva le Fourrier du Pape ,
pour marquer des logis dans le château ; sur
ces entrefaites , le Maréchal des Logis de la
Maison du Roi vint déclarer au Duc , que Sa
Majesté souhaitoit qu'il ne se défaisit point de
cette place. Ce Prince , intimidé par les
menaces de l'Empereur , qui s'étoit rendu à
Villefranche , consentit enfin à tout ce qu'on
voulut. Le Pape , qui étoit à Monaco , se
rendit à Nice , & se logea hors la ville , au
Monastère de Saint François : mais les soldats
de la garnison du château , sur quelques bruits
qui coururent que l'Empereur se vouloit saisir

de la place & du Prince de Piémont , s'opiniâtrèrent à n'en pas sortir ; la ville même déclara qu'il étoit contre ses privilèges de recevoir d'autres troupes que celles du Duc , & ferma ses portes. L'Empereur se fâcha beaucoup contre le Duc , & il ne s'adoucit que lorsqu'il sçut que la France faisoit à ce Prince des propositions très-avantageuses. (N. D. L.)

(25) Paul Jove dit qu'elle ne fut conclue que pour neuf ans , en quoi il se trompe évidemment : mais un mensonge que Beaucaire ne peut lui pardonner , c'est « qu'il ait osé dire » que le Marquis du Guast , qui étoit malade (a) , le chargea de présenter au Roi » quelques Seigneurs Milanois , comme s'il ne » se fût pas trouvé à la Cour de l'Empereur » des personnes d'une toute autre considération qu'un pauvre Evêque Italien , & Médecin de profession , qui n'étoit pas même » connu de vue de Sa Majesté. (N. D. L.)

(26) Parlons de deux événemens (b) , qui causèrent d'abord bien de la frayeur ; mais

(a) Ce sont les expressions littérales de Beaucaire.

(b) L'Abbé Lambert , en rapportant ces deux anecdotes , auroit dû citer ses garants. La première se trouve dans Paradin , Hist. de notre tems , p. 372. Nous ignorons la source où la seconde a été puisée. L'Historien

dont l'on ne fit que rire , lorsque le péril fut passé. La Reine de France , sœur de l'Empereur , étant allée par mer lui rendre visite à Villefranche , Charles V s'avança pour la recevoir jusqu'au bout d'un pont de bois que l'on avoit construit , & qui s'étendoit jusqu'au port ; dans ce moment , le pont s'étant rompu , tous deux tombèrent dans l'eau avec plusieurs personnes de leur suite ; mais on leur donna un prompt secours , & ils en furent quittes pour la peur. Il arriva un autre jour que l'on découvrit de loin en pleine mer des espèces de petits nuages , que l'on crut être les voiles de l'armée navale de Barberouffe ; l'on ne douta pas que le dessein de ce Corsaire ne fût de venir enlever l'Empereur qui logeoit sur sa galère , & on vint jusqu'à soupçonner François I^{er} d'être l'auteur de cette prétendue trahison. La frayeur fut si grande parmi les Capitaines de l'Empereur , que les uns se préparoient à combattre les armes à la main , les autres coupoient les cables des ancres , afin de pouvoir s'avancer pour soutenir le combat , ou s'enfuir avec les galères. L'on conseilla à l'Empereur de se retirer dans les montagnes , moderne de François I en a fait usage. Voy. le Tome III de son Ouvrage , p. 571.

mais il rejetta ce lâche conseil : *Non, non,* répondit-il, *on n'aura pas à me reprocher une pareille poltronerie; je veux combattre & mourir, ou rire avec les autres ;* & en effet, l'on sçut bientôt après que ce que l'on avoit pris pour des voiles, n'étoit autre chose que des tourbillons de poussière qui s'élevoient en l'air : des Paysans qui vannotent des fèves, causèrent cette allarme. (N. D. L.)

(27) On lit dans une lettre de l'Evêque de Rhodès, citée par le P. Daniel, que le Pape avoit formé ce projet de trêve, avant son départ de Rome; qu'il l'avoit communiqué aux Ambassadeurs de France, ou bien qu'ils l'avoient sçu d'ailleurs : ils n'étoient nullement d'avis que le Roi l'acceptât; leur sentiment étoit qu'il falloit ou la paix ou la guerre; l'Evêque de Rhodès écrivit fort au long ses pensées au Connétable sur ce sujet. Il lui représenta que cette trêve consommeroit la rupture entre le Roi & Soliman, qui étoit déjà fort irrité de ce qu'on lui avoit manqué de parole l'année précédente; qu'il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à faire la paix avec l'Empereur, & avec la République de Venise; que si cela arrivoit, l'Empereur seroit moins traitable que jamais;

que s'il réussissoit dans la guerre contre le Turc, ce seroit encore pis, & qu'on lui verroit reprendre ses airs ordinaires de fierté & de hauteur; que quand le Roi ne voudroit pas pousser ses conquêtes en Italie, pour épargner les frais d'une grande armée, il obligeroit toujours son ennemi à y faire de grandes dépenses, & à y entretenir de grosses troupes; qu'on avoit actuellement des intelligences pour faire livrer au Roi les citadelles de Lodi & de Pavie, dans le Milanès, & pour enlever au Roi des Romains Gradisca & Goritia dans le Frioul; que si ces entreprises réussissoient, comme il y avoit lieu de l'espérer, les ennemis se trouveroient fort embarrassés, & peut-être contraints d'accepter la paix aux conditions que la France leur offriroit. (N. D. L.)

(28) François I, avec cette loyauté qui le caractérisoit, alla sur une galère au devant de l'armée navale de l'Empereur. Il caressa tous les Officiers Impériaux que ce Prince lui présenta, sans même en excepter Doria (a). L'Empereur, à son tour, descendit à Aigues-

(a) L'Abbé Lambert dans une note prétend que ce fait n'est pas vrai. Comment, dit-il, Charles - Quint eût-il osé lui présenter ce Doria, qui lui avoit fait

mortes. Ces deux Monarques donnèrent au public un spectacle bien extraordinaire : on les vit s'embrassant tendrement, & enchaînés, pour ainsi dire, dans les bras de la Reine Eléonore. Chacun des Seigneurs Espagnols & François, qui étoient à leur suite, portoit une Dame en croupe : on s'abandonna à la joye, & au plaisir. La trêve se convertit en paix. On reproche au Connétable de Montmorency d'avoir fort mal conseillé son maître dans cette circonstance : Montmorency avoit de grandes qualités ; mais il étoit confiant dans ses propres lumières. Il manquoit de cette souplesse, & de ce coup d'œil pénétrant qui font l'habile politique. Charles Quint, au contraire, étoit supérieur dans cette partie de l'art de négocier.

(29) Du Bellay, en parlant de cette maladie, se tait sur les causes. François I^{er} aimoit une Bourgeoise de Paris, connue sous le nom *de la belle Féronniere*. Le mari de cette femme, dévoré de jalousie, alla dans un cloaque de débauche, où il s'infecta du mal vénérien. Il le communiqua à la belle Fé-

tant de mal : Malgré les raisonnemens de l'Abbé Lambert, le fait est attesté par les contemporains, & particulièrement par Paradin, Hist. de notre tems, p. 375.

ronniere , & celle-ci le communiqua au Roi. Si l'affront étoit cruel pour le mari de cette femme , la vengeance fut atroce. La santé de François I^{er} en fut altérée pour le reste de ses jours. Voyez ces détails dans la nouvelle Hist. de France , par M. Garnier , tome XXV , p. 203 & suiv.

(30) Cette révolte des Gantois commença dès l'année 1537. Marie d'Autriche , Gouvernante des Pays-Bas , avoit obtenu des États de Flandre un don gratuit de douze cent mille florins , & il avoit été réglé que les Gantois en payeroient quatre cent mille. Ils eurent beau produire leurs privilèges , en vertu desquels on ne pouvoit les contraindre à payer de telles taxes ; ils portèrent inutilement leurs plaintes à l'Empereur ; la réponse qu'on leur fit , fut qu'ils devoient obéir à la Gouvernante ; ils se révoltèrent alors ouvertement , & tâchèrent d'engager dans leur rébellion les Bourgeois d'Ypres , de Bruges & des autres villes de la Flandre ; ils se saisirent de quelques châteaux fortifiés aux environs de Gand , après avoir chassé de leur ville les Officiers de l'Empereur. (N. D. L.)

(31) Les deux Ambassadeurs furent reçus avec la plus grande magnificence. Les Sénateurs
s'étant

s'étant assemblés, le Marquis du Guast porta la parole, & exposa sa commission; mais il ne persuada personne. Les Venitiens connoissoient trop bien l'Empereur, pour ne pas voir que cette ambassade étoit un nouvel artifice de la part de ce Prince, qui ne cessoit de tendre à son ennemi de nouveaux pièges. Leur réponse fut qu'avant de se décider sur la ligue qu'on leur proposoit, il étoit important qu'ils sçussent, sur quel fondement étoit appuyée la réconciliation des deux Princes, & si l'Empereur s'étoit obligé dans les formes à donner l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans. Le Marquis, un peu embarrassé de cette question, se contenta de répondre qu'il *suffisoit à la République d'être assurée, que l'Empereur avoit recherché l'amitié de François I, & que comme la dispute touchant la possession du Duché de Milan, avoit toujours traversé la réconciliation des deux Puissances, il ne falloit pas douter que l'Empereur n'eut enfin sacrifié cet Etat à la tranquillité publique.* Annebaut, moins dissimulé que le Marquis, avoua de bonnefoi qu'il ne sçavoit rien de l'accord que les deux Princes avoient fait ensemble. La conclusion fut que les Ambassadeurs furent renvoyés sans avoir pu obtenir ce qu'ils demandoient; & peut-être leur ani-

bassade ne servit-elle qu'à hâter la résolution des Venitiens. Le fait est , qu'après avoir fait une trêve de quelques mois avec Soliman , ils conclurent la paix au mois de Mai de l'année 1540. (N. D. L.)

(32) L'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne , fait faire aux deux Princes plus de chemin qu'ils n'en firent. Il dit que Charles V prit la poste , & passa avec peu de monde à Saint Sébastien , où le Duc d'Orléans vint le recevoir ; que de là il se rendit à Saint Jean de Luz , où il fut reçu du Dauphin avec de grandes marques de considération , & que les deux frères l'accompagnèrent à Bayonne.

Le Connétable de Montmorency , chargé de la conduite des deux Princes , pria l'Empereur de les accepter en ôtages : mais Charles répondit : *J'accepte l'offre que le Roi mon frère me fait , des deux Princes mes cousins , non pas pour les envoyer en ôtage en Espagne : mais afin de les retenir auprès de ma personne , pour être mes compagnons de voyage.* Charles étoit trop habile pour ne pas voir , que s'il eût accepté l'offre qu'on lui faisoit , cette marque de défiance de sa part auroit bien pu être cause , ou qu'on

l'eût arrêté , ou du moins qu'on l'eût obligé de donner par écrit la promesse qu'il avoit faite d'accorder l'investiture du Milanès au Duc d'Orléans ; c'étoit-là le sentiment du Cardinal de Tournon , & des plus sages du Conseil du Roi ; mais le Connétable fut d'un avis contraire ; & cet avis qui s'accordoit avec la manière généreuse de penser de François I^{er} , fut suivi. (N. D. L.)

(33) On a imprimé les relations de l'entrée de l'Empereur à Poitiers & à Orléans. L'Abbé Lambert a inséré ces deux relations à la suite de son édition de du Bellay. L'une & l'autre étant fort longues, nous avons cru faire plaisir au Lecteur de consigner ici par extrait ce qu'elles renferment de curieux.

Le 9 Décembre l'Empereur (a) accom-

(a) Paradin , Hist. de notre tems , p. 390 , nous a conservé sur le voyage de l'Empereur quelques anecdotes négligées par nos Historiens. « L'Empereur & les » Princes, avant d'arriver à Poitiers , vindrent , dit Para- » din , à Verteuil-Chasteau appartenant au Comte de la » Rochefoucault , auquel lieu furent reçus royalement » par Madame la Comtesse , mère dudit Seigneur Com- » te , & en si grand contentement de l'Empereur , qu'il » dit *n'avoir jamais entré en maison qui mieulx sentist sa » grande vertu , honnesteté & Seigneurie , que celle-là. Au*

pagné des deux fils de France & du Connétable entra à Poitiers. Le Seigneur de la Trimouille, suivi du Prince de Talmond son fils, du Comte de Benon & de ses deux enfans & de quatre ou cinq cent Gentils-hommes richement vêtus, alla au-devant du Monarque. Après le Gouverneur, venoient deux mille bourgeois divisés en six compagnies, habillés de velours & satin avec passemens d'or & d'argent. Ensuite marchoient les corps dans le plus grand appareil. L'Empereur entra par la porte appelée la *Tranchée*. Au

» partir dudit lieu de Verneuil s'en alla Sa Majesté cou-
 » cher à Luzignen, au parc duquel Château l'Empe-
 » reur eut passe-tems de la chasse des Daims, qui sont
 » en nombre innumbrable, & luy mesme courut après
 » plus d'une heure l'espée au poing ». Le lendemain,
 venant à Poitiers, tira ledit Seigneur plusieurs coups
 d'arquebuzes, tuant des Pies & autres oiseaux, ce qu'il
 faisoit avec grande dextérité & adresse. Et est à noter
 que le Seigneur Sanfac en ce voyage portoit des oi-
 seaux de proye en poste, & en donnoit le passe-tems
 par intervalles à Sa Majesté, mesmement du vol du
 Milan; & demandoit quelquefois ledit Prince audit
 Seigneur de Sanfac, *s'ils voleroient le Milan*; lesquels
 mots plusieurs prenoient en autre intelligence que de
 la volerie, parce qu'il étoit question de la restitution
 de la Duché de Milan. »

plus haut estoient ses armes & celles du Roy. environnées de leurs Ordres. Au dessous estoit écrit le quatrain qui s'ensuit.

Ceux qui de Dieu sont conjointés par sa grace ,
 Homme jamais ne pense séparer.
 Leurs cueurs vivront , sans eulx déséparer
 En union , quelque chose qu'on face.

.

L'Empereur se mit sous le poisse que portoient le Maire & trois Echevins. Toute la ville fut illuminée & tendue de tapisseries.

Le 20 Décembre l'Empereur arriva à Orléans. Conformément aux ordres du Roi tous les Gentils-hommes du Duché d'Orléans, au nombre de 454, s'y trouvèrent *esquipés & accoustrés comme il appartient*. La milice bourgeoise étoit composée de quatorze mille sept cent soixante-huit *Picquiers*, de neuf mille trois cent quarante *Hallebardiers*, & de onze mille cinq cent vingt-quatre *Hacquebutiers*. Cette milice partagée en cinq divisions avoit pour Commandants M. le Capitaine Douville, le Capitaine Beauharnois, M. Sery, M. Santo, M. de la Fontaine. Marchoient d'abord le Gouverneur d'Orléans & les quatre cent cinquante Gentils-hommes; ensuite *quatre-vingt douze jeunes marchands*

de la ville bien montés sur bons coursiers, tous habillés de casaques de veloux noir, & le pourpoint de satin blanc fermé à boutons d'or, le bonnet de veloux couvert de pierreries, & brodé d'orfèvrerie, & brodequins de maroquin blanc chiquetez, & tous esperons dorez, & la hacquebute à l'arçon de la selle. Et y eust un bonnet qui fut prisé deux mille escus; & n'y avoit celuy qui n'eust vaillant sur soy plus de deux mille francs en bagues, & faisoit moult bon veoir ceste bende. Ils avoient une enseigne où estoient les armes de la ville, & le chapeau de triumphe au milieu, & au dessous y avoit : Prenez en gré. Et prisa fort l'Empereur ceste bende de marchands.

Tous les corps suivoient. Le Bailly d'Orléans & un des Echevins haranguèrent l'Empereur. Voici la réponse de ce Prince au Bailli...

« Monsieur le Baillif, ce n'est pas de cette
 » heure, ne en ce lieu seulement que je
 » me suis apperceu du grand honneur que
 » le Roy nostre frere m'a fait & fait faire
 » en ses pays par ses sujets, qui me rend
 » très-grand témoignage du grand amour qu'il
 » me porte, qui est si réciproque entre luy
 » & moi, qu'il y aura persévérance & bonne
 » paix sa vie, & de Messieurs ses enfans

» qui sont icy, & vous assure, Monsieur
 » le Baillif, qu'il ne tiendra point à moy...

Ces mots derniers furent dictés en touchant
 sur l'estomach ; « & dites-luy que voire. »

Le Roi & toute la Cour reçurent l'Em-
 pereur à Orléans. Les habitans de cette ville
 n'épargnèrent rien, pour que cette réception
 fut de la plus grande magnificence. Aussi quand
 les douze Echevins vinrent prendre congé
 de la Reine & des Princesses, elle se leva
 & dit auxdits Echevins *qu'elle avoit charge
 du Roy de les remercier, & qu'il se tenoit
 content de la ville.*

On conçoit que la verve des Poètes s'é-
 chauffa. Ce Claude Chappuy, dont nous
 avons parlé dans la notice, fit un poème
 où il célébra l'Empereur. Clément Marot
 le chanta de son côté ; & l'épigramme qu'il
 composa dans cette circonstance, finit par
 ces quatre vers...

Viens donc, Cæsar, & une paix apporte
 Perpetuelle entre nous & les tiens :
 Haulchez, Paris, haulchez bien hault ta porte :
 Car entrer veult le plus grand des Chrestiens.

.

Quoiqu'en dise l'Abbé Lambert sur le mé-
 rite des vers de Chappuy, nous n'en en-

nuierons pas le Lecteur. En voilà un échantillon.

Charles d'Auſtrice , en ſes geſtes heureux ,
 Qui de la paix & concorde amoureux ,
 Vient veoir le Roy , ſon bon frere en perſonne ,
 Et de grand foy un exemple nous donne ,
 Exemple à tous Princes Chreſtiens notable ,
 Honneſte à luy , à chaſcun profitable ,
 Monſtrant icy , ſans chercher plus avant ,
 Qu'il a des yeux & derriere & devant.

(34) Ferron , page 149 , raconte la choſe autrement. Il dit que l'Empereur faillit à être étouffé par les vapeurs qu'exhaloient les parfums que l'on faiſoit brûler dans une chambre qui communiquoit à la ſienne. « Il » arriva , dit Dupleix , un autre fâcheux accident à ce Prince , par l'inadvertance » du Chancelier Poyet , lequel en le ſaluant » à ſon dîner , accrocha la queue de ſa longue robe à une longue bûche qui tomba » ſur la tête de l'Empereur , & l'étourdit » de ſon poids ; néanmoins il diſſimula conſtamment ſa douleur & après dîner ſe fit » panſer à ſon chirurgien. » (N. D. L.)

(35) On trouve dans Belleforêt une description curieufe de cette ſuperbe entrée.

On ne changera rien au stile de cet Auteur, dont la naïveté nous a paru devoir plaire.

« Le Seigneur Impérial vint un soir coucher
 » au bois de Vincennes ; & le lendemain,
 » qui fut le premier jour de Janvier, mil
 » (a) cinq cent trente-neuf (selon l'ancienne
 » façon de compter) partit après dîner,
 » environ une heure ou deux, & entra par
 » la Bastille en grande magnificence, & alla
 » à Notre-Dame de Paris, selon la coutume
 » des Rois, faisant leur entrée afin de venir
 » remercier Dieu, & lui rendre les graces
 » accoutumées. Il passa par-dessus le pont
 » Notre-Dame, où estoient deux arcs triom-
 » phaux, érigés à l'antique, èsquels étoient
 » les armoiries dudit Seigneur, celles du
 » Roi, de la Reine, & de Mgr. le Dauphin
 » de France qu'il faisoit beau voir. Je laisse
 » les états & grand ordre de ceux qui furent
 » au-devant de lui, comme les quatre men-
 » dians, en très-belle profession, Mgr. le
 » Recteur de l'Université de Paris avec toute
 » sa suite, comme Docteurs, Licentiez, Ba-
 » cheliers & autres, tous en general. Item,
 » allerent au-devant de lui, selon l'ancienne
 » coutume, Messieurs de la Cour de Par-
 » lement, Conseillers & Avocats, Procureurs,
 » Trésoriers, Financiers & autres. Les Lieu-

» tenans civil & criminel avec tout leur train,
» ne défailirent pas à cette noblesse. Ne
» Procureurs & Avocats du Châtelet, Ser-
» gens à pied & à cheval, le Guet & Ar-
» quebufiers de la ville, au plus bel ordre
» qu'on le pouvoit ranger : & Messieurs
» de l'Hôtel de la ville de Paris y firent
» paroître leur gravité, étant richement
» habillés & parés selon leurs états & offices,
» & lui firent présent d'un beau Hercules
» tout d'argent, & revêtu de sa peau de
» lion (ainsi que les Poëtes le décrivent),
» laquelle étoit d'or; & étoit cette statue
» proportionnée à la juste hauteur d'un grand
» homme, pour faire voir à l'Empereur, &
» les richesses de la ville suffisantes de lui
» tenir tête, & fournir au Roi ce qui lui
» seroit nécessaire pour les frais de la guerre.
» Assez tard arriva l'Empereur à Nostre-Da-
» me, étant accompagné de Mgrs. les enfans,
» Mgr. le Dauphin à côté dextre, & à l'au-
» tre côté fenestre Mgr. le Duc d'Orléans,
» & marchoit bien en bel ordre Mgr. le
» Connétable, portant l'épée nue, selon la
» dignité, comme si le Roi eut été là présent.
» Ledit Seigneur Empereur descendit à pied,
» & alla jusqu'au grand & maître autel, pour
» rendre graces à Dieu, & fut dévotement

» chanté le *Te Deum laudamus*, selon la
 » très-bonne coutume, & après les graces
 » à Dieu rendues, il remonta sur sa mulle,
 » & alla souper & loger au palais, où il
 » fut très-bien festoyé du Roi, & des plus
 » grands Seigneurs servi. Le (a) lendemain
 » il s'en alla dîner au Louvre, où il ne fut
 » pas moins servi & reçu à grand joie. Il
 » fut huit jours ou environ à Paris. »

(N. D. L.)

(36) Tant d'honneurs rendus à l'Empereur ne rassuroient pas ce Prince, il mouroit d'impatience de se tirer des mains du Roi. Sa crainte fut augmentée par une petite aventure qu'il crut avoir été concertée. Le Duc d'Orléans, qui étoit fort jeune, futa un jour, par je ne sais quel caprice, sur la croupe du cheval de l'Empereur, & l'ayant embrassé, lui dit : *Votre Majesté Impériale est pré-*

(a) Nous ajouterons que les jours suivans il y eut des tournois & des joutes au Louvre. Le *Pas* fut ouvert par M. le Dauphin, le Comte de Villars, les Seigneurs de Dampierre, de Saint-André, de la Chasteigneraye, d'Andoyn, & de Briffac, Baillif de Caux. Le Duc de Vendôme & le Comte d'Aumale ouvrirent le tournoy : les affaillans des autres jours furent les Comtes de Brienne & de Rouffy, le Marquis de Rothelin & autres.

sentement mon prisonnier. La hardiesse du jeune Prince ne plut point à Charles, mais il dissimula. Ses craintes au reste n'étoient pas sans fondement : il savoit, à n'en pouvoir douter, que bien des gens de la Cour ne cessoient de répéter au Roi qu'il devoit se ressouvenir qu'il avoit été prisonnier à Madrid, & profiter de la belle occasion qu'il avoit de se venger de la tyrannie dont on avoit usé à son égard. De ce nombre étoit la Duchesse d'Etampes; & ce fut de la bouche même du Roi que l'Empereur l'apprit. *Voyez-vous, mon frere,* lui dit-il, en lui montrant la Duchesse, *cette belle Dame, elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris, que vous n'ayez revoqué le traité de Madrid.* L'Empereur un peu étonné, répondit froidement : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais ses inquiétudes s'accrurent; & dès le lendemain il eut recours à une galanterie pour mettre la Duchesse dans ses intérêts. Comme il alloit se laver les mains pour se mettre à table, il tira de son doigt un anneau, où il y avoit un diamant d'un très-grand prix, & le laissa tomber exprès à terre; la Duchesse, qui présentoit la serviette, le releva & voulut le rendre : *Non, Madame,* lui dit-il, *il est en trop belle main, pour le re-*

prendre ; je vous prie de le garder pour l'amour de moi. Chacun sçait l'ingénieuse répartie que Triboulet, bouffon de la Cour fit au Roi : ce Triboulet avoit des tablettes, qu'il appelloit le calendrier des foux, & il avoit écrit sur ces tablettes le nom de l'Empereur, qui n'avoit pas craint de traverser un Royaume où il devoit être souverainement haï. *Mais, lui dit François I, si je le laisse passer sans lui rien faire, que penseras-tu ?* Sire, reprit Triboulet, *j'effaererai son nom, & je mettrai le votre.* (N. D. L.)

Fin des Observations sur le huitième Livre.

OBSERVATIONS

SUR LE NEUVIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DE MESSIRE

MARTIN DU BELLAY,

SEIGNEUR

DE LANGEY.

(1) **L'**AUTEUR de la Chronique de Savoye dit, que César Frégose, Gentil-homme Génois, & Antoine de Rincon, Espagnol, étoient tous les deux envoyés Ambassadeurs vers le Turc, & qu'ils ne furent mis à mort qu'après que l'on eût ouvert leurs dépêches. Voilà deux bévues : l'Auteur de la nouvelle Histoire d'Espagne se trompe plus grossièrement encore : il dit que François I^{er} n'envoyoit les deux Ambassadeurs qu'afin de pouvoir parvenir à se rendre maître du Milanès; & le fait est qu'ils étoient principalement envoyés pour détromper Soliman & les Venitiens des faux bruits que Charles V avoit fait répandre. Selon le même Auteur, ils s'embarquèrent avec leurs papiers; autre

fausseté : ils furent tués par des hommes masqués ; mais leurs assassins qui se trouvoient sur les terres de l'Empereur, leur Maître, ne jugèrent pas cette précaution nécessaire. Leurs corps, li-t-on dans Feron (a), furent si bien cachés, que l'on fut plus de deux mois sans savoir ce que ces deux hommes étoient devenus. Langey instruit par les dépositions des témoins ne fut pas si longtems sans le savoir. Autre faute du même Auteur ; on imputa cette action au Marquis du Guast, mais il démentit publiquement ceux qui l'accusoient, & les hommes les plus sensés suspendirent leur jugement. Et comment ces gens sensés auroient-ils pu ne pas se rendre à l'évidence des preuves les plus incontestables ? Mais ce qu'il y eut de pis, ajoute-t-il, c'est que le Roi de France se persuada lui-même que ses Ambassadeurs avoient été tués par ordre du Marquis : n'est-il pas en vérité étonnant que ce Prince ait cru ce dont il ne pouvoit douter, après les informations juridiques qui avoient été faites ? César Frégose, selon Paul Jove, ne se fiant pas aux Espagnols, étoit d'avis d'aller par le pays des Grisons plutôt que par le Pô,

(a) *Revera nemo dubitabit quin jussu Cæsaris cæsi essent...*

Telles sont encore les expressions de Feron, p. 154.

où il vouloit ne marcher que de nuit, & prendre la poste pour se rendre à Plaisance. Mais voici un de ses contes ordinaires : il dit que deux mois après ce meurtre, le corps de César Frégose ayant été reconnu, sa femme le fit proprement mettre dans un coffre, & alla elle-même en France pour présenter au Roi ces tristes reliques. Langey, qui entre dans le plus grand détail, auroit bien dû nous faire part d'une anecdote si singulière. L'Auteur de la nouvelle Histoire d'Allemagne prétend que le Marquis du Guast, qui s'étoit saisi d'une partie des papiers de Rincon & de Frégose, avoit déchiffré leurs lettres : peut-être étoit-ce l'intention du Marquis ; mais il fut trompé dans ses espérances par la sage prévoyance de Langey. Selon Duplex, les instructions des deux Ambassadeurs furent envoyées à Venise par une autre voye : il est vrai qu'elles furent remises entre les mains de Langey, qui, le lendemain qu'il les eut reçues, fut informé du meurtre des deux Ambassadeurs ; il étoit donc inutile qu'il envoyât leurs dépêches à Venise. On leur fit faire un plus (a) long voyage.

(N. D. L.)

(a) Nous ajouterons à cette observation , que César Frégose étoit fils de Janus Fregose , qui avoit été Doge

(2) On

(2) On lit dans Dupleix, que les Vénitiens ayant pris quelques-uns des meurtriers, leur firent leur Procès, & que tous confessèrent que le meurtre avoit été commis par l'ordre exprès du Marquis du Guast. Les Espagnols que les Vénitiens firent punir de mort dans cette circonstance, étoient ceux qui avoient arrêté & dévalisé quelques courriers du Roi de France, & non ceux qui avoient tué les deux Ambassadeurs.

(N. D. L.)

(3) Le Conseil de l'Empereur suppléa par de fausses instructions, à celles dont le Marquis du Guast n'avoit pu se saisir. Il feignit que des pêcheurs avoient trouvé dans le Pô les hardes & les cassettes des Ambassadeurs, & forgea sur ce mensonge des dépêches & des chiffres. L'instruction qu'on attribuoit à Frégose, contenoit tous les moyens que la politique pouvoit inventer pour exciter le Sénat de Venise à se détacher des intérêts de l'Empereur. On y pro-

de Gènes. Il servit d'abord les Vénitiens, & ensuite François I, qui le fit Chevalier de son Ordre, le combla de bienfaits, & lui donna le commandement de la Cavalerie Italienne. (Lisez *Huberti Foglietæ Elogia clariorum Ligurum*, p. 159.)

posoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Vénitiens, & l'on ne parloit en aucune manière de conserver à l'Empire la souveraineté de cet État. Au contraire on dispoit des villes & de leurs banlieues comme devant être incorporées au domaine de la République, & à la Monarchie Française, qui ne relevoit de personne. L'instruction imputée à Rincon étoit encore pire, en ce qu'elle ajoutoit l'impiété à la malice : on y propoioit à Soliman de convenir avec la France, pour attaquer en même tems la Maison d'Autriche par deux endroits; & pour lui rendre cette correspondance plus nécessaire, on l'avertissoit en secret que la Hongrie qu'il venoit de conquérir, lui échapperoit sans doute l'été suivant, s'il donnoit loisir à l'Empereur de tirer ses forces de Sicile, de Naples, de Milan & des Pays-Bas, & de les joindre à l'armée formidable que la Diette de Ratisbonne ne manqueroit pas de lui accorder; au lieu que si Sa Hauteffe vouloit s'engager à marcher en personne au printemps avec trois cens mille hommes, pour entrer dans l'Allemagne, le Roi se jetteroit dans le Duché de Milan avec cinquante mille hommes, & tiendroit occupées par cette diversion les forces de l'Empereur,

Durant que Sa Hauteſſe prenant au dépourvu les Allemands, & les trouvant diviſés ſur la religion, en auroit auſſi bon marché qu'elle avoit eu des Hongrois la campagne précédente. (*Extrait de la négociation d'Olivier à Ratisbonne.*) (N. D. L.)

(4) « Il eut en cette négociation, dit Bran-
 » tôme, de très-grandes peines : il lui fallut
 » combattre contre les ſecrettes menées de
 » l'Empereur qu'il faiſoit à Conſtantinople,
 » contre les fermes réſolutions des Vénitiens,
 » contre les mauvaiſes volontés des Bachas,
 » & qui plus eſt, contre l'arrogance & in-
 » conſtance de Soliman, qui maintenant lui
 » promettoit, maintenant ſe dédiſoit : mais
 » il alla, il vira, il trotta, il traita, il mo-
 » nopola, & fit ſi bien, & gagna ſi bien le
 » Capitaine des Janiffaires de la porte du
 » Grand-Seigneur, l'entretint ſouvent, & ſe
 » rendit ſi agréable à lui, qu'il eut de lui
 » enfin ce qu'il voulut ; & emmena Barbe-
 » rouſſe avec cette belle armée, que plu-
 » ſieurs qui vivent encore, ont vue en Pro-
 » vence & à Nice..... Le Grand-Seigneur
 » commanda au départir à Barberouſſe, d'o-
 » béir du tout en tout au Capitaine Paulin,
 » & ſe gouverner par ſon Conſeil à faire la

» guerre aux ennemis du Roi selon son vou-
» loir ; en quoi il sçut très-bien s'en faire
» accroire : car Barberouffe n'osa jamais
» attaquer ni faire mal à aucuns Chrétiens.
» Il étoit très-honorable , magnifique , splen-
» dide , grand dépenfier en fa charge (*de*
» *Général des Galères*), très-libéral & trop ;
» car il est mort pauvre , encore qu'il eût
» fait de beaux butins en son tems , mais
» il dépenfoit tout , tant il étoit magnifique.
» Je lui ai ouï dire , & d'autres avec moi ,
» car il ne s'en feignoit point , & en faisoit
» gloire , qu'étant extrait de bas lieu , les
» guerres de Piémont & de Milan émuës ,
» il y eut un Caporal d'une compagnie ,
» passant par le bourg dudit Poulin , & s'ap-
» pelloit la Garde , du depuis il en voulut
» porter le nom , qui le voyant jeune enfant
» d'esprit & de bonne façon , le demanda
» à son père pour le mener avec lui ; le père
» le lui refusa ; mais il se dérobe de père &
» s'en va avec le Caporal qu'il servit de
» goujat environ deux ans , & puis le voyant
» de bonne volonté , lui donna l'arquebuse ,
» & le fit si bon soldat , qu'il parut toujours
» pour tel , puis fut Enseigne & Lieutenant ,
» puis Capitaine : Ah ! qu'il s'est vu sortir
» de très-bons soldats de ces goujats ! »

Ce grand homme se distingua encore plus par son rare talent pour les négociations, que par ses exploits militaires. Envoyé en Ambassade à Venise, il exposa dans le plus grand jour les mystères de la politique de l'Empereur, qui sous prétexte de maintenir la liberté de l'Italie, acheveroit de l'opprimer par une insupportable servitude. Il représenta, dit un Auteur moderne, d'après Paul Jove, les villes du Duché de Milan, autrefois si florissantes, non-seulement ruinées par les impôts excessifs, mais encore exposées à tous momens à l'insolence des soldats Espagnols, qui les désoloient faute d'être payés de leur solde. Il introduisit les bourgeois de ces places frontières, pleurant à chaudes larmes, & regrettant la domination Françoisse, après s'être révoltés contre elle avec tant d'imprudence. Il ajouta que Florence gémissoit sous l'esclavage des Médicis; que Sienne recevoit la loi d'une garnison Espagnole; que Luques ne conservoit plus que l'ombre de sa première liberté, puisqu'elle étoit obligée de payer tous les ans l'argent que lui demandoient les Gouverneurs de Milan, sous couleur de contribution; que les Royaumes de Naples & de Sicile étoient si maltraités, qu'ils fouhaitoient de changer de Maîtres, quand même

ils devroient tomber sous la tyrannie des Infidèles; & que les Pays-Bas ne voyoient plus d'autre ressource à leurs maux, que le changement de religion. Que les Espagnols sacrifioient à leurs intérêts toutes les considérations divines & humaines; & que leurs promesses confirmées par des sermens exécrables, ne les avoient pas empêchés de violer une trêve solennelle par le meurtre de deux Ambassadeurs; que l'auguste Compagnie devant laquelle il avoit l'honneur de parler, venoit d'éprouver elle-même l'infidélité de l'Empereur, qui voyant la République de Venise dans une extrême disette de bled, lui avoit refusé, nonobstant l'alliance, la permission d'en acheter dans la Pouille & dans la Sicile, & l'avoit ainsi réduite à la nécessité de recourir à l'Empereur des Turcs, qui, plus humain que celui des Chrétiens, l'avoit soulagée dans son indigence; que si le Sénat vouloit se venger de cette dureté, il n'en trouveroit jamais de plus favorable occasion que celle d'entrer présentement en ligue avec le Roi; que Sa Majesté offroit de remettre entre les mains de la République l'importante forteresse de Marano. Si Paulin ne réussit pas dans sa négociation, ce fut parce que le Chiaoux Jumusbey, qui avoit ordre de le

seconder, se laissa corrompre par les Emiffaires de la Maifon d'Autriche. (N. D. L.)

(5) Il y a beaucoup d'apparence, comme le remarque judicieufement l'Auteur de la nouvelle Hiftoire de France, que fi un Prince auffi habile que Charles V avoit employé fon adrefle, fa politique, l'autorité qu'il s'étoit acquife en Allemagne, à y détruire le Luthérianifme, au lieu de s'en fervir contre la France, il en feroit venu à bout; mais il regardoit la puiffance de cette Monarchie, comme l'unique obftacle qu'il avoit à vaincre pour parvenir à fon but principal, qui étoit de fe rendre l'arbitre de toute l'Europe, après quoi il s'affuroit de venir à bout des Proteftans & des Turcs, & fe flattoit que dans cette vue, tout étoit permis à fon ambition.
(N. D. L.)

(6) Un fcrupule très-déplacé empêcha François I^{er} de profiter de cette expédition d'Alger pour fe faire raifon par la voye des armes, de l'horrible attentat commis dans la perfonne de fes Ambaffadeurs. Une autre faute qu'il fit, fut de laiffer à l'Empereur le tems de raffembler fes forces après la malheureufe iffue de cette expédition : la flotte de Charles avoit été attaquée d'une fi furieufe

tempête, qu'elle fit périr quinze galères, quatre-vingts-fix vaisseaux, une partie de l'artillerie, les soldats, la plupart des matelots, & presque toutes les munitions de bouche.

(N. D. L.)

(7) On ne pardonne pas à Rapin Thoyras d'avoir avancé que ce qui choquoit le plus Henri contre François I^{er}, c'est qu'il s'étoit enfin apperçu que toutes les promesses que le Roi de France lui avoit faites de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu pour but que de l'amuser. Voilà des promesses qui ne s'accordent guères avec les soins que prit François I^{er}, pour empêcher que ses sujets n'adoptassent les nouvelles opinions, ni avec tous les mouvemens qu'il se donna pour détourner Henri du dessein qu'il avoit formé de se séparer de l'Église, & pour l'engager à y rentrer, lorsqu'il s'en fut séparé. (N. D. L.)

(8) Langei informé de ce plan d'attaque osa représenter à Sa Majesté avec la liberté que ses longs services lui avoient acquise, que l'on ne devoit attaquer ni l'Espagne en général, ni le Roussillon en particulier, pour deux raisons; l'une que si on y alloit foible, on n'y feroit aucun progrès; & que si on

y alloit fort on seroit en peu de jours affamé : l'autre que l'Empereur étoit en Espagne avec ses meilleures troupes que la tempête y avoit jettées d'Alger ; & que quand on ne les augmenteroit pas en y mêlant de nouveaux soldats, elles suffiroient pour défendre le Rouffillon, qui étoit d'ailleurs la plus inaccessible province par où la Maison d'Autriche pouvoit être attaquée, au lieu que si Sa Majesté partageoit ses forces en deux corps, & les faisoit entrer en même tems dans le Duché de Milan, où les troupes qu'on en avoit tirées pour l'entreprise d'Alger n'étoient pas encore revenues, & dans les Pays-Bas dont on avoit affoibli les garnisons pour les envoyer en Hongrie, elle s'empareroit de la meilleure partie de ces provinces en une seule campagne ; mais des avis si sages ne furent point écoutés, & on ne fut pas longtemps sans s'en repentir. (N. D. L.)

(9) Le Connétable étoit alors disgracié : François I ne pouvoit lui pardonner de s'être laissé tromper par Charles - Quint : ce fut d'après ses conseils qu'il se conduisit, & on a vu combien il fut dupe de sa franchise & de sa loyauté. D'ailleurs François I avoit encore un autre grief contre le Connétable ;

c'étoit son dévouement aux intérêts particuliers du Dauphin. Une intrigue de Cour racontée dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville irrita le Roi. Les ennemis du Connétable (& il (a) en avoit beaucoup) achevèrent d'indisposer ce Monarque : Montmorency ne recouvra son crédit que sous le règne de Henri II. Ces détails se trouveront dans les Mémoires de Vieilleville.

(10) Quelque tems après d'Annebaut remplaça Chabot de Brion dans la charge d'Amiral. Philippe Chabot frère puîné du Baron de Jarnac avoit été élevé auprès de François I avec Montmorency. Il fut le seul qui ne plia point sous le crédit du Connétable. Ils vivoient ensemble dans la plus parfaite égalité. Mais comme on l'a remarqué dans l'observation précédente, ils étoient attachés à deux partis opposés. A cette époque la guerre

(a) Il avoit contre lui tout le parti de la Duchesse d'Estampes. Montmorency s'étoit attaché à Diane de Poitiers, depuis Duchesse de Valentinois. Le crédit de la première déclinait, & celui de l'autre augmentoit de jour en jour. La Duchesse d'Estampes profita des circonstances. Elle avoit à se venger elle-même, & à venger l'Amiral Chabot son ami, que le Connétable avoit persécuté; aussi lui nuisit-elle de tout son pouvoir.

alloit renaître. François I comptant sur une trêve qui devoit durer dix ans , s'étoit livré à des dépenses de toute espèce. L'argent manquoit. François rongé de chagrins eut d'abord recours aux Financiers. Cette foible ressource fut bientôt épuisée. Le luxe excessif de plusieurs Seigneurs de la Cour , que le Monarque avoit comblés de bienfaits lui donna de l'humeur. L'Amiral étoit du nombre de ces Seigneurs. François I lui en fit de vifs reproches. Chabot répliqua fièrement *qu'on pouvoit lui faire son procès, qu'il n'avoit rien à craindre, ni pour sa vie, ni pour son honneur.* Dans ces circonstances Montmorency venoit de commettre en politique les plus lourdes fautes. Craignant que l'Amiral, dont le crédit balançoit le sien, n'éclairât le Roi, il eut soin d'envenimer sa réponse qu'on vint de lire. Le Chancelier Poyet dévoué au Connétable fit nommer des Commissaires. Le procès de l'Amiral fut instruit. Poyet n'épargna rien pour le perdre. Mais les motifs sur lesquels on condamna l'Amiral, étoient si minucieux, que Chabot, secondé par les larmes de la Duchesse d'Etampes, obtint du Roi des Lettres d'abolition. François I en les lui accordant, lui demanda *s'il se croyoit encore sûr de son innocence* ; l'Amiral répondit avec mo-

destie qu'il avoit appris dans sa prison qu'il n'y avoit personne qui s'en put vanter devant son Roi, non plus que devant son Dieu.

On réintégra l'Amiral dans ses biens & honneurs. Ce fut un coup de foudre pour le Connétable qui se retira dans ses terres. Chabot obtint alors qu'on travaillât à la révision de son procès. Poyet en devint la victime. L'Amiral & la Duchesse d'Etampes l'accusèrent de concussion. Chabot mourut peu de tems après ; il n'eut pas la consolation de voir Poyet, son ennemi (a), dégradé (b) solennellement de sa dignité, &

(a) Belleforest, dans son Hist. de France, Tome II, p. 1512, après avoir énoncé les chefs d'accusation portés contre le Chancelier Poyet, s'exprime ainsi : « Tant » s'en fault qu'il peust averer son innocence, que plu- » tôt il accruxt son infamie, & accusé & convaincu » d'infinies exactions, concussions & injustices, il feît » amende honorable, & fut condamné à prison perpe- » tuelle ; le Roy estant fort irrité contre les Juges qui » ne l'avoient fait mourir suivant ses forfaits & dé- » merites ».

(b) Ribier, dans ses Lettres & Mémoires d'Etat, Tome I, p. 561, nous a conservé les Lettres que Poyet écrivit au Roi, au Cardinal de Tournon & à l'Amiral, quelque tems avant sa dégradation. Voici celle qu'il adressa à l'Amiral. Elle suffira au Lecteur pour le mettre à même d'apprécier le caractère de Poyet.

remplacé par Montholon que ses vertus ont fait surnommer dans notre Histoire l'*Aristide François*.

(11) Ces troupes après avoir porté la désolation dans tout le Brabant, s'avancèrent jusqu'à Anvers ; le jeune Prince d'Orange les ayant atteint au bourg de Hœstrat, il leur livra bataille & la perdit. On enleva aux ennemis leurs canons, leurs enseignes, leurs bagages, & on leur fit plus de quatorze cens prisonniers. Rossen (a) auroit pu pousser plus loin ses conquêtes ; mais il se laissa

» Monsieur, la tribulation insupportable en laquelle
 » vous scavez que je suis contraint de vous importuner
 » d'avoir mon pauvre affaire pour recommandé envers
 » le Roy, & le supplier pour l'honneur de la Passion
 » de Dieu, qu'il me veuille laisser aller en ma maison,
 » où il pourra user de ma personne à son plaisir & vo-
 » lonté, sans vouloir souffrir que je sois ainsi mené &
 » conduit, ny mis en lieu de sujétion pour ma per-
 » sonne, laquelle scavez estre affligée par maladie.
 » Monseigneur, ayez pitié de celui qui souffre plus
 » qu'il ne peut vous mander.

Votre Serviteur G. POYET ».

A Argilly, 3 Aoust 1542.

(a) C'est ainsi que l'Abbé Lambert l'appelle : car dans les différentes éditions du Texte de du Bellay, il est nommé Van-Ros & Van-Rosson.

corrompre par l'argent qu'il reçut des marchands d'Anvers & de ceux de Louvain.
(N. D. L.)

(12) On a vu dans les Mémoires de du Bellay qu'à cette époque nos militaires s'écartoient souvent des règles de la subordination & de la discipline. En lisant l'anecdote suivante, qu'on trouve dans la vie (a) de Gaspard de Coligny, sans doute on admirera ce jeune Seigneur ; mais on concevra en même tems une opinion bien défavorable de la plupart de ses contemporains. La ville d'Arlon ayant été prise d'affaut, le vainqueur s'abandonna aux plus grands excès. Coligny (b) faisoit ses premières armes. Une fille d'une rare beauté tombe entre ses mains. Fondant en larmes elle se jette à ses pieds : elle le prie de lui sauver l'honneur. Coligny naturellement généreux, la relève & la console. Sur les informations qu'elle lui donne il veut la réunir avec une de ses tantes qui, quoique plus âgée, étoit encore belle. Coligny arrache cette dernière des bras d'un

(a) Vie de Gaspard de Coligny. A Cologne, chez Marteau, 1591, in-12, p. 18, &c.

(b) C'est ce Gaspard de Coligny, si connu sous le nom de l'Amiral.

Officier François qui s'apprêtoit à l'outrager. Il confie la nièce & la tante à un de ses gens & leur fournit une escorte pour les conduire dans un couvent à quelques lieues d'Arlon. L'escorte est rencontrée par un détachement François. Ceux qui le commandent, voyant de belles femmes, maltraitent l'escorte, la mettent en fuite, s'emparent des deux victimes, & assouvissent sur elles leur brutalité. Coligny irrité porte ses plaintes au Duc d'Orléans, second fils de François I. Ce Prince jeune encore, n'est pas d'abord indigné comme il auroit du l'être de l'atrocité de l'attentat. Coligny revient à la charge; & les coupables sont punis sévèrement. Les deux infortunées plongées dans le désespoir demandent à prendre le voile. Coligny paye leur dot; & depuis elles ne traînèrent que des jours languissans.

(13) On lit dans quelques-unes de nos Histoires que le Roi ne pouvant se renforcer d'autres troupes que de celles du Duc d'Orléans, écrivit à ce Prince d'en mener une partie devant Perpignan, le leurrant de l'espérance d'une bataille, pour lui faire supporter avec moins de chagrin un ordre si fâcheux. D'où provenoit donc la colère du

Roi contre le Prince son fils, s'il n'eut fait qu'exécuter ses ordres? Tous les Auteurs attribuent à l'imprudence du Duc d'Orléans la perte du Duché de Luxembourg. L'Auteur des Annales de France s'est également trompé, lorsqu'il a dit qu'après la prise de Luxembourg, nos Lansquenets eurent ordre de prendre la route du Rouffillon. (N. D. L.)

(14) Antoine Desprès de Montpezat naquit à Montpezat en Querci : il étoit fils de Jean de Lettes dit Desprès & de Françoise de Verdun : élevé avec François I, on a vu qu'il fut un des ôtages donnés à Henri VIII pour la sûreté du payement des sommes stipulées lorsque ce Monarque nous rendit Tournay. Ces faits seuls dementent le roman repeté par quelques modernes sur l'obscurité de sa naissance (a). Ce ne fut point, comme on l'a dit, après la bataille de Pavie que François I le connut. Montpezat en étoit chéri avant cet événement. Il est vrai que les services que lui rendit Montpezat dans cette circonstance, lui meritèrent la reconnoissance de ce Prince. Sa bravoure le fit parvenir aux

(a) La famille de Montpezat étoit déjà illustre dans le Querci : elle avoit fourni un Cardinal, & plusieurs Evêques.

premiers grades militaires. On doit se rappeler ses exploits à Fossan & dans la Provence. Montpezat proposa le siège de Perpignan. Le projet auroit réussi s'il n'eut pas été éventé; mais, a remarqué un moderne (a), *le secret toujours mal observé sous ce règne, & dont le défaut fit échouer tant de grandes entreprises, fit encore échouer celle-cy.* Le Dauphin désolé demanda une victime; & ce fut Montpezat. François I l'exila dans la terre qui portoit son nom. Six mois après, le Roi, convaincu de son injustice, le rappella, & le nomma Maréchal de France. Montpezat cessa bientôt de servir, une santé épuisée l'en empêcha. Il mourut en 1554.

(15) Le peu de succès qu'eut cette entreprise, causa la disgrâce de Montpezat. Le Roi & la Reine de Navarre y contribuèrent; parce qu'il s'étoit fortement opposé aux instances qu'ils avoient faites, pour engager le Roi à attaquer plutôt la Navarre que le Roussillon. Il faut cependant convenir qu'il étoit facile à Montpezat de se justifier : on lui avoit promis que la place seroit investie

(a) Histoire du Querci, par M. de Cathala-Coture, Tome I, p. 375.

de bonne heure par un nombreux corps de cavalerie, précaution que l'on négligea de prendre. Il avoit été réglé que l'armée marcheroit en toute diligence pour surprendre la place dont les murailles étoient encore à l'antique, & dont les bastions ne se protégeoient point. Il se passa un tems infini, avant que les troupes fussent rassemblées, & que l'on eut fait les provisions nécessaires pour leur subsistance : mais par un excès de mollesse impardennable, les Courtisans vouloient être assurés de pouvoir vivre au siège comme ils auroient fait à la Cour ; on conçoit combien ces apprêts occasionnèrent de retards. C'est ce que nous apprennent Paul Jove, Paradin & Beaucaire (a).

(16) Paul Jove, & après lui Dupleix, rapportent une particularité trop glorieuse à la mémoire de François I, pour ne pas l'insérer ici. Les Italiens ayant enlevé grand nombre de femmes Espagnoles pour en tirer rançon, les Espagnols s'en plaignirent. Les Italiens répondoient que les Espagnols, à la prise de Rome, ne s'étoient pas contentés de mettre les femmes à rançon : mais qu'ils avoient arraché les enfans des

(a) Lisez Beaucaire, p. 731.

mammelles de leurs mères pour les faire racheter à leurs parens. Le Roi généreux envers ses ennemis mêmes, tira de ses coffres une somme d'argent qu'il donna aux Italiens, pour le rachat des prisonnières Espagnoles. Il les rendit, ou fit reconduire à leurs maris & à leurs parens. (N. D. L.)

(17) Le Roi avoit imposé vingt-quatre livres sur chaque muid de sel qui se débiteroit dans tout son Royaume; les Rochellois persuadés qu'ils devoient être exempts de cet impôt, à cause des privilèges qui leur avoient été accordés, & que Sa Majesté avoit elle-même confirmés, lors de son avènement à la Couronne, refusèrent de le payer, & chassèrent les Commis qui le percevoient.

(N. D. L.)

Le Comte de Jarnac, Gouverneur de cette ville, cherchant à appaiser la sédition, y fit entrer des troupes. Les Rochellois prirent les armes, & massacrèrent les soldats. Peu s'en fallut que le Comte de Jarnac n'y perdît la vie.

(18) Ce trait de la vie de François I est si honorable pour sa mémoire que nous croyons

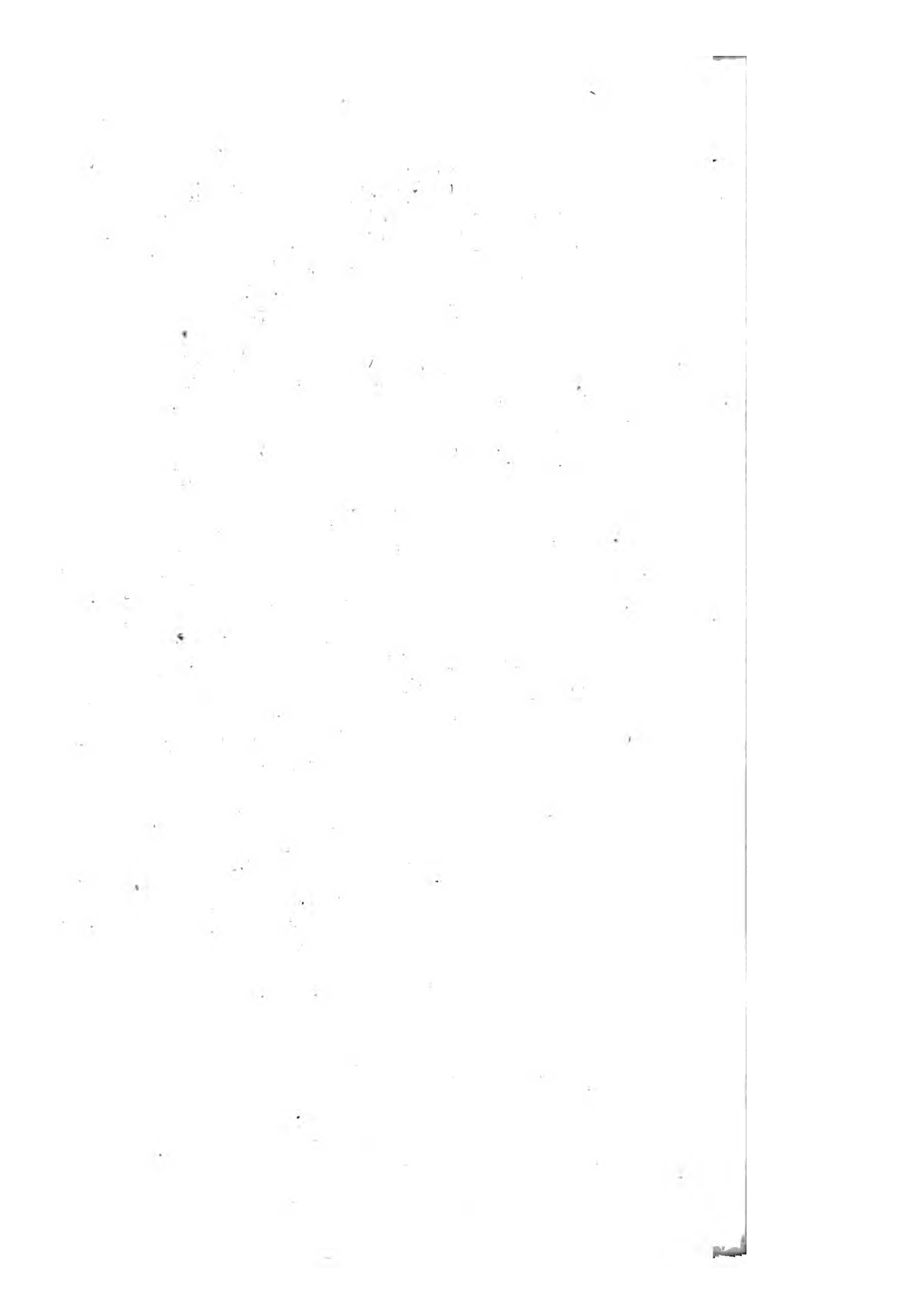
faire plaisir au Lecteur, en lui mettant sous les yeux le récit de Belleforest (a).

« Il leur enjoignit outre ce d'obeir au Seigneur ds Jarnac leur Gouverneur, comme
 » encor il commanda à iceluy de Jarnac de
 » les bien & doucement traiter, & ne leur
 » donner occasion de se justement plaindre,
 » voulant que la garnison mise en la ville
 » en sortist, pour n'altérer en rien les privileges des citoyens. Je vous laisse à penser
 » quelle joye ce fut à ce peuple d'ouyr un
 » arrest tant hors d'espérance de la bouche
 » d'un grand Roi, lequel ils pensoient n'estre
 » venu que pour leur accablement & ruine,
 » eu égard aux séveres respones faictes par
 » luy auparavant, à la gendarmerie conduite
 » tant dedans la Rochelle qu'ès terres voisines,
 » & au saisissement des personnes & des armes;
 » plus grande fut encore la liesse, oyans sonner les cloches, qui avoient
 » esté trois jours sans sonner, & voyans que
 » le Roy souppant avec les citoyens, ne voulut
 » qu'autre le servist que les Rochellois,
 » fiant sa vie entre leurs mains, & souffrant
 » qu'ils feissent la *crédence* de son boire & de son manger. »

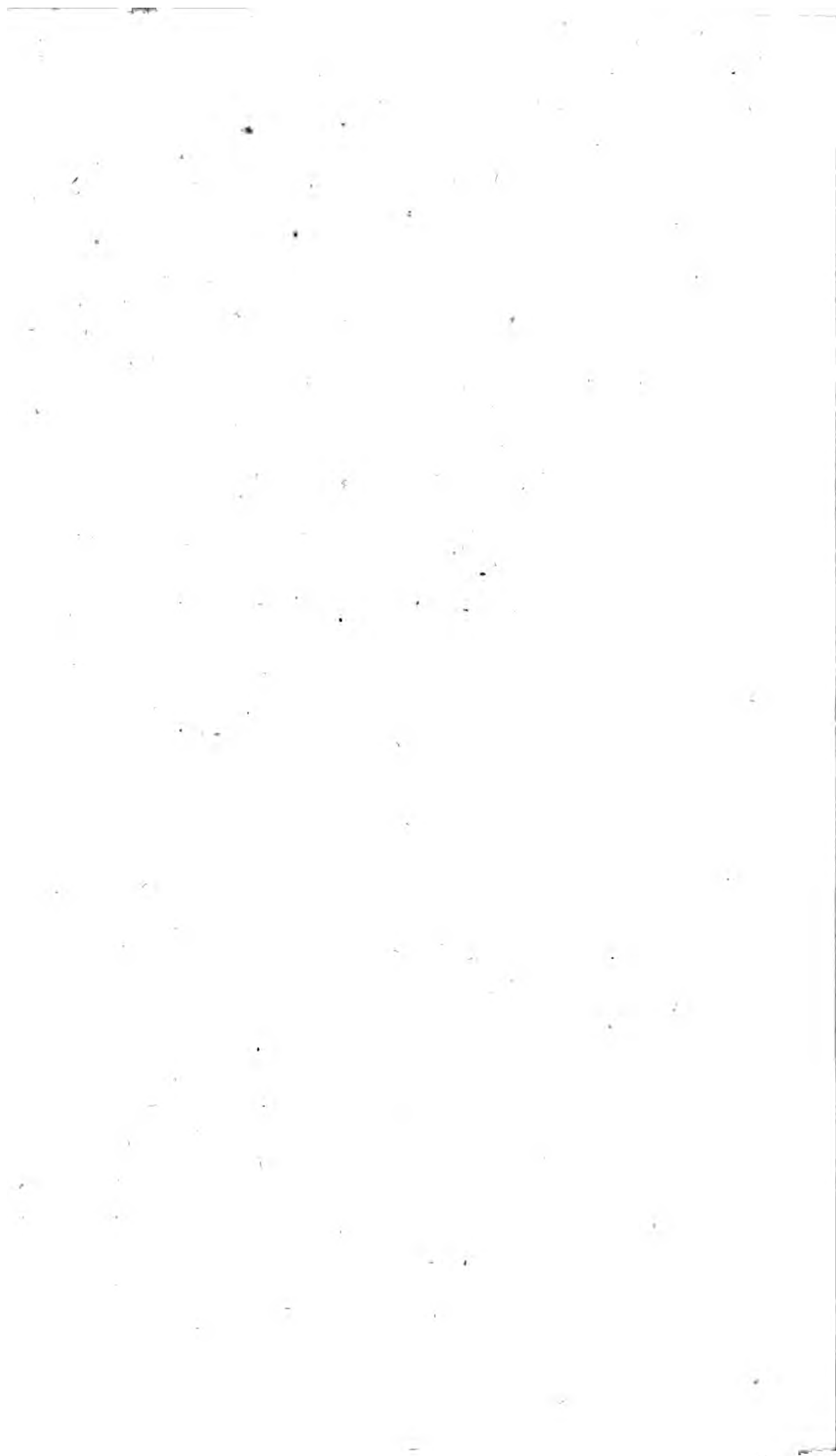
(a) Hist. de France, Tome II, p. 1514.

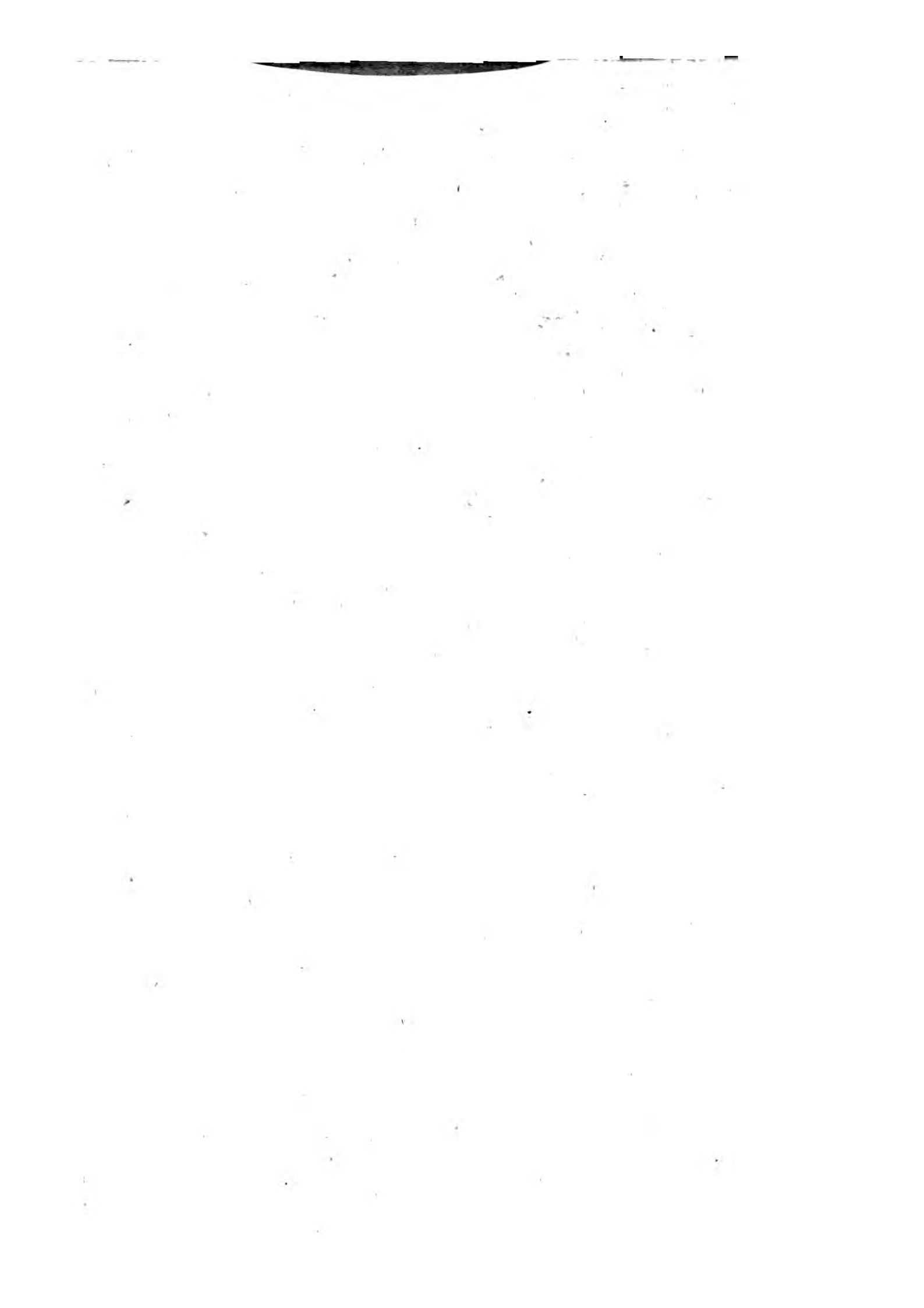
(19) Selon Beaucaire, les soldats qui sortoient de la première voiture furent d'abord massacrés ; ce qui est faux ; il n'y en eut qu'un de tué, les autres gagnèrent la place, pendant que leurs compagnons se saisirent du corps de garde. Cet Ecrivain ne fait ordinairement que traduire du Bellay ; il auroit bien dû le faire toujours. Paradin rapporte qu'un des soldats qui étoient cachés dans le foin, ayant malheureusement laissé tomber son épée, le bruit qu'elle fit en tombant donna l'allarme au corps-de-garde ; & que tous les soldats qui étoient dans les voitures furent massacrés ; il devoit dire à l'exception de ceux qui se sauvèrent, & ajouter qu'ils se rendirent auparavant maîtres des portes.

*Fin des Observations du neuvième Livre,
& du vingtième Volume.*









The first part of the paper discusses the general theory of the subject. It is shown that the theory is based on the principle of least action. The action is defined as the integral of the Lagrangian over time. The Lagrangian is a function of the coordinates and velocities. The equations of motion are derived from the principle of least action.

The second part of the paper discusses the application of the theory to the case of a particle in a potential. It is shown that the motion of the particle is determined by the potential energy function. The energy of the particle is conserved. The motion is periodic if the potential is periodic.

The third part of the paper discusses the application of the theory to the case of a system of particles. It is shown that the motion of the system is determined by the potential energy function. The energy of the system is conserved. The motion is periodic if the potential is periodic.

The fourth part of the paper discusses the application of the theory to the case of a system of particles in a magnetic field. It is shown that the motion of the system is determined by the potential energy function and the magnetic field. The energy of the system is conserved. The motion is periodic if the potential is periodic.

The fifth part of the paper discusses the application of the theory to the case of a system of particles in a magnetic field and a potential. It is shown that the motion of the system is determined by the potential energy function, the magnetic field, and the potential. The energy of the system is conserved. The motion is periodic if the potential is periodic.



